

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 31 août 2016

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle d'un montant total de 1 901 781 F pour les années 2017 à 2020 à quatre associations féminines :

- a) Association Foyer Arabelle**
- b) Aide aux victimes de la violence en couple – AVVEC (anciennement Solidarité Femmes)**
- c) SOS Femmes**
- d) Viol-Secours**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Les contrats de prestations conclus respectivement entre l'Etat et l'Association Foyer Arabelle, Aide aux victimes de la violence en couple (AVVEC, anciennement Solidarité Femmes), SOS Femmes et Viol-Secours sont ratifiés.

² Ils sont annexés à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse des aides financières monétaires d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, d'un montant annuel total de 1 901 781 F, réparti entre les entités comme suit :

a) Association Foyer Arabelle, un montant annuel de	539 541 F
b) AVVEC, un montant annuel de	718 739 F
c) SOS Femmes, un montant annuel de	351 450 F
d) Viol-Secours, un montant annuel de	292 051 F

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Ces aides financières sont inscrites au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme O09 « Intérieur ».

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Ces aides financières doivent permettre à :

- l'Association Foyer Arabelle d'apporter un soutien socio-éducatif et psychosocial à toute femme, avec ou sans enfants, momentanément en difficulté;

- b) AVVEC (anciennement Solidarité Femmes) d'apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux personnes subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple ainsi qu'à leurs enfants et d'informer et de sensibiliser le public et les pouvoirs publics afin de contribuer à la prévention du phénomène de la violence dans le couple;
- c) SOS Femmes d'offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des personnes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel;
- d) Viol-Secours de soutenir les femmes victimes de violences sexuelles et de contribuer à la prévention de ces violences.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département présidentiel.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion

administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Les quatre associations mentionnées ci-après sont au bénéfice de contrats de prestations pour la période 2013-2016. Le présent projet de loi vise à reconduire les aides financières qui leur sont accordées et à renouveler leur contrat de prestations pour la période 2017-2020.

2. Présentation

Le présent projet concerne quatre associations dont le point commun est d'œuvrer en faveur des personnes victimes de violences et/ou en difficulté sociale et/ou psychologique afin de leur permettre de se réinsérer dans la vie sociale et de retrouver leur autonomie. Elles travaillent de manière complémentaire et toutes, avec des moyens différents, mènent des actions de sensibilisation du public et/ou des institutions.

Les prestations offertes par chacune des associations sont les suivantes :

- foyer avec crèche, concept de prise en charge mère-enfant pour l'Association Foyer Arabelle pour des victimes de violences domestiques;
- aide psychosociale et thérapeutique en rapport direct avec la violence conjugale proposée par AVVEC;
- conseils, un soutien et des suivis psychosociaux spécifiques dispensés par SOS Femmes aux femmes souhaitant arrêter le travail du sexe et par Viol-Secours aux femmes victimes de violences sexuelles.

3. Association Foyer Arabelle

L'Association Foyer Arabelle gère un foyer avec crèche, ouvert en 1964. Elle a pour mission de gérer un lieu d'hébergement destiné à accueillir toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté (but statutaire).

Le foyer actuel est situé dans un immeuble à Onex. L'institution loue les deux derniers étages, comprenant des lieux communs et 18 chambres, représentant 35 places. Pour la majorité, les résidentes sont des femmes avec des enfants en bas-âge, victimes de violences domestiques et en rupture sociale. Le foyer héberge des femmes de l'ensemble du canton, dont également des personnes mineures ou enceintes. Du personnel spécialisé assure un

encadrement socio-éducatif 365 jours par an. Le foyer est toujours complet et des demandes sont parfois refusées, faute de place.

3.1 Objectifs

L'Association Foyer Arabelle a pour objectifs d'apporter :

- *Un soutien professionnel à la reconstruction de la femme ou de la mère et de son ou ses enfants*

Les femmes et enfants accueillis au foyer ont souffert d'une grande précarité, d'isolement et, souvent, de violences domestiques. Le personnel socio-éducatif leur apporte écoute et soutien 365 jours par an, de 8h00 à 22h00.

- *Un hébergement adapté à la femme et à l'enfant fragilisés*

Le foyer est ouvert et sécurisé. Chaque pensionnaire dispose d'une chambre individuelle avec son ou ses enfants. Les repas sont pris en commun, en présence d'un éducateur.

- *Un cadre qui offre un appui à la réinsertion sociale et professionnelle*

De manière à favoriser la réinsertion des jeunes femmes, le foyer veille à ce que chacune se conforme à ses objectifs individuels de séjour, qui sont évalués tous les 3 mois avec les membres du réseau.

3.2 Fonctionnement et prestations

L'Association Foyer Arabelle est régie par un comité formé de bénévoles, issus de divers milieux professionnels. Ils sont garants de la politique et de la stratégie de l'institution, ainsi que du contrôle interne et des finances. L'institution est gérée par une directrice et une responsable de crèche, qui lui est rattachée. La moitié des places de crèche sont réservées aux enfants séjournant au foyer. Les 10 autres places de crèche externes sont financées par la Ville d'Onex.

L'association a dû adhérer à la convention collective de travail (CCT) de la petite enfance pour sa crèche. Par contre, le foyer ne fait pas encore partie de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER).

En 2015, le foyer employait 11,6 ETP pour 14 personnes travaillant le jour, plus 1,5 ETP la nuit (hors crèche) – en 2007, il s'agissait de 17,71 ETP pour 27 personnes. Ce nombre inclut les stagiaires HETS et apprentis, encadrés par des formateurs, car le Foyer Arabelle est devenu une institution formatrice. Avec la crèche et les stagiaires, l'institution a disposé de 21,2 postes ETP au

total, en 2015. Leurs salaires sont fixés par le comité, par analogie avec les grilles de rémunération du personnel de l'Etat.

Les prestations offertes sont :

- l'hébergement en chambre individuelle meublée et équipée (frigo et lavabo inclus);
- les repas Label Fourchette Verte, en pension complète pour les petits enfants et en demi-pension pour les adultes;
- l'encadrement socio-éducatif et psychosocial individuel et collectif, 14 heures par jour, destiné à soutenir et accompagner la femme et son ou ses enfants. Un soutien dans la construction d'un projet de séjour individuel à 6 mois, qui inclura : la santé (physique et psychologique), la recherche d'un emploi, un stage ou une formation, un logement, de l'aide dans les démarches administratives et juridiques, et toute autre aide nécessaire lui permettant de devenir entièrement autonome;
- un groupe de parole sur les violences, des ateliers de jeux mère-enfant, des réunions de vie communautaire, des animations durant les week-ends et les fêtes.

3.3 Développements récents

En 2014, l'association a fêté son 50^e anniversaire et édité à cette occasion une brochure retraçant son histoire et les défis relevés au cours des ans.

Ces dernières années, le foyer a surtout accueilli des mères ou des femmes enceintes, rarement des femmes sans enfant. Le fait d'héberger des femmes avec enfants permet de mieux rationaliser les 18 chambres à disposition, d'offrir une prise en charge mère-enfant, ainsi qu'une crèche. Le nombre d'arrivées a encore explosé, atteignant 116,36%. 104 personnes ont été accueillies pendant l'année écoulée, parfois dans un espace trop restreint lorsqu'une mère a 3 enfants.

La prise en charge spécifique mère-enfant était prioritaire et les équipes se sont formées en conséquence. En 2014, la direction de l'institution a reçu l'autorisation formelle du DIP pour l'accueil de mères mineures ou enceintes.

4. AVVEC (anciennement Solidarité Femmes)

Solidarité Femmes a été créée en 1977 pour remédier, dans le canton de Genève, à l'absence de prise en charge spécifique à l'intention des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

L'expertise de l'équipe professionnelle a évolué sur les personnes victimes, quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

L'année 2017 sera une année importante pour l'association qui fêtera ses 40 ans d'existence au service des victimes de violences en couple.

4.1 Objectifs

De manière à répondre à sa mission d'aide aux personnes victimes de violence conjugale et de sensibilisation à cette problématique, l'association œuvre sur deux axes :

– *Aide directe*

L'aide directe a pour objectif de répondre aux besoins des personnes victimes de violence, d'évaluer leur situation, de les informer sur leurs droits et les ressources du réseau et de leur proposer un suivi psychosocial ou thérapeutique, ponctuel ou prolongé, individuel et en groupe.

– *Collaboration avec les institutions partenaires du réseau et actions de sensibilisation et de formation*

Ce volet d'activité vise à défendre les intérêts collectifs des victimes et à préconiser des modes d'intervention auprès des autorités compétentes et du réseau professionnel.

Concernant les activités de sensibilisation et de formation, AVVEC intervient dans différents lieux de formation, tels que l'Université ou la Haute école de travail social afin de transmettre ses connaissances théoriques et ses compétences professionnelles.

L'association dispose d'un centre de consultation ambulatoire et d'un foyer d'hébergement.

4.2 Fonctionnement et prestations

AVVEC est une association de droit privé. La directrice fait partie de l'équipe professionnelle et assure la conduite des activités opérationnelles et institutionnelles.

Le comité, exclusivement formé de bénévoles, est garant du projet institutionnel et responsable de la stratégie de l'organisation, ainsi que de l'utilisation des ressources.

L'équipe compte 18 personnes, correspondant à 8,6 ETP. Le travail d'aide directe est effectué par des professionnelles au bénéfice d'une formation de base en travail social ou en psychologie et de formations complémentaires spécialisées. Leurs salaires sont fixés par le comité, par analogie avec les grilles de rémunération du personnel de l'Etat.

Les prestations offertes sont :

- des activités ambulatoires permettant de faire face aux traumatismes de la violence : des entretiens individuels psychosociaux et thérapeutiques, des activités de groupe et des entretiens soutenant la relation mère-enfant (777 femmes, 4 251 entretiens individuels, 546 prestations mère-enfant et 802 prestations groupales);
- un hébergement dans un lieu sécurisé offrant la possibilité de sortir de la violence : les prestations individuelles et collectives, certaines spécifiques à la vie commune, telles que le groupe de gestion, assurées hebdomadairement (13 femmes et 15 enfants pour 3 245 nuitées);
- un pôle d'accueil facilitant l'accès aux prestations : la permanence téléphonique, la permanence sans rendez-vous, des séances d'information, etc.;
- des collaborations avec des institutions et des réseaux spécifiques à la mission de l'association (7 séances); des sensibilisations et des formations visant à transmettre des savoirs à l'aide de modules spécifiquement élaborés à cette fin (12 interventions).

4.3 Développements récents

Le développement que l'association a connu au fil des années fait écho à la prise de conscience progressive de l'importance du phénomène de la violence conjugale, aussi bien en termes de prévalence au sein de la population (1 femme sur 5 va vivre de la violence conjugale au cours de sa vie) que de la gravité de ses conséquences (pour les femmes, et bien évidemment, pour les enfants qui ne sont jamais épargnés).

5. SOS Femmes

L'association SOS Femmes offre depuis 1940 un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se tourner vers une autre activité.

SOS Femmes intervient également auprès de femmes vivant des situations problématiques de rupture ou d'exclusion (famille, travail, formation, relations sociales).

5.1 Objectifs

SOS Femmes remplit sa mission d'insertion sociale et professionnelle à travers les prestations suivantes :

- *Accompagnement psychosocial et professionnel de personnes et réorientation socio-professionnelle de personnes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe*

La consultation sociale de SOS Femmes, unique service à Genève qui accompagne les personnes souhaitant arrêter le travail du sexe, favorise le renforcement des capacités et des compétences sociales, professionnelles, parentales et administratives des femmes. Pour ce faire, un travail en réseau est entrepris avec le dispositif associatif et institutionnel genevois.

- *Stages d'insertion socio-professionnelle et formation de base*

La boutique « Les Fringantes » offre aux femmes une immersion professionnelle par le biais de stages non indemnisés dans le domaine de la vente. Ceux-ci constituent un premier palier pour combattre l'isolement, stabiliser une situation sociale fragilisée et construire un projet d'insertion sociale et professionnelle pour des femmes peu ou pas qualifiées. Le programme de stage propose des temps de pratique dans la vente, des évaluations des ressources et compétences ainsi que des appuis individuels dans différents domaines.

- *Interventions collectives sous forme d'ateliers*

Dans le but de consolider des compétences et de renforcer l'autonomie des femmes, l'association organise des ateliers qui abordent les thématiques suivantes : la gestion des frais médicaux, les relations à la clientèle, la recherche d'emploi et les impôts.

- *Sensibilisation*

Des interventions touchant le domaine de la prostitution, et plus particulièrement les mécanismes en jeu dans le processus de changement d'activité, sont effectuées auprès d'autres professionnelles et professionnels du réseau genevois.

5.2 Fonctionnement et prestations

La stratégie et l'orientation des actions de l'association SOS Femmes, ainsi que l'utilisation des ressources, relèvent de la responsabilité d'un comité constitué de personnes bénévoles.

L'équipe de SOS Femmes est constituée de 13 personnes (9,5 ETP). Chaque année, SOS Femmes accueille et forme des étudiantes en formation pratique provenant généralement de la Haute école de travail social.

Les fonctions et les salaires de chaque professionnelle sont déterminés par le comité. Les salaires actuels octroyés au personnel de SOS Femmes sont en dessous des barèmes de l'Etat.

Les prestations offertes sont :

- la consultation sociale, qui a accompagné 223 femmes dont 92 personnes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe. Pour ces 223 femmes, l'accompagnement a débouché sur le développement de 1 142 projets individualisés (démarches administratives, recherches de financement de formation et d'emploi, résolution des problèmes juridiques, familiaux, de santé). Les demandes de fonds individuels totalisent un montant d'aide financière redistribuée de 186'634 F. Sur les 92 situations provenant du domaine de la prostitution, 37 femmes exercent encore alors que 55 femmes ont arrêté cette activité;
- la boutique « Les Fringantes », structure d'insertion professionnelle : 34 femmes y ont effectué un stage de réinsertion d'une durée de 3 à 6 mois renouvelable deux fois. Les travailleuses sociales des « Fringantes » assurent un accompagnement social et pédagogique de proximité défini par un contrat de stage. Des appuis individuels en formation de base et des bilans sont assurés. Durant le stage, la situation sociale de la femme ainsi que sa santé psychique et physique sont également prises en compte lors d'entretiens réguliers;
- des ateliers collectifs (assurance-maladie, recherche d'emploi, impôts, relation à la clientèle), organisés plusieurs fois par année. La force de travail supplémentaire (80%) financée par un fonds privé a permis d'augmenter l'accueil des personnes en stage (de 20 à 30 par année en moyenne), mais également d'offrir un accompagnement plus soutenu aux femmes pendant et après le stage d'insertion. Un travail de partenariat avec certains commerces a également vu le jour, permettant l'ouverture de places de stage. Ce supplément de temps de travail a permis la construction et la mise en place d'ateliers collectifs.

5.3 Développements récents

Riche de ses 75 ans d'existence (en 2015), SOS Femmes continue à se développer et à s'adapter aux besoins socio-professionnels des femmes. La consultation sociale a renforcé son accompagnement auprès des personnes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe ainsi qu'auprès des jeunes et des étudiantes et étudiants. La boutique « Les Fringantes » a développé de nouvelles formules de stages professionnels et a réorganisé les conditions du dépôt-vente de vêtements. SOS Femmes a également créé le poste de secrétaire générale, afin de mieux articuler la dynamique de l'association entre ses trois entités.

6. Viol-Secours

Depuis sa création en 1985, la mission de Viol-Secours est de lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes, de les prévenir, ainsi que de sensibiliser différents publics.

L'association est également sollicitée par diverses institutions pour dispenser des formations, ainsi que par des professionnelles et professionnels qui font appel à son expertise.

6.1 Objectifs

L'intervention de l'association se construit autour de deux axes interdépendants :

- *Accompagnement et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles ainsi qu'à leurs proches*

La majorité des demandes d'aide directe et indirecte s'effectue par le biais de la permanence téléphonique et du site internet. La confidentialité des échanges et la possibilité pour les personnes de garder l'anonymat sont deux conditions essentielles pour assurer un cadre sécurisant. L'accueil et le soutien permet aux femmes d'entamer un processus de reconnaissance et de reconstruction de leur autonomie. L'association privilégie tant l'approche individuelle que collective. Un suivi à Viol-Secours peut également offrir un soutien concret dans les démarches médicales, sociales et/ou juridiques. L'espace collectif comprend les différents groupes de paroles et d'expression, ainsi que les stages d'autodéfense Fem Do Chi.

- *Mise sur pied de projets visant à prévenir les violences sexuelles et à en limiter les conséquences*

L'association considère l'axe « prévention » comme indissociable de l'axe « soutien individuel ». L'objectif premier des projets de prévention, des différentes interventions d'expertise, ainsi que des formations dispensées, est de sensibiliser la population et les professionnelles et professionnels à la problématique des violences sexuelles et de faciliter son identification.

6.2 Fonctionnement et prestations

Viol-Secours est une association à but non lucratif. Le comité assume le rôle d'employeur. Il est garant du projet associatif et de l'utilisation des ressources de l'association. Il est composé de 4 membres bénévoles au minimum et l'équipe peut y siéger en tant que membre consultatif.

L'équipe professionnelle se compose de 2 coresponsables psychosociales et cogestionnaires de l'association, d'une permanente psychosociale, d'une

permanente psychomotricienne et d'une responsable de la prévention, soit l'équivalent de 2,4 ETP.

Les prestations offertes sont :

- contacts téléphoniques, par courriel ou à la porte : Viol-Secours a été contacté par 103 nouvelles personnes et 31 personnes ont continué leur suivi commencé les années précédentes;
- 295 entretiens individuels ont été effectués;
- accompagnements : ils peuvent être d'ordre juridique, médical et/ou social. 5 accompagnements ont été effectués;
- offre de groupes de parole et d'expression corporelle : un groupe de plusieurs séances est proposé deux fois par année en moyenne. un groupe de parole de 8 rencontres a eu lieu;
- organisation de stages d'autodéfense, selon la méthode Fem Do Chi. Ces stages permettent aux femmes et aux adolescentes de prévenir des situations de violences verbales, physiques et sexuelles et d'assurer ainsi leur sécurité et, par conséquent, leur autonomie. 8 stages de base ont eu lieu dont 2 pour adolescentes, 1 stage d'approfondissement et 1 atelier de révision. Ces stages sont à la fois une offre de groupe pour les femmes victimes de violences et un outil de prévention primaire.

En ce qui concerne l'axe prévention, les activités ont été les suivantes :

- expertise et formation : Viol-Secours est sollicitée par des médias, divers spécialistes et par des étudiantes et étudiants pour son savoir spécifique relatif aux violences sexuelles. L'association dispense également des cours dans diverses institutions et anime des ateliers dans des foyers ou maisons de quartier. 5 interventions d'expertise ont été effectuées, que ce soit auprès des jeunes dans des maisons de quartier ou auprès d'un public large lors de conférences;
- projets de prévention : l'année 2015 était une année particulière pour l'association, qui a fêté ses 30 ans. Un large public a pu découvrir différents événements les 26, 27 et 28 novembre, ainsi que deux ateliers sur le consentement les 21 et 22 novembre.

6.3 Développements récents

Créée au départ en réponse à une affaire de viol collectif, l'association est aujourd'hui gérée par une équipe professionnelle qui a acquis, au fil des années, une expérience du travail psychosocial et des compétences dans la création des outils de prévention. C'est dans cette double perspective que Viol-

Secours se donne pour mission de contribuer à l'autonomie des femmes qui ont vécu des violences sexuelles.

Des changements d'organisation interne ont eu lieu ces dernières années. Le travail corporel ayant toujours été un pan important du suivi psychosocial de Viol-Secours, une nouvelle manière de l'aborder s'est concrétisée avec l'introduction d'un poste de psychomotricienne à 20%.

7. Réflexion menée par les quatre associations sur les potentiels gains d'efficience ¹

Conformément à la demande de certains commissaires ainsi qu'à celle de l'ancien département de tutelle (DEAS) lors du renouvellement du précédent contrat de prestations, une réflexion sur la mutualisation des frais administratifs a été menée par les quatre associations sur les axes suivants :

– Gouvernance

Les comités des quatre associations sont composés de membres bénévoles ce qui n'engendre aucun frais supplémentaire. Ces membres mettent à profit des associations leurs compétences et leurs réseaux.

– Administration

Les quatre associations ont bénéficié historiquement de conventions et de loyers abordables : les loyers restent donc en dessous de ce que coûteraient de nouveaux locaux. De plus, ces locaux sont adaptés à la diversité des prestations fournies et, pour deux des quatre associations, les loyers consistent en des subventions non monétaires accordées par les communes.

Des efforts ont été consentis par chaque association dans le but de limiter les dépenses administratives tout en préservant la qualité des prestations auprès des publics cibles respectifs.

L'augmentation des demandes encourage les associations à des gains d'efficience, de rationalisation et d'économie. Par ailleurs, chaque association, via son réseau et avec le soutien des membres des comités, développe sa propre stratégie de recherche de fonds additionnels afin de répondre à la demande toujours croissante.

8. Conclusion

L'évaluation positive effectuée par le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)

¹ Les détails sur les réflexions des quatre associations sont détaillés dans un document de 2015 disponible au BPEV.

des prestations décrites ci-dessus conduit le Conseil d'Etat à proposer la prolongation du subventionnement de l'Association Foyer Arabelle, d'AVVEC, de SOS Femmes et de Viol-Secours.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet*
- 3) *Association Foyer Arabelle*
 - *Comptes audités 2015*
 - *Rapport d'évaluation*
 - *Contrat de prestations*
- 4) *AVVEC (anciennement Solidarité Femmes)*
 - *Comptes audités 2015*
 - *Rapport d'évaluation*
 - *Contrat de prestations*
- 5) *SOS Femmes*
 - *Comptes audités 2015*
 - *Rapport d'évaluation*
 - *Contrat de prestations*
- 6) *Viol-Secours*
 - *Comptes audités 2015*
 - *Rapport d'évaluation*
 - *Contrat de prestations*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département Présidentiel.
 - ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant total de 1 901 781 F pour les années 2017 à 2020 à quatre associations féminines :
 - a) Association Foyer Arabelle
 - b) Aide aux victimes de violences en couples – AVVEC (anciennement Solidarité femmes)
 - c) SOS-Femmes
 - d) Viol-Secours
 - ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
 - ♦ 363600 Subventions accordées aux OSBL (S170170, S171470, S171480, S171560)
 - ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés :
 - ♦ 009 Intérieur
 - ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :
- oui non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2023
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	1.9	1.9	1.9	1.9	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	1.9	1.9	1.9	1.9	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-	-	-	-

♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non L'aide financière est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2017, conformément aux données du tableau financier.

oui non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2017-2020.

oui non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2020.

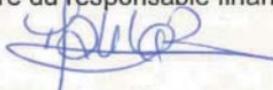
oui non Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

3.08.2016

Signature du responsable financier :



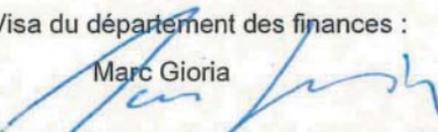
2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le : 3 août 2016

Visa du département des finances :

Marc Gioria



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 27 07 2016.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET

Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant total de 1 901 781 F pour les années 2017 à 2020 à quatre associations féminines :

- a) Association Foyer Arabelle
- b) Aide aux victimes de violences en couples – AVVEC (anciennement Solidarité femmes)
- c) SOS-Femmes
- d) Viol-Secours

Projet présenté par Département Présidentiel

(montants annuels, en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
TOTAL charges de fonctionnement	1.90	1.90	1.90	1.90	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	1.90	1.90	1.90	1.90	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT	-1.90	-1.90	-1.90	-1.90	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature du responsable financier :  le 30.08.2016

arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche
64, avenue des Grandes-Communes — 1213 Onex
www.foyerarabelle.ch — info@foyerarabelle.ch
t. 022 792 70 84 — f. 022 792 47 80
CCP: 12-17615-0



Comptes annuels

au 31.12.2015

SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.
Société de révision agréée et inscrite au Registre ASR sous No 501541
Membre de Fiduciaire Suisse

ASSOCIATION FOYER ARABELLE

ONEX

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour
l'exercice 2015**

ASSOCIATION FOYER ARABELLE

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Comité de l'association Foyer Arabelle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 29 mars 2016

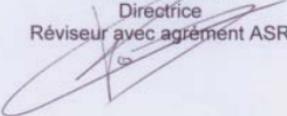
SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.

Le Réviseur responsable :

Aurore COSTIL

Directrice

Réviseur avec agrément ASR



Annexes : Fascicule des comptes pour l'exercice 2015 comparés à l'exercice 2014

BILANS COMPARES Au 31.12.2015 et 31.12.2014
--

ACTIFS	Notes	2015	2014
		CHF	CHF
<u>Actifs circulants</u>			
<i>Liquidités</i>			
Caisse		3'575.65	3'083.90
CCP 12-17615-0		623'680.71	592'977.33
BCGE		3'697.65	3'698.65
		630'954.01	599'759.88
<i>Réalisable</i>			
Pensions		118'401.75	93'792.00
Provision pour débiteurs douteux	1	-11'680.35	-3'089.00
Impôt anticipé		717.75	717.75
Avoirs à recevoir	2	45'198.28	43'249.35
		152'637.43	134'670.10
<u>Total actifs circulants</u>		783'591.44	734'429.98
<u>Immobilisations</u>			
	3		
<i>Immobilisé (valeur nette)</i>			
Instruments et outillage		-	-
Gros matériel		4'779.00	12'398.00
Matériel bureau informatique et mobilier		6'517.00	9'416.00
Aménagements, installations		1'436.00	3'591.00
Installations de sécurité		18'108.00	5'100.00
		30'840.00	30'505.00
<u>Total immobilisations</u>		30'840.00	30'505.00
<u>TOTAL ACTIFS</u>		814'431.44	764'934.98

BILANS COMPARES
Au 31.12.2015 et 31.12.2014

PASSIFS	Notes	2015 CHF	2014 CHF
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>			
<i>Créanciers</i>			
Rémunérations dues		4'225.25	4'498.90
Créanciers divers	4	75'828.10	40'594.30
Produits constatés d'avance		700.00	700.00
		<u>80'753.35</u>	<u>45'793.20</u>
<i>Comptes de régularisation</i>			
Passifs transitoires	5	230.00	365.00
Pensions encaissées d'avance		4'619.20	4'408.20
		<u>4'849.20</u>	<u>4'773.20</u>
<u>Total capitaux étrangers à court terme</u>		85'602.55	50'566.40
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016	8	18'176.75	5'020.20
<u>Total capitaux étrangers à long terme</u>		18'176.75	5'020.20
<u>Fonds affectés</u>			
Don pour Fonds Solidarité	6		
	6.1	156'148.17	192'572.17
Don pour Fonds affectés	6.2	1'059.25	398.20
Don pour frigos "Rotary"	6.3	1'515.95	3'681.95
Don pour Fonds Aménagement	6.4	17'600.00	-
Don pour Fonds Trafigura	6.5	9'656.70	-
		<u>185'980.07</u>	<u>196'652.32</u>
<u>Total Fonds affectés</u>		185'980.07	196'652.32
<u>Fonds propres</u>			
Capital versé		374'344.91	374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012		35'915.56	35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012		8'154.80	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	13	80'707.72	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015		-23'595.45	17'803.72
Résultat de l'exercice après répartition		<u>35'571.46</u>	<u>25'175.35</u>
Résultat attribué		11'976.01	42'979.07
Résultats cumulés sur la durée du contrat		13'573.07	-11'602.28
<u>Total fonds propres</u>		524'672.07	512'696.06
TOTAL PASSIFS		814'431.44	764'934.98

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2015 et 31.12.2014

	Notes	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations de l'Association		3'500.00	2'900.00	2'630.00
Subventions	7	945'000.00	944'991.00	954'991.00
Recettes				
Pensions	9	822'140.00	925'286.00	907'658.00
Crèche externe		137'500.00	120'176.05	122'379.62
Buanderie		1'900.00	1'294.00	2'892.50
Total recettes		961'540.00	1'046'756.05	1'032'930.12
Autres produits				
Repas		-	1'812.00	2'910.00
Commission impôt à la source		-	939.60	814.95
Produits divers	10	100.00	14'909.55	13'006.50
Total autres produits		100.00	17'661.15	16'731.45
Total produits d'exploitation		1'910'140.00	2'012'308.20	2'007'282.57
Frais du personnel				
Salaires	11.1	1'396'905.12	1'467'316.45	1'411'708.45
Autres charges personnel	11.2	-	15'959.60	19'326.95
Charges sociales		263'718.72	259'592.60	251'078.75
Déplacements personnel		900.00	301.90	540.20
Frais de formation		8'900.00	19'600.10	21'924.65
Indemnités journalières	11.3	-	-91'280.31	-43'005.25
Prestations assurance maternité		-	-	-
Total frais personnel		1'670'423.84	1'671'490.34	1'661'573.75
Frais généraux				
Alimentation		84'267.00	72'888.95	66'734.20
Frais de locaux et entretiens divers	12.1	160'004.00	166'588.75	165'579.10
Frais éducatifs		9'620.00	91'439.95	73'768.90
Frais administratifs	12.2	40'054.00	44'829.75	49'052.70
Total frais généraux		293'945.00	375'747.40	355'134.90
Total charges d'exploitation		1'964'368.84	2'047'237.74	2'016'708.65
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS		-54'228.84	-34'929.54	-9'426.08
Amortissements		24'400.00	14'900.70	19'147.25
Dotation provision débiteurs douteux			8'591.35	3'089.00
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER		-78'628.84	-58'421.59	-31'662.33
Produits financiers - intérêts créanciers		400.00	56.60	295.15
Charges financières - frais de banque et CCP		720.00	118.80	125.15
RESULTAT FINANCIER		-320.00	-62.20	170.00

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES

Au 31.12.2015 et 31.12.2014

	Notes	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
Produits exceptionnels				
Dons divers affectés		15'000.00	57'450.00	24'478.55
Subventions autres communes affectées		10'000.00	10'300.00	8'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés		-	4'654.10	41'737.50
Produits exceptionnels affectés				1'275.40
Produits exceptionnels non affectés			-	18'993.95
Produits sur exercices antérieurs		-	540.00	-
Total produits exceptionnels		25'000.00	72'944.10	94'785.40
Charges sur exercices antérieurs		-		545.05
RESULTAT EXCEPTIONNEL		25'000.00	72'944.10	94'240.35
Fonds affectés - attributions				
Fonds de Solidarité	6	-	-3'904.10	-49'476.05
Fonds affectés	6.1	-	-900.00	-900.00
Fonds 50e	6.2	-	-	-25'415.40
Fonds Aménagement	6.4	-	-17'600.00	-
Fonds Trafigura	6.5	-	-50'000.00	-
Fonds affectés - utilisations				
Fonds de Solidarité	6.1	-	40'328.10	20'260.05
Fonds sorties Hiver/Eté "Kiwanis"		-	-	975.70
Fonds affectés	6.2	-	238.95	1'031.80
Fonds frigos "Rotary"	6.3	-	2'166.00	2'166.00
Fonds 50e		-	-	40'900.40
Fonds Trafigura	6.5	-	40'343.30	-
RESULTAT DES FONDS (attributions/utilisations nettes)		-	10'672.25	-10'457.50
Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche			48'728.01	34'486.80
Résultat de l'exercice secteur crèche externe Ville d'Onex			-23'595.45	17'803.72
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT		-53'948.84	25'132.56	52'290.52
Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice	8			
Ville d'Onex			-23'595.45	
DEAS		-	12'050.95	8'528.95
Délégation à la Petite Enfance		-	1'105.60	782.50
TOTAL RESTITUTIONS		-	-10'438.90	9'311.45
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT		-53'948.84	35'571.46	42'979.07

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	Notes	2015	2014
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>11'976.01</u>	<u>42'979.07</u>
Amortissements	3	14'900.70	19'147.25
<u>Résultat de l'exercice (avant variation du fonds de roulement)</u>		<u>26'876.71</u>	<u>62'126.32</u>
Variation des débiteurs		-17'967.33	-45'986.40
Variation des créanciers		48'192.70	18'179.23
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		<u>57'102.08</u>	<u>34'319.15</u>
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	3		
Investissement dans les installations de sécurité		-15'235.70	-6'064.25
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		<u>-15'235.70</u>	<u>-6'064.25</u>
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	6		
Fonds de Solidarité	6.1	-36'424.00	29'892.30
Fonds sortie Hiver/Été "Kiwanis"		-	-975.70
Fonds affectés	6.2	661.05	-808.10
Fonds Rotary "frigos"	6.3	-2'166.00	-2'166.00
Fonds 50e		-	-15'485.00
Fonds Aménagement	6.4	17'600.00	
Fonds Trafigura	6.5	9'656.70	
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		<u>-10'672.25</u>	<u>10'457.50</u>
<u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u>		<u>31'194.13</u>	<u>38'712.40</u>
Liquidités au début de l'exercice		599'759.88	561'047.48
Liquidités à la fin de l'exercice		630'954.01	599'759.88
<u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u>		<u>31'194.13</u>	<u>38'712.40</u>
Variation des comptes de liquidité			
Caisse		491.75	1'040.90
CCP 12-17615-0		30'703.38	37'673.65
BCGE		-1.00	-2.15
<u>Augmentation de la trésorerie durant l'exercice</u>		<u>31'194.13</u>	<u>38'712.40</u>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL au 31 décembre 2015

Moyens provenant de fonds affectés	Valeur au 31.12.2014	Dotations	Utilisations	Transferts de fonds internes 2015	Valeur au 31.12.2015
Fonds Solidarité	192'572.17	3'904.10	-40'328.10	-	156'148.17
Fonds affectés	398.20	900.00	-238.95	-	1'059.25
Fonds Rotary "Frigos"	3'681.95	-	-2'166.00	-	1'515.95
Fonds Aménagement	-	17'600.00	-	-	17'600.00
Fonds Trafigura	-	50'000.00	-40'343.30	-	9'656.70
Capital des fonds affectés	196'652.32	72'404.10	-83'076.35	-	185'980.07
Moyens provenant du financement propre					
Capital versé	374'344.91				374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56				35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	8'154.80				8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	80'707.72				80'707.72
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015					-23'595.45
Résultat 2015 après répartition					35'571.46
Pertes et Profits reportés	13'573.07				13'573.07
Fonds propres de l'Association	512'696.06	-	-	-	524'672.07

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL au 31 décembre 2014

Moyens provenant de fonds affectés	Valeur au 31.12.2013	Dotations	Utilisations	Transferts de fonds internes 2014	Valeur au 31.12.2014
Fonds Solidarité	162'679.87	50'152.35	-20'260.05		192'572.17
Fonds Kiwanis Sorties Hiver/Eté	975.70		-975.70		-
Fonds affectés	1'206.30	900.00	-1'031.80	-676.30	398.20
Fonds Rotary "Frigos"	5'847.95	-	-2'166.00		3'681.95
Fonds 50e	15'485.00	25'415.40	-40'900.40		-
Capital des fonds affectés	186'194.82	76'467.75	-65'333.95	-676.30	196'652.32
Moyens provenant du financement propre					
Capital versé	374'344.91				374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56				35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	36'001.70			-27'846.90	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	35'057.10			27'846.90	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2014					17'803.72
Résultat 2014 après répartition					25'175.35
Pertes et Profits reportés	-11'602.28				-11'602.28
Fonds propres de l'Association	469'716.99	-	-	-	512'696.06



Foyer d'hébergement
avec crèche

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Principes comptables

Les états financiers de l'Association Foyer Arabelle ont été établis conformément aux statuts de l'Association, aux dispositions applicables du Code des Obligations et aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux directives de bouclage 2015 émises par le DEAS le 08.12.2015.

Les montants sont exprimés en francs suisses.

Politique de gestion et placement de la fortune

L'Association Foyer Arabelle est une association sans but lucratif. Les excédents éventuels sont immédiatement réinvestis. Nous avons un compte courant à la Poste et un compte d'épargne à la Banque Cantonale Genevoise. L'association n'effectue pas de placements financiers.

Rémunérations versées aux membres des organes dirigeants

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Graziella De-Vecchi, Directrice de l'Institution à 100%		
- Salaire brut annuel	CHF 140'541.--	CHF 137'337.20
Carin Sprecher Schmid, Directrice de la Crèche à 70%		
- Salaire brut annuel		CHF 68'014.70
- Salaire brut du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2015	CHF 14'782.25	
Joëlle Gaspoz, Responsable de la Crèche à 80%		
- Salaire brut du 7 juillet au 31 décembre 2015	CHF 29'608.25	
	-----	-----
	CHF 184'931.50	CHF 205'351.90
	=====	=====

Les membres du comité de l'Association Foyer Arabelle sont tous bénévoles.

Stocks

Le dernier inventaire complet de l'institution date du 28.02.11. Il est à votre disposition au secrétariat de l'association.

Contrôle interne - évaluation des risques

Le comité et la direction ont pris connaissance du dernier système de contrôle interne financier en séance du 30 mars 2015. Le document "l'évaluation du risque par la Direction et le Comité" a été mis à jour par la Direction et la Présidente de l'Association en avril 2015.

Provision pour débiteurs douteux (note 1)

Provision pour perte sur prestations	2015	2014
Mme G. pension octobre 2013	2'078.00	2'078.00
Mme V. solde pension juin 2013	300.00	300.00
Mme S. crèche octobre à décembre 2014	711.00	711.00
Paiement crèche octobre à décembre 2014 Mme S.	-711.00	
Crèche interne mars 2015 enfant L.D.	309.00	
Crèche dépannage avril 2015 enfant L.D.	278.00	
Crèche dépannage avril 2015 enfants A. et E. G.	334.00	
Crèche interne mai-juin 2015 enfant K.E.	829.00	
Mme D. solde pension mars 2015	3'381.00	
Mme E. solde pensions mai et juin 2015	4'171.35	
Total	11'680.35	3'089.00

Avoirs à recevoir (note 2)

Produits à recevoir	2015	2014
Subventions des communes genevoises	3'000.00	900.00
Don entreprise	3'000.00	-
Campagne de don 50e course Escalade		17'827.65
Indemnités journalières maladie	10'565.88	17'795.40
Indemnités journalières accident	22'332.40	-
Assurance maladie collective solde en n/faveur	-	1'746.30
HES-SO indemnité PF psychomotricienne	1'560.00	1'920.00
HES-SO indemnité PF éducatrice	4'740.00	3'060.00
Total	45'198.28	43'249.35

Immobilisations corporelles (note 3)

Immobilisations corporelles	Gros matériel	Mobilier, matériel de bureau et informatique	Aménagements installations	Installations de sécurité	Total
Valeur brute au 1.01.15	101'556.60	51'547.00	25'989.05	25'248.25	204'340.90
Acquisitions 2015	-		-	15'235.70	15'235.70
Valeur brute au 31.12.15	101'556.60	51'547.00	25'989.05	40'483.95	219'576.60
Fonds d'amort.au 1.01.15	-89'158.60	-42'131.00	-22'398.05	-20'148.25	-173'835.90
Amortissements 2015	-7'619.00	-2'899.00	-2'155.00	-2'227.70	-14'900.70
Fonds d'amort.au 31.12.15	-96'777.60	-45'030.00	-24'553.05	-22'375.95	-188'736.60
Valeur nette au 1.01.15	12'398.00	9'416.00	3'591.00	5'100.00	30'505.00
Valeur nette au 31.12.15	4'779.00	6'517.00	1'436.00	18'108.00	30'840.00

Taux d'amortissement

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à partir d'un montant de CHF 3'000.-- pour les nouveaux objets, conformément aux directives de bouclement 2013 et 2014. Ce seuil d'activation a été validé par le comité en séance du 21 mai 2013. Les taux d'amortissement ont fait l'objet d'une fiche de procédure du système de contrôle interne, signée le 5 octobre 2009 par la présidente et le trésorier de l'association, énonçant ces critères. Documents à votre disposition au secrétariat de l'association.

Durée d'amortissement	Taux
Instruments, outillage	20%
Gros matériel	20%
Mobilier de bureau	12.5%
Mat.bureau+informatique	40%-30%-30%
Aménagement	20%
Mobilier jeux extérieurs	20%
Installations de sécurité	20%

Valeur d'assurance incendie : CHF 330'000.--

Créanciers divers (note 4)

Créanciers divers	2015	2014
Charges sociales	29'825.25	13'389.95
Frais de personnel	2'651.60	11'861.70
Alimentation et matériel de cuisine	5'256.65	4'791.50
Matériel de nettoyage/hygiène	249.45	39.05
Swisscom	680.80	605.70
Services Industriels	1'428.60	1'279.40
Matériel bureau	54.00	-
Frais informatiques	-	390.00
Frais éducatifs divers	2'021.75	1'217.00
Frais sols chambres et couloir	26'660.00	-
Fiduciaire	7'000.00	7'020.00
Total	75'828.10	40'594.30

Passifs transitoires (note 5)

Passifs transitoires	2015	2014
Cautions clé	230.00	365.00
Total	230.00	365.00

Fonds affectés (note 6)

Certains donateurs ont versé un don pour des projets spécifiques (Fonds de Solidarité, sortie à la ferme, Fonds Aménagement, Fonds Trafigura, etc.). Tous les autres dons reçus ont été affectés au Fonds de Solidarité jusqu'à fin avril et au Fonds Aménagement dès début mai. Ceci a été mentionné sur notre site toute l'année 2015 (www.foyerarabelle.ch) :

Jusqu'à fin avril 2015 :

Votre contribution sera destinée à :

- Fonds de solidarité d'Arabelle.

Le règlement de ce Fonds stipule qu'il est destiné à financer des actions ou des activités en faveur des femmes et enfants résidant au Foyer Arabelle, ainsi que des enfants de la crèche.

Et depuis début mai 2015 :

Votre contribution sera destinée à :

Fonds Aménagement

Le règlement de ce Fonds stipule qu'il sert à financer tous travaux d'entretien, de rénovation, aménagements, achat de matériel ou matériaux pour les locaux de l'Association Foyer Arabelle. Il peut également servir pour le développement de nouveaux et/ou futurs locaux de l'Association, dont la nécessité n'est plus à prouver et le projet évoqué depuis plusieurs années.

Chaque fonds affecté a son règlement, à disposition au secrétariat de l'association.

Fonds de Solidarité (note 6.1)

Un Fonds de Solidarité a été constitué en 2002, suite à deux dons importants d'un montant total de CHF 53'000.-- (Banque JP Morgan et Groupe de coordination Mère-Enfant).

Ce fonds est destiné aux résidentes et à leurs enfants. Il peut financer des projets individuels (frais de traductions, achat de matériel, rafraîchissement de chambres, etc.) ou des projets collectifs (sorties neige, sorties d'été, cinémas, spectacles, fêtes).

En 2015, nous avons utilisé le fonds de solidarité pour un montant de CHF 40'328.10. Ce fonds nous a permis de financer des animations du mercredi et du week-end (soirées à thème, ateliers socio-esthétiques, sophrologie, goûters de Pâques, l'Escalade et d'Halloween, ateliers de cuisine et bricolage, conteuses, cirque, spectacle pour enfants), des frais de traduction, des cours de français, du matériel scolaire, des frais de passeport, des frais de garde d'enfants, et diverses sorties, dont le marché de Noël de Montreux et la visite au père Noël aux Rochers de Naye. Le Fonds de solidarité a permis cette année encore de financer des ateliers de jeux mère-enfant animés par l'Ecole des Parents. Nous avons également utilisé le Fonds de Solidarité pour motoriser la porte d'entrée du foyer, afin de faciliter son ouverture pour les mamans arrivant les bras chargés de courses et portant leurs enfants en bas âge.

Fonds de Solidarité	2015	2014
Solde au 1.01.	192'572.17	162'679.87
Frais de traductions	-325.00	-858.10
Sorties diverses	-4'444.30	-3'224.30
Fêtes-activités bricolage	-2'187.35	-2'729.85
Animation	-13'029.85	-11'452.15
Aménagements foyer	-13'247.55	-1'995.65
Frais de garde d'enfants Chaperon Rouge	-3'978.45	-
Frais de formation/démarches administratives	-3'115.60	-
Affectation des dons Communes	-	3'100.00
Affectation des dons entreprises	2'000.00	12'228.55
Affectation des dons 8 LIPP-V	1'904.10	34'147.50
Virement soldes Fonds affectés	-	676.30
Solde au 31.12.	156'148.17	192'572.17
<u>Variation</u>	<u>-36'424.00</u>	<u>29'892.30</u>

Fonds affectés (note 6.2)

Pour la quatrième année consécutive, la banque Goldman Sachs a offert une sortie aux résidentes et à leurs enfants, ainsi qu'à toute la crèche. Cette année, nous avons été au Bois de la Bâtie.

Fonds affectés	2015	2014
Solde au 1.01.	398.20	1'206.30
Don Goldmann Sachs	900.00	900.00
Sortie Bois de la Bâtie et pic-nic	-238.95	-1'031.80
Virement soldes au Fonds Solidarité	-	-676.30
Solde au 31.12.	1'059.25	398.20
Variation	661.05	-808.10

Fonds Rotary Club (note 6.3)

En 2012, le Rotary Club a financé l'achat de trois frigos et un congélateur professionnels. Le fonds Rotary sert à amortir cette dépense.

Fonds Rotary "frigos"	2015	2014
Solde au 1.01.	3'681.95	5'847.95
Amortissement frigos (produit différé)	-2'166.00	-2'166.00
Solde au 31.12.	1'515.95	3'681.95
Variation	-2'166.00	-2'166.00

Fonds Aménagement (note 6.4)

Le Fonds de Solidarité étant déjà bien fourni, le comité de l'Association Foyer Arabelle a décidé de créer un autre fonds servant à financer tous travaux d'entretien, de rénovation, aménagements, achat de matériel ou matériaux pour les locaux de l'association. Ce fonds peut également servir pour le développement de nouveaux et/ou futurs locaux de l'association, dont la nécessité n'est plus à prouver et le projet évoqué depuis plusieurs années.

Fonds Aménagement	2015
Solde au 1.01.	-
Affectation des dons des Communes	10'300.00
Affectation des dons des entreprises	4'550.00
Affectation des dons 8 LIPP-V	2'750.00
Solde au 31.12.	17'600.00
Variation	17'600.00

Fonds Trafigura (note 6.5)

Au courant de l'année 2015, nous avons été contactés par la Fondation Trafigura qui a décidé d'aider notre association par une donation de CHF 50'000.--. Nous leur avons soumis plusieurs projets de rénovation auxquels nous ne pouvions faire face, faute de moyens financiers. C'est ainsi que nous avons pu procéder à la rénovation des sols des 18 chambres des résidentes (datant de 1995), ainsi que le grand couloir du 8^e étage (surface totale d'environ 300 m2), ainsi qu'au nettoyage de tous les autres sols des lieux communs et des bureaux au 7^e étage. Nous avons également pu faire repeindre la terrasse des résidentes sur le toit de l'immeuble, ainsi que le local de rangement de la cuisine. Le Fonds Trafigura a également permis d'effectuer des rénovations et installations électriques, ainsi que d'acheter du matériel de cuisine. De plus, les employés de Trafigura sont venus peindre deux couloirs et donner des leçons d'anglais à des résidentes. A Noël, quelques employés sont venus animer notre

fête en compagnie du père Noël de Trafigura qui a amené de magnifiques cadeaux à tous les enfants du foyer. Nous avons également reçu deux beaux et grands frigos vitrés pour la salle à manger et pour la réserve. Le solde nous permettra d'acheter un congélateur supplémentaire, et de procéder au remplacement d'une machine à laver et d'un sèche linge datant de 1999.

Fonds Trafigura	2015
Solde au 1.01.	-
Don Trafigura	50'000.00
Matériel de cuisine	-2'171.10
Nettoyage des sols 7e	-2'376.00
Travaux électriques	-2'372.75
Travaux de peinture	-6'763.45
Revêtements sols 18 chambres + couloir 8e	-26'660.00
Solde au 31.12.	9'656.70
<u>Variation</u>	<u>-40'343.30</u>

Subventions (note 7)

Subventions	2015
Etat de Genève, Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS)	544'991.00
Ville de Genève, Délégation à la Petite Enfance	50'000.00
Ville d'Onex, service de Prévention sociale et de Promotion de la Santé	350'000.00
Communes genevoises	affecté
<u>Total</u>	<u>944'991.00</u>

2015 est la troisième année de notre second contrat de prestations avec l'Etat de Genève. Ce nouveau contrat de prestations subventionne le secteur "**FOYER y compris service de crèche**", alors que la Ville d'Onex subventionne les 10 places de crèche dédiées aux habitants de la commune. Nous recevons également une subvention de la Délégation de la Petite Enfance destinée aux enfants des mamans accueillies au Foyer Arabelle, dont le domicile précédent se situait en ville de Genève.

La comptabilité analytique présente ci-après les résultats du compte d'exploitation par secteurs subventionnés. Nous pouvons constater un excédent de CHF 48'728.01 pour le secteur "**FOYER y compris service de crèche**". La répartition du résultat, telle qu'énoncée dans notre contrat de prestation 2013-2016 avec l'Etat de Genève, concerne cet excédent à répartir comme suit : 73% pour l'association Foyer Arabelle et 27% pour l'Etat. Quant au résultat du secteur "**CRECHE externe Ville d'Onex**", la perte de CHF 23'595.45 est à prendre sur la réserve affectée à la crèche externe, tel que convenu avec la Ville d'Onex, qui nous subventionne « au déficit ».

Tableau de suivi des résultats avant et après répartition (note 8)

	2013	2014	2015	2016	Cumul
Résultat avant répartition	-15'893.53	34'486.80	48'728.01		67'321.28
Répartition de la part du résultat revenant à :					
DEAS *1	-3'930.65	8'528.95	12'050.95		16'649.25
Délégation Petite Enfance *2	-360.60	782.50	1'105.60		1'527.50
Total (27% du résultat)	-4'291.25	9'311.45	13'156.55	-	18'176.75
Résultat après répartition (73%)	-11'602.28	25'175.35	35'571.46	-	49'144.53

*1 La subvention du DEAS s'élève à CHF 544'991,-- soit 91.60% du total des subventions pour ce secteur.

*2 La subvention de la Délégation à la Petite Enfance s'élève à CHF 50'000,-- soit 8.40% du total des subventions pour ce secteur.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES
 Au 31.12.2015

	Budget 15			Résultats 2015		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cotisations de l'Association	3088.75	411.25	3'500.00	2'559.00	341.00	2'900.00
Subventions	595'000.00	350'000.00	945'000.00	594'991.00	350'000.00	944'991.00
Recettes						
Pensions	822'140.00		822'140.00	925'286.00		925'286.00
Crèche externe		137'500.00	137'500.00		120'176.05	120'176.05
Buanderie	1'900.00		1'900.00	1'294.00		1'294.00
Total recettes	824'040.00	137'500.00	961'540.00	926'580.00	120'176.05	1'046'756.05
Autres produits						
Repas	-		-	967.50	844.50	1'812.00
Commission impôt à la source	-		-	704.70	234.90	939.60
Produits divers	88.25	11.75	100.00	12'468.45	2'441.10	14'909.55
Total autres produits	88.25	11.75	100.00	14'140.65	3'520.50	17'661.15
Total produits d'exploitation	1'422'217.00	487'923.00	1'910'140.00	1'538'270.65	474'037.55	2'012'308.20
Frais du personnel						
Salaires	1'041'545.76	355'359.36	1'396'905.12	1'083'769.55	383'546.90	1'467'316.45
Charges sociales	197'952.69	65'766.03	263'718.72	193'655.60	65'937.00	259'592.60
Déplacements personnel	800.00	100.00	900.00	262.40	39.50	301.90
Autres frais de personnel	6'675.00	2'225.00	8'900.00	21'743.75	13'815.95	35'559.70
Indemnités journalières	-	-	-	-54'692.91	-36'587.40	-91'280.31
Total frais personnel	1'246'973.45	423'450.39	1'670'423.84	1'244'738.39	426'751.95	1'671'490.34
Frais généraux						
Alimentation	69'521.00	14'746.00	84'267.00	60'088.95	12'800.00	72'888.95
Frais de locaux et entretiens divers	131'571.50	28'432.50	160'004.00	137'012.90	29'575.85	166'588.75
Frais éducatifs	7'097.50	2'522.50	9'620.00	7'847.70	12'962.65	91'143.95
Frais administratifs	30'040.50	10'013.50	40'054.00	31'753.30	13'076.45	44'829.75
Total frais généraux	238'230.50	55'714.50	293'945.00	307'332.45	68'414.95	375'747.40
Amortissements	18'300.00	6'100.00	24'400.00	11'493.80	3'406.90	14'900.70
Dotation provision débiteurs douteux				7'979.35	612.00	8'591.35
Total charges d'exploitation	1'503'503.95	485'264.89	1'988'768.84	1'571'543.99	499'185.80	2'070'729.79
RESULTAT D'EXPLOITATION	-81'286.95	2'658.11	-78'628.84	-33'273.34	-25'148.25	-58'421.59
Produits financiers - intérêts créanciers	353.00	47.00	400.00	49.95	6.65	56.60
Charges financières - frais de banque et CCP	540.00	180.00	720.00	51.90	66.90	118.80
RESULTAT FINANCIER	-187.00	-133.00	-320.00	-1.95	-60.25	-62.20

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES
 Au 31.12.2015

	Budget 15			Résultats 2015		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produits exceptionnels						
Dons divers affectés	13'237.50	1762.50	15'000.00	50'355.40	7'094.60	57'450.00
Subventions autres communes affectées	10'000.00		10'000.00	10'300.00	-	10'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés	-			4'107.10	547.00	4'654.10
Produits sur exercice antérieur	-			405.00	135.00	540.00
Total produits exceptionnels	23'237.50	1'762.50	25'000.00	65'167.50	7'776.60	72'944.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23'237.50	1'762.50	25'000.00	65'167.50	7'776.60	72'944.10
Fonds affectés - attributions						
Fonds de Solidarité	-			-3'445.35	-458.75	-3'904.10
Fonds affectés	-			-794.25	-105.75	-900.00
Fonds Trafigura	-			-44'125.00	-5'875.00	-50'000.00
Fonds Aménagement				-16'742.20	-857.80	-17'600.00
Fonds affectés - utilisations						
Fonds de Solidarité	-			4'072.80	255.30	4'328.10
Fonds affectés	-			119.50	119.45	238.95
Fonds frigos "Rotary"				1'786.95	379.05	2'166.00
Fonds Trafigura				39'963.35	379.95	40'343.30
RESULTAT DES FONDS (attributions/utilisations nettes)	-			16'835.80	-6'163.55	10'672.25
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT	-58'236.45	4'287.61	-53'948.84	48'728.01	-23'595.45	25'132.56
Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice						
DEAS	-			12'050.95		12'050.95
Délégation à la Petite Enfance	-			1'105.60		1'105.60
Ville d'Onex	-				-23'595.45	-23'595.45
TOTAL RESTITUTIONS	-			13'156.55	-23'595.45	-10'438.90
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT	-58'236.45	4'287.61	-53'948.84	35'571.46	-0.00	35'571.46

Pensions (note 9)

En 2015, nous avons dû refuser 96 demandes d'hébergement, par manque de place. Cette année encore, le taux d'occupation a dépassé les 100% (116.36%).

Fin 2013, nous avons obtenu l'accord de la DGAS pour facturer, dès 2014, un forfait de crèche pour les 10 places de crèche réservées aux enfants des résidentes. C'est la reconnaissance pour l'Etat de Genève de la particularité du Foyer Arabelle, qui est le seul foyer à Genève à offrir, depuis sa création en 1964, ce service aux femmes en difficulté hébergées en foyer. En 2015, cela nous a permis de facturer CHF 46'066.-- pour un taux d'occupation de crèche de 81.32%. Il est à noter également le fort taux d'occupation du foyer qui a permis une augmentation de revenus de CHF 18'612.--.

Hébergement	2015	2014
Pensions	879'220.00	860'608.00
Crèche interne	46'066.00	47'050.00
Total	925'286.00	907'658.00

Produits divers (note 10)

Produits divers	2015	2014
Clés perdues, nettoyage chambre	195.00	20.00
Redistribution taxe CO2	1'004.55	800.50
Indemnités praticiens formateurs	13'710.00	12'186.00
Total	14'909.55	13'006.50

Rémunérations (note 11.1)

Salaires par secteurs	2015	2014
Secteur Foyer	448'180.55	439'550.80
Secteur Crèche	595'202.60	547'590.20
Secteur Ménage	63'878.75	74'482.70
Secteur Cuisine	93'056.55	90'699.30
Secteur Administration	266'998.00	259'385.45
Total	1'467'316.45	1'411'708.45

Autres charges de personnel (note 11.2)

Autres charges de personnel	2015	2014
Bons cadeaux 50e (CHF 200.--/personne)	-	6'200.00
Civiliste	14'259.60	5'800.00
Note de frais pour rapport d'activités	1'700.00	-
Sous-traitance (remplacement cuisinier)	-	2'765.05
Sous-traitance (remplacements ménages)	-	4'561.90
Total	15'959.60	19'326.95

Indemnités journalières (note 11.3)

Remboursements perte de gain par secteur	2015		2014	
	Foyer	Crèche	Foyer	Crèche
Assurance indemnité perte de gain	22'572.00	68'708.31	1'366.00	41'639.25
Total	22'572.00	68'708.31	1'366.00	41'639.25

Frais de locaux en entretiens divers (note 12.1)

Frais de locaux et entretiens divers	2015	2014
Loyers crèche et foyer	104'196.00	104'196.00
Charges locatives	16'514.85	12'668.75
Services industriels	10'562.00	8'740.05
Assurance choses	1'304.30	1'304.30
Produits et matériels de nettoyage	2'718.50	4'445.15
Entretien, réparation ou remplacement machines, mobilier, installations	25'827.65	27'967.75
Sécurité/Incendie	5'465.45	6'257.10
Total	166'588.75	165'579.10

Frais administratifs (note 12.2)

Frais administratifs	2015	2014
Matériel de bureau, imprimés, abonnements, frais de port	10'190.65	4'107.70
Téléphones, fax, internet	5'174.30	5'038.25
Informatique	11'496.55	20'573.70
Cotisations, cadeaux, pourboires, frais représent., pharmacie	3'997.00	3'974.80
Assurances RC, protection juridique	1'222.75	1'737.85
Comité, fiduciaire	12'748.50	13'620.40
Total	44'829.75	49'052.70

Réflexion sur les dépenses "back-office" : les responsables des 4 Associations du contrat de prestation (SOS Femmes, Solidarité Femmes, Viol Secours et Foyer Arabelle) ont établi un rapport préliminaire suite à leur réflexion commune sur la rationalisation de leurs secteurs administratifs.

Ce rapport préliminaire conjoint a été adressé à la DGAS en début d'année 2015. Nous avons reçu une réponse positive de la DGAS fin mars 2015, quant à la diversité et les spécificités de nos organismes et seront soutenues dans ce sens pour le renouvellement de nos contrats de prestations (2017-2020).

Réserve affectée Crèche externe (note 13)

Au 31 décembre 2013, nous avons présenté une note concernant les montants non réclamés par les subventionneurs du contrat de prestation 2009-2012. Depuis, la Ville d'Onex, qui subventionne 10 places de crèche dans notre structure, s'est positionnée et nous a demandé de constituer une réserve affectée à la crèche externe (lettre du 18.02.2015). Nous avons donc créé cette réserve et avons transféré la somme de CHF 27'846.90 résultant du contrat de prestation 2009-2012, ainsi que le résultat 2013 de CHF 35'057.10. La réserve affectée à la crèche externe se monte actuellement à CHF 80'707.72. La perte 2015 de CHF 23'595.45 viendra diminuer cette réserve pour 2016. La Ville d'Onex, qui nous subventionne "au déficit", a encore réduit sa subvention de CHF 30'000.-- pour 2016 (CHF 320'000.--).

Réserve affectée Crèche externe Onex	2015	2014
Solde au 1.01.	62'904.00	-
Virement du résultat 2013 crèche externe	-	35'057.10
Virement part. subvention Onex 2009-2012	-	27'846.90
Virement du résultat 2014 crèche externe	17'803.72	
<u>Total</u>	<u>80'707.72</u>	<u>62'904.00</u>

Fait à Onex, avril 2016
Sylviane Beaud, adjointe administrative.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Légaux et organisationnels

But et organisation de l'institution

Créée en 1964, l'Association Foyer Arabelle est une association à but non lucratif, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Genève. Reconnue d'utilité publique selon la 8LIPP-V (anciennement loi 21uLCP) depuis 1997, elle n'est pas imposable.

Le Foyer Arabelle offre un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme (majeure ou mineure), avec ou sans enfants, enceinte, momentanément en difficulté et/ou victime de violences domestiques. Il compte 18 chambres, soit 35 places. Le Foyer Arabelle est doté d'une crèche d'une capacité de 20 places à 100 %, dont 10 places à 100 % réservées aux enfants hébergés au foyer et 10 places à 100 % réservées aux enfants habitant la Ville d'Onex.

Organe de révision

Société Fiduciaire et de Comptabilité SA, depuis l'exercice 2013.

Composition de l'organe suprême et durée du mandat

Comité de l'Association Foyer Arabelle pour l'année 2015

Présidente Anne-Lise Schweizer

Vice-président Dario Giacomini

Trésorier Xavier Cardenoso

Membres Simone de Moerloose
Christina Hangauer
Anne-Marie Hirt
Danièle Speierer
Katia Staehli
Michael Anders
Steve Candolfi
Félix Stämpfli

Directrice de l'institution Graziella De-Vecchi

Responsable de la crèche Arabelle Joëlle Gaspoz (depuis le 7.07.2015)

Selon les statuts, l'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle élit les membres du comité. Les membres du comité sont élus pour un an et sont immédiatement rééligibles. La présidente du comité est immédiatement rééligible, la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La direction est responsable de la gestion opérationnelle de l'institution, supervisée par le comité de l'association.

La directrice de l'institution, le trésorier et l'adjointe administrative bénéficient du système de double signature.

STATISTIQUES 2015

Au foyer

14'865 nuitées, dont 6'432 pour les femmes et 8'433 pour les enfants

45 femmes hébergées et 59 enfants de 0 à 16 ans

5 enfants sont venus régulièrement en visite

2 enfants sont nés durant le séjour de leur maman à Arabelle

27 femmes sont entrées au foyer en 2015

27 femmes ont quitté le foyer en 2015

116.36% de taux d'occupation

23 nationalités différentes

Durée moyenne du séjour : 8.4 mois

Age moyen des résidentes : 24.6 ans

8,89% des jeunes mères enceintes ou mamans sont âgées de 15 à 21 ans

80% des femmes hébergées sont victimes de violences domestiques

A la crèche

52 enfants accueillis à la crèche dont 15 enfants externes habitant Onex et 37 internes

14 enfants ont bénéficié d'une place de dépannage après le départ de leur maman du foyer

Mères avec enfants**Age des enfants**

Sans enfants / enceinte	3		0 à 2 ans	27
1 enfant	25		2 à 4 ans	22
2 enfants	10		4 à 7 ans	5
3 enfants	6		7 à 14 ans	5
Plus de 3 enfants	1		14 ans et plus	0
Total	45	Total		59

Motif du séjour, sachant qu'une résidente peut avoir plusieurs problématiques

Problématiques	% du total
36 Violences domestiques, rupture conjugale	80.00%
13 Rupture de liens	28.89%
1 Problèmes psychiatriques	2.22%
3 Mineures	6.67%
5 Grossesse en cours	11.11%
1 Dépendances	2.22%
5 Fin de séjour ailleurs	11.11%

Evolution sur 10 ans	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total nuitées	9'165	10'981	12'176	12'877	13'275	13'930	13'719	14'040	13'338	14'449	14'865
- dont femmes	4'107	5'181	6'160	5'953	5'831	6'314	6'541	6'560	6'546	6'522	6'432
- dont enfants	5'058	5'800	6'016	6'924	7'444	7'616	7'178	7'480	6'792	7'977	8'433
Durée moyenne du séjour	5,5 mois	4,5 mois	4,2 mois	4,6 mois	6,9 mois	7,3 mois	8,8 mois	8,7 mois	9,9 mois	11 mois	8,4 mois
Nombre de femmes	38	40	49	42	41	44	38	41	35	34	45
- dont avec enfants	34	35	42	33	34	38	30	34	33	30	42
Moyenne âge des femmes	27,5 ans	28,5 ans	28,5 ans	26 ans	26 ans	26 ans	27 ans	26,5 ans	27,5 ans	29,1 ans	24,6 ans
Nombre d'enfants	51	48	51	50	50	50	47	47	39	44	59
- dont préscolaires	36	35	32	34	40	37	32	38	35	36	49

RESSOURCES HUMAINES

Répartition des postes et de l'équipe d'Arabelle au 31 décembre 2015

PERSONNEL SECTEUR CRÈCHE

NOM	Prénom	Fonction	Postes
GASPOZ	Joëlle	Responsable de crèche Adjointe pédagogique	0.8 poste
BAYO	Gaëlle	Educatrice	3.5 postes
BELLET	Magalie	Educatrice	
RODRIGUEZ	Stéphanie	Educatrice	
CUSIN	Océane	Educatrice petite enfance	
SALOMON	Audrey	Auxiliaire en formation	0.5 poste
ERRAHALI	Séverine	Auxiliaire	1 poste
WÜRSCH	Keven	Auxiliaire	
AJVAZI	Qendrim	Civiliste Aide de crèche	1 poste
DETRAZ	Delphine	ASE	0.8 poste
SCHROETER	Sophie	Apprentie ASE	0.7 poste
PIEPER	Lydia	Stagiaire psychomotricienne	0.4 poste
MOTA	Aline	Stagiaire-aide de crèche	0.9 poste
EVRRARD	Fabiola	Remplaçante auxiliaire	
RITTER	Alexandra	Remplaçante éducatrice PE	

PERSONNEL SECTEUR ADULTES

NOM	Prénom	Fonction	Postes
HÄIKIÖ RAUTANEN	Pia	Educatrice spécialisée	3.8 postes
MARTIN	Estelle	Educatrice spécialisée	
PUISSANT BAYARD	Hugo	Educateur spécialisé	
TRILLES	Gosia	Educatrice spécialisée	
VEYRAT	Rajna	Educatrice spécialisée	
MARET	Emérancienne	Stagiaire HETS	1 poste
DEFAYS	Emmanuelle	Stagiaire Erasmus	0.6 poste

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET SERVICES GENERAUX

NOM	Prénom	Fonction	Postes
DE-VECCHI	Graziella	Directrice de l'institution	1 poste
BEAUD	Sylviane	Adjointe administrative	0.7 poste
DAILLE	Myriam	Secrétaire administrative	0.6 poste
GIORGINO	Gianluca	Cuisinier	1.4 poste
ALEGRE PASCUAL	José	Cuisinier et coordinateur sécurité	
OLIVEIRA DE ALMEIDA	Wilma	Employée de maison / foyer	1 poste
NSIAMALEMBE	Ana	Employée de maison/crèche	

PERSONNEL SECTEUR VEILLEURS

NOM	Prénom	Fonction	Postes
CISSE	Alassane	Veilleur de nuit	1.5 poste
FRISANCHO TRIVENO	Hianina	Veilleuse de nuit	
MURNER	Séverine	Veilleuse de nuit	
RICKLI	Zoé	Veilleuse de nuit	
TORCHIO	Iris	Veilleuse de nuit	

Total intermédiaire**21.2 postes**

**Durant cette année 2015, 51 personnes au total
se sont investies à Arabelle**

Arabelle : Tableaux de bord des objectifs et indicateurs 2013-2016

Année 2015

1. Prestation : Foyer avec hébergement			
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>1.1. Accueillir et héberger des femmes avec enfants Héberger et assister des femmes et enfants en difficulté, dont des mères et futures mamans, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an.</p>	<p>1.1.1. Total des places (mères/enfants)</p> <p>1.1.2. Total des nuitées par année</p> <p>1.1.3. Durée moyenne et maximale du séjour</p> <p>1.1.4. Taux d'occupation</p>	<p>1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres</p> <p>1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année</p> <p>1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois</p> <p>1.1.4. Taux d'occupation > 98 %</p>	<p>1.1.1. 45 femmes, dont 3 mères mineures (1 de 17an et 2 de 16 ans) et 59 enfants de 0 à 16 ans + 5 enfants venus régulièrement en visite,</p> <p>1.1.2. 14'865</p> <p>1.1.3. 8,4 mois</p> <p>1.1.4. 116,36% (chambres remplies avec 2-3 enfants)</p>
	<p>1.2. Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser la responsabilisation des résidentes, afin d'aider les femmes à devenir autonomes. Orienter les résidentes vers des lieux de formation et d'insertion adaptés à leurs besoins.</p>	<p>1.2.1. Tenue de bilans trimestriels et de PV des séances du réseau</p> <p>1.2.2. Inscription des résidentes qui le nécessitent à des cours de recherche d'emploi et à des cours de français comme langue étrangère (FLE)</p> <p>1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité (formation, stage, travail, etc.) grâce notamment au placement de l'enfant à la crèche du foyer</p> <p>1.2.4. Indication claire dans les bilans de sortie du niveau d'autonomie qui est atteint</p>	<p>1.2.1. 100 % des bilans trimestriels sont complétés et 100 % des séances de réseau font l'objet d'une prise de PV.</p> <p>1.2.2. A leur sortie du foyer, 90 % des femmes sans emploi ont bénéficié d'un cours, ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi et 90 % des femmes de langue étrangère ont entrepris des cours de français</p> <p>1.2.3. 80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), hormis les congés maternité</p> <p>1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes deviennent socialement autonomes.</p>
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015

			Objectif 3
	Valeurs cibles	Indicateurs	
<p>1.2.5. 15 sur 27 sorties avec un projet écrit, soit 55.6%. Le 90% des femmes ont acquis des compétences pendant leur séjour.</p> <p>✓ L'évaluation de satisfaction du séjour a concerné 85% des femmes, dont les résultats sont excellents. Les femmes se disent très satisfaites de l'ensemble de l'encadrement.</p>	<p>1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, qui fait partie du bilan de sortie</p>	<p>1.2.5. Mise en place des évaluations de sortie (acquisition de compétences, satisfaction, degré d'autonomie, etc.)</p>	<p>1.3. Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences parentales. Favoriser le développement du lien mère-enfant en consolidant les compétences parentales.</p>
<p>Résultats 2015</p> <p>1.3.1. Environ 1'500 entretiens hebdomadaires avec les 5 éducateurs, ou à la demande, 365 jours par an (de 8h00 à 22h00).</p> <p>1.3.2. 90% des bilans semestriels indiquent des observations sur le lien mère-enfant.</p> <p>1.3.3. 90% des femmes ont acquis de nouvelles compétences, notamment avec l'Ecole des Parents et le jeu, ainsi qu'au groupe de parole.</p> <p>1.3.4. 81.32%. Des enfants inscrits dans des crèches extérieures n'ont pas pris le risque de perdre leur place. Les mères des nourrissons sont en congé maternité et s'occupent de leur bébé.</p>	<p>Résultats cibles</p> <p>1.3.1. Oui, environ 2'000 entretiens individuels par an</p> <p>1.3.2. > 90 % des bilans trimestriels comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant</p> <p>1.3.3. Pour 90 % des mères, acquisition de nouvelles compétences parentales observables</p> <p>1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche de 100 % pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant</p>	<p>1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires socio-éducatifs approfondis (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, etc.)</p> <p>1.3.2. Observations concrètes de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans trimestriels (parfois avec la crèche)</p> <p>1.3.3. Apprentissage de nouvelles compétences (sécurité, alimentation, relation éducative, soins à l'enfant, hygiène, jeu, etc.)</p> <p>1.3.4. Capacités à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants de 3 mois à 5 ans</p>	

	<p>1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, psy., milieu associatif, juridique)</p> <p>1.3.6. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution</p>	<p>1.3.5. Environ 90 séances de réseau par an avec prise de PV</p> <p>1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution</p>	<p>1.3.5. 1'029 contacts et séances (mailings, téléphones, etc.) <i>Point de recoupe avec 1.2.1</i></p> <p>1.3.6. Le classeur qualité reste une référence pour les stagiaires et les nouveaux collaborateurs. Une mise à jour serait nécessaire pour inclure tous les nouveaux projets pédagogiques, tels que : le groupe de parole violences domestiques, le jeu mère-enfant avec l'Ecole des Parents, l'art-thérapie, les ateliers de socio-esthétique pour l'estime de soi, etc.</p>
--	---	--	---

Objectif 4	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>1.4. Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement</p> <p>Evaluer si l'offre correspond à la demande. Enregistrer les besoins répertoriés et non-couverts par Arabelle (ex. besoins des mineures enceintes et en rupture). Concevoir un rapport statistique qui indique les besoins d'accueil et le type d'hébergement pertinent par rapport aux besoins et aux problématiques prises en charge. Collecter d'autres indicateurs auprès des partenaires cantonaux (HUG, inter-foyer, SPMi, Hg) LAVI, etc.)</p>	<p>1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place</p> <p>1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)</p>	<p>1.4.1. Etablissement d'une statistique semestrielle</p> <p>1.4.2. Etablissement d'un profil annuel</p>	<p>1.4.1. du 01.01 au 30.06.2015 2.21 mois d'attente du 01.07 au 31.12.2015 1.52 mois d'attente : foyer toujours complet.</p> <p>1.4.2. 104 femmes avec enfant, 15 femmes enceintes 82 ruptures pour V.D. + rupture 4 mineures (tableaux à disposition ainsi que les fiches individuelles de demandes détaillées)</p>

	<p>1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non satisfaites</p> <p>1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)</p>	<p>1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle</p> <p>1.4.4. Etablissement d'un profil annuel</p>	<p>1.4.3. 96 demandes non-satisfaites par manque immédiat de place. du 01.01 au 30.06.2015 58 demandes non satisf. du 01.07 au 31.12.2015 38 demandes non satisf.</p> <p>1.4.4. 80% des femmes hébergées en 2015 sont victimes de violences domestiques. <i>Voir tableau des statistiques 2015 p. 22.</i></p>
--	--	---	---

2. Etats financiers

Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>2.1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle</p>	<p>2.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle</p> <p>2.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)</p>	<p>2.1.1. 0</p> <p>2.1.2. 0</p>	<p>2.1.1. Aucune</p> <p>2.1.2. Envoyé le 28 avril 2016</p>
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats 2015
<p>2.2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)</p>	<p>2.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat</p>	<p>2.2.1. 0</p>	<p>2.2.1. Aucune</p>



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association Foyer Arabelle

Département Présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Foyer Arabelle a pour mission de " gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté " (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes en difficulté :

- un hébergement, avec logement et accueil en demi-pension;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel destiné à contribuer au développement de l'autonomie et de l'épanouissement personnel des personnes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet défini à l'arrivée de la personne au foyer;
- différentes activités d'animations et de loisirs organisées tout au long de l'année, y-compris durant les week-ends.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 545 000 F

Durée du contrat : 4 ans (2013-2016)

Période évaluée : 3 premières années (2013-2015)

PRESTATION 1 – FOYER AVEC HEBERGEMENT

Objectif 1. Accueillir et héberger des femmes avec enfants

Indicateurs :

- 1.1.1. Total des places (mères/enfants)
- 1.1.2. Total annuel des nuitées
- 1.1.3. Durée moyenne et maximale du séjour
- 1.1.4. Taux d'occupation

Valeurs cibles

- 1.1.1.35 places (mères/enfants), 18 chambres
- 1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année

1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois

1.1.4. Taux d'occupation > 98 %

Résultats réels:

	2013	2014	2015
1.1.1.	35F -39 E	34F – 44 E	45 F- 59 E
1.1.2.	13'338	14'449	14'865
1.1.3.	9,9mois	11 mois	8,4 mois
1.1.4.	104,41%	113,50%	116,36%

Pendant ces 3 années (2013-2015), et conformément aux tableaux de bord avec objectifs et indicateurs, les résultats quantitatifs sont atteints, voire dépassés.

Les 18 chambres (35 places) du foyer sont toujours occupées, avec un taux d'occupation croissant allant jusqu'à 116,36% en 2015.

La durée moyenne du séjour demeure dans les valeurs-cibles, bien qu'il arrive parfois que certaines résidentes dépassent malheureusement l'année, faute de trouver un logement, bien qu'elles soient prêtes à quitter le foyer. Les mineures restent souvent jusqu'à leur majorité.

Le foyer et sa crèche se spécialisent davantage dans l'accueil mère-enfant en difficulté et souvent victimes de violences, car c'est l'unique lieu de ce type à Genève. Les demandes proviennent, notamment, des services de santé ou de la Protection de l'enfance.

En 2015, on dénote une augmentation des femmes requérantes d'asile ou sans papier placées par l'Hg (voire des femmes de diplomates victimes de violences conjugales). Pour elles, le séjour en Suisse est souvent source d'incertitude et d'angoisse sur l'avenir. Elles sont soutenues par le foyer et par les services juridiques spécialisés.

Objectif 2 : Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle

Indicateurs :

1.2.1. Tenue de bilans trimestriels et de PV des séances du réseau

1.2.2. Inscription des résidentes qui le nécessitent à des cours de recherche d'emploi et à des cours de français comme langue étrangère (FLE)

1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité (formation, stage, travail, etc.) grâce, notamment, au placement de l'enfant à la crèche du foyer

1.2.4. Indication claire dans les bilans de sortie du niveau d'autonomie qui est atteint

1.2.5. Mise en place des évaluations de sortie (acquisition de compétences, satisfaction, degré d'autonomie, etc.)

Valeurs cibles :

1.2.1. 100 % des bilans trimestriels sont complétés et 100 % des séances de réseau font l'objet d'une prise de PV

1.2.2. A leur sortie du foyer, 90 % des femmes sans emploi ont bénéficié d'un cours, ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi et 90 % des femmes de langue étrangère ont commencé à suivre des cours de français

1.2.3. 80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), hormis les congés maternité

1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes deviennent socialement autonomes

1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, qui fait partie du bilan de sortie

Résultats réels :

	2013	2014	2015
1.2.1.	68%	100%	100%
1.2.2.	94%	90%	64,4%
1.2.3.	80%	88%	66,7%
1.2.4.	80%	87,5%	85%
1.2.5.	90%	95%	90%

Bien qu'il soit difficile de mesurer la réinsertion sociale, cet objectif semble atteint avec une moyenne de 84%. Il arrive souvent que les femmes prennent contact avec Arabelle après leur départ du foyer, et l'on constate qu'elles vont bien. Par autonomie sociale, on entend qu'à la fin de leur séjour au foyer, les femmes ont trouvé un appartement, sont engagées dans une activité de formation, de stage ou ont un travail, et s'occupent de leur petite famille de façon autonome. Durant leur séjour au foyer, les femmes ont constitué/renforcé un réseau social/santé qui, en cas de problème, les soutient ponctuellement. A fin 2015, les 8 femmes non-francophones (sur 45 résidentes), ont suivi des cours de français. D'autre part, en 2015, 4 femmes ont obtenu un contrat de travail, et sont donc devenues indépendante financièrement et socialement.

Depuis 2 ans, la direction utilise un formulaire d'évaluation de la satisfaction du séjour, qu'elle a élaboré. Il est complété au moment du départ de chaque résidente. Les résultats sont excellents (à environ 90%). Les femmes témoignent sur les divers aspects de leur séjour. De manière générale, elles sont très satisfaites de l'accompagnement dont elles ont bénéficié. Elles réalisent et reconnaissent le chemin qu'elles ont fait avec leur(s) enfant(s) depuis leur arrivée. Elles apprécient la crèche, et disent qu'Arabelle leur a « tout apporté » dans une période difficile de leur vie. Elles ont vécu des moments forts et importants au foyer. Elles ont souvent tissé des liens d'amitié avec d'autres résidentes. Elles sortent d'une dépendance de leur conjoint agressif, leur enfant est parfois né durant le séjour à Arabelle ou y a fait ses premiers pas, etc. Elles quittent Arabelle émues et reconnaissantes.

En ce qui concerne le 10% qui ne s'est pas avéré positif, il s'agit surtout de femmes qui ont des troubles du comportement, ou d'autres qui sont encore très dépendantes d'un conjoint violent et retournent au domicile (rare).

Objectif 3 : Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences parentales.

Indicateurs :

- 1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires socio-éducatifs approfondis (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, etc.)
- 1.3.2. Observations concrètes de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans trimestriels (parfois avec la crèche)
- 1.3.3. Apprentissage de nouvelles compétences (sécurité, alimentation, relation éducative, soins à l'enfant, hygiène, jeu, etc.)
- 1.3.4. Capacités à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants de 3 mois à 5 ans
- 1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, psy., milieu associatif, juridique)
- 1.3.6. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe du foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

Valeurs cibles :

- 1.3.1. Oui, environ 2'000 entretiens individuels par an
- 1.3.2. > 90 % des bilans trimestriels comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant
- 1.3.3. Pour 90 % des mères, acquisition de nouvelles compétences parentales observables
- 1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche de 100 % pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant
- 1.3.5. Environ 90 séances de réseau par an avec prise de PV
- 1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

Résultats réels :

	2013	2014	2015
1.3.1.	2'020	1'800	1'500
1.3.2.	100%	90%	90%
1.3.3.	88%	94%	90%
1.3.4.	71,99%	83,05%	81,32%
1.3.5.	116	100	90%
1.3.6.	oui	oui	oui

Ces 3 dernières années, Arabelle a accueilli 142 enfants, la plupart des petits (0-5 ans), que nous ont adressés les services sociaux. Nous avons aidé les mères à développer des compétences parentales en observant la relation mère-enfant, et soutenu les jeunes mères qui entretenaient des liens difficiles et compliqués avec leur(s) enfant(s) en raison de divers facteurs découlant de leur passé et de violences conjugales. Notre objectif est de leur permettre de consolider ces liens, combler certaines lacunes, et les aider à développer leur disponibilité psychique envers leur(s) enfant(s), dans une période de crise où elles sont en grande souffrance. En fréquentant la crèche, les enfants ont pu retrouver le sourire. De plus, grâce au soutien socio-éducatif quotidien au foyer (1'500 entretiens éducatifs en 2015, pour les 18 résidentes de nos 18 chambres), la majorité des 45 mères accueillies durant l'année ont réalisé l'importance de parler plus sereinement aux enfants et de jouer avec eux tout en respectant leur rythme et leur développement. A noter également que le chiffre de 1500 entretiens annuels formels dépasse largement un entretien hebdomadaire tel que préconisé.

Des ateliers jeux mères-enfants, ont été mis en place avec une psychomotricienne de l'Ecole des Parents, qui ont eu du succès. Durant un an, une jeune psychologue (niveau Master) spécialisée dans la prise en charge de l'enfant, a effectué un stage au foyer. Elle a conduit des ateliers individuels dont le support principal était le jeu. Elle a également préparé, avec le foyer, un outil d'observation permettant d'évaluer les compétences parentales de la mère. Cet outil est utilisé par les éducateurs. Il sert, notamment, à évaluer les problèmes et à cibler la prise en charge, mais également à valoriser les compétences existantes.

Environ 90% des résidentes ont pu acquérir de nouvelles compétences parentales.

La fréquentation de la crèche Arabelle a varié de 72 à 83%. Disposer d'une crèche est un réel avantage. Le manque de fréquentation à 100% est dû, notamment, au fait que la petite crèche n'a pas toujours les places libres correspondant à l'âge de l'enfant du foyer (groupes de 0-2, 2-5 ans en crèche), et doit jongler avec les 10 places externes financées par la Ville d'Onex. En 2015, la crèche a obtenu du Sasaj, d'augmenter à 12 (au lieu de 10) les places pour les enfants du foyer, car elles étaient souvent insuffisantes. De plus, un projet de prise en charge mère-enfant à la crèche dès la naissance est en cours, avec la nouvelle responsable de la crèche.

Tout ce travail de suivi ne peut se faire qu'en collaboration avec l'ensemble du réseau psycho-social et médical (en particulier les assistants sociaux de l'Hg, et du Spmi). Une centaine de séances réseau, organisées par Arabelle, ont lieu tous les 3 mois pour chaque résidente. Un protocole spécial sous forme de contrat pour l'accueil de mères mineures a été mis en place avec le Spmi. Il stipule notamment les responsabilités de chaque partie, ainsi que la marge de manœuvre de la jeune femme.

Notre *classeur qualité* reste une référence pour les nouveaux projets, notamment : le groupe de parole sur les violences domestiques avec Solidarité Femmes, qui aborde des sujets choisis par les résidentes. Beaucoup de femmes participent à ce groupe, qui traite de thèmes très pertinents et elles s'y impliquent. Chacune se sent moins seule dans son vécu, tente de comprendre les mécanismes de la violence conjugale et apprend comment y échapper. Des photocopiés sont distribués et il arrive parfois que le sujet soit discuté à table.

Depuis 3 ans, l'ensemble des collaborateurs (socio-éducatif foyer et crèche) bénéficient d'une supervision d'équipe dispensée par une psychologue qui intervient au TPAE. Des

thèmes difficiles sont abordés en lien avec la maltraitance et la prise en charge de personnes victimes de violences, notamment. Ce moment permet aussi une réflexion d'équipe.

Objectif 4: Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement

Indicateurs :

- 1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place
- 1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)
- 1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non-satisfaites
- 1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)

Valeurs cibles :

- 1.4.1. Etablissement d'une statistique semestrielle
- 1.4.2. Etablissement d'un profil annuel
- 1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle
- 1.4.4. Etablissement d'un profil annuel

Résultats réels :

Grâce à nos statistiques, nous possédons déjà des informations sur les besoins, tels que l'indique partiellement le tableau de bord. Notre liste d'attente indique une durée d'attente entre 1 et 2 mois pour disposer d'une place, mais la situation change souvent lorsqu'on rappelle une femme pour lui proposer un entretien d'entrée. Soit la femme a changé d'idée, soit elle a trouvé un autre logement, soit elle est retournée chez un conjoint ou, encore, elle ne répond plus au téléphone. Toutefois, Arabelle, qui n'a pas de chambre d'urgence, adresse toutes les demandes urgentes au foyer Le Pertuis et au Cœur des Grottes, lorsqu'elle n'a pas de place à offrir.

Chaque année, nous ne pouvons répondre favorablement à une centaine de demandes, faute de places. Ce sont souvent des femmes avec enfants ou enceintes.

En 2015, sur les 104 femmes en liste d'attente, le 79% était victime de violences domestiques (tableau et fiches à disposition au foyer).

Age : il s'agit souvent de jeunes femmes, âgée en moyenne de 26 ans. Chaque année, les mères mineures ont toutes pu être accueillies. (3 ou 4 au maximum, âgée entre 16-17 ans).

Un tableau statistique plus détaillé sur nos listes d'attente a été élaboré, mais il serait opportun de constituer un groupe de travail pour l'étudier et l'exploiter plus en détail, voire recourir à l'Observatoire si possible. Nous manquons de moyens pour ce projet de recherche. Malheureusement, la HETS de Lausanne, qui s'était engagée à collaborer dans ce sens, a dû se désister par manque de fonds. L'Université de Genève a manifesté son intérêt pour le sujet.

Tel que déjà mentionné dans des documents, Arabelle n'abandonnera pas le projet. Nous souhaitons approfondir la recherche sur les besoins de ce public-cible, en incluant divers partenaires cantonaux.

L'objectif étant de pouvoir répondre aux besoins non-couverts mère-enfant en difficulté, et d'adapter au mieux nos prestations pour ces personnes qui souhaitent disposer d'un encadrement tel que celui offert à Arabelle. Pour ce faire, une méthodologie d'avant-projet sur l'avenir d'Arabelle est également à disposition.

2 - ETATS FINANCIERS

Objectif 1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

2.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

5.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Valeurs cibles

5.1.1. 0 ; 5.1.2. 0

Résultats réels:

0 réserves de l'organe de contrôle

0 retards

Objectif 2 : Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)**Indicateurs :**

2.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

Valeurs cibles : 2.2.1. 0

Résultats réels :

0 remarques en 2013 et en 2014.

Observations de l'institution subventionnée :

Nous remercions le DES, notre ancien département, ainsi que la DGAS pour leur confiance et soutien depuis 2009, date de notre premier contrat de prestations signé par Monsieur Longchamp. Nous sommes heureux de collaborer à nouveau avec le Président du Conseil d'Etat et avec le Bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Le contrat de prestations toujours en vigueur (2013-2016) sera l'occasion de compléter l'évaluation de l'ensemble des 4 années du contrat, à début 2017.

Arabelle nécessite toujours le soutien de l'Etat, car les montants perçus relatifs aux frais générés pour héberger et soutenir les mères et leurs enfants durant leur séjour au foyer, ne suffisent pas pour couvrir toutes les dépenses.

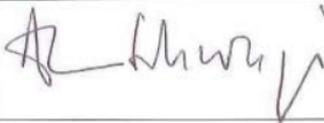
Enfin, Arabelle souhaite mener à bien un projet de recherche afin de pouvoir accueillir, en cas de besoin confirmé, les mères-enfants en difficulté qui chaque année, ne trouvent pas de place au foyer Arabelle (accueil mère-enfant avec crèche).

Observations du département :

Pour la période 2013-2016, l'association Foyer Arabelle a totalement repensé l'éventail des objectifs et des indicateurs en orientant ceux-ci sur sa pratique métier. Les nouveaux indicateurs 2013-2016 tendent à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation.

Le travail préparatoire pour le contrat de prestations 2017-2020 avec le subventionné a confirmé la plupart des indicateurs définis et en a affiné certains afin de refléter au mieux le travail effectué par l'association Foyer Arabelle.

L'étude envisagée par l'association sur les demandes restées sans réponse positive ainsi que sur les durées d'attente pour une place au foyer sera partagée au sein de la CCVD et sera utile pour les avancées des travaux de la Sous-Commission Hébergement.

POUR LE SUBVENTIONNE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Schweizer Anne-Lise, Présidente	
Genève, le	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Fry Colette, Directrice du BPEV	
Genève, le	02.08.2016



arabelle

Foyer d'hébergement
avec crèche

Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du
département présidentiel (le département),

d'une part

et

- **l'association Foyer Arabelle**
ci-après désignée (**la bénéficiaire**)
représentée par

Madame Anne-Lyse Schweizer, présidente

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par l'association Foyer Arabelle ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'association Foyer Arabelle;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -**Dispositions générales****Article 1**

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123, 126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme O 09 Intérieur

Article 3

Bénéficiaire

L'association Foyer Arabelle est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

L'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes et enfants en difficulté (inclus des mères mineures et /ou enceintes):

- un hébergement adapté, avec chambre individuelle équipée, et accueil en demi-pension Label Fourchette Verte (pension complète pour les 0 -4 ans) ;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel et collectif destiné à contribuer au développement de l'autonomie et à la reconstruction des femmes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, d'un logement, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet individuel défini à l'arrivée de la femme au foyer;
- différentes activités de soutien (ex. groupe de parole sur les violences domestiques, ateliers de jeu mère-enfant et d'art-thérapie, réunions de vie communautaires, ateliers d'estime de soi,...) d'animations et de loisirs (sportif, culturels), organisées tout au long de l'année, y compris durant les week-ends et les Fêtes. Un service de veille la nuit.
- des prestations de crèche pour les enfants de 0 -4-5 ans pour favoriser leur bon développement, permettre aux mères de suivre une formation, travailler, et effectuer toutes les démarches utiles à leur autonomie.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à l'association Foyer Arabelle une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel

- 5 -

(article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :

Année 2017 : 539'541 F

Année 2018 : 539'541 F

Année 2019 : 539'541 F

Année 2020 : 539'541 F

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble prestations de l'association Foyer Arabelle figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, l'association Foyer Arabelle remettra au département présidentiel une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. L'association Foyer Arabelle est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.

2. L'association Foyer Arabelle tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable L'association Foyer Arabelle s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne L'association Foyer Arabelle s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne L'association Foyer Arabelle s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 12

Reddition des comptes et rapports L'association Foyer Arabelle, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat [ou rapport de performance] reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la

- 7 -

présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques;

- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées;

Article 13

Traitement des bénéficiaires et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'association Foyer Arabelle selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'association Foyer Arabelle. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par l'association Foyer Arabelle est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de l'association Foyer Arabelle. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.
5. A l'échéance du contrat, l'association Foyer Arabelle conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, l'association Foyer Arabelle assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, l'association Foyer Arabelle s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15*Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par l'association Foyer Arabelle auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat**Article 16***Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de l'association Foyer Arabelle ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :

- 9 -

- veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par l'association Foyer Arabelle;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité/aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) L'association Foyer Arabelle n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

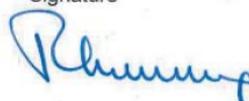
représentée par

François Longchamp
conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date :

15.8.2016

Signature



Pour l'association Foyer Arabelle

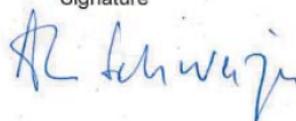
représenté-e par

Anne-Lyse Schweizer
Présidente

Date :

28.07.2016

Signature



Annexe 1

Tableaux de bord des objectifs et indicateurs
pour le suivi des prestations 2017-2020

1. Prestation : Foyer avec hébergement						
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
1.1 Accueillir et héberger des femmes avec enfants Héberger et soutenir des femmes et enfants en difficulté, souvent victimes de violences domestiques, dont des mères et futures mères, majeures et mineures, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an, en collaboration avec le réseau.	1.1.1 Total des places (mères/enfants)	1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres	1.1.1.			
	1.1.2 Total des nuitées par année	1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année	1.1.2.			
	1.1.3 Durée moyenne et maximale du séjour.	1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois	1.1.3.			
	1.1.4 Taux d'occupation	1.1.4. Taux d'occupation > 98 %	1.1.4.			
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020
1.2 Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser l'autonomisation des résidentes, et les orienter	1.2.1. Tenue de bilans semestriels remis au réseau, et de résumé des séances du réseau	1.2.1. 100 % des bilans semestriels individuels sont complétés, et 100 % des séances du même réseau d'Arabelle, font l'objet d'un résumé interne (en alternance, une séance tous les 3 mois)	1.2.1.			
			1.2.2.			

STATUTS

de l'Association Foyer Arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche

64, avenue des Grandes Communes
1213 Onex

Tél. 022 792 70 84 - Fax 022 792 47 80

info@foyerarabelle.ch

www.foyerarabelle.ch

C.C.P. 12-17615-0

1. DENOMINATION

Sous la dénomination « Association Foyer Arabelle », il est constitué à Genève une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Son siège est à Onex, Genève, aux 64 et 66 avenue des Grandes Communes.

2. BUT

L'association a pour but d'apporter un soutien à toute femme, avec ou sans enfants, momentanément en difficulté. A cette fin, l'association gère notamment un lieu d'accueil et d'hébergement pour ces femmes, ainsi qu'une crèche qui accueille les enfants des résidentes ainsi que des enfants externes au foyer.

L'association est sans but lucratif.

3. STATUT DES RESIDENTES

L'association héberge des résidentes sans distinction de race, de religion ou de nationalité.

4. MEMBRES

4.1 Admission

Peut être membre de l'Association Foyer Arabelle toute personne physique ou toute personne morale qui en fait la demande par écrit au comité, à l'exclusion toutefois des membres du personnel en activité.

4.2 Démission

La qualité de membre se perd :

- ◊ par la démission, devant être présentée par écrit au comité pour la fin de l'année civile en cours
- ◊ par défaut de paiement des cotisations
- ◊ par le décès, ou la dissolution de la personne morale
- ◊ par l'exclusion prononcée par le comité qui n'est pas tenu d'indiquer les motifs de sa décision

4.3 Cotisations et responsabilité

Les membres sont tenus de verser les cotisations annuelles fixées par l'assemblée générale.

Les dettes ne sont garanties que par l'actif social.

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle à raison des engagements de l'association, ils n'ont aucun droit personnel sur l'actif social qui est la propriété exclusive de l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus, de même que les héritiers ou ayants droit des membres décédés, n'ont aucun droit à l'actif social.

5. ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont :

- ◊ l'assemblée générale
- ◊ le comité
- ◊ l'organe de contrôle

6. ASSEMBLEE GENERALE

6.1 Composition

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association, elle est composée de tous les membres.

Elle se réunit en assemblée ordinaire une fois par an.

6.2 Rôle

L'assemblée générale :

- ◊ élit les membres qui constitueront le comité et élit le président
- ◊ élit l'organe de contrôle qui devra être choisi en dehors du comité mais peut être membre de l'association
- ◊ approuve les comptes annuels et les rapports de gestion du comité, de la direction, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle
- ◊ fixe le montant des cotisations annuelles
- ◊ adopte et modifie les statuts
- ◊ peut révoquer un membre du comité

6.3 Convocation

L'assemblée générale est convoquée par circulaire adressée aux membres au moins dix jours à l'avance. Cette convocation devra indiquer l'ordre du jour.

Les propositions de modification de l'ordre du jour devront être présentées par écrit au comité au moins cinq jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale.

Les points à traiter sous « divers » peuvent être annoncés au début de l'assemblée. Ils ne pourront pas faire l'objet d'une décision formelle de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté en début de séance.

6.4 Représentativité et droit de vote

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, sous réserve de l'article 11. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix ; en cas d'égalité, la voix du président départage.

Chaque membre n'a qu'une voix ; le droit de vote est personnel ; le droit de représentation est admis sur la base d'une procuration écrite.

Le vote s'effectue à mains levées ou au bulletin secret si un cinquième des membres présents le demande.

6.5 Procès-verbal

Il est tenu un procès verbal des décisions et élections de l'assemblée générale.

6.6 Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale peut se réunir en assemblée générale extraordinaire aussi souvent que le comité le juge nécessaire ou si un cinquième des membres en fait la demande.

7. COMITE

7.1 Composition

Le comité est composé de 5 à 11 membres de l'Association Foyer Arabelle, élus par l'assemblée générale pour un an ; ils sont immédiatement rééligibles.

Le président du comité est élu par l'assemblée générale. Il est immédiatement rééligible, mais la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La répartition des charges autres que celles du président est fixée par le comité. L'action des membres du comité, ainsi que celle du président, est bénévole.

7.2 Fonctions

Les fonctions de membre du comité cessent à l'échéance du mandat conféré par l'assemblée générale ; elles cessent aussi par décès, démission, perte de la qualité de membre ou révocation, prononcée dans ce cas par l'assemblée générale.

7.3 Pouvoirs

Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des biens et des affaires de l'association ; il peut faire appel, en qualité de conseillers, à des personnes qui ne sont pas membres. Ces dernières pourront assister aux séances du comité ou des commissions mais n'auront pas droit de vote.

7.4 Attributions

Le comité dirige l'association et en est responsable devant l'assemblée générale. Il est chargé notamment de :

- ◇ administrer l'association
- ◇ engager la direction de l'institution, foyer et crèche
- ◇ veiller à la bonne marche de l'association et au respect de son but
- ◇ convoquer l'assemblée générale et exécuter les décisions de celle-ci
- ◇ établir le budget et les comptes annuels de l'association sur proposition de la direction
- ◇ adopter le rapport d'activité de l'association rédigé par la direction

Le comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. La présidente convoque le comité et un procès verbal de la séance est dressé.

7.5 Commissions

Le comité peut constituer des commissions chargées d'un objet déterminé, dans le cadre de l'activité de l'association. Chaque commission aura à sa tête un membre du comité qui pourra s'adjoindre à titre d'aides ou de conseillers des personnes même non sociétaires.

Le comité déterminera, par un règlement intérieur si besoin est, et de cas en cas, les pouvoirs délégués à chaque commission en vue de l'accomplissement de la tâche à elle confiée par le comité.

Le comité garde le droit de contrôle le plus étendu sur l'activité de chaque commission ; il peut convoquer à ses séances les membres, même non sociétaires, d'une commission ; ces derniers n'auront cependant pas le droit de vote lors d'une décision du comité.

7.6 Décisions

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas d'égalité des voix, le président départage.

7.7 Responsabilité

Les membres du comité de l'association n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements pris par l'association, engagements exclusivement garantis par les biens de celle-ci. De même, les membres n'ont aucun droit à l'actif social.

7.8 Engagement à l'égard des tiers

Les décisions ayant une implication financière à l'égard de tiers doivent porter la signature collective du président et du trésorier. A défaut de la signature du trésorier, la signature du président et d'un autre membre du comité.

8. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association sont les suivantes :

- ◇ les cotisations des membres
- ◇ les dons et legs en nature et en espèce
- ◇ les subventions des collectivités publiques et des institutions privées
- ◇ le produit des ventes, collectes, manifestations etc...
- ◇ les rétributions versées par les résidentes ou par les services référents, les pensions crèche
- ◇ le temps offert bénévolement par les membres du comité dans l'exercice de leur mandat

9. FONDS DE SOLIDARITE

Il est créé un fonds de solidarité alimenté par des dons privés, expressément affectés par le donateur pour les femmes et les enfants résidents du foyer ou fréquentant la crèche.

Le fonds n'existe que dans la mesure où il est alimenté, et ne crée pas de droit pour les résidentes ou les enfants.

Le fonds est affecté à des actions et/ou des activités en faveur des femmes et des enfants résidant au foyer, et/ou à des enfants fréquentant la crèche.

Un règlement est rédigé explicitant les critères et les procédures de gestion des attributions.

Le fonds est géré par l'association.

10. ORGANE DE CONTROLE

Une fiduciaire, dont le mandat n'excède pas 4 ans, est chargée de contrôler les comptes de l'association et de présenter chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Elle est en droit d'exiger en tout temps la présentation des livres et pièces comptables.

11. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale convoquée à cet effet et réunissant deux tiers de ses membres.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale sera convoquée à nouveau dans un délai de vingt jours. Elle statuera alors quel que soit le nombre de membres présents.

12. LIQUIDATION

En cas de dissolution, la liquidation est opérée par le comité à moins que l'assemblée générale ne désigne d'autres liquidateurs.

Répartition de l'actif social : après paiement des dettes, le solde social sera affecté sur décision de l'assemblée générale à un but analogue à celui poursuivi par l'association.

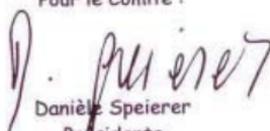
13. ENTREE EN VIGUEUR

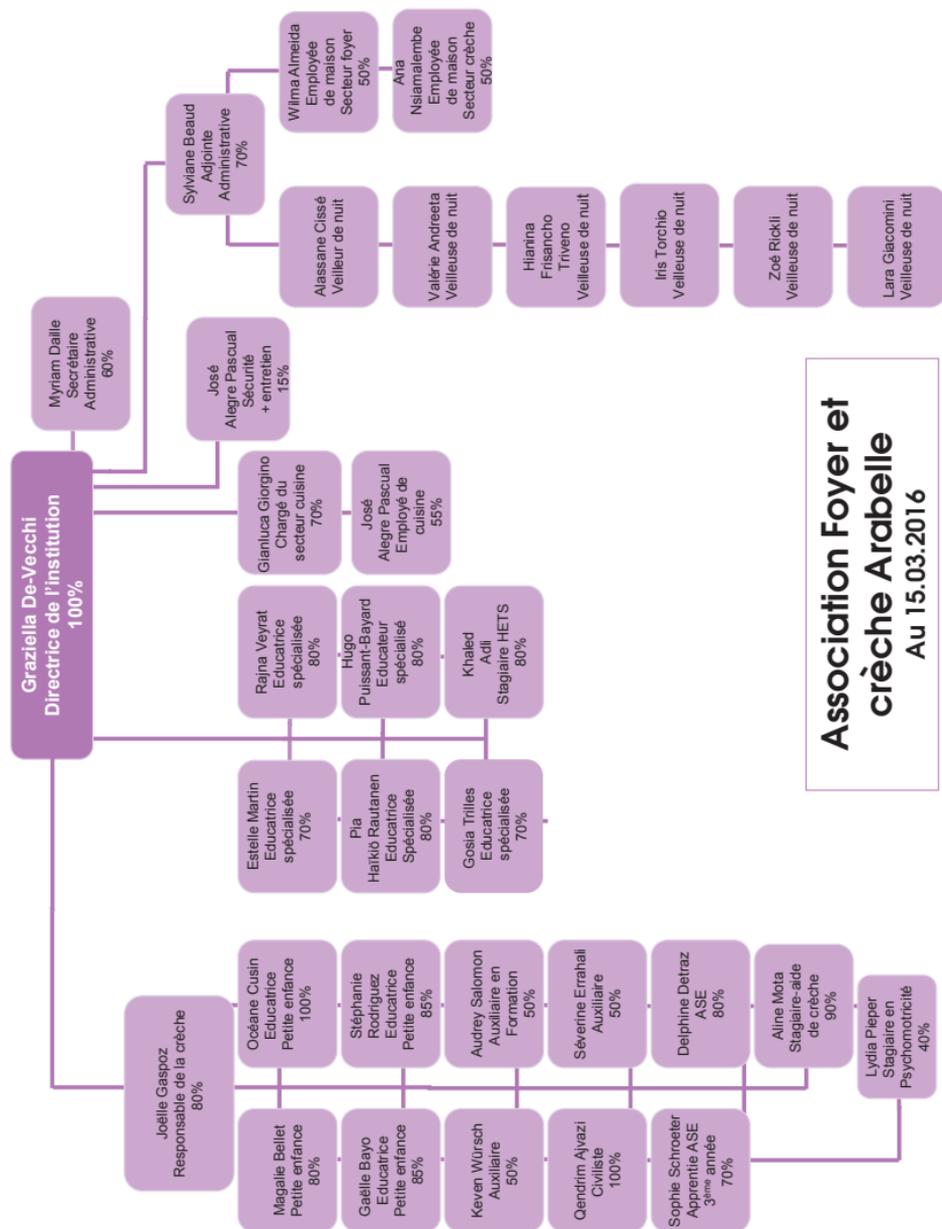
Les présents statuts annulent et remplacent les statuts précédents. Ils sont adoptés en assemblée générale le 21 avril 2009, et entrent immédiatement en vigueur.

* * * * *

Genève le 19 avril 2010

Pour le Comité :


Danièle Speierer
Présidente



Association Foyer et crèche Arabelle
Au 15.03.2016

**COMITE DE L'ASSOCIATION FOYER ARABELLE
2016**

Présidente	Anne-Lise Schweizer 8, avenue de France 1202 Genève anne.lise.schweizer@gmail.com	tél. 022.731.04.42 portable 076.386.04.42
Vice-présidente	Christina Hangauer 9, avenue Krieg 1208 Genève hangauer@bluewin.ch	tél. 022.346.14.04 portable 079.356.44.12
Trésorier	Xavier Cardenoso 35, ch. des Mésanges 1226 Thônex xa.carden@gmail.com	tél. 022.349.18.09 portable 079.377.26.69
Membres	Michael Anders 11, rue du Conseil Général 1205 Genève michael.anders@bluewin.ch	Etude 022.318.00.80 Fax 022.318.00.88
	Steve Candolfi 62, rte d'Annecy 1256 Troinex steve.candolfi@bluewin.ch	tél. 022.342.79.35 portable 079.255.28.91 prof. 022.372.96.74
	Serge Guinot 13, chemin de Bessinge 1223 Cologny	portable 078.615.75.85
	Anne-Marie Hirt 55, rue de Moillebeau 1209 Genève anne-marie.hirt@csp-ge.ch	tél. 022.734.04.35 portable 076.616.90.20 prof. 022.807.07.00
	Katia Staehli 2, avenue de Crozet 1219 Châtelaine bebkatia@bluewin.ch	tél. 022.344.46.71 portable 079.321.13.76 prof. 022.797.07.45
	Félix Stämpfli 31, chemin de l'Orée 1293 Bellevue f.staempfli@a-concept.ch	portable 079.208.23.30
Membre d'honneur et fondatrice de l'association	Simone de Moerloose 1, rue Viollier 1207 Genève simonedemoerloose@bluewin.ch	tél. 022.736.27.15
Directrice de l'Institution	Graziella De-Vecchi 13, rue de Savoie 1207 Genève graziella.devecchi@foyerarabelle.ch	portable 078.757.50.15 prof. 022.793.12.49

	101765.00	51080.00	51080.00	20325.00	10765.00	51080.00	51080.00	20325.00
Total mobilier-matériel								15745
2.6. Frais administratifs								
Frais de primes/abo.	3100.00	1800.00	1800.00	7400.00	3800.00	1800.00	1800.00	5900
Téléphone/frais de port	4300.00	1700.00	1700.00	7400.00	4000.00	1700.00	1700.00	5700
Informatique-internet	5100.00	2200.00	4300.00	11500.00	5000.00	2200.00	4300.00	7200
Frais banque et CCP	50.00	15.00	70.00	135.00	50.00	15.00	70.00	65
Coûts actions	900.00	800.00	1300.00	3000.00	800.00	800.00	1300.00	1700
Etrennes/cadeaux/frais représentation/pharmacie	450.00	300.00	300.00	1050.00	450.00	300.00	300.00	750
Charges pour Conseil d'Administration	2500.00	1200.00	1200.00	4900.00	2500.00	1200.00	1200.00	3700
Fiduciaire	3500.00	1750.00	1750.00	7000.00	3500.00	1750.00	1750.00	5250
Assurance RC entreprise	612.00	305.00	305.00	1222.00	612.00	305.00	305.00	0
Ass. Protection juridique	20872.00	10370.00	12725.00	43807.00	20812.00	10370.00	12725.00	30882
Total frais administratifs	11042346.29	516483.38	519138.38	21077968.04	11057341.52	524392.60	527047.60	1558930
TOTAL CHARGES								
Résultat avant amortissements	138185.63	-150073.95	-69358.63	-81277.04	123140.30	-457983.17	-77267.05	41918
Amortissements	67300.00	2600.00	2600.00	11500.00	67200.00	2600.00	2600.00	8300
Résultat après amortissements	131855.63	-152673.95	-71958.63	-92777.04	116960.30	-460483.17	-79767.05	-20818
Résultat Foyer y.c. crèche interne		-20816.41			-43522.87			



Il a été tenu compte de la distribution de la subvention La Vieillesse/Chexa subventions: la crèche externe au déficit Foyer ARABELLE BUDGETS PREVISIONNELS 2019 - 2020

0
0

	BUDGET PREVISIONNEL 2019			BUDGET PREVISIONNEL 2020		
	FOYER	CRECHE INTERNE	CRECHE ONEX	FOYER	CRECHE INTERNE	CRECHE ONEX
I. PRODUITS						
1. Subventions						
Etat de Genève	539541.00			539541.00		
Délégation Petite Enfance	280961.32	258979.68		280961.32	258979.68	
Ville d'Onex	50'000.00			50'000.00		
Communes genevoises	2'350.00	7'650.00		2'350.00	7'650.00	
Total 1	282971.32	316'629.68	320'000.00	919541.00	262'979.32	320'000.00
2. Prestation de service déduction faite de la provision pour risque						
Pensions	875'000.00	45'000.00		875'000.00	45'000.00	
Crèche externe	1'900.00			1'900.00		
Subsides	1'900.00			1'900.00		
Total 2	878'900.00	45'000.00	1'048'900.00	878'900.00	45'000.00	1'048'900.00
3. Autres produits						
Cotisations	2'677.50	411.25		2'677.50	411.25	
Dons divers	11'475.00	17'62.50		11'475.00	17'62.50	
Intérêts	38.00	6.00		38.00	6.00	
Repas du personnel pris au Foyer	9'000.00	9'000.00		9'000.00	9'000.00	
Divers (dés perdus, indemn. PF etc)	6'500.00	17'000.00		6'500.00	17'000.00	
Total 3	20'690.50	47'79.75	30'250.50	20'690.50	47'79.75	30'250.50
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	1'180'501.62	366'409.43	1'996'691.00	1'180'501.32	366'409.43	1'996'691.00
II. CHARGES						
1. Personnel						
Salaires du personnel	751'769.29	398'538.22		751'769.29	398'538.22	
Charges sociales	135'923.87	71'376.52		135'923.87	71'376.52	
Dépassements personnel	300.00	40.00		300.00	40.00	
Autres frais de personnel	10'000.00	10'000.00		10'000.00	10'000.00	
Total personnel	897'433.16	477'955.74	1'853'228.65	912'947.82	486'941.22	1'885'239.25
2. Services généraux et administratifs						
2.1. Locaux						
Loyer et charges	79'894.00	20'442.50		79'894.00	20'442.50	
Electricité/Sécurité/Nettoyage	13'005.00	2'870.00		13'005.00	2'870.00	
Total locaux	92'899.00	23'312.50	139'524.00	92'899.00	23'312.50	139'524.00
2.2. Cuisine						
Alimentation et matériel de cuisine	47'500.00	12'800.00		47'500.00	12'800.00	
Total cuisine	47'500.00	12'800.00	73'100.00	47'500.00	12'800.00	73'100.00
2.3. Animation/Prestations directes						
Animation diverse	600.00	1'300.00		600.00	1'300.00	
Produits hygiène/soin	3'200.00	1'800.00		3'200.00	1'800.00	
Assurance acc enfants	125.00	125.00		125.00	125.00	
Total animation	3'800.00	3'225.00	10'250.00	3'800.00	3'225.00	10'250.00
2.4. Mobilier et matériel						
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	6'990.00	3'495.00		6'990.00	3'495.00	
Travaux-bioco-Location véhicule	750.00	375.00		750.00	375.00	
Lingerie	1'770.00	885.00		1'770.00	885.00	

Assurances choses	655.00	325.00	1'305.00	655.00	325.00	325.00	1'305.00
Total mobilier/matériel	10'165.00	5'080.00	20'325.00	10'165.00	5'080.00	5'080.00	20'325.00
3.6. Frais administratifs							
Frais de gestion	3'800.00	1'800.00	7'400.00	3'800.00	1'800.00	1'800.00	7'400.00
Électricité	4'000.00	1'700.00	7'400.00	4'000.00	1'700.00	1'700.00	7'400.00
Téléphone/frais de port	5'000.00	2'200.00	11'500.00	5'000.00	2'200.00	4'300.00	11'500.00
Informatique-internet	50.00	15.00	135.00	50.00	15.00	70.00	135.00
Frais banque et CCP	900.00	1'300.00	3'000.00	900.00	800.00	1'300.00	3'000.00
Collocations							
Étennis/cadeaux/frais représentation/pharmacie	450.00	300.00	1'050.00	450.00	300.00	300.00	1'050.00
Charges pour Conseil d'Administration	2'500.00	1'200.00	4'900.00	2'500.00	1'200.00	1'200.00	4'900.00
Fiduciaire	3'500.00	1'750.00	7'000.00	3'500.00	1'750.00	1'750.00	7'000.00
Assurance RC entreprise	612.00	305.00	1'222.00	612.00	305.00	305.00	1'222.00
Ass. Protection juridique							
Total frais administratifs	20'812.00	10'070.00	43'607.00	20'812.00	10'070.00	12'735.00	43'607.00
TOTAL CHARGES	1'072'599.16	532'440.24	2'140'134.65	1'088'123.82	540'528.72	543'283.72	2'172'036.25
Résultat avant amortissements	107'902.66	-165'030.81	-143'443.65	92'378.00	-174'219.29	-83'503.97	-175'345.25
Amortissements	6'100.00	2'400.00	10'900.00	6'000.00	2'300.00	2'300.00	10'600.00
Résultat après amortissements	101'802.66	-168'430.81	-154'343.65	86'378.00	-176'519.29	-85'803.97	-185'945.25
Résultat Foyer y.c. crèche Interne		-65'928.16		-90'141.29			

Il a été tenu compte de la diminution de la subvention. La Ville d'Onex subventionne la crèche externe au déficit

- 20 -

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département présidentiel	<p>M. François Longchamp, conseiller d'Etat</p> <p>Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19</p>
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)	<p>Mme Colette Fry</p> <p>Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève</p> <p>Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60</p>
Service des finances du département présidentiel	<p>Mme Malika Bussien, cheffe de service</p> <p>Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49</p>
Service d'audit interne de l'Etat de Genève	<p>Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>
Foyer Arabelle	<p>Anne-Lise Schweizer, Présidente</p> <p>64, avenue des Grandes-Communes, 1213 Onex</p> <p>Tél : 022 792 70 84 Fax : 022 792 47 80</p>

Annexe 5

Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Procès verbal de la 58^e Assemblée générale de l'Association Foyer Arabelle du 14 avril 2016

Personnes présentes :

Membres : Mesdames Marcelle Henninger (Présidente d'honneur), Brigitte Baudraz, Brunella Rapin,
Membres du comité : Mesdames Anne-Lise Schweizer (Présidente), Christina Hangauer, Anne-Marie Hirt, Danièle Speierer, Katia Staehli, Messieurs Dario Giacomini (vice-président), Xavier Cardenoso (trésorier), Michael Anders, Steve Candolfi, Félix Staempfli.
Membres du personnel : Mesdames Joëlle Gaspoz (responsable de la crèche Arabelle), Pia Häikiö (éducatrice foyer), Rajna Veyrat (éducatrice foyer), Messieurs Gianluca Giorgino (responsable secteur cuisine), José Alegre (cuisine et responsable sécurité), Hugo Puissant Bayard (éducateur foyer).
Autres personnes « réseau » : Mesdames Beata Godenzi (déléguée à l'enfance Ville d'Onex), Sophia Procofieff (chargée de projet, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques), Aurore Costil (Réviseur – Directrice de la Société Fiduciaire et de Comptabilité SA), Laura Hunter (secrétaire de séance).

Personnes excusées :

Membres : Mesdames Josette Aeberhard, Josiane Bozzolo Friedli, Danielle Extermann, Michèle Ghirardi, Anne-Marie Hagger, Gabrielle Lambotte, Wanda Minder, Annie Rilliet, Jeannette Sanchis.
Membres du comité : Madame Simone De Moerloose.
Autres personnes « réseau » : Mesdames Carole-Anne Kast (Maire de la Ville d'Onex), Ruth Bänziger (Conseillère administrative Ville d'Onex), Esther Alder (Maire de la Ville de Genève et Conseillère administrative, département de la cohésion sociale et de la solidarité), Anja Wyden Guelpa (Chancelière d'Etat), Stéphanie Lammar (Maire de la Commune de Carouge), Lorraine Astier (Viol-Secours), Odile Lecerf (psychologue Guidance Infantile), Messieurs Mauro Poggia (Conseiller d'Etat Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé), Sami Kanaan (Conseiller administratif de la Ville de Genève, département de la Culture et du sport), François Mümenthaler (Conseiller administratif de la Ville d'Onex), Thierry Apotheloz (Maire de la commune de Vernier), Philippe Pasche (Conseiller administratif de la Commune de Pregny-Chambésy), Jean-Daniel Viret (Conseiller administratif de la Commune de Bellevue), Costin Van Berchem (Président de la Fondation Hans Wilsdorf), le conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg, Jussy, Thônex et Veyrier.
Membres du personnel : Mesdames Valérie Andreetta (veilleuse de nuit), Sylviane Beaud (adjointe administrative), Myriam Daille Labaume (secrétaire administrative), Graziella De-Vecchi (directrice), Wilma Oliveira (employée de maison), Gosia Trilles (éducatrice foyer).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015 et de l'ODJ du 14 avril 2016.
2. Message de la Présidente
3. Rapport de la Direction
4. Rapport du Trésorier et présentation des comptes 2015
5. Rapport de l'Organe de révision pour l'exercice 2015
6. Approbation des rapports et des comptes 2015
7. Vote de décharge au Comité
8. Election du Comité : démission de deux membres et présentation d'un nouveau candidat membre
9. Divers et clôture

La **Présidente** ouvre la séance à 19h15. Elle déclare ouverte la 58^e assemblée générale.

1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2015

Le PV est accepté à l'unanimité. L'ODJ de l'AG est accepté à l'unanimité. Etant donné l'absence pour raison d'accident de la directrice Mme De-Vecchi, les points 2 et 3 sont réunis en point 2, et le 3 consistera en une intervention de la responsable de la crèche. Le comité n'a pas reçu de demande d'un sujet à mettre au point 9 de l'ODJ, mais Mme Beata Godenzi propose d'intervenir au nom de la Commune d'Onex en fin de séance.

2. Message de la Présidente

En guise d'introduction, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de l'intérêt et du soutien qu'ils manifestent pour l'association et ses activités.

Au nom du comité, Mme Schweizer salue particulièrement les représentantes des autorités suivantes : pour la Ville d'Onex, Mme Beata Godenzi, et pour l'Etat de Genève (département présidentiel), Mme Sophia Procofieff, ainsi que la Présidente d'honneur de l'association, Mme Marcelle Henninger, en soulignant sa fidélité. Elle excuse Mme Carole-Anne Kast, Maire d'Onex, retenue par ses activités officielles.

Sont aussi remerciés les anciens membres du comité et les représentants du personnel éducatif ainsi que les cuisiniers qui ont préparé un apéritif digne de ce nom. Deux scrutatrices se sont portées volontaires: Mmes Brunella Rappin et Brigitte Baudraz.

Comme prévu par les statuts, un certain nombre de personnes qui n'ont pu être présentes ce soir ont souhaité cependant participer à la vie de notre Association en exprimant leur opinion par procuration. Elles nous ont indiqué par courrier à quel membre de l'Association elles déléguaient leur vote.

Nous avons ainsi enregistré :

1. Mme Simone De Moerloose : Mme Danièle Speierer
2. Mme Danielle Extermann : Mme Brunella Rappin
3. Mme Anne-Marie Hagger: Mme Anne-Lise Schweizer
4. Mme Gabrielle Lambotte : sans mention
5. Mme Wanda Minder : Mme Marthe Wasem
6. Mme Annie Rilliet : Mme Anne-Lise Schweizer
7. Mme Jeannette Sanchis : Mme Anne-Lise Schweizer

Mme Schweizer excuse officiellement Mme De Moerloose, qui continue à s'intéresser de près aux activités d'Arabelle et Mme De-Vecchi, convalescente suite à son accident au début du mois de novembre 2015. Elle précise que la directrice va mieux et qu'elle a repris son activité à un taux très réduit (25%). Elle excuse également Mme Wasem, ancienne présidente.

Comme presque chaque année, foyer et crèche ont affiché complet. 45 femmes et 59 enfants ont été accueillis et ont pu ainsi bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'équipe éducative. Cette équipe, fidèle, soudée et attentive, progresse chaque année et complète sa formation dans les domaines de l'intégration et de la sensibilisation à la violence, ou des relations mère-enfant.

A la crèche, le plus grand nombre d'enfants possible a été reçu. Mais il y a un réel manque de places qui occasionne des problèmes. Des solutions de remplacement ont été mises en place pour les enfants des résidentes et une autorisation pour l'accueil de 22 enfants maximum a été obtenue du Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour (SASAJ).

Comme détaillé dans le rapport d'activités 2015, les résidentes et leurs enfants ont bénéficié de sorties et de formations très variées. Ces formations vont du cours de préparation à la recherche d'emploi, en passant par la recherche d'une place d'apprentissage, l'initiation à l'anglais, la sensibilisation à la relation mère-enfant, jusqu'au cours de coiffure ou de maquillage.

Au sein du comité, les sujets à aborder n'ont pas manqué. Le besoin d'espace se fait de plus en plus sentir. Chacun a fait un immense effort pour que tous les espaces du foyer et de la crèche soient utilisés.

Les besoins immédiats ont aussi été traités, comme par exemple l'adaptation des systèmes électriques aux normes légales en vigueur. Le changement des sols des chambres et du couloir de l'étage des résidentes a été possible grâce à un sponsor. Le système de détection d'incendie a été complètement revu pour assurer au mieux la sécurité des résidentes et du personnel.

2016 est l'année du renouvellement du contrat de prestations. Arabelle se trouvant depuis le début de l'année rattaché au département présidentiel, la direction et le comité sont en contact avec Mme Procofieff. Des négociations auront lieu au courant du mois de mai, et le comité essaiera de faire comprendre les besoins d'Arabelle. Mme Schweizer précise avoir compris que l'Etat de Genève était actuellement placé sous le signe des économies, et souligne que le projet d'augmenter les capacités d'accueil a été revu à la baisse. Il sera important de savoir quels seront les montants attribués à Arabelle pour ces prochaines années, afin d'organiser l'avenir.

Une autre tâche importante consiste en la formation des résidentes. Mme Schweizer et le comité ont conscience que cette question est importante dans la mesure où elle permet à ces femmes de retrouver un minimum d'autonomie et une capacité d'insertion dans la société.

Mme Schweizer salue vivement le fait qu'en l'absence de la direction, tous les collaborateurs (foyer, crèche, secrétariat, cuisine) ont accepté spontanément d'assumer plus de responsabilités. Tout le personnel est immensément remercié. Leur attitude, très appréciée par le comité, a permis à Arabelle de continuer sa mission. Ainsi, les résidentes ne se sont pas senties abandonnées en l'absence de la directrice.

Les membres du comité sont aussi remerciés pour leur soutien supplémentaire. M. Cardenoso a pris en main la rédaction du rapport d'activités et Mme Staehli a apporté son soutien à la rédaction et à la mise en page de la 12^e édition du Journal d'Arabelle, ainsi que du rapport d'activités. Pour 2016, Mme Schweizer compte également sur le soutien des autres membres du comité pour les diverses commissions, notamment la commission Arabelle 2. Le comité se réjouit de vous présenter l'année prochaine le résultat de ses recherches. D'autre part, des travaux de réfection ont commencé sur les façades des locaux du foyer et de la crèche.

Mme Schweizer précise que le but principal d'Arabelle est d'accueillir les résidentes et leurs enfants, de favoriser leur bien-être. La valorisation de la personne et la quête de l'autonomie sont les vocations premières du foyer et de la crèche.

Mme Schweizer remercie l'Etat de Genève (DEAS), la Ville d'Onex et la Ville de Genève pour leurs soutiens financiers indispensables à l'exercice des activités d'Arabelle. Les membres, donateurs et sponsors sont également remerciés. Les remerciements de Mme Schweizer s'adressent également à la directrice Mme De-Vecchi.

Mme Schweizer informe que l'émission de la RTS « Temps Présent » a choisi de consacrer un de ses reportages à Arabelle. Le tournage a eu lieu au mois de mars, avec l'assistance de Mmes Hangauer et Staehli. Le résultat sera visionné par ces dernières. L'émission devrait être programmée à la télévision au mois de mai, ou plus tard. Mme Schweizer précise que le tournage s'est déroulé dans le respect strict de la protection de la sphère privée et du droit à l'image, avec les conseils de Me Anders et Mme Staehli.

3. Message de la responsable de la crèche

Mme Joëlle Gaspoz prend la parole et insiste sur le manque de place récurrent auquel elle fait face en tant que responsable de la crèche. Une demande a été faite au Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) pour pouvoir augmenter le nombre d'enfants, et deux places supplémentaires ont été accordées. Il y aura donc vingt-deux places au lieu de vingt dès septembre

2016. Une place a été allouée à une ancienne résidente, l'autre sera disponible pour des dépannages. Une présentation en images de la crèche et des enfants, préparée par Mme Joëlle Gaspoz, est projetée aux personnes présentes. Mme Schweizer la remercie pour cette présentation haute en couleurs et rafraichissante.

4. Rapport du trésorier

M. Cardenoso présente un bilan comptable équilibré.

BILAN		
	31.12.2014	31.12.2015
Liquidités	CHF 599'759.88	CHF 630'954.01
Créances et actifs transitoires	CHF 134'670.10	CHF 152'637.43
Immobilisations	CHF 30'505.00	CHF 30'840.00
Actifs	CHF 764'934.98	CHF 814'431.44
Créanciers	CHF 45'793.20	CHF 80'753.35
Passifs transitoires	CHF 4'773.20	CHF 4'849.20
Fonds affectés	CHF 196'652.32	CHF 185'980.07
Subventions à restituer 2013 - 2016	CHF 5'020.20	CHF 18'176.75
Capital propre	CHF 512'696.06	CHF 524'672.07
Passifs	CHF 764'934.98	CHF 814'431.44

COMPTE DE RESULTAT		
	31.12.2014	31.12.2015
Cotisations	CHF 2'630.00	CHF 2'900.00
Subventions	CHF 954'991.00	CHF 944'991.00
Pensions et crèche externe, buanderie	CHF 1'032'930.12	CHF 1'046'756.05
Autres produits	CHF 16'731.45	CHF 17'661.15
Total des produits	CHF 2'007'282.57	CHF 2'012'308.20
Frais du personnel	CHF 1'661'573.75	CHF 1'671'490.34
Frais généraux	CHF 355'134.90	CHF 375'747.40
Amortissements	CHF 19'147.25	CHF 14'900.70
Total des charges	CHF 2'035'855.90	CHF 2'062'138.44
EXCEDENT DE RECETTES	CHF -28'573.33	CHF -49'830.24
Produits financiers	CHF 170.00	CHF -62.20
Produits exceptionnels	CHF 94'785.40	CHF 72'944.10
Charges sur exercices antérieurs	CHF 545.05	CHF -
Utilisations nettes des fonds affectés	CHF -10'457.50	CHF 10'672.25
Provision débiteurs douteux	CHF 3'089.00	CHF 8'591.35
EXCEDENT NET AVANT THESAUURISATION	CHF 52'290.52	CHF 25'132.56
Total restitutions à effectuer	CHF 9'311.15	CHF -10'438.90
EXCEDENT NET APRES THESAUURISATION	CHF 42'979.37	CHF 35'571.46

- 1) Cette augmentation de CHF 18'000,- est due en grande partie à CHF 16'000,- de pensions à recouvrer.
- 2) Sur une augmentation de CHF 35'000,- de dettes, CHF 26'000,- concernent une facture due à l'entreprise ayant effectué la rénovation du sol des chambres.
- 3) Cette diminution de CHF 10'000,- est due à la Ville d'Onex qui a fait passer sa contribution de CHF 360'000,- à CHF 350'000,-. La crèche externe d'Onex avait été bénéficiaire en 2014.

- Cette augmentation de CHF 10'000,- est faible. L'augmentation due aux annuités accordées au foyer et à la crèche est largement compensée par le remboursement des assurances pertes de gain.
- 4) Les frais éducatifs (sorties du foyer, école des parents, frais d'animations, etc.) sont en grande

- 5) partie responsables de cette augmentation. Ces frais sont pris en charge pour la plupart par le Fonds de Solidarité.

En 2014, nous avons profité de l'effet "50ème". Nous avons reçu beaucoup de dons.

- 6) Heureusement, en 2015, la Fondation Trafigura nous a fait bénéficier d'un don de CHF 50'000,-. Ils étaient les bienvenus !

Les fonds affectés à notre disposition sont passés de CHF 196'652.32 à CHF 185'980.07 (voir bilan). Soit une diminution de CHF 10'672.25 (voir compte de résultat). En 2015, grâce à divers dons affectés, nous avons alimenté ces fonds de CHF 72'404.10. Nous avons utilisé CHF 83'076.35. D'où la diminution de CHF 10'672.25. Ces fonds affectés sont très importants pour la

- 7) vie du foyer et de la crèche. Ils permettent d'assumer des dépenses fort utiles. Par exemple : la peinture de la terrasse, de l'escalier, la transformation de la porte d'entrée, l'inscription à la course de l'escalade, sortie à Montreux, ateliers jeux mère-enfants avec l'Ecole des Parents, ateliers socio-esthétiques pour l'estime de soi, etc...

- 8) Afin de bien comprendre le montant à rendre aux subventionneurs, il est nécessaire de se reporter à la comptabilité analytique séparant chaque secteur.

	2014		2015	
Résultat Foyer y compris crèche interne	CHF	34'486.80	CHF	48'728.01
Résultat crèche externe d'Onex	CHF	17'803.72	CHF	-23'595.45
Résultat global	CHF	52'290.52	CHF	25'132.56
Montant à restituer 27 % s/Foyer y. c. crèche, interne	CHF	9'311.44	CHF	13'156.55
Prise en charge du déficit 2015 par Onex			CHF	-23'595.45
Montant net à restituer	CHF	9'311.44	CHF	-10'438.90

Par conséquent, l'évolution des subventions 2013-2016 à restituer est la suivante :

Solde subventions à restituer en 2014	CHF	5'020.20
Subventions à restituer en 2015	CHF	13'156.55
Solde subventions à restituer en 2015	CHF	18'176.75

Conclusion :

Par rapport à l'année passée, nous constatons une certaine stabilité en consultant les chiffres globaux et c'est une bonne chose. Cependant, en consultant la comptabilité analytique, nous constatons que les crèches interne et externe deviennent une charge financière. Mais il faut garder à l'esprit que la spécificité de notre foyer est qu'il intègre une crèche très utile aux femmes et un élément sociabilisant pour les enfants. C'est un facteur positif d'intégration. A l'avenir, nous devons chercher à augmenter nos sources de financement régulières ainsi que favoriser les donations indispensables à notre activité.

Remerciements

Nous devons remercier vivement les subventionneurs, les donateurs ainsi que les sponsors. Sans eux, ARABELLE ne pourrait pas exister. Nous devons également remercier Mme Aurore Costil, directrice de la Société Fiduciaire et de Comptabilité SA qui a révisé nos comptes. Nous avons pu bénéficier de ses nombreux conseils.

Une fois de plus, j'ai pu compter sur l'excellente collaboration avec Mme Sylviane Beaud, notre adjointe administrative. Je la remercie vivement pour sa fidélité et sa disponibilité.

Mme Schweizer remercie M. Cardoso pour son travail. Ce dernier demande au public s'il y a des questions suite à sa présentation. Madame Godenzi demande pourquoi la crèche externe est en déficit. M. Cardoso présente deux explications :

- Les produits de la crèche externe ont diminué, du fait de l'inscription d'enfants dont les parents gagnent moins. Les forfaits mensuels de crèche sont par conséquent moins élevés. Cet élément n'étant pas prévisible, ce constat est partagé par Mme Godenzi.
- L'augmentation des charges, due à l'augmentation des salaires et à la prise en charge de salaires des remplaçants.

La Ville d'Onex recevra plus de précisions sur ces comptes lors de l'envoi, au mois de mai, du rapport d'activité de la crèche externe.

Selon Mme Godenzi, ce deuxième point aurait dû être mieux prévu. Elle incite le comité à prévoir de manière plus précise les charges salariales et rappelle que la commune d'Onex intervient en compensation des déficits.

5. Rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015

Mme Aurore Costil (SFC SA) lit le rapport de l'organe de révision qu'elle représente. Elle propose d'approuver ces comptes.

6. Approbation des rapports et des comptes 2015

Les comptes et le rapport de révision sont approuvés à l'unanimité.

7. Vote de décharge au comité

Ce point est approuvé à l'unanimité

8. Election du comité : démission de deux membres et présentation d'un nouveau candidat membre

Mme Schweizer regrette le départ du comité de Mme Speierer et de M. Giacomini, malgré les supplications des autres membres.

Leur départ laissera un grand vide du fait de leur grande expérience professionnelle et de leur connaissance d'Arabelle. Leurs personnalités conciliantes, gaies et compétentes seront regrettées. Mme Schweizer les remercie pour le temps, l'énergie et la patience dont ils ont fait la preuve, dans un esprit de compagnonnage. Ils sont applaudis. Des fleurs sont offertes à Mme Speierer et une bouteille à M. Giacomini.

M. Giacomini a «recruté» un successeur, en la personne de M. Serge Guinot, qui ne peut malheureusement pas être présent ce soir. M. Guinot est psychologue, thérapeute de famille et enseignant à l'HETS. Il travaille en particulier sur les violences conjugales, et côtoie donc beaucoup les réseaux « violence ». Il est spécialisé sur la problématique des hommes victimes de violence conjugales et a créé l'association PHAROS. Il a la pleine confiance de M. Dario Giacomini. La Présidente l'a rencontré et considère qu'il va parfaitement bien compléter l'équipe actuelle du comité. C'est une chance pour Arabelle de pouvoir bénéficier de ses connaissances et de son expérience. Elle propose de l'élire comme membre du comité. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Mme Schweizer informe l'assemblée que les autres membres du comité souhaitent garder leur mandat. Mmes Hangauer, Hirt et Staehli, MM. Anders, Candolfi, Cardenoso et Staempfli sont réélus à l'unanimité. La Présidente du comité est, elle aussi, élue à l'unanimité, et applaudie.

Mme Costil rappelle qu'à la suite d'un changement législatif, il faut désormais procéder chaque année à la réélection de l'organe de révision. La reconduction du mandat de l'organe de révision comptable est approuvée à l'unanimité.

La Présidente précise que les statuts seront révisés dans ce sens et soumis à la prochaine AG.

9. Divers et clôture

Mme Godenzi, au nom de la ville d'Onex, de Mmes Kast et Papp (Cheffe du service de la petite enfance), remercie l'association Arabelle, comité et personnel inclus. Elle rappelle que des trois crèches d'Onex, celle d'Arabelle est la plus petite mais aussi la seule à se trouver en hauteur. Elle remercie les membres d'Arabelle pour leur soutien. Elle dit s'être réjouie de l'arrivée d'une nouvelle directrice de crèche et d'une nouvelle présidente.

Elle assure que l'association peut continuer à compter sur la commune, et salue vivement la création de deux places de crèche supplémentaires dès septembre 2016, chaque place étant une victoire, elle remercie Mme Gaspoz pour ses efforts.

Rappelant que la Ville d'Onex offre différentes activités, Mme Godenzi propose deux activités concrètes aux résidentes :

- cours de musique pour tous (parents-enfants), dix sessions. La professeure et art-thérapeute Mme Romer transmet que ce sera gratuit pour les femmes d'Arabelle. Mme Godenzi encourage le personnel éducatif à faire de la pub car c'est un espace de jeu ludique où le rôle de chacun est conforté.

D'autre part, l'association «Petits pas» est à disposition des migrantes et de leurs enfants qui pourraient être logés à Arabelle. Elle encourage à diffuser cette information et réitère encore ses remerciements au personnel pour sa collaboration.

La séance est levée à 20h20. Le buffet est ouvert.



RAPPORT D'ACTIVITES 2015

SOMMAIRE

1. Message de la Présidente, Anne-Lise Schweizer	Page 3
2. Arabelle en bref	Page 4
3. Quelques chiffres.....	Page 5
4. Le Foyer en 2015.....	Page 6
5. La Crèche en 2015.....	Page 8
6. Ressources financières.....	Page 9
7. Ressources humaines	Page 11
8. Rapport de l'organe de révision	Page 12
9. Bilan et Résultat comparés 2015 – 2014	Page 13
10. Remerciements.....	Page 17
11. Le comité	Page 18
12. Une Résidente et son parcours.....	Page 19

1. Message de la Présidente, Anne-Lise Schweizer

Un an déjà....que j'ai repris la présidence d'Arabelle (pas facile de succéder à une personne comme Danièle Speierer), un an que je découvre, à travers les témoignages des résidentes l'ampleur du problème de la violence physique et psychique et de ses conséquences pour ses victimes. Et pourtant je croyais avoir déjà beaucoup lu sur ce thème. La réalité est parfois bien plus complexe qu'un récit lu ou entendu ou qu'une étude de cas!

Des mots: famille, violence, condition de la femme, domination, pouvoir, victime occupent ma pensée... et une même question: que peut faire une institution comme Arabelle pour venir en aide à ces «victimes»? Faut-il centrer son action sur une catégorie de personnes (et si oui, laquelle?) et les suivre à plus ou moins long terme avec pour objectif une autonomie trouvée, ou retrouvée, ou faut-il rester dans une prise en charge déterminée dans le temps mais ouverte à un plus grand nombre de femmes? Quels sont les attentes et les besoins des femmes prises en charge? En fait, il s'agit, pour l'avenir, et pour tenir compte des changements de société, de déterminer à qui est destinée Arabelle, quelles prestations elle peut offrir, dans quel cadre et où s'arrête sa mission. C'est une des tâches actuelle du comité de s'interroger sur ces points afin d'assurer l'efficacité des moyens à notre disposition.

A l'origine Arabelle était un Hôtel maternel destiné aux mères mineures qui devaient élever seules leurs enfants. C'est peu à peu devenu un lieu de vie pour des femmes avec enfants qui se trouvent en danger ou en difficultés, un lieu de reconstruction dans lequel la sécurité, les soutiens et un «certain» confort sont offerts pour oublier la peur. Quel que soit le choix du comité pour la suite d'Arabelle, il ne devra pas oublier que le bien-être des mères et de leurs enfants, la valorisation des personnes et la quête de l'autonomie (sans laquelle il n'y a pas de vraie liberté) sont la vocation première du foyer et de la crèche.

Il me plaît de rappeler ici qu'Arabelle est aussi une crèche. L'objectif de ses éducateurs est avant tout de soutenir les mères qui en auraient besoin et à consolider le lien qui doit exister entre une mère et son enfant. En plus des enfants des résidentes, la crèche accueille chaque jour dix enfants de la commune d'Onex. Grâce à cette «mixité», le lien avec la cité et les habitants est maintenu.

Quels que soient les priorités et les objectifs choisis, la direction et le comité d'Arabelle ne peuvent toutefois pas oublier que la période est aux restrictions budgétaires et qu'il va falloir, comme partout, «faire plus avec moins» ou, tout au moins, «faire aussi bien et autant avec moins». Ce rappel «économique» est d'autant plus évident qu'Arabelle doit, cette année, renouveler son contrat de prestations avec l'Etat de Genève, renouvellement qui constitue une étape importante pour son avenir proche et pour son développement futur.

Parler de la situation financière d'Arabelle me donne l'occasion de remercier tous les membres et donateurs d'Arabelle, en particulier l'Etat de Genève et la Ville d'Onex, sans lesquels notre institution ne pourrait pas fonctionner. Des remerciements vont également aux fondations, banques et entreprises qui par leurs dons contribuent à l'amélioration de la qualité de vie matérielle des résidentes et des enfants. Merci aussi aux membres cotisants, qui, année après année, soutiennent notre travail.

Je ne voudrais pas terminer ce message sans remercier la directrice et tous les membres du personnel du foyer et de la crèche pour leur travail et leur engagement ainsi que les membres du comité. Cette année, en raison de l'absence de la directrice, victime d'un grave accident, tous ont été fortement sollicités et tous ont répondu présents, ce qui a permis d'assurer la bonne marche de l'institution.

(suite en page 4)

Je voudrais également, dans ce message saluer et remercier très sincèrement Danièle Speierer et Dario Giacomini pour leur collaboration et leur engagement au sein du comité respectivement en qualité de présidente et de vice-président. Ils quittent, cette année, le comité après plus de 15 ans de collaboration. Ils vont beaucoup nous manquer tant pour leurs compétences que pour leur personnalité riche et attachante.

Encore un merci, cette fois pour Xavier Cardenoso, qui, en l'absence de Graziella De-Vecchi, a, avec les données et les statistiques fournies par Sylviane Beaud et Myriam Daille

(que je remercie également très sincèrement pour leur engagement, leur appui et le partage de leurs connaissances de l'institution) a rédigé le rapport d'activités 2015.

Enfin, un dernier mot pour les résidentes et les enfants d'Arabelle. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont au centre de toutes nos actions. C'est leur avenir qui motive notre engagement et nos projets et tous ceux du personnel. Dans ce contexte, chaque départ du foyer est une victoire pour tous les collaborateurs et pour les membres du comité.

Vive Arabelle!

2. Arabelle en bref

Arabelle est un foyer d'hébergement avec crèche qui accueille des femmes victimes de violences et/ou aux prises avec de multiples problématiques sociales et familiales, avec ou sans enfants. Si la plupart sont des adultes, quelques mineures y vivent aussi. La crèche Arabelle se trouve dans le même immeuble que le foyer, ce qui constitue un véritable atout pour ses résidentes.

Lieu de vie chaleureux, stimulant et sécuritaire, Arabelle prend en charge les nouvelles résidentes dès leurs arrivées. Un éducateur servant de référent leur est attribué. Une fois un climat de confiance établi, des objectifs sont fixés et un plan d'intervention élaboré d'un commun accord. Ce processus permet à chaque femme de cheminer à son propre rythme.

Cinq éducateurs soutiennent les femmes et leurs enfants par un accompagnement psycho-social individualisé, adapté à la situation et aux objectifs de chacune. Ces dernières bénéficient aussi de leur appui pour affronter les difficultés liées au fait de se retrouver seule avec un ou plusieurs enfants. Elles sont également aidées dans les nombreuses démarches, souvent complexes, qu'elles doivent effectuer suite à la période de crises et de ruptures traversée.

Au cours de l'année 2015, 45 femmes adultes et 59 enfants ont été pris en charge. 80% d'entre elles avaient été victimes de violences domestiques. Au terme de leur séjour, la majorité avait retrouvé autonomie et stabilité.

Accueil exceptionnel de femmes sans permis de séjour

A la demande urgente des services sociaux, de la santé et de la protection des mineurs, Arabelle a accueilli, à titre exceptionnel, des femmes et enfants sans permis de séjour, et en grande difficulté. S'agissant de personnes qui ne bénéficient pas des mêmes prestations que celles octroyées à la population générale, et qui se trouvent dans l'impossibilité de faire des projets de longue durée, la prise en charge, exceptionnellement financée par les services sociaux, a été adaptée à leur situation particulière. Il est évidemment plus difficile pour ces femmes avec enfants de réaliser des projets avant l'obtention d'un permis de séjour, mais pas impossible.

Accueil des mineures

Le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP), qui a procédé à une évaluation des prestations offertes au foyer, a délivré à la directrice de l'institution l'autorisation officielle d'accueillir des mères mineures. Cet accueil a ainsi été reconnu et formalisé par les services compétents.

En 2015, trois mères mineures ont séjourné au foyer. Un plan d'intervention et une prise en charge spécifiques ont été mis en place, en concertation avec le Service de Protection des Mineurs (SPMi) et des curateurs. L'une a accouché d'une petite fille. Une autre est devenue majeure dans le courant de l'année, et son enfant a été placé chez une maman de jour occasionnellement. La troisième a quitté Arabelle après un séjour de quelques mois au foyer.

3. Quelques chiffres

- 14 865 nuitées
- 45 femmes
- 59 enfants
- Taux d'occupation: 116,36 %
- Durée moyenne du séjour: 8,4 mois
- 14 665 repas servis (~282 par semaine)
- 96 demandes non satisfaites

4. Le Foyer en 2015

- Une trentaine d'**ateliers créatifs** organisés le week-end par une éducatrice formée en art-thérapie et les autres membres de l'équipe éducative. Les mères peuvent participer seules ou avec leurs enfants (collage, peinture, création de tableaux, décoration pour les fêtes, ...).
- La fabrication de **décorations de Noël** (boules de Noël, branches de sapin, ...) ainsi que la confection d'un calendrier de l'Avent par et pour les enfants des résidentes.
- La célébration d'**Halloween**, de l'**Escalade**, la chasse aux œufs de **Pâques** mais également la **Journée de la femme**.
- La **fête de Noël du foyer** Arabelle s'est déroulée, comme chaque année, autour du sapin, en présence d'une cinquantaine de personnes, dont des membres du comité, les mères, les enfants et l'ensemble des collaborateurs. Nos deux cuisiniers avaient préparé un délicieux buffet comprenant, entre autres, des verrines et une douzaine de succulents petits plats. Le Père Noël a distribué des cadeaux à tous les enfants du foyer. Divers jeux ont été organisés. Comme l'année passée, une jeune résidente de onze ans, accompagnée par d'autres enfants, a interprété de très jolis chants de Noël. Une «disco» improvisée par les résidentes a conclu cette belle fête.
- De nombreuses **sorties pour les mères et les enfants** ont été organisées afin d'égayer le quotidien des résidentes. Sortie au cinéma, après-midi aux Bains de Cressy, mais aussi des activités nécessitant davantage de préparation et d'implication de l'équipe, comme des journées entières comprenant des déplacements en bus ou en train. Ces sorties sont souvent organisées en partenariat avec des partenaires externes du foyer. Elles permettent aux résidentes et à leurs enfants de se détendre dans un cadre différent, et de tisser des liens.
- Des sorties à caractère festif ont eu lieu durant la période des fêtes, avec notamment une sortie sur la **Plaine de Plainpalais** pour profiter des **carrousels** et prendre un goûter. Les résidentes du foyer et leurs enfants ont ainsi bénéficié de jetons offerts par l'association «Un enfant, un cadeau».
- De nombreuses heures de **cours de français** ont été données par Martine, notre bénévole qui accompagne avec engagement les femmes soucieuses d'élever leur niveau de français. Ces rencontres participent également au renforcement du lien social.
- Une **séance d'information sur la santé, le sommeil, les règles d'hygiène et la nutrition** animée par l'infirmière responsable du SSJ.
- D'occasionnelles «**promenades**» le dimanche, dans le cadre magnifique du parc des Evaux.
- L'organisation avec Solidarités-Femmes d'un **groupe de parole** au foyer Arabelle. Les résidentes sont invitées à participer et à réfléchir lors d'échanges collectifs qui ont pour thème la violence conjugale et d'autres thématiques. Un pique-nique est préparé par et pour les mamans, ces groupes ayant lieu le jeudi midi.
- Une collaboration avec l'**Ecole des Parents** permet également aux mamans et à leurs enfants de venir participer à des ateliers de jeux. Ces moments ludiques qui renforcent la relation mère-enfant ont lieu plusieurs lundis par mois au foyer.

- Grâce à nos partenaires anglophones de Trafigura, plusieurs sessions de **cours d'anglais** ont été organisées pour les résidentes, mais également pour leurs enfants.
- Quatre sessions de **sensibilisation à l'autodéfense** ont été mises en place, nées de la rencontre avec Martine, bénévole pour des cours de français et professeur de Jujitsu. Ces séances ont eu pour objectif d'apprendre à reconnaître les situations de danger, à les désamorcer au plus vite, à pouvoir fixer des limites claires grâce à sa propre attitude physique et verbale et à parvenir à la verbalisation du «non». Cette sensibilisation développe l'affirmation de soi. Par ailleurs, l'ambiance détendue de l'atelier permet également de prendre du recul par rapport aux situations de violence.

Un atelier de socio-esthétique

Prendre soin de soi, c'est non seulement faire attention à sa santé physique et mentale, mais également prendre du plaisir à soigner son apparence. Les ateliers de socio-esthétique animés par Prisca ont pour objectif de permettre aux résidentes de retrouver du plaisir à prendre soin d'elles, «refaire exister» leur corps et s'en occuper. Se faire belle, passer un moment de détente et de bien-être, s'ouvrir aux autres. Ces ateliers ont également un objectif éducatif. D'une part, en lien avec la vie en communauté et la notion de groupe et, d'autre part, par rapport à la relation mère-enfant. Lors des ateliers, organisés exclusivement pour les résidentes, ces dernières ont la possibilité de mettre entre parenthèse leur rôle de mère et de bénéficier d'un temps pour elles. Cela les aide à prendre du recul et à se rendre plus disponibles pour leurs enfants par la suite. Lors des séances mères-enfants, les deux peuvent partager une activité en prenant soin l'un de l'autre (atelier massage, soin des cheveux, manucure, etc.). C'est une occasion supplémentaire de se retrouver avec son enfant et de passer du temps avec lui. L'ambiance calme et détendue favorise les échanges. Une belle complicité apparaît, renforçant leur lien.

Formation pratique HETS

Liés par une convention avec la Haute école de travail social, nous sommes des partenaires œuvrant dans l'accompagnement de l'étudiant lors de son parcours de formation. En 2015, nous avons accueilli au sein du foyer deux étudiants en option éducation sociale de la Haute école de travail social, deux stagiaires psychomotriciennes au foyer et à la crèche et une étudiante venant de Belgique dans le cadre du programme ERASMUS. Arabelle étant un lieu de formation pratique pour les futurs professionnels du domaine du social, nous nous efforçons de leur offrir des conditions optimales favorisant les divers apprentissages.

La présence des étudiants en formation dans la vie quotidienne des résidentes et de leurs enfants représente un réel avantage tant au niveau humain que par rapport à la relation d'aide. L'encadrement d'étudiants est une responsabilité de toute l'équipe éducative, mais -bien évidemment- la praticienne formatrice de l'institution a un rôle tout particulier dans l'accompagnement des stagiaires. Diplômée en septembre 2015, elle assume un rôle de garant de la mise en œuvre du dispositif de formation institutionnelle. Elle est responsable du suivi et de l'évaluation continue du processus de formation.

5. La Crèche en 2015

L'année 2015 a été une année de changement au sein de la crèche Arabelle. De nouvelles collaboratrices ont rejoint l'équipe éducative. Deux nouvelles éducatrices ont été engagées ainsi qu'une nouvelle responsable de crèche.

L'équipe se compose dorénavant de:

- 4 éducatrices
- 1 ASE
- 3 auxiliaires
- 1 civiliste
- 1 apprentie ASE
- une stagiaire psychomotricienne
- une stagiaire pré-HETS
- un cuisinier
- une employée de maison
- et une responsable de crèche

Cette équipe est présente du lundi au vendredi pour entourer les enfants accueillis. Chaque jour, vingt enfants fréquentent la crèche. La moitié des enfants inscrits sont domiciliés à Onex et la seconde moitié vient du foyer où ils sont hébergés avec leur maman.

Projet pédagogique

De juillet 2015 à novembre 2015, nous avons travaillé sur l'élaboration de documents de référence pour une meilleure lecture d'une journée en crèche (les journées-type). Ceux-ci sont maintenant inclus dans le projet pédagogique.

Un nouveau projet mobilise l'équipe éducative avec la création d'un groupe nourrisson pour les mamans du foyer. Un travail de réflexion a été mené afin d'identifier les tenants et aboutissants de celui-ci. L'équipe du foyer a collaboré activement afin de permettre de cibler les besoins au plus près.

Animation et fêtes

- La traditionnelle **fête de l'Escalade** s'est déroulée sur la journée. Les enfants ont préparé les légumes pour la soupe du repas de midi et la marmite en chocolat a été dégustée en un temps record à l'heure du goûter!
- La **fête de Noël** a été célébrée le 21 décembre. Une conteuse est venue animer un spectacle pour les enfants, le Père Noël a apporté des cadeaux et un moment de partage s'est déroulé autour d'un verre pour clôturer cet après-midi.
- Deux fois par mois, les enfants ont pu se rendre le vendredi matin à la **Ludothèque** d'Onex. Ceci leur permet de découvrir de nouveaux jeux dans un espace autre que la crèche.
- Les **«petits déjeuners à Onex»**, où tous les gourmands -petits et grands- partagent boissons et croissants.

Et aussi:

- Sortie **luge** pour profiter des joies de la neige
- Sortie au **cirque Knie**
- Visite des animaux du **Bois de la Bâtie**
- Découverte de la forêt des **Evaux**
- La traditionnelle **fête de l'été** organisée autour du thème de la mer

6. Ressources financières

Subventions publiques

- ✓ Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) 
- ✓ Ville d'Onex 
- ✓ Délégation de la Petite enfance en Ville de Genève
- ✓ Communes de Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Meinier, Meyrin, Presinge, Satigny, Vandoeuvres et Versoix

Dons privés

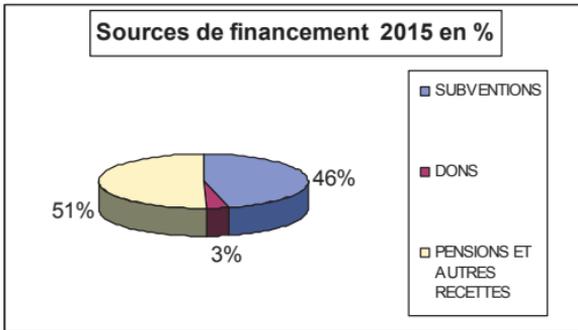
- ✓ Banque Cantonale de Genève
- ✓ Cargill International SA
- ✓ Career Women's Forum
- ✓ Couple et Famille
- ✓ F-information
- ✓ Fondation Trafigura
- ✓ Goldman Sachs
- ✓ Socotab Frana SA
- ✓ Plusieurs fondations, associations ou organisations privées souhaitant garder l'anonymat

Exemple d'un don

TRAFIGURA est une multinationale du trading de matières premières. Suite à divers contacts, son charity comity a décidé de nous aider. Financièrement, TRAFIGURA nous a versé CHF 50 000.-. De plus, des employés de l'entreprise sont venus peindre des couloirs et donner des leçons d'anglais à des résidentes. Nous avons beaucoup apprécié cette aide concrète. A Noël, ses employés sont venus animer notre fête de Noël, très réussie. Quant aux CHF 50 000.-, ils nous ont permis de payer diverses dépenses: matériel de cuisine, frais de rénovations électriques, de peinture et surtout la réfection des sols des chambres et couloirs. Un grand merci à cette entreprise et son personnel.

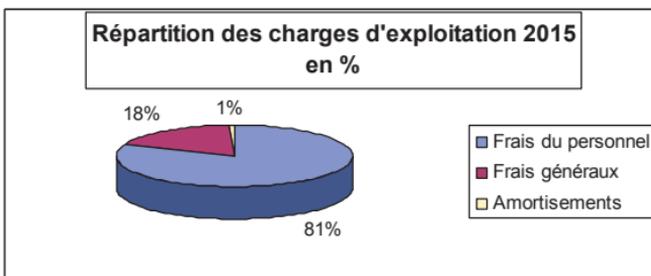
Répartitions des différentes sources de financement

Arabelle dispose de diverses sources de financement: subventions publiques, dons privés et recettes produites par l'activité. Le graphique suivant montre la proportion de chacune de ces trois sources.



Répartitions des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont dues en très grande partie aux frais de personnel. Elles sont difficilement compressibles; en particulier à la crèche où un taux d'encadrement nous est imposé.



7. Ressources humaines

Répartition des postes et de l'équipe d'Arabelle au 31 décembre 2015

PERSONNEL SECTEUR CRÈCHE

NOM	Prénom	Fonction	Postes
SCHROETER	Sophie	Apprentie ASE	0.7 poste
DETRAZ	Delphine	ASE	0.8 poste
ERRAHALI	Séverine	Auxiliaire	1 poste
WÜRSCH	Keven	Auxiliaire	
SALOMON	Audrey	Auxiliaire en formation	0.5 poste
AJVAZI	Qendrim	Civiliste	1 poste
BAYO	Gaëlle	Educatrice	3.5 postes
BELLET	Magalie	Educatrice	
RODRIGUEZ	Stéphanie	Educatrice	
CUSIN	Océane	Educatrice petite enfance	0.8 poste
GASPOZ	Joëlle	Responsable de crèche Adjointe pédagogique	
PIEPER	Lydia	Stagiaire psychomotricienne	0.4 poste
MOTA	Aline	Stagiaire-aide de crèche	0.9 poste
EVARD	Fabiola	Remplaçante auxiliaire	
RITTER	Alexandra	Remplaçante éducatrice petite enfance	

PERSONNEL SECTEUR ADULTES

NOM	Prénom	Fonction	Postes
PUISSANT BAYARD	Hugo	Educateur spécialisé	3.8 postes
HAÏKIÖ RAUTANEN	Pia	Educatrice spécialisée	
MARTIN	Estelle	Educatrice spécialisée	
TRILLES	Gosia	Educatrice spécialisée	
VEVRAT	Rajna	Educatrice spécialisée	1 poste
MARET	Emérançienne	Stagiaire HETS	
DEFAYS	Emmanuelle	Stagiaire Erasmus	0.6 poste

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET SERVICES GÉNÉRAUX

NOM	Prénom	Fonction	Postes
BEAUD	Sylviane	Adjointe administrative	0.7 poste
GIORGINO	Gianluca	Cuisinier	1.4 poste
ALEGRE PASCUAL	José	Cuisinier et coordinateur sécurité	
DE-VECCHI	Graziella	Directrice de l'institution	1 poste
OLIVEIRA DE ALMEIDA	Wilma	Employée de maison / foyer	1 poste
NSIAMALEMBE	Ana	Employée de maison/crèche	
DAILLE	Myriam	Secrétaire administrative	0.6 poste

PERSONNEL SECTEUR VEILLEURS

NOM	Prénom	Fonction	Postes
CISSE	Alassane	Veilleur de nuit	1.5 poste
FRISANCHO TRIVENO	Hianina	Veilleuse de nuit	
MURNER	Séverine	Veilleuse de nuit	
RICKLI	Zoé	Veilleuse de nuit	
TORCHIO	Iris	Veilleuse de nuit	

Durant cette année 2015, **51** personnes se sont investies à Arabelle, soit **21,2** postes.

8. Rapport de l'organe de révision

ASSOCIATION FOYER ARABELLE

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Comité de l'association Foyer Arabelle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée.

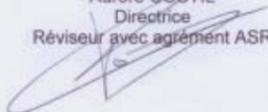
En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 29 mars 2016

SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.

Le Réviseur responsable :
Aurore COSTIL
Directrice
Réviseur avec agrément ASR



Annexes : Fascicule des comptes pour l'exercice 2015 comparés à l'exercice 2014.

9. Bilan et Résultat comparés 2015 – 2014



ASSOCIATION FOYER ARABELLE
ONEX

BILANS COMPARES Au 31.12.2015 et 31.12.2014

ACTIFS	2015	2014
	CHF	CHF
<u>Actifs circulants</u>		
<i>Liquidités</i>		
Caisse	3'575.65	3'083.90
CCP 12-17615-0	623'680.71	592'977.33
BCGE	3'697.65	3'698.65
	<u>630'954.01</u>	<u>599'759.88</u>
<i>Réalizable</i>		
Pensions	118'401.75	93'792.00
Provision pour débiteurs douteux	-11'680.35	-3'089.00
Impôt anticipé	717.75	717.75
Avoirs à recevoir	45'198.28	43'249.35
	<u>152'637.43</u>	<u>134'670.10</u>
<u>Total actifs circulants</u>	783'591.44	734'429.98
<u>Immobilisations</u>		
<i>Immobilisations corporelles meubles (valeur nette)</i>		
Instruments et outillage	-	-
Gros matériel	4'779.00	12'398.00
Matériel bureau informatique et mobilier	6'517.00	9'416.00
Aménagements, installations	1'436.00	3'591.00
Installations de sécurité	18'108.00	5'100.00
	<u>30'840.00</u>	<u>30'505.00</u>
<u>Total immobilisations</u>	30'840.00	30'505.00
<u>TOTAL ACTIFS</u>	814'431.44	764'934.98

BILANS COMPARÉS
 Au 31.12.2015 et 31.12.2014

PASSIFS	2015 CHF	2014 CHF
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
<i>Créanciers</i>		
Rémunérations dues	4'225.25	4'498.90
Créanciers divers	75'828.10	40'594.30
Produits constatés d'avance	700.00	700.00
	<u>80'753.35</u>	<u>45'793.20</u>
<i>Comptes de régularisation</i>		
Passifs transitoires	230.00	365.00
Pensions encaissées d'avance	4'619.20	4'408.20
	<u>4'849.20</u>	<u>4'773.20</u>
<u>Total capitaux étrangers à court terme</u>	85'602.55	50'566.40
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016	18'176.75	5'020.20
<u>Total capitaux étrangers à long terme</u>	18'176.75	5'020.20
<u>Fonds affectés</u>		
Don pour Fonds Solidarité	156'148.17	192'572.17
Don pour Fonds affectés	1'059.25	398.20
Don pour frigos "Rotary"	1'515.95	3'681.95
Don pour Fonds Aménagement	17'600.00	-
Don pour Fonds Trafigura	9'656.70	-
	<u>185'980.07</u>	<u>196'652.32</u>
<u>Total Fonds affectés</u>	185'980.07	196'652.32
<u>Fonds propres</u>		
Capital versé	374'344.91	374'344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35'915.56	35'915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	8'154.80	8'154.80
Réserve affectée Crèche externe	80'707.72	62'904.00
Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2015	-23'595.45	17'803.72
Résultat de l'exercice après répartition	<u>35'571.46</u>	<u>25'175.35</u>
Résultat attribué	11'976.01	42'979.07
Résultats cumulés sur la durée du contrat	13'573.07	-11'602.28
<u>Total fonds propres</u>	524'672.07	512'696.06
TOTAL PASSIFS	814'431.44	764'934.98

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES

Au 31.12.2015 et 31.12.2014

	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations de l'Association	3'500.00	2'900.00	2'630.00
Subventions	945'000.00	944'991.00	954'991.00
Recettes			
Pensions	822'140.00	925'286.00	907'658.00
Crèche externe	137'500.00	120'176.05	122'379.62
Buanderie	1'900.00	1'294.00	2'892.50
Total recettes	961'540.00	1'046'756.05	1'032'930.12
Autres produits			
Repas	-	1'812.00	2'910.00
Commission impôt à la source	-	939.60	814.95
Produits divers	100.00	14'909.55	13'006.50
Total autres produits	100.00	17'661.15	16'731.45
Total produits d'exploitation	1'910'140.00	2'012'308.20	2'007'282.57
Frais du personnel			
Salaires	1'396'905.12	1'467'316.45	1'411'708.45
Autres charges personnel	-	15'959.60	19'326.95
Charges sociales	263'718.72	259'592.60	251'078.75
Déplacements personnel	900.00	301.90	540.20
Frais de formation	8'900.00	19'600.10	21'924.65
Indemnités journalières	-	-91'280.31	-43'005.25
Total frais personnel	1'670'423.84	1'671'490.34	1'661'573.75
Frais généraux			
Alimentation	84'267.00	72'888.95	66'734.20
Frais de locaux et entretiens divers	160'004.00	166'588.75	165'579.10
Frais éducatifs	9'620.00	91'439.95	73'768.90
Frais administratifs	40'054.00	44'829.75	49'052.70
Total frais généraux	293'945.00	375'747.40	355'134.90
Total charges d'exploitation	1'964'368.84	2'047'237.74	2'016'708.65
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS	-54'228.84	-34'929.54	-9'426.08
Amortissements	24'400.00	14'900.70	19'147.25
Dotation provision débiteurs douteux		8'591.35	3'089.00
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER	-78'628.84	-58'421.59	-31'662.33
Produits financiers - intérêts créanciers	400.00	56.60	295.15
Charges financières - frais de banque et CCP	720.00	118.80	125.15
RESULTAT FINANCIER	-320.00	-62.20	170.00

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2015 et 31.12.2014

	Budget 15 CHF	2015 CHF	2014 CHF
Produits exceptionnels			
Dons divers affectés	15'000.00	57'450.00	24'478.55
Subventions autres communes affectées	10'000.00	10'300.00	8'300.00
Dons 8 LIPP-V affectés	-	4'654.10	41'737.50
Produits exceptionnels affectés			1'275.40
Produits exceptionnels non affectés		-	18'993.95
Produits sur exercices antérieurs	-	540.00	-
Total produits exceptionnels	25'000.00	72'944.10	94'785.40
Charges sur exercices antérieurs	-		545.05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25'000.00	72'944.10	94'240.35
Fonds affectés - attributions			
Fonds de Solidarité	-	-3'904.10	-49'476.05
Fonds affectés	-	-900.00	-900.00
Fonds 50e	-	-	-25'415.40
Fonds Trafigura	-	-50'000.00	-
Fonds Aménagement	-	-17'600.00	-
Fonds affectés - utilisations			
Fonds de Solidarité	-	40'328.10	20'260.05
Fonds sorties Hiver/Eté "Kiwanis"	-	-	975.70
Fonds affectés	-	238.95	1'031.80
Fonds frigos "Rotary"	-	2'166.00	2'166.00
Fonds 50e	-	-	40'900.40
Fonds Trafigura	-	40'343.30	-
RESULTAT DES FONDS (attributions/utilisations nettes)	-	10'672.25	-10'457.50
Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche		48'728.01	34'486.80
Résultat de l'exercice secteur crèche externe Ville d'Onex		-23'595.45	17'803.72
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT	-53'948.84	25'132.56	52'290.52
Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice			
Ville d'Onex		-23'595.45	
DEAS	-	12'050.95	8'528.95
Délégation à la Petite Enfance	-	1'105.60	782.50
TOTAL RESTITUTIONS	-	-10'438.90	9'311.45
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT	-53'948.84	35'571.46	42'979.07

Onex, le 24 mars 2016

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Xavier Cardenoso, Trésorier

10. Remerciements

Au **Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé** (DEAS), représenté par Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat.

A la **Direction Générale de l'Action Sociale** (DGAS), en la personne de son Directeur général, Monsieur Jean-Christophe Bretton, ainsi que la Directrice des politiques d'insertion Madame Nadine Mudry, et Monsieur Simone Horat, Adjoint de direction.

Au **Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement** (SASLP), représenté par Madame Mireille Chervaz-Dramé, Cheffe de service, et par Madame Evdokia Reymondin, Chargée d'évaluation (pour les mineurs au foyer).

Au **Service de la petite enfance en Ville de Genève**, représenté par Madame Esther Alder, Conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A la **Ville d'Onex**, représentée par Madame Carole-Anne Kast, Maire et responsable Petite enfance, Madame Carine Papp, cheffe du Service Prévention sociale et Promotion Santé (SPPS), et Madame Beata Godenzi, déléguée à l'enfance au SPPS.

Au **Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de jour** (SASAJ), anciennement l'Evaluation des Lieux de Placements, représenté par Madame Marielle Kunz, cheffe de service, et Madame Véronique Girardin Maharjan, chargée d'évaluation.

Nous remercions aussi:

- L'Association Partage
- Le Service de la protection des mineurs (SPMi)
- L'Hospice Général (HG), son Unité de Retour à l'Autonomie, et l'AMIG
- Les HUG et le Planning Familial
- L'Association "Un enfant un cadeau"
- La Fondation Philiias
- Les foyers d'hébergement genevois
- Le groupe inter-foyers (Solidarité Femmes, au Cœur des Grottes, L'Etape, Le Pertuis, Piccolo)
- Le groupe Inter-crèches d'Onex
- La Fédération des institutions de la petite enfance genevoises suburbaines (FIPEGS)
- Le Centre LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions)
- Le Service pour la Promotion de l'Egalité entre Hommes et Femmes (SPPE)
- Le délégué aux violences domestiques et son service
- Onex Solidaire
- Onex-Familles
- Le Service de Santé de la Jeunesse (SSJ)
- L'association Solidarité Femmes
- L'Ecole des Parents
- Le Département de l'instruction publique (DIP)
- *Un généreux donateur anonyme*
- Nos fidèles sponsors et donateurs
- Les membres de notre association
- Les membres du comité, pour leur engagement et soutien bénévole
- Toutes les institutions, entreprises et collectivités, grâce auxquelles nous pouvons organiser des sorties et animations, et concrétiser diverses activités.

Nous adressons un merci tout particulier à tous nos collaborateurs qui s'investissent beaucoup en faveur de la cause des femmes et des enfants en difficulté.

Encore un chaleureux merci à tous les partenaires publics et privés, qui, grâce à leur soutien, contribuent à faire vivre Arabelle.

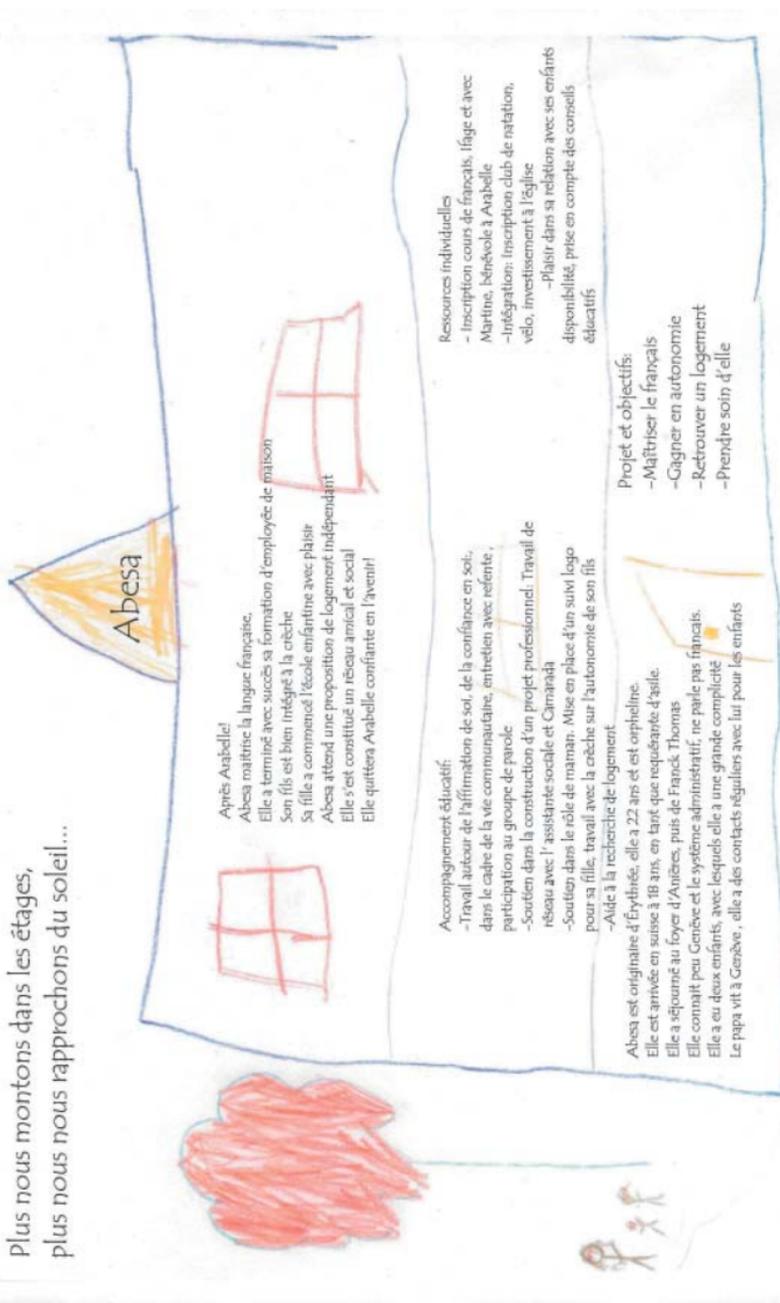
Nous remercions également toutes les personnes qui se sont manifestées par un soutien à nos activités, par des dons en nature et des contributions diverses.

11. Le comité

Présidente	Anne-Lise Schweizer Substitut à l'Office des Poursuites
Vice-président	Dario Giacomini Psychologue au centre LAVI
Trésorier	Xavier Cardenoso Ancien enseignant à l'école de commerce et au collège pour adultes
Membres	Simone de Moerloose Membre fondatrice
	Danièle Speierer Psychologue à la SGIPA
	Michael Anders Avocat au barreau de Genève
	Steve Candolfi Administrateur aux HUG
	Christina Hangauer Ancienne secrétaire RH à la TSR
	Anne-Marie Hirt Assistante sociale au CSP
	Katia Staehli Consultante en communication
	Félix Stämpfli Architecte chez ASS architectes associés SA

12. Une Résidente et son parcours

Plus nous montons dans les étages,
plus nous nous rapprochons du soleil...





9, Rte des Jeunes
1227 Les Acacias
Tél. 022 949 06 20
CHE-102.574.732 TVA

Case postale 1705
1211 Genève 26
Fax 022 345 34 13
gerficom@comtesas.ch

ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

Exercice 2015

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de**

L'Association Solidarité Femmes, Genève

Mesdames, Messieurs,

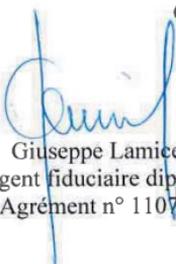
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association solidarité Femmes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA


Giuseppe Lamicela
Agent fiduciaire diplômé
Agrément n° 110703


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 3 février 2016

JPK/as/S ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 688'482.45, compte de résultat, annexe)

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Avec les chiffres comparatifs au 31 décembre 2014

ACTIF	2015	2014
ACTIFS CIRCULANTS		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	2'951.70	3'751.50
CCP 12-2961-6	155'189.24	445'711.08
CCP 10-227204-0	41'783.50	35'701.80
CCP 12-141302-7	430'185.86	309'151.01
(1)	630'110.30	794'315.39
<u>Créances à court terme</u>		
Créances hébergement	(2) 9'440.25	12'243.00
	9'440.25	12'243.00
<u>Actifs transitoires</u>		
Charges payées d'avance	(3) 625.15	574.95
Produits à recevoir	(4) 45'564.75	20'000.15
	46'189.90	20'575.10
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	685'740.45	827'133.49
ACTIFS IMMOBILISES		
<u>Immobilisations</u>		
Mobilier, matériel & installations affectés	9'741.90	15'375.90
./. Fonds d'amortissements	-6'999.90	-9'995.94
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	(5) 2'742.00	5'379.96
TOTAL DE L'ACTIF	688'482.45	832'513.45

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Avec les chiffres comparatifs au 31 décembre 2014

PASSIF	2015	2014
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		
Créanciers sociaux (6)	20'894.35	20'933.40
Créanciers divers et charges à payer (7)	13'966.40	29'602.50
Produits encaissés d'avance (8)	650.00	120'250.00
Provision solde vacances non prises (9)	33'327.00	12'525.00
Provision Remboursement sinistre (9)	9'361.70	9'590.50
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat (10)	-	464.44
TOTAL FONDS ETRANGERS A COURT TERME	78'199.45	193'365.84
FONDS AFFECTES		
Fonds Aménagement & déménagement (11)	1'387.30	2'436.80
Fonds Sensibilisation (12)	283'070.20	220'597.45
Fonds hébergement (13)	33'990.63	36'042.20
Fonds 1000+ Femmes (14)	206'357.12	336'357.12
Fonds Compétences & Bibliothèque (15)	19'462.75	14'295.55
Fonds prestations spécialisées enfants (16)	40'000.00	
TOTAL FONDS AFFECTES	584'268.00	609'729.12
FONDS PROPRES		
Fonds propres reportés	29'418.49	29'233.40
Résultat de l'exercice	-3'403.49	185.09
TOTAL FONDS PROPRES	26'015.00	29'418.49
TOTAL DU PASSIF	688'482.45	832'513.45

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2015

Avec les chiffres comparatifs 2014

PRODUITS	2015	2014
<u>Subventions</u>		
Etat de Genève	725'999.00	725'999.00
Communes genevoises (17)	8'000.00	8'000.00
	733'999.00	733'999.00
<u>Subventions en nature</u>		
Mise à disposition de locaux (18)	120'332.00	120'332.00
Association Partage	224.45	1'206.41
	120'556.45	121'538.41
<u>Dons affectés</u>		
Entreprises et fondations (19)	374'859.98	411'000.51
Dons Privés	29'121.65	97'788.35
Communes genevoises (17)	41'650.00	71'850.00
	445'631.63	580'638.86
<u>Cotisations</u>		
Cotisations	4'000.10	3'450.00
	4'000.10	3'450.00
<u>Revenus propres</u>		
Hébergements foyer	74'306.00	80'940.30
Participation des usagères	90.00	280.00
Autres revenu d'activités	2'295.00	2'295.00
	76'691.00	83'515.30
<u>Autres produits</u>		
Produits divers et sur ex. antérieur	7'088.64	3'280.15
	7'088.64	3'280.15
TOTAL DES PRODUITS	1'387'966.82	1'526'421.72



Association
SOLIDARITÉ FEMMES

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2015

Avec les chiffres comparatifs 2014

CHARGES		2015	2014
<u>Charges de personnel</u>			
Salaires et charges sociales	(20)	1'086'095.10	1'069'845.10
Formation et supervisions		17'518.90	20'442.75
Autres charges de personnel		8'575.87	735.90
Variation provision pour vacances non prises		20'802.00	-17'475.00
		1'132'991.87	1'073'548.75
<u>Frais d'administration</u>			
Frais administratifs & divers		9'081.25	9'424.85
Téléphones, fax & internet		10'729.95	10'801.80
Consommables & maintenance Informatique		11'699.86	23'142.55
Frais comité & séances		8'316.70	2'763.20
Assurances		4'273.05	3'765.80
Honoraires		7'584.30	6'947.10
Frais de déplacement		633.80	1'038.70
		52'318.91	57'884.00
<u>Communication & Publications</u>			
Communic. & publications		56'434.78	54'343.55
<u>Monchoisy</u>			
Loyers	(18)	120'332.00	120'332.00
Charges & intendance		22'739.10	26'704.86
		143'071.10	147'036.86
<u>Activités</u>			
Foyer		1'508.00	1'425.05
Montchoisy		1'390.35	1'238.00
Traductions & autres frais		8'316.00	8'818.50
Sorties Mères-Enfants		1'570.95	2'271.40
		12'785.30	13'752.95
<u>Foyer</u>			
Intendance & entretien		8'429.25	11'662.25
Sécurité		4'471.20	5'078.15
Aménagement & déménagement femmes		1'049.50	780.00
		13'949.95	17'520.40
<u>Amortissements et corrections d'actifs</u>			
Dotations aux amortissements	(5)	2'637.96	3'764.77
Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs		3'106.00	796.00
		5'743.96	4'560.77
TOTAL DES CHARGES		1'417'295.87	1'368'447.28

U

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

COMpte DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2015

Avec les chiffres comparatifs 2014

	2015	2014
REPORT TOTAL DES PRODUITS	1 387 966.82	1 526 421.72
REPORT TOTAL DES CHARGES	1 417 295.87	1 368 647.28
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES	-29'329.05	157'774.44
Utilisations des fonds affectés	471'092.75	419'943.15
Dotations à des fonds affectés	-445'631.63	-577'068.06
Résultats des fonds affectés	25'461.12	-157'124.91
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	-3'867.93	649.53
Part du résultat revenant au subventionneur	(10) 464.44	-464.44
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	-3'403.49	185.09

Q

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

PREAMBULE

Conformément aux Swiss GAAP RPC, les comptes annuels comprennent les états suivants :

1. Bilan
2. Compte de Profits et Pertes
3. Tableau de financement
4. Tableau de Variation des Capitaux Permanents
5. Annexe au Bilan
6. Rapport de Performance
7. Analyse des risques

PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Principes généraux pour l'établissement des Comptes

Les Etats Financiers sont conformes au Code des Obligations Suisse, aux Statuts de l'Association, à la Loi et au Règlement sur les Indemnités et les Aides Financières (LIAF & RLI AF), au Contrat de Prestations 2013-2016 et aux Recommandations relatives à la Présentation des Comptes ou Swiss GAAP RPC.

Les Comptes annuels de l'Association sont conformes à l'image fidèle (True and Fair View). Ils sont établis en respectant l'hypothèse de la continuité d'exploitation et la délimitation périodique et matérielle des exercices. Les Comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association.

Tous les événements importants, en particuliers ceux survenus après la clôture des comptes et qui pourraient modifier l'évaluation de certains poste des états financiers ont été pris en considération.

Dès l'exercice 2013, l'organe de révision de Solidarité Femmes est : Comtesas & Gerficom S.A.

Enregistrement et évaluation

Les opérations sont transcrites dans les livres au jour de leur conclusion. Les créances et les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les dons sont enregistrés comme affectés ou sans affectation en fonction du choix du donateur. Les dons peuvent aussi être affectés par le comité, en conformité avec les règles édictées par l'Etat de Genève.

Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissements

Les acquisitions dont la valeur est supérieure à CHF 3'000.- sont portées au Bilan et amorties selon leur durée d'utilisation, en ligne avec les recommandations de l'Etat.

Comptes de régularisation et comptes correctifs de valeur

Les charges à payer, les charges payées d'avance, les produits à recevoir et les produits encaissés d'avance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

Engagements de prévoyance

Les employées sont assurées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort conformément aux dispositions de la loi fédérale (LPP) par la Fondation Collective Nest, Caisse de Pension écologique et éthique. Le plan de prévoyance est établi selon le principe de primauté des cotisations. Il est financé à 40% par les employés et à 60% par l'Association.

Contrôle interne

Un contrôle interne a été mis en place en 2008. Il est conforme aux lois et directives cantonales, au cahier de procédures comptables et au règlement interne.

Evaluation des risques

L'Associations est consciente que la gestion des risques fait partie de ses activités. La direction a réalisé et formalisé une analyse des risques encourus.

Indemnités versées aux membres des Organes Dirigeants

Excepté la Directrice et la Représentante des employées qui ne siègent au Comité qu'avec une voix consultative, tous les autres membres du Comité exercent leur fonction à titre bénévole, ne percevant ni salaires, ni jetons, ni indemnités. Leurs frais ne sont pas remboursés.

Les salaires bruts incluent la rémunération de la Directrice, ce qui représente environ 50% de son taux d'activité (90%).

Toutefois, lorsqu'un des membres du Comité intervient au titre de consultant, afin de réaliser une tâche spécifique, il peut être défrayé conformément aux normes établies par le département de tutelle.

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU 31 DECEMBRE 2015

A. NOTES

(1) Tous les comptes CCP sont soumis à double signature.

(2) Les créances ouvertes relatives à l'hébergement des femmes au foyer sont les suivantes :

	2015	2014
Total des factures ouvertes au 31.12	12'546.25	13'039.00
Débiteurs douteux	-3'106.00	-796.00
	9'440.25	12'243.00

Le compte de corrections d'actifs pour débiteurs douteux comprend les créances ouvertes auprès de particuliers dont l'échéance est dépassée de plus de 2 mois.

(3) Charges payées d'avance

	2015	2014
Primes Vaudoise Assurances (RC & Choses)	573.00	574.95
Credit SIG Montchoisy	52.15	-
	625.15	574.95

(4) Produits à recevoir

	2015	2014
Dons (année déterminée par le donateur)	10'200.00	11'756.95
Divers produits à recevoir (Rbt APG & Financement SF-LAVI)	35'364.75	14.85
	45'564.75	11'771.80

(5) Les équipements financés par la Fondation Hans Wilsdorf sont amortis conformément aux principes comptables et sont soldés en 2014. En 2014 nous avons acquis des meubles de bureau pour 4'570.-, ils seront amortis sur 5 ans.

2015	Moblier	Informatique	Totaux
Foyer 2015	-	-	-
././ Fonds d'amortissement	-	-	-
Montchoisy 2015	4'570.00	5'171.90	9'741.90
././ Fonds d'amortissement	-1'828.00	-5'171.90	-6'999.90
Totaux	2'742.00	-	2'742.00

2014	Moblier	Informatique	Totaux
Foyer 2014	5'634.00	-	5'634.00
././ Fonds d'amortissement	-5'634.00	-	-5'634.00
Montchoisy 2014	4'570.00	5'171.90	9'741.90
././ Fonds d'amortissement	-914.00	-3'447.94	-4'361.94
Totaux	3'656.00	1'723.96	5'379.96

Depuis 2009, les biens corporels sont assurés pour une valeur de CHF 603'100.-

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU 31 DECEMBRE 2015

(6) Créanciers sociaux	2015	2014
CCGC décomptes finaux	970.10	9'837.10
Vaudoise Assurances (LAA & APG)	5'408.30	10'346.30
Indemnités collaborateurs	14'515.95	750.00
	20'894.35	20'933.40

(7) Créanciers divers et charges à payer	2015	2014
Projet Escalade part pour Arabelle	-	17'827.65
Honoraires (comptabilité et révision)	4'665.45	3'900.00
Formation	-	1'986.80
Cotisation DAO	-	1'000.00
Téléphones et internet	941.05	994.90
Nettoyage locaux	1'209.60	965.50
Honoraires (supervisions)	-	900.00
Fourniture bureautique	256.05	645.20
Croix Rouge (traductions)	518.40	345.60
Autres créanciers divers et charges à payer	6'375.85	1'036.85
	13'966.40	29'602.50

(8) Produits encaissés d'avance	2015	2014
Dons et cotisations encaissés d'avance	650.00	120'250.00

(9) Variation des provisions

Un dégât d'eau est survenu à Solidarité Femmes durant l'année 2014. De nombreux livres et documents de la bibliothèque ont été détruits. L'assurance a remboursé un montant de 9'590.50 pour remplacer ces ouvrages. Au 31.12.2014, Solidarité Femmes n'avait pas encore utilisé cette somme pour reconstituer sa bibliothèque. En conséquence, le montant a été mis en provision afin de pouvoir utiliser cet argent dans les années suivantes. En 2015 nous avons dépensé 228.80 en achat de livres. Conformément à la décision du comité, le solde de ce fonds sera attribué au fonds "Compétence et bibliothèque" dès janvier 2016.

2015	Solde 1.1.	Dotations	Utilisations	Dissolution	Solde 31.12
Provision pour vacances non prises	12'525.00	20'802.00	-	-	33'327.00
Provision remboursement sinistre	9'590.50	-	-228.80	-	9'361.70
Total	22'115.50	20'802.00	-228.80	-	42'688.70

2014	Solde 1.1.	Dotations	Utilisations	Dissolution	Solde 31.12
Provision pour vacances non prises	30'000.00	12'525.00	-30'000.00	-	12'525.00
Provision remboursement sinistre	-	9'590.50	-	-	9'590.50
Total	30'000.00	22'115.50	-30'000.00	-	22'115.50

ll

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU 31 DECEMBRE 2015

(10) L'Association est au bénéfice d'un Contrat de Prestations avec l'Etat de Genève. L'Association a démarré en 2013 un nouveau contrat de prestation 2013-2016. Selon ce contrat, l'Association doit rendre 72% du résultat constaté à l'Etat de Genève, au terme des quatre ans du contrat. Le résultat 2013 étant négatif, aucune part n'avait été calculée comme restitution à l'Etat de Genève. En 2015, le résultat étant négatif, la part à restituer à l'Etat a été calculée en tenant compte du résultat cumulé de 2013, 2014 et 2015.

	2013	2014	2015	2016	Cumul
Résultat de l'exercice avant répartition	-4.47	649.53	-3867.93		-3'222.87
Part revenant au subventionneur (72% du résultat)	-	464.44	-464.44		0.00
Part de réserve de subvention non dépensée (28% du résultat)	-	185.09	-185.09		-0.00

(11) L'Association a, selon la décision du comité du 15.12.2010, créé en 2011 un fonds "Aménagement & Déménagement" servant à financer les déménagements des femmes hébergées au foyer. Ce fonds a été alimenté de CHF 5'460.- par des dons affectés en 2011, et utilisé pour couvrir des frais effectifs à hauteur de CHF 682.10 en 2011, de CHF 696.10 en 2012, de CHF 865.- en 2013, de CHF 780.- en 2014 et de CHF 1'049.50 en 2015.

(12) L'Association a, selon la décision du comité du 15.12.2010, créé en 2011 un fonds "Sensibilisation" destiné à financer des actions de sensibilisation aux problématiques de la violence conjugale. Ce fonds a été alimenté de CHF 21'792.- par des dons affectés en 2011, de CHF 50'267.80 en 2012, de CHF 157'363.- en 2014 et de CHF 62'472.75 en 2015. Ce fonds a été utilisé à hauteur de CHF 575.80 en 2012, de CHF 4'851.15 en 2013 et de CHF 3'398.40 en 2014.

(13) L'Association a, selon la décision du comité du 06.12.11 créé un fonds "Hébergement" afin de pouvoir continuer à héberger des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants sans critère de distinction, quelle que soit leur situation financière. Ce fonds a été alimenté de CHF 43'205.- par des fonds affectés en 2012, de CHF 77'804.85 en 2013, de CHF 1'429.- en 2014 et de CHF 43'040.43 en 2015. Ce fonds a été utilisé à hauteur de CHF 37'822.- en 2012, de CHF 34'357.95 en 2013, de CHF 14'216.70 en 2014 et de CHF 45'092.- en 2015.

(14) L'Association a, selon la décision du comité du 06.12.11 et 24.01/20.03. 2012, créé un fonds "1000+ femmes" destiné à atteindre 1000 nouvelles bénéficiaires par le biais d'une campagne de sensibilisation et du renforcement de l'aide directe. Ce fonds a été alimenté de CHF 155'900.- par des fonds affectés en 2012, de CHF 265'030.- en 2013, de CHF 401'171.- en 2014, et de CHF 240'000.- en 2015. Les activités du projet 1'000+ ont démarré en 2013 et ce fonds a été utilisé à hauteur de CHF 140'744.34 en 2013, de CHF 342'000.- en 2014 et de CHF 370'000.- en 2015.

(15) L'Association a, selon la décision du comité du 09.12.2014, créé un fonds "Compétences & Bibliothèque" ce qui permettra de financer des formations et/ou l'acquisition d'ouvrages et de ressources pour renforcer l'expertise de l'équipe. Ce fonds a été alimenté de CHF 14'295.55 par des fonds affectés en 2014 et de CHF 15'975.90 en 2015. Ce fonds a été utilisé à hauteur de CHF 10'808.70 en 2015.

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU 31 DECEMBRE 2015

(16) L'Association a, selon la décision du comité du 08.12.2015, créé un nouveau fonds qui sera destiné à développer un projet permettant (i) d'aider les enfants, (ii) de soutenir la relation mère-enfant et (iii) de sensibiliser les professionnels de l'enfance. Ce fonds a été alimenté par Divesa / Assura de CHF 40'000.- en 2015.

(17) Dons des Communes 2015

Meyrin	8'000.00	Jussy	1'000.00
Plan-les-Ouates	8'000.00	Satigny	1'000.00
Cologny	5'000.00	Vandoeuvres	1'000.00
Lancy	4'000.00	Vernier	1'000.00
Pregny-Chambesey	3'600.00	Céligny	500.00
Chêne-Bourg	3'000.00	Meinier	500.00
Hermance	2'500.00	Troinex	500.00
Carouge	2'000.00	Aire-la-Ville	250.00
Perly-Certoux	2'000.00	Avusy	200.00
Veyrier	2'000.00	Laconnex	200.00
Bardonnex	1'000.00	Puplinge	200.00
Choulex	1'000.00	Russin	200.00
Collonge-Bellerive	1'000.00		

Total **49'650.00**

dont fonds non affectés 8'000.00

dont fonds affectés 41'650.00

(18) Les locaux, rue de Montchoisy 46, de l'association sont mis à disposition à titre gracieux par la Ville de Genève.

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU 31 DECEMBRE 2015

(19) Dons entreprises et fondations affectés 2015

Fond. H. Wilsdorf 2015	120'000.00
OAK Foundation Ltd	120'000.00
Fondation Divesa	40'000.00
OAK & BPEV pour la brochure SF-LAVI	33'804.50
C & A	17'948.43
P & G Europe SA	4'000.00
Fondation Minkoff	2'400.00
Toutes en motos	2'000.00
Un Enfant Un Cadeau	1'938.05
SITA	1'880.00
International Women's Club of Nyon	1'200.00
Entreprises & Fond. affectées par le comité	29'689.00

Total **374'859.98**

(20) Le nombre total des collaboratrices était de 18 pour 8.56 équivalents plein-temps en 2015 et de 17 pour un équivalent de 8.18 postes à 100% en 2014.

	2015	2014
Salaires bruts personnel fixe	733'049.30	701'098.20
Salaires bruts Stagiaires	6'057.85	11'250.00
Salaires bruts Intendante	19'891.15	19'903.60
Salaires bruts Secrétariat général	88'681.85	86'666.50
Salaires bruts Communication et recherche de fonds	107'211.90	94'549.05
Salaires à verser en 2016	13'765.95	-
Total Salaires bruts	968'658.00	913'467.35
Charges sociales	175'171.85	171'259.35
Remboursements assurances LAA & APG	-16'533.15	-14'881.60
Remboursements Amat féd. & cant.	-41'201.60	
Total salaires et charges sociales	1'086'095.10	1'069'845.10

B. ENGAGEMENT CONDITIONNEL

L'activité de l'Association Solidarité Femmes nécessite l'emploi de salariées.

Compte tenu des prescriptions légales et contractuelles, le total des salaires et charges sociales dû pendant le temps de préavis s'élèverait à CHF

31.12.2015	31.12.2014
278'412.90	273'881.55



Association
SOLIDARITÉ FEMMES

TABEAU DE VARIATION DES FONDS

2015	Existant Initial	Dotation	Utilisation	Transferts Internes	Existant final
Fonds propres reportés	29'418.49			-3403.49	26'015.00
Résultat de l'exercice	-	-3'403.49	-	3'403.49	-
Fortune nette	29'418.49	-3'403.49	-	0.00	26'015.00

Moyens provenant des fonds affectés

Aménagement & Déménagement	(11) 2'436.80	-	-1'049.50		1'387.30
Sensibilisation	(12) 220'597.45	62'472.75			283'070.20
Fonds Hébergement	(13) 36'042.20	43'040.43	-45'092.00		33'990.63
1'000+ Femmes	(14) 336'357.12	240'000.00	-370'000.00		206'357.12
Compétences et Bibliothèque	(15) 14'295.55	15'975.90	-10'808.70		19'462.75
Prestations spécialisées enfants	(16) -	40'000.00	-		40'000.00
Un enfant, un cadeau	-	1'938.05	-1'938.05		-
Divers fonds affectés utilisés dans l'année	-	42'204.50	-42'204.50		-
Total du Capital des fonds affectés	609'729.12	445'631.63	-471'092.75		584'268.00

2014	Existant Initial	Dotation	Utilisation	Transferts Internes	Existant final
Fonds propres reportés	29'233.39				29'233.39
Réserve "Part de subvention non dépensée"	-			185.09	185.09
Résultat de l'exercice	-	185.09	-	-185.09	-
Fortune nette	29'233.39	185.09	-	-	29'418.48

Moyens provenant des fonds affectés

Fondation Wilsdorf	1'126.80	-	-1'126.80		-
100 Women in Hedge Fund	44'319.84	-	-44'319.84		-
Loterie Romande	8'292.36	-	-8'292.36		-
Aménagement & Déménagement	(11) 3'216.80	-	-780.00		2'436.80
Sensibilisation	(12) 66'632.85	157'363.00	-3'398.40		220'597.45
Fonds Hébergement	(13) 48'829.90	1'429.00	-14'216.70		36'042.20
1'000+ Femmes	(14) 280'185.66	401'171.46	-345'000.00		336'357.12
Compétences et Bibliothèque	(15) -	14'295.55	-		14'295.55
Un enfant, un cadeau	-	2'809.05	-2'809.05		-
Total du Capital des fonds affectés	452'604.21	577'068.06	-419'943.15		609'729.12

Association
SOLIDARITÉ FEMMES

TABLEAU DE FINANCEMENT 2015

	2015	2014
Résultat net de l'exercice	-3'403.49	185.09
+ Amortissement immobilisations corporelles	2'637.96	3'764.77
	<u>2'637.96</u>	<u>3'764.77</u>
Résultat net avant variation du besoin en fonds de roulement	-765.53	3'949.86
Flux monétaire résultant opérations d'exploitation		
+/- Variation des créances d'exploitation (Débiteurs & autres débiteurs)	-22'812.05	-9'464.25
+/- Variation des engagements à court et moyen terme (Autres créanciers & Passifs transitoires)	-114'701.95	20'800.80
	<u>-137'514.00</u>	<u>11'336.55</u>
<u>Flux monétaire net résultant opérations d'exploitation</u>	-138'279.53	15'286.41
Flux monétaire résultant d'investissement		
- Achats d'investissements	-	-4'570.00
	<u>-</u>	<u>-4'570.00</u>
<u>Flux monétaire net résultant opérations d'exploitation et d'investissement</u>	-138'279.53	10'716.41
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement		
+/- Variation des fonds affectés	-25'461.12	157'124.91
+/- Créanciers état de Genève	-464.44	464.44
+/- Réserve part de financement non dépensées	-	-
	<u>-25'925.56</u>	<u>157'589.35</u>
<u>Flux de trésorerie net résultant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement</u>	-164'205.09	168'305.76
+ Liquidités nettes au 1er Janvier	794'315.39	626'009.63
Soit liquidités nettes au 31 décembre	630'110.30	794'315.39

ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES**RAPPORT DE PERFORMANCES 2015****DEFINITION, BUTS & ACTIVITES**

L'Association Solidarité Femmes est une organisation sociale d'utilité publique à but non lucratif, au sens de la Swiss GAAP RPC 21 car elle fournit des prestations sociales, indépendamment d'une prétention de tiers et/ou d'une adhésion. Elle reçoit des fonds de donateurs privés et elle est subventionnée par des fonds et/ou des libéralités du secteur public.

L'Association Solidarité Femmes a pour but de procurer une aide psychologique et sociale aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants.

L'Association Solidarité Femmes s'est aussi donné pour mission d'informer et de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics afin de contribuer à la connaissance et la prise en compte du phénomène de la violence dans le couple.

Pour atteindre ses buts et objectifs, l'association offre différentes prestations, parmi lesquelles des consultations individuelles, des activités de groupe, un soutien à la relation mère-enfant et la gestion d'un foyer d'hébergement protégé. Elle contribue aussi à la formation professionnelle de base et continue (HES Sociale, Faculté de Psychologie, Ecoles Professionnelles) ainsi qu'à des colloques et des séminaires destinés au réseau genevois.

L'Association Solidarité Femmes fait partie du CAPAS (collectif d'associations pour l'action sociale). Elle est membre de la Commission Consultative et du Comité de la Délégation aux Violences Domestiques ainsi que du comité du Centre LAVI de Genève. L'Association est également active dans des groupes spécifiques cantonaux de réseau (Inter-Foyers, Associations Féminines...). Au niveau romand, Solidarité Femmes est membre du comité de l'association Vivre sans Violence qui gère un site romand contre la violence conjugale. Enfin au niveau national, elle est adhérente de la DAO (Fédération des Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein).

ACTIVITES

Durant l'année 2015 les prestations d'aide directe se sont développées principalement selon deux axes : (i) d'une part faciliter l'accès des usagères aux prestations grâce au pôle accueil, constitué d'une permanence téléphonique, d'une permanence sans rendez-vous ainsi que de séances d'information collective et (ii) d'autre part développer des prestations répondant au plus près aux besoins et aux attentes des femmes et des enfants, en proposant une large palette de prestations comme des consultations individuelles (psychosociales, thérapeutiques), des entretiens familiaux (mère-enfants), des activités de groupes ainsi que des prestations d'hébergement.

Le projet "Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015" a débuté en 2013. Il se décline en deux volets : d'une part une campagne de sensibilisation pour les victimes et leur entourage et d'autre part, en parallèle à cette campagne, le renforcement de nos capacités d'aide directe aux femmes victimes de violence conjugale.

RESULTATS FINANCIERS 2015

L'exercice 2015 se conclut par un excédent de charges.



Par rapport à 2014 on peut noter une réduction des dons affectés ainsi que des revenus propres avec une augmentation des charges de personnel et dans une moindre mesure des frais de communication et publication.

Précisons que ce résultat s'inscrit dans une démarche sur plusieurs années visant à assurer la pérennité de l'association, tant en terme d'activités que de moyens.

Une recherche intensive de ressources a été mise en place pour tenir compte (i) des objectifs de déploiement de l'Association en lien avec les besoins d'une part et (ii) de la non augmentation de la subvention de l'Etat de Genève d'autre part.

Cette recherche a été formalisée notamment dans le projet +1000 Femmes qui couvre 3 ans (2013-2015).

Des produits ont dès lors été engrangés depuis 2013 et, en 2015, ont été mis à contribution pour participer à la couverture des charges, ce qui conduit à un résultat 2015 final légèrement négatif.

STATUTS

Solidarité Femmes est une Association privée, régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

La qualité de membre est accessible à toute personne physique ou morale qui adhère aux buts de l'association, qui cotise pour un minimum de CHF 50.- par année et dont la candidature est admise par le Comité.

IMPOTS

Solidarité Femmes est au bénéfice, depuis le 12 juillet 1989, des libéralités accordées aux personnes morales d'utilité publique, déductibles en mains des donateurs, selon l'article 21 lettre u de la LCP.

Par décision du 6 décembre 2002, l'Association est exonérée, à partir de la période fiscale 2002 et pour une durée de cinq ans, des impôts sur le bénéfice et le capital, en application de l'article 9, alinéa 1, lettre f, de la LIPM. En 2011 l'autorisation a été renouvelée pour cinq ans.

Cette Association n'est pas assujettie à la TVA.

COMITE

Les membres du comité sont élus par l'Assemblée générale pour une durée d'un an. Le comité est composé de 7 à 12 membres, y compris la directrice et un membre représentant de l'équipe professionnelle. Les employés rémunérés de Solidarité Femmes, en l'occurrence la directrice et le membre représentant de l'équipe professionnelle, ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Le comité est l'organe directeur de l'Association. Il décide des stratégies et des objectifs à court, moyen ou long terme. Il supervise la gestion financière et il exécute les décisions de l'Assemblée Générale. Il est l'employeur.

Pour l'exercice 2015, le Comité est composé de :

Madame Laurence Berkovits Ody, présidente

Madame Valérie Laemmel Juillard

Madame Claire Smith

Madame Lorena Alvarez

Madame Camille Maulini

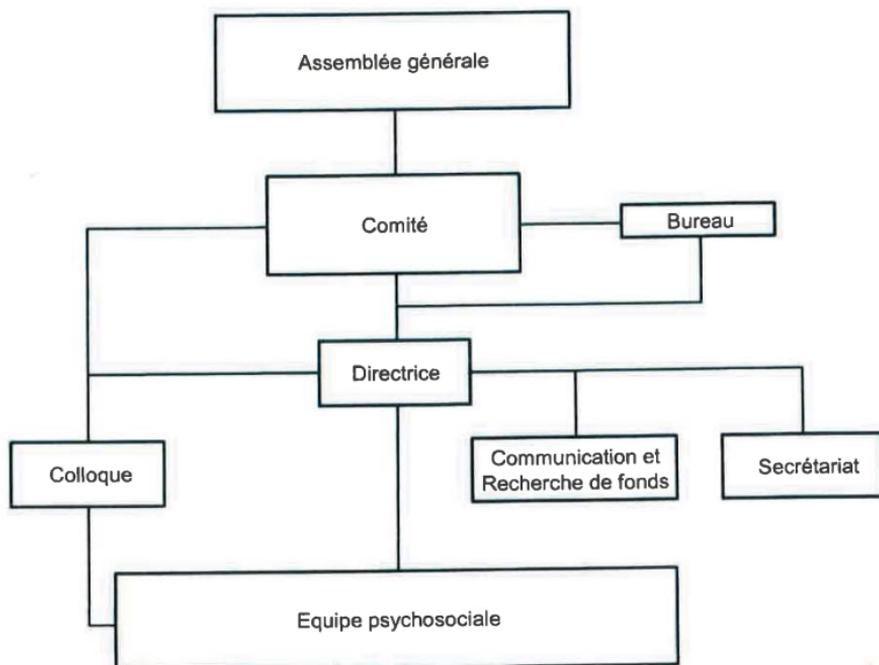
Monsieur Grégoire Carasso
 Monsieur Dominique Von Burg
 Monsieur Pierre Conne
 Ainsi que comme membres employés
 Madame Béatrice Cortellini, directrice
 Madame Anne Lanfranchi, représentante de l'équipe

RESPONSABLE DE LA GESTION

Le Comité a constitué un Bureau, composé de la présidente et de la directrice, à qui il a délégué l'administration courante de l'association.

Pour le surplus, l'opérationnel est du ressort de la directrice (depuis le 01.09.10). Elle est une employée de l'Association. Lors de chaque séance de Comité, elle présente un bref compte-rendu des travaux et activités en cours et elle sollicite l'aval du Comité pour toutes décisions stratégiques.

ORGANIGRAMME



Pour toutes autres informations utiles, veuillez vous reporter au rapport d'activités

Le 27.07.16



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association Solidarité Femmes

Département Présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Solidarité Femmes a pour mission "d'apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux femmes subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple, ainsi qu'à leurs enfants; d'informer et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics afin de contribuer à la prévention du phénomène de la violence dans le couple" (buts statutaires).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association Solidarité Femmes s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants :

- un pôle accueil permettant de faciliter l'accès aux prestations en diversifiant les moyens d'accès, comme une permanence sans rendez-vous, des séances d'information collectives, etc.;
- des consultations individuelles ambulatoires (psychosociales, sociales et thérapeutiques);
- des consultations réunissant mère et enfant(s);
- des activités de groupe;
- un hébergement en foyer, assorti des diverses prestations sus-mentionnées;
- des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 726 000 F

Durée du contrat : 4 ans (2013-2016)

Période évaluée : 3 premières années (2013-2015)

PRESTATION 1 - PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE LEURS ENFANTS

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux prestations et à l'information en diversifiant les moyens d'accès

Indicateurs :

Indicateur de performance

1.1.1. Nombre de "portes d'entrée" différentes -

Indicateurs d'activité

1.1.2. Nombre de nouveaux contacts dans le cadre des prestations d'accueil, quel qu'en soit le type (téléphone, permanence sans rendez-vous, séance d'information, etc.)

Valeurs cibles

1.1.1. Nombre de portes d'entrée différentes : 3

1.1.2. Nombre de nouveaux contacts de femmes victimes : 375

Résultats réels:

	2013	2014	2015
1.1.1	3	3	3
1.1.2	481	603	558

Commentaire(s) :

Objectif 1 : Atteint

Le nombre de 3 portes d'entrées est adapté aux besoins des personnes victimes. Les moyens privilégiés pendant ce contrat de prestations ont été la permanence téléphonique, la permanence sans rendez-vous et la séance collective d'information.

Ce contrat de prestation inclus pour la première fois, le nombre de nouveaux contacts de personnes victimes. Cette donnée nous permet de rendre visible le parcours des personnes demandant de l'aide dès le premier contact.

Le projet « 1000 femmes de plus d'ici fin 2015 » a permis une sensibilisation au grand public qui a porté essentiellement sur 2013 et 2014. Il est donc naturel qu'il y ait moins de nouveaux contacts de femmes dès l'année 2015.

Objectif 2 : Offrir des prises en charge individuelles (psychosociales et psychothérapeutiques), mère-enfants et collectives afin de tenir compte des impacts de la violence conjugale aux niveaux psychologique, relationnel et social

Indicateurs :

Indicateur de performance

1.2.1. Solidarité Femmes a-t-elle offert durant l'année des prises en charge selon les trois modes (individuels, mère-enfants et collectif) ?

Indicateurs d'activité

1.2.2. Nombre de consultations individuelles

1.2.3. Nombre d'entretiens mère-enfants liés aux impacts relationnels mère-enfants

1.2.4. Nombre de prestations groupales liées aux impacts relationnels et sociaux

Valeurs cibles :

1.2.1. Nombre de modes de prise en charge : 3

1.2.2.a) Nombre de femmes: 450

1.2.2.b) Nombre de consultations : 2000

1.2.3.a) Nombre de familles : 40

1.2.3.b) Nombre d'entretiens mère-enfants : 150

1.2.4.a) Nombre de femmes : 80

1.2.4.b) Nombre de prestations collectives : 500

Résultats réels :

	2013	2014	2015
1.2.1	3	3	3
1.2.2.a	576	681	703
1.2.2.b	3'038	3'838	4'251
1.2.3.a	68	67	70

1.2.3.b	278	260	321
1.2.4.a	177	201	188
1.2.4.b	641	773	802

Commentaire(s) :

Objectif 2 : Atteint

Afin de répondre aux impacts de la violence conjugale au niveau psychologique, relationnel et social, les 3 modes de prise en charge, individuel, mère-enfant et de groupe restent pertinents.

L'essentiel des prestations ambulatoires de consultation est en constante progression. Le contrat de prestations a permis d'atteindre les valeurs cible, le dépassement est réalisé grâce aux projets subventionnés par les fonds privés (voir paragraphe « Observations de l'institution subventionnée »)

Objectif 3 : Proposer un hébergement en assurant la pertinence des prestations**Indicateurs :**

Indicateur de performance

1.3.1. Proportion des hébergements pour lesquels les objectifs de suivi individuel fixés ont été atteints

Indicateurs d'activité

1.3.2. Nombre de personnes hébergées

1.3.3. Nombre de nuitées

1.3.4. Taux d'occupation

Valeurs cibles :

1.3.1. Objectifs atteints dans 80 % des cas

1.3.2. Personnes hébergées : 12 femmes et 15 enfants

1.3.3. Nuitées : 2'800

1.3.4. Taux minimal de 80 %

Résultats réels :

	2013	2014	2015
1.3.1.	93%	90%	96%
1.3.2.	14 F, 14 E	18 F, 13 E	13 F, 15 E
1.3.3.	2'952	2'466	3'245
1.3.4.	91%	85%	87%

Commentaire(s) :

Objectif 3 : Atteint

Nous souhaitons mettre l'accent sur l'indicateur de performance. Ce travail de définition des objectifs au départ de l'hébergement et son évaluation à la fin permet en effet d'assurer la pertinence des prestations pendant le séjour. Les personnes hébergées font en général une bonne expérience de cette prestation puisque dans une très large mesure les objectifs fixés sont atteints.

PRESTATION 2 - TRAVAIL INSTITUTIONNEL ET COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Objectif 1. Garantir la diversité des réseaux spécifiques à sa mission dans lesquels Solidarité Femmes est impliquée

Indicateurs :

Indicateur de performance

2.1.1. Nombre de réseaux spécifiques et diversifiés

Valeurs cibles

2.1.1. réseaux : 7

Résultats réels:

	2013	2014	2015
2.1.1.	11	7	7

Commentaire(s) :

Objectif 1 : Atteint

Pendant les trois premières années de ce contrat de prestations, nous avons collaboré avec, au minimum, 7 structures.

PRESTATION 3 - ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS**Objectif 1.** Sensibiliser la société à cette problématique**Indicateurs :**

Indicateur de performance

3.1.1. Publication du rapport d'activités

3.1.2. Publication d'un dossier (réflexion de fond)

Valeurs cibles

3.1.1. Rapport d'activité : 1

3.1.2. Dossier de fond : 1

Résultats réels:

	2013	2014	2015
3.1.1.	1	1	1
3.1.2.	1	1	1+1

Commentaire(s) :

Objectif 1 : Atteint

En 2013-2014, nous avons réalisé un rapport d'activité et un dossier de réflexion de fond. En 2015, nous avons de plus rédigé une publication « Violence conjugale. Le choix des possibles » en collaboration avec le Centre LAVI et le BPEV.

Objectif 2 : Proposer des sensibilisations ou formations de qualité**Indicateurs**

Indicateur de performance

3.2.1. Nombre de séances de sensibilisation ou formations

Valeurs cibles :

3.2.1. Séances de sensibilisation : 9

Résultats réels :

	2013	2014	2015
3.2.1.	16	15	12

Commentaire(s) :

Objectif 2 : Atteint

Le nombre de séances de sensibilisation ou formations est en grande partie dépendant des sollicitations d'institutions. Pour 2013-2015, nous avons pu atteindre l'objectif fixé.

Axe 4 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**Objectif 1:** Favoriser la démocratie interne en garantissant la consultation des

collaborateurs sur des options stratégiques

Indicateurs :

4.1.1. Séance de bilan annuel

Valeurs cibles

4.1.1. Bilan annuel : 1 séance

Résultats réels:

	2013	2014	2015
4.1.1.	1	1	1

Commentaire(s) :

Objectif 1 : Atteint

Objectif 2 : S'assurer que tous les collaborateurs reçoivent les informations pertinentes à l'exercice de leur fonction

Indicateurs

Indicateur de performance

4.2.1. Rédaction de feuilles d'information

Valeurs cibles :

4.2.1. Feuilles d'information : 40 par an

Résultats réels :

	2013	2014	2015
4.2.1.	44	42	40

Commentaire(s) :

Objectif 2 : Atteint

Ce nouvel indicateur de performance est très satisfaisant. La feuille d'information hebdomadaire est un bon moyen de centraliser les données et de les transmettre au sein de l'équipe. Chaque employée peut utiliser cet outil pour que, sans attendre le prochain colloque, les collègues ont accès aux renseignements essentiels. Le nombre d'heures de colloque d'équipe est ainsi réduit au minimum, à savoir 2 heures mensuelles.

Axe 5 - ETATS FINANCIERS ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Objectif 1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

5.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

5.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Valeurs cibles

5.1.1. 0

5.1.2. 0

Résultats réels:

	2013	2014	2015
5.1.1.	0	0	0
5.1.2.	0	0	0

Commentaire(s) :

Objectif 1 : Atteint

Objectif 2 : Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)

Indicateurs :

5.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

Valeurs cibles :

5.2.1. 0

Résultats réels :

	2013	2014	2015
5.2.1.	0	0	0

Commentaire(s) :

Objectif 2 : Atteint

Objectif 3 : Réfléchir à la pertinence et à l'actualité des objectifs et des indicateurs pour le prochain contrat de prestations

Indicateurs :

5.3.1. Réflexion réalisée

Valeurs cibles :

5.3.1. Oui

Résultats réels :

	2013	2014	2015
5.3.1.	1	2	1

Commentaire(s) :

Objectif 3 : Atteint

A mi-mandat du contrat de prestations, en 2014, deux journées de réflexion stratégique ont été nécessaires pour analyser les opportunités et les défis se présentant à l'association.

En 2015, la réflexion stratégique a porté essentiellement sur le changement de mission de l'association et ses répercussions possibles par rapport au contrat de prestations.

Objectif 4 : Assurer l'équilibre du contrat de prestations par des produits hors subvention de l'Etat et hors subvention en nature de la Ville de Genève

Indicateurs :

5.4.1. Pourcentage de fonds externes permettant d'atteindre l'équilibre

Valeurs cibles :

5.4.1. 10 % (base 2011)

Résultats réels :

	2013	2014	2015
5.4.1.	9%	10%	10%

Commentaire(s) :

Objectif 4 : Atteint

Le rapport entre nos produits propres et les produits totaux est de 10%.

Une erreur s'est glissée dans le tableau de bord 2013, le chiffre correct est de 9% et non de 28% comme il a été indiqué.

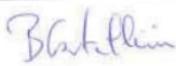
Observations de l'institution subventionnée :

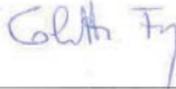
Les résultats obtenus les trois premières années de ce contrat de prestations sont marqués par une forte augmentation de l'ensemble des prestations ambulatoires et nous nous en réjouissons. En effet, le nombre de femmes victimes de violence conjugale ayant pu obtenir une aide spécialisée a été le plus élevé depuis toutes ces dernières années. Cela a été possible, essentiellement, grâce au contrat de prestations avec l'Etat de Genève (2013-2016) et aux fonds privés qui ont permis de créer le projet « Soutenons 1000 femmes de plus d'ici fin 2015 » qui a également commencé en 2013.

Lors de la définition du contrat 2013-2016, Solidarité Femmes avait repensé les objectifs et les indicateurs afin de les rendre plus adaptés à la conceptualisation des prises en charge. Les données recueillies tant au niveau qualitatif que quantitatif, nous sont pertinentes pour évaluer notre travail et appréhender son évolution. Les objectifs, indicateurs et valeurs cible continuent à faire sens, aussi nous souhaitons poursuivre dans la même lignée pour le nouveau contrat de prestations 2017-2020.

Observations du département :

Le BPEV va désormais suivre l'association dans la mise en œuvre du contrat de prestations. Le subventionneur prend note du changement intervenu ces dernières années et estime que les objectifs et indicateurs définis permettent de refléter au mieux la performance de l'association tout en indiquant le volume auquel elle doit faire face.

POUR LE SUBVENTIONNE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Cortellini Béatrice, Directrice	
Genève, le 28.07.16	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Fry Colette, Directrice du BPEV	
Genève, le 2 août 2016	



Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département présidentiel (le département),

d'une part

et

- **AVVEC – Aide aux Victimes de Violence en Couple
(anciennement Solidarité Femmes)**

ci-après désignée (**la bénéficiaire**)

représentée par

Madame Laurence Ody-Berkovits, présidente

et par

Madame Béatrice Cortellini, directrice

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par AVVEC ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'association AVVEC;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -

Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123,126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme O 09 Intérieur.

Article 3

Bénéficiaire

AVVEC est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux personnes subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple, ainsi qu'à leurs enfants;
- informer et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics afin de contribuer à la prévention du phénomène de la violence dans le couple.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues AVVEC s'engage à fournir les prestations spécialisées

du bénéficiaire

suivantes à l'intention de personnes victimes de violence conjugale et de leurs enfants :

- un pôle accueil permettant de faciliter l'accès aux prestations en diversifiant les moyens d'accès, comme une permanence sans rendez-vous, des séances d'information collectives, etc. ;
- des consultations individuelles ambulatoires (psychosociales et thérapeutiques) ;
- des consultations réunissant parent et enfant(s) ;
- des activités de groupe ;
- un hébergement en foyer, assorti des diverses prestations sus-mentionnées ;
- des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à AVVEC une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants:
 - Année 2017 : 718'739 F
 - Année 2018 : 718'739 F
 - Année 2019 : 718'739 F
 - Année 2020 : 718'739 F

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble prestations de l'association AVVEC figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, AVVEC remettra au département présidentiel une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7*Rythme de versement
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8*Conditions de travail*

1. AVVEC est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. AVVEC tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9*Développement durable*

AVVEC s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10*Système de contrôle
interne*

AVVEC s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 11*Suivi des
recommandations du
service d'audit interne*

AVVEC s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 12*Reddition des comptes et rapports*

AVVEC, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatutaires;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées;

Article 13*Traitement des bénéficiaires et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et AVVEC selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de AVVEC. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par AVVEC est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport

- 7 -

au total des revenus de AVVEC. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.

5.A l'échéance du contrat, AVVEC conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.

6 A l'échéance du contrat, AVVEC assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, AVVEC s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par AVVEC auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de AVVEC ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par AVVEC;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) AVVEC n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 10 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

François Longchamp

conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date :

15.8.2016

Signature



Pour AVVEC (anciennement Solidarité Femmes)

représenté-e par

Laurence Ody-Berkovits

Présidente

Date :

27.07.16

Signature

**Beatrice Cortellini**

Directrice

Date : 27.07.16

Signature



Annexe 1

AVEEC (anciennement Solidarité Femmes) Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2017-2020

Dans le tableau de bord annexé, nous avons défini les objectifs prioritaires pour remplir les missions de AVEEC :

- procurer une aide psychosociale et thérapeutique aux personnes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
- constituer un pôle spécifique de prise en charge des personnes victimes de violence conjugale et de leurs enfants au sein du réseau genevois d'intervention
- sensibiliser la société à cette problématique comme phénomène social et individuel

AVEEC s'engage à fournir les prises en charge spécialisées suivantes à l'intention de personnes victimes de violence conjugale et de leurs enfants :

- un pôle accueil permettant de faciliter l'accès aux prestations en diversifiant les moyens d'accès, comme une permanence téléphonique, des séances d'information, etc.
- des consultations individuelles ambulatoires (psychosociales et thérapeutiques).
- des consultations réunissant parent avec ou sans enfant(s)
- des activités de groupe
- un hébergement en foyer, assorti des diverses prestations sus-mentionnées
- des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels

Les objectifs, les indicateurs de performance et d'activités ainsi que les valeurs cibles proposées pour le contrat de prestations 2017-2020 reprennent ce qui avait été défini pour 2013-2016, à l'exception du nombre de consultations que nous souhaitons fixé à 2400 et du nombre de réseaux spécifiques qui serait déterminé à 3.

Concernant le nombre de consultations (voir 1.2.2.), l'association s'était engagée à réaliser 2000 entretiens par an dans le contrat de prestations 2013-2016. Toutefois, en 2012, suite à une restructuration du fonctionnement de l'association, nous avons pu libérer du temps pour l'attribuer à l'aide directe et effectuer 2400 entretiens. Nous avons souhaité poursuivre et honorer ces 2400 consultations pour les années avenir. En 2013, 2014 et 2015, nous avons non seulement atteint ces 2400 consultations mais, grâce aux fonds privés du projet « Soutenons 1000 femmes de plus d'ici fin 2015 » qui a démarré en 2013, nous avons été en mesure de dépasser ce nombre chaque année. Concernant le travail institutionnel (voir 2.1.1.), nous avons identifié que 3 structures sont vraiment nécessaires pour assurer la mission de l'association. Ces structures sont la Commission consultative sur les violences domestiques, le Centre LAVI et au niveau national la DAO. Notre participation à d'autres réseaux est ponctuelle, en fonction de groupes de travail et de thématiques actuelles de société, c'est pourquoi nous réduisons le nombre de réseaux

Prestation 1 : Prise en charge psychologique et sociale des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants						
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles			Résultats	
		2017	2018	2019	2020	
1.1. Faciliter l'accès aux prestations et à l'information en diversifiant les moyens d'accès	<p>Indicateur de performance</p> <p>1.1.1. Nombre de « portes d'entrée » différentes</p> <p>Indicateurs d'activité</p> <p>1.1.2. Nombre de nouveaux contacts dans le cadre des prestations d'accueil, quel qu'en soit le type (téléphone, permanence sans rendez-vous, séance d'information, etc.)</p>	1.1.1. Nombre de portes d'entrée différentes : 3				
1.2. Offrir des prises en charge individuelles (psychosociales et psychothérapeutiques), et parent-enfants collectives afin de tenir compte des impacts de la violence conjugale aux niveaux psychologique, relationnel et social	<p>Indicateurs</p> <p>Indicateur de performance</p> <p>1.2.1. Solidarité Femmes a-t-elle offert durant l'année des prises en charge selon les trois modes (individuels, mère-enfants et collectif) ?</p> <p>Indicateurs d'activité</p> <p>1.2.2. Nombre de consultations individuelles</p> <p>1.2.3. Nombre d'entretiens mère-enfants liés aux impacts relationnels parent-enfants</p> <p>1.2.4. Nombre de prestations groupales liées aux impacts relationnels et sociaux</p>	<p>Valeurs cibles</p> <p>1.2.1. Nombre de modes de prise en charge : 3</p> <p>1.2.2.a) Nombre de femmes : 450 1.2.2.b) Nombre de consultations : 2400</p> <p>1.2.3.a) Nombre de familles : 40 1.2.3.b) Nombre d'entretiens parent-enfants : 150</p> <p>1.2.4.a) Nombre de femmes : 80 1.2.4.b) Nombre de prestations collectives : 500</p>				

Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020
1.3. Proposer un hébergement en assurant la pertinence des prestations	Indicateur de performance 1.3.1. Proportion des hébergements pour lesquels les objectifs fixés ont été atteints Indicateurs d'activité 1.3.2. Nombre de personnes hébergées 1.3.3. Nombre de nuitées 1.3.4. Taux d'occupation	1.3.1. Objectifs atteints dans 80% des cas 1.3.2. Personnes hébergées : 12 femmes et 15 enfants 1.3.3. Nuitées : 2'800 1.3.4. Taux minimal de 80%				

Prestation 2 : Travail institutionnel et collaboration avec les institutions partenaires						
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
2.1. Garantir la diversité des réseaux spécifiques à sa mission dans lesquels Solidarité Femmes est impliquée (le comité du Centre LAVI, la Commission Consultative de la Violence Domestique et la DAO (Fédération des Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein))	Indicateur de performance 2.1.1. Nombre de réseaux spécifiques et diversifiés	2.1.1. réseaux : 3				
2.2. Participer à l'Observatoire des violences domestiques et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de la problématique de la violence conjugale en collaborant avec des institutions	Participation aux séances d'interprétation organisées par le BPEV et l'OCSTAT	Oui/non				

Prestation 3 : Actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels						
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
3.1. Sensibiliser la société à cette problématique	Indicateur de performance 3.1.1. Publication du rapport d'activités 3.1.2. Publication d'un dossier (réflexion de fond)	3.1.1. Rapport d'activité : 1 3.1.2. Dossier de fond : 1				
3.2. Proposer des sensibilisations ou formations de qualité	Indicateurs Indicateur de performance 3.2.1. Nombre de séances de sensibilisation ou formations	Valeurs cibles 3.2.1. Séances de sensibilisation : 9	2017	2018	2019	2020

Axe 4 : Gestion des ressources humaines						
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
4.1. Favoriser la démocratie interne en garantissant la consultation des collaborateurs sur des options stratégiques	Indicateur de performance 4.1.1. Séance de bilan annuel	4.1.1. Bilan annuel : 1 séance				
4.2. S'assurer que tous les collaborateurs reçoivent les informations pertinentes à l'exercice de leur fonction	Indicateurs Indicateur de performance 4.2.1. Rédaction de feuilles d'information	Valeurs cibles 4.2.1. Feuilles d'information : 40 par an	2017	2018	2019	2020



Statuts

Adoptés le 28 mars 2001 - Modifiés le 8 avril 2008
Modifiés et validés par l'AG du 18.04.2011 (demande de l'AFC)
Modifiés et validés par l'AG du 25.04.2012
Modifiés et validés par l'AG 27.02.2016

Article 1 Nom¹

Sous le nom "AVVEC – Aide aux Victimes de la Violence en Couple" est constituée une association sans but lucratif au sens des art. 60 SS. CCS.

Article 2 Siège

Le siège de l'association est à Genève.

Article 3 Buts

L'association a pour buts :

- a) d'apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux personnes subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple, ainsi qu'à leurs enfants.
- b) d'informer et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics afin de contribuer à la prévention du phénomène de la violence dans le couple.

Pour atteindre ses buts, l'association réalise différentes activités, parmi lesquelles la gestion d'un foyer d'hébergement, pour les femmes subissant des violences dans le couple et pour leurs enfants, des consultations et entretiens individuels et toute autre activité allant dans le même sens.

Article 4 Ressources

Les ressources de l'association proviennent :

- des subventions des pouvoirs publics,
- des dons, affectés ou non, et legs,
- des recettes des hébergements,
- des cotisations des membres,
- des intérêts de sa fortune.

Article 5 Membres

Toute personne physique ou morale adhérant aux buts de l'association et dont la candidature est admise par le comité peut devenir membre de l'association.

Le comité décide, sans indication de motifs, des admissions, des refus d'admission ainsi que des exclusions des membres.

Tout membre peut démissionner en tout temps par simple avis donné au comité.

¹ Précédemment Solidarité Femmes. Modifié lors de l'Assemblée Générale du 27.02.16.

Article 6 Organes

Les organes de l'association sont

- a) l'assemblée générale,
- b) le comité,
- c) l'organe de contrôle.

Article 7 Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année. Elle est convoquée par le comité au moins 10 jours à l'avance, avec indication de l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut être convoquée à titre extraordinaire, à la demande du comité, d'un tiers des membres ou d'un tiers des membres de l'équipe professionnelle.

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité simple. Les membres personnes morales disposent d'une seule voix, quel que soit le nombre de personnes physiques les représentant à l'assemblée générale.

La décision de dissolution de l'association ne peut être prise que si les deux tiers des membres sont présents à l'assemblée générale, et à la majorité qualifiée des deux tiers des présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale pourra décider à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 8 Attributions de l'Assemblée générale

L'assemblée générale a les compétences suivantes :

- a) élection du comité,
- b) élection de l'organe de contrôle,
- c) approbation du rapport du comité et des comptes annuels,
- d) décharge au comité et à l'organe de contrôle,
- e) décisions sur les propositions du comité, des membres ou de l'équipe,
- f) modification des statuts,
- g) fixation du montant des cotisations
- h) dissolution de l'association.

Article 9 Comité

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée d'un an. Le comité est composé en majorité de femmes.

Le comité est composé de 7 à 12 personnes, y compris la directrice et un membre représentant de l'équipe professionnelle.

Les employés rémunérés de Solidarité Femmes, en l'occurrence la directrice et le membre représentant de l'équipe professionnelle, ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Les autres membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leur frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Le comité s'organise lui-même. Il désigne en son sein une présidente qui représente l'association vis-à-vis des tiers, seule ou conjointement avec un-e autre membre du comité.

Il peut constituer un Bureau, composé de la présidente et de la directrice à qui il peut déléguer l'administration courante.

Le comité ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité des membres présents.

En cas de nécessité et à titre exceptionnel, le comité peut statuer hors la présence de la /du représentant/e de l'équipe et de la directrice

Article 10 Attributions du Comité

Le comité a les compétences suivantes :

- a) administration courante de l'association,
- b) représentation de l'association vis-à-vis de tiers,
- c) décision sur l'admission et l'exclusion des membres,
- d) engagement et licenciement des membres de l'équipe professionnelle et approbation de leur cahier des charges,
- e) désignation de la directrice
- f) convocation de l'assemblée générale et exécution de ses décisions,
- g) recherche de moyens financiers pour l'association,
- h) approbation du budget et de l'affectation des ressources
- i) élaboration et évaluation de la politique et du programme d'activités de l'association, en concertation avec l'équipe professionnelle.

Article 11 Equipe professionnelle

Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour $\frac{3}{4}$ au moins. Elles/Ils sont engagé(e)s par le comité qui signe avec elles/eux un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même, et soumis pour approbation au comité.

L'engagement peut être de durée déterminée lorsqu'il est lié à un financement affecté.

L'équipe professionnelle désigne sa représentante/son représentant qui est membre de droit du comité. Les autres membres de l'équipe peuvent participer à toutes les réunions du comité, avec voix consultative.

La directrice fait partie de l'équipe professionnelle.

Article 12 Attributions de l'équipe professionnelle

L'équipe professionnelle réalise les activités de l'association. En particulier, elle assure la gestion du foyer d'hébergement et des consultations. L'équipe définit, en concertation avec le comité, la politique et le programme d'activité de l'association.

Article 13 Dissolution

La dissolution de l'association est décidée par l'assemblée générale, aux conditions prévues par l'article 7 des présents statuts.

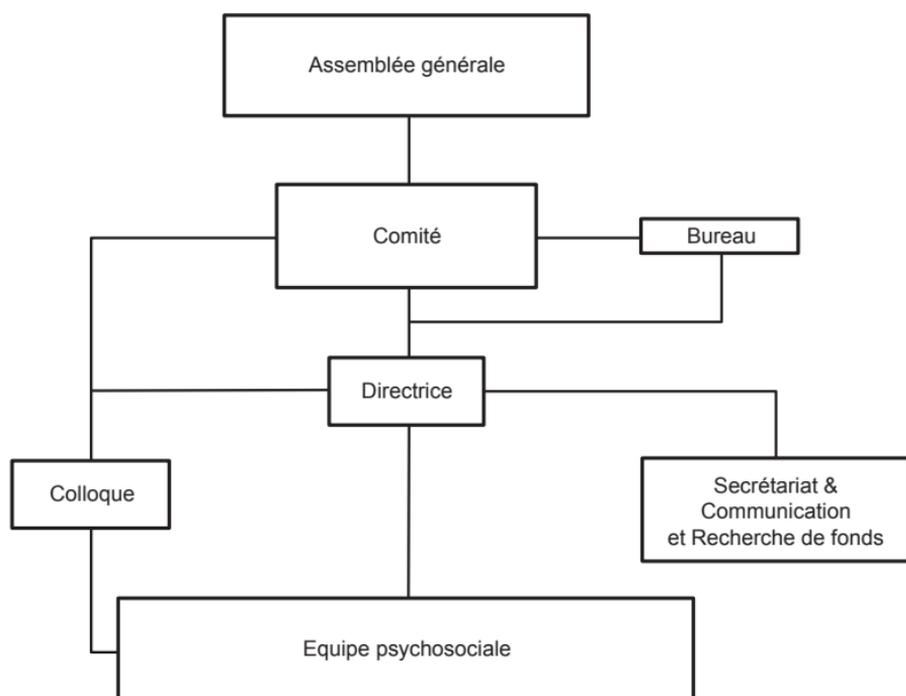
En cas de dissolution, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant des buts d'intérêt public analogues à ceux de Solidarité Femmes et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article 14 Responsabilité

L'association répond de ses engagements sur ses biens exclusivement. La responsabilité personnelle des membres est limitée au paiement de la cotisation annuelle.



ORGANIGRAMME



Liste des membres du Comité 2016-2017

ODY BERKOVITS	Laurence	Présidente, Avocate
ALVAREZ	Lorena	Membre, Avocate
CARASSO	Grégoire	Membre, Conseiller Municipal en Ville de Genève
CONNE	Pierre	Membre, Député au Grand Conseil genevois
LAEMMEL JUILLARD	Valérie	Membre, Juge à la Cour de Justice de Genève
MAULINI	Camille	Membre, Avocate
SMITH	Claire	Membre, Analyste financière
VON BURG	Dominique	Membre, Président du Conseil Suisse de la Presse

Participant au comité :

CORTELLINI	Béatrice	Directrice
LANFRANCHI	Anne	Représentante de l'équipe professionnelle

Solidarité Femmes Genève46, rue de Montchoisy - 1207 Genève
Tél. administratif 022 718 78 24

Selon budget 2017-2020 V1 / mäj 23.03.16

	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
Budget contrat de prestations				
<u>Produits</u>				
Subventions Etat de Genève	718'739.00	718'739.00	718'739.00	718'739.00
Subventions autres collectivités publiques	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00
Subventions en nature	122'332.00	122'332.00	122'332.00	122'332.00
Cotisations	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Dons affectés	33'800.00	33'800.00	33'800.00	33'800.00
Revenus propres & Autres produits	50'660.00	50'660.00	50'660.00	50'660.00
Total produits	936'531.00	936'531.00	936'531.00	936'531.00
<u>Charges</u>				
Charges de personnel	832'003.60	858'344.40	877'663.05	896'842.81
Frais d'administration	44'800.00	44'800.00	44'800.00	44'800.00
Communication & Publications	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Charges Montchoisy	146'332.00	146'332.00	146'332.00	146'332.00
Charges activités	16'300.00	16'300.00	16'300.00	16'300.00
Charges foyer	17'900.00	17'900.00	17'900.00	17'900.00
Amortissements & Correction actifs	-	-	-	-
Total charges	1'067'335.60	1'093'676.40	1'112'995.05	1'132'174.81
Résultat de l'exercice avant fonds affectés	-130'804.60	-157'145.40	-176'464.05	-195'643.81
Utilisation des fonds	34'600.00	34'600.00	34'600.00	34'600.00
Attribution aux fonds	-33'800.00	-33'800.00	-33'800.00	-33'800.00
Résultat du contrat de prestation avant répartition	-130'004.60	-156'345.40	-175'664.05	-194'843.81
Budget hors contrat de prestations				
<u>Produits</u>				
Dons affectés autres collectivités publiques	32'000.00	32'000.00	32'000.00	32'000.00
Dons affectés	452'579.05	492'200.00	522'020.70	551'843.61
Total produits	484'579.05	524'200.00	554'020.70	583'843.61
<u>Charges</u>				
Charges de personnel	341'035.45	354'315.65	364'817.65	375'460.80
Frais d'administration	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Communication & Publications	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Total charges	361'035.45	374'315.65	384'817.65	395'460.80
Résultat de l'exercice avant fonds affectés	123'543.60	149'884.35	169'203.05	188'382.81
Utilisation des fonds	491'040.05	530'661.05	560'481.70	590'304.61
Attribution aux fonds	-484'579.05	-524'200.00	-554'020.70	-583'843.61
Résultat hors contrat de prestation	130'004.60	156'345.40	175'664.05	194'843.81
Budget total Solidarité Femmes				
Résultat du contrat de prestation	-130'004.60	-156'345.40	-175'664.05	-194'843.81
Résultat hors contrat de prestation	130'004.60	156'345.40	175'664.05	194'843.81
Résultat total Solidarités Femmes	0.00	0.00	0.00	0.00

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département présidentiel	M. François Longchamp, conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)	Mme Colette Fry Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60
Service des finances du département présidentiel	Mme Malika Bussien, cheffe de service Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49
Service d'audit interne de l'Etat de Genève	Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11

AVVEC (anciennement Solidarité Femmes)	Madame Laurence Ody-Berkovits, présidente Madame Béatrice Cortellini, directrice Rue de Montchoisy 46 1207 Genève Tél. : 022.797.10.10 Fax : 022.718.78.30 Courriel : bc@solidaritefemmes-ge.org
---	--

Annexe 5**Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par
les entités subventionnées par le département****Principes généraux**

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

**Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département
présidentiel**

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^{de} de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de *Solidarité Femmes - Genève* 27 février 2016

Introduction

Accueil

La Présidente de l'association, Mme Laurence Ody Berkovits, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les participantes et participants.

La Présidente salue la présence ce soir des représentants de plus de dix organismes avec lesquels nous travaillons ou qui nous soutiennent :

- Les 100 Women in Hedge Funds
- Le BMW Moto Club
- Le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)
- Le Centre LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions)
- Le Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises (CLAFG)
- Les Dames de Morges
- La Gendarmerie genevoise
- Pharos – Genève (*Soutien aux Hommes victimes de violence conjugale*)
- SOS Femmes
- L'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS)

ainsi que

- Nos superviseurs
- Notre extraordinaire équipe de Bénévoles-Ambassadrices
- Les membres de l'association (quatre-vingt-six, un record – dont une vingtaine sont présents), de l'équipe et du comité.

La liste des personnes excusées se trouve à la fin du présent PV.

Remerciements

D'abord, la Présidente remercie l'État et les Communes ainsi que la Ville de Genève pour leur confiance qui se manifeste par les subventions, la mise à disposition de locaux ou le soutien aux projets de *Solidarité Femmes*.

Un merci tout particulier s'adresse cette année au club **Soroptimist Genève Fondateur** avec lequel nous avons organisé une mobilisation orange contre la violence conjugale à l'occasion de la Journée contre les violences faites aux femmes.

La Présidente n'oublie pas les autres donateurs, connus ou anonymes, individuels ou communautaires, privés ou publics qui interviennent de manière totalement altruiste et dans l'ombre en faveur de Solidarité Femmes et qu'elle ne peut pas tous nommer à cette occasion.

Activités du comité depuis la dernière assemblée générale

En 2015, il s'est tenu dix séances de comité et deux séances réunissant le comité et l'équipe ayant pour thèmes principalement :

1. La stratégie : les réflexions entamées en 2014 sur l'avenir de notre financement ont débouchés sur des résultats concrets et ont permis de définir quatre points clé (cf annexe 1 : présentation PowerPoint en support du discours de la Présidente):

- **Les valeurs** de *Solidarité Femmes* soit (i) la compétence/le professionnalisme, (ii) la bienveillance/la confiance/l'accueil et (iii) la créativité.
- **Les grandes orientations de l'association**
(i) l'évolution de *Solidarité Femmes* en termes de taille. S'agit-il de maintenir la taille actuelle ou de grandir ? (ii) la politique de l'association vis-à-vis des hommes victimes et des personnes victimes au sein des couples homosexuels ce qui implique une ouverture auprès de ce public, (iii) faire connaître et développer l'expertise de *Solidarité Femmes*.
- **Nos projets**
Faisant suite au projet stratégique lancé en 2013 « Soutenons 1'000 Femmes de plus d'ici fin 2015 », un nouveau grand projet s'intitulant « Violence en couple, ouvrons la porte : dans les quartiers, aux familles, à l'entourage, aux jeunes, aux victimes, à l'ensemble de la population, aux internationaux, ... » a été élaboré.
- **La marque « Solidarité Femmes »**
La Présidente lit le texte suivant qui expose les motifs du changement de nom de l'association :

« Au terme d'une réflexion engagée il y a plus d'une année, l'équipe et le comité sont arrivés à la conclusion qu'il serait souhaitable que l'association change de nom. Le titre « Solidarité Femmes » témoigne de l'engagement militant remarquable des fondatrices de l'association, il y a bientôt quarante ans. Mais si ce témoignage garde toute sa valeur, force est de constater qu'il n'est guère parlant pour le public, en dehors des milieux spécialisés. Quant au descriptif de notre mission (« Aide et soutien aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants »), il ne tient pas compte de l'évolution sociétale de la vie en couple, qui n'est plus forcément « conjugale ».

Il s'agissait donc de trouver un label qui rendrait plus transparent le cœur de l'activité de l'association. Et qui prenne aussi en compte le fait que,

même si les victimes de la violence en couple restent très majoritairement des femmes, l'association ne peut ignorer une réalité longtemps méconnue, celle des hommes victimes de la violence en couple. Après discussion et consultation de spécialistes en communication, nous nous sommes mis d'accord sur le titre « Aide aux victimes de la violence en couple » qui, dans son abrégé « AVVEC » met par ailleurs en valeur l'aspect participatif et solidaire du travail de l'association.

Cette réflexion sur la marque entraîne une modification des statuts qui sera soumis au vote plus avant dans la séance.

2. **La recherche de fonds et la sensibilisation** : les recherches de fonds et la sensibilisation se poursuivent. Notre politique et nos objectifs en la matière sont mis en place, l'animation du cercle de bénévoles-ambassadrices continue ainsi que la présence sur les réseaux sociaux.
3. **La gestion financière** : comme l'année dernière, la situation est rassurante et encourageante. Ce point sera développé ultérieurement lors du rapport financier.
4. **La gestion des ressources humaines** : ces ressources ont été renforcées par le recrutement d'une personne et l'augmentation des taux d'activité de l'équipe en place. Au 31 décembre 2015 l'équipe compte 18 personnes représentant 8.56 temps plein par rapport à 17 personnes pour un taux de 8.18% en 2014 soit une augmentation de 5%.

Déroulement des votes

L'assemblée étant nombreuse, la Présidente rappelle que seuls sont autorisés à voter les membres de l'association qui ont reçu un carton bleu qu'il s'agira de brandir au moment des votes. M. Dominique von Burg (membre du comité) fonctionne comme scrutateur.

Gestion de l'association

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29.04.15

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier, approbation et décharge du comité

La Présidente précise que les documents utiles se trouvent dans les rapports annuels distribués en début de séance (annexé au présent PV, pp. 34-37).

• **Commentaire sur les résultats 2015**

L'année se conclut par un léger excédent de charges (voir les chiffres dans annexe 1, diapositive 12). Par rapport à 2014 on peut noter une réduction des dons affectés ainsi que des revenus propres avec une augmentation des charges de personnel et dans une moindre mesure des frais de communication et publication.

La Présidente précise que ce résultat s'inscrit dans une démarche sur plusieurs années visant à assurer la pérennité de l'association, tant en termes d'activités que de moyens.

Une recherche intensive de ressources a été mise en place pour tenir compte (i) des objectifs de déploiement de l'Association en lien avec les besoins d'une part et (ii) de la non augmentation de la subvention de l'Etat de Genève d'autre part.

Cette recherche a été formalisée notamment dans le projet « Soutenons 1'000 Femmes de plus d'ici fin 2015 » qui couvre 3 ans (2013-2015).

Des produits ont été engrangés depuis 2013 et, en 2015, ont été mis à contribution pour participer à la couverture des charges, ce qui conduit à un résultat 2015 final légèrement négatif.

• **Perspectives d'avenir**

Comme annoncé plus tôt dans la séance, l'association a conduit une **réflexion stratégique** sur l'avenir de son financement compte tenu (i) des perspectives plates, voire à la baisse, du financement public et (ii) du challenge que constitue le renouvellement des financements privés dont nous bénéficions, en regard du besoin d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

Le deuxième **contrat de prestation** 2013-2016 avec l'État est en cours : (i) la subvention est fixée au même niveau que le 1^{er} contrat de prestation à 1 CHF près (725'999 vs 726'000), (ii) cette subvention va subir une réduction de 5% des charges de personnel à partir de l'exercice 2016.

Solidarité Femmes bénéficie de « carnets d'épargne » (des **fonds affectés** en termes techniques) qui permettent de gérer l'avenir avec une certaine sécurité et souplesse. Cela permet en particulier d'éviter l'incertitude des collaboratrices quant à la poursuite de leur contrat et de faire face avec sérénité aux objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

En complément du financement résultant du contrat de prestations 2013-2016, *Solidarité Femmes* peut financer ses activités pour **2016** sur la base des projets en cours, en particulier le projet « Soutenons 1'000 Femmes de plus d'ici fin 2015 » et des recherches de fonds « habituelles ».

Pour **l'année 2017** et les suivantes, nous comptons sur notre grand projet « Violence en couple, ouvrons la porte. » pour assurer notre financement.

Dans l'immédiat, nous avons une excellente nouvelle à vous annoncer : *Solidarité Femmes* a été sélectionnée comme bénéficiaire de toutes les activités de collecte de fonds en Suisse pour l'année 2016 des **100 Women in Hedge Funds**, une organisation à but non lucratif de professionnelles de l'industrie de la finance alternative. Les fonds récoltés par cet organisme seront employés pour soutenir les activités de *Solidarité Femmes* dédiées au soutien des enfants exposés à la violence conjugale. Le gala aura lieu le 10 novembre prochain à l'hôtel Kempinski et nous espérons que vous serez nombreux à y assister. Nous

remercions d'avance les 100 Women in Hedge Funds dont nous comptons un membre du comité genevois parmi nous, Mme Anne-Solène Beaujouan, que la Présidente prie l'assistance d'applaudir.

La Présidente lit le **rapport de révision** de la fiduciaire *Comtesas & Gerficom SA* et remercie M. Fabrice Gouthière (excusé) pour la qualité de ses prestations.

La Présidente demande à l'assistance si elle a des questions ou commentaires.

M. Jean-Marc Denervaud (membre) demande pourquoi les dons provenant des communes ont baissé nettement en 2015 par rapport à 2014. La Présidente lui répond que ces dons varient en fonction du flux de la sensibilisation auprès des commissions communales. M. Dominique von Burg (membre du comité) précise que cette variation s'explique par l'avènement d'une nouvelle législature en juin 2015, ce qui implique un nouveau personnel politique à sensibiliser.

Madame Angela Mota, membre du *Conseil de Citadanie Suisse romande, Genève* remercie *Solidarité Femmes* pour le très bon travail de sensibilisation entrepris en lien avec le consulat du Brésil.

La Présidente procède au vote de l'approbation des comptes 2015 qui est voté à l'unanimité. Le vote de la décharge au Comité suit. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

3. Rapport d'activités

La Présidente donne la parole à Mme Béatrice Cortellini, directrice de *Solidarité Femmes*, pour la communication du rapport d'activités (annexe 1, diapositives 13 à 21).

4. Élections statutaires

La Présidente rappelle que selon les statuts de l'association, le comité peut compter entre sept et douze membres. Il comprend actuellement dix membres, sept femmes et trois hommes.

Soit :

- ✓ Mme Lorena ALVAREZ (excusée)
- ✓ M. Grégoire CARASSO (excusé)
- ✓ M. Pierre CONNE
- ✓ Mme Valérie LAEMMEL JUILLARD (excusée)
- ✓ Mme Camille MAULINI
- ✓ Mme Claire SMITH (excusée)
- ✓ M. Dominique VON BURG
- ✓ Mme Laurence ODY BERKOVITS

ainsi que

- ✓ Mme Béatrice CORTELLINI, directrice
- ✓ Mme Anne LANFRANCHI, représentante de l'équipe

La Présidente annonce que ces dix membres se représentent pour un mandat. Elle demande si une ou plusieurs personne(s) souhaitent soumettre leur candidature. Ce n'est pas le cas.

L'élection du comité a donc lieu. Le nouveau comité est accepté par le vote de l'assemblée à l'unanimité.

Aux côtés du comité se trouve l'équipe que la Présidente présente à ceux qui ne la connaissent pas :

- ✓ Mme Béatrice CORTELLINI, directrice
- ✓ Mme Manuela ARMUZZI SCHMID, psychologue
- ✓ Mme Jessica CHAN SUM FAT, psychologue
- ✓ Mme Sofia DOS ANJOS intendante (excusée)
- ✓ Mme Sylvie DOGGWILER, psychologue
- ✓ Mme Andréa EHRETSMANN, chargée de communication et recherche de fonds
- ✓ Mme Catherine FLEURY, travailleuse sociale
- ✓ Mme Frédérique KING-INGIGNOLI, secrétaire administration
- ✓ Mme Elise JACQUESSON, responsable de communication et recherche de fonds
- ✓ Mme Anne LANFRANCHI, travailleuse sociale
- ✓ Mme Corinne LEQUINT AKERIB, travailleuse sociale
- ✓ Mme Morgan MARLAND, psychologue (excusée)
- ✓ Mme Karen MONNARD, psychologue
- ✓ Mme Nicole RIEDLIN, secrétaire administration/comptabilité
- ✓ Mme Laetitia SEITENFUS, psychologue,
- ✓ Mme Martha SUAREZ, psychologue (excusée)
- ✓ Mme Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, travailleuse sociale
- ✓ Mme Béatrice VILLACASTIN, psychologue
- ✓ Mme Céline VON BURG FLEURY, psychologue

ainsi que les stagiaires :

- ✓ Mme Amélie BAUDERE, Faculté de psychologie et science sociale de Genève
- ✓ Mme Julia MIEVILLE, Faculté des sciences sociales et politiques, Institut de psychologie, Lausanne
- ✓ Mme Thais REZENDE

5. Modification des statuts : changement du nom de l'association (annexe 1, diapositives 23 à 26)

La Présidente annonce que l'équipe et le comité proposent à l'assemblée d'adapter les statuts aux réflexions stratégiques.

La Présidente rappelle en quelques mots les raisons du changement de nom, le choix du nouveau nom AVVEC ainsi que le « timing » de ce changement :

- Ce changement est le résultat des réflexions stratégiques sur l'essence et le devenir de notre association.
- Le changement du nom de *Solidarité Femmes* découle du fait que « Femmes » ne joue plus avec notre environnement et notre volonté de nous ouvrir à toutes les victimes, qu'elles soient hommes ou femmes.

- Le mot « Solidarité » a une connotation fermée et ne correspond plus au monde d'ouverture que nous voulons.
- Le nouveau terme AVVEC donne une image d'ouverture et de lien, ce que l'association veut être autour de la violence en couple.
- Ce changement intervient maintenant parce que c'est le résultat de l'évolution de notre association, le développement de ses activités et la reconnaissance de ses compétences autour de la violence en couple.

Questions et commentaires de l'assistance :

Mme Marietta Bieri, membre du comité des 100 Women in Hedge Fund, ne comprend absolument pas le changement de nom. Elle estime que l'association a bâti son succès au fil des années sur le nom *Solidarité Femmes* et qu'elle est reconnue sous le nom de Solidarité Femmes. Elle dit que l'association mettrait tout à la poubelle en cas de changement de nom. Elle ajoute que l'association ne doit pas envisager son nom comme une marque.

La Présidente lui répond que le groupe qui a participé au projet de changement de nom a traversé les mêmes réticences qu'elle.

Un participant pense quant à lui que le marketing est compatible avec l'aide sociale.

Monsieur Jean-Marc Denervaud (membre de l'association) trouve que le terme « aide » du sous-titre d'AVVEC évoque trop la notion d'assistantat.

M. Dominique von Burg indique qu'il s'agissait de choisir un nom qui décrive la vocation de l'association. *Solidarité Femmes* est née à l'époque du féminisme, son nom évoque donc l'esprit d'un temps passé. Il relève que cette association n'est plus une association féministe militante. Il s'agit de décrire l'action de *Solidarité Femmes* au plus près.

Mme Béatrice Cortellini ajoute que les femmes qui ne passent pas par le réseau n'arrivent pas à identifier la mission de l'association par son nom actuel.

Une participante pense que, pour les femmes étrangères ne parlant pas bien le français, l'expression « en couple » peut semer la confusion et même la peur : doit-on aller dans cette association avec son conjoint ? Elle trouve le nom *Solidarité Femmes* plus clair et engageant.

Mme Camille Maulini (membre du comité) remercie la précédente intervenante pour son intervention et précise que ce changement se déroulera sur une très longue durée afin que le réseau et les usagères puissent être informés au mieux et s'habituer graduellement à cette nouveauté.

M. Dominique von Burg renchérit en disant qu'il s'agit aujourd'hui de valider ce changement qui sera mis en œuvre soigneusement.

Mme Martine Chaponnière de SOS-Femmes est très contente de ce changement qui résoudra les confusions fréquentes entre les deux associations.

Mme Béatrice Cortellini précise que *Solidarité Femmes* fait partie de la DAO, la Fédération des Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein. Actuellement, au sein de cette

Fédération, de nombreuses associations-membres ont des noms différents : Violetta, Frauenhaus entre autres. Le changement de nom n'affectera pas notre appartenance à la DAO.

Un participant souhaite savoir quels sont nos rapports avec la police.

La Présidente lui répond que Solidarité Femmes a de bons rapports avec la police et que l'association a effectué une action de sensibilisation auprès de la Gendarmerie.

La Présidente passe en revue les différentes modifications des statuts.

- Article 1 – Nom : *Sous le nom ~~Solidarité Femmes~~ "AVVEC – Aide aux Victimes de la Violence en Couple" est constituée une association sans but lucratif au sens des art. 60 SS. CCS.*
- Article 3 – Buts : *L'association a pour buts : a) d'apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux femmes personnes subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple, ainsi qu'à leurs enfants.*
- Article 9 - dernière alinéa : *En cas de nécessité et à titre exceptionnel, le comité peut statuer hors la présence de la ~~du~~ représentant~~e~~ de l'équipe et de la directrice.*
- Article 11 – 1^{ère} et 3^e alinéa :
¹Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour ¾ au moins. ~~Ils~~Elles sont engagé~~(e)~~s par le comité qui signe avec ~~eux~~elles un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même, et soumis pour approbation au comité.
³ L'équipe professionnelle désigne ~~son représentant~~sa représentante qui est membre de droit du comité. Les autres membres de l'équipe peuvent participer à toutes les réunions du comité, avec voix consultative.

La Présidente procède au vote article par article :

- La modification de l'Article 1 est acceptée à 12 voix (9 présents + 3 par procuration), 1 voix contre et 1 abstention.
- La modification de l'Article 3 est acceptée à 14 voix (11 présents + 3 par procuration), 0 contre et 0 abstention.
- La modification de l'Article 9 est acceptée à 14 (11 présents + 3 par procuration) voix, 0 contre et 0 abstention

Concernant la modification de l'Article 11, 1^{er} et 3^{ème} alinéas, après des échanges entre M. Dominique von Burg, la Présidente et l'assistance, différentes variantes rédactionnelles sont proposées. Afin de les départager la Présidente les met au vote.

a) Variante a : selon la proposition du comité :

¹Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour ¾ au moins. ~~Ils~~Elles sont engagé~~(e)~~s par le comité qui signe avec ~~eux~~elles un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même, et soumis pour approbation au comité.

³ L'équipe professionnelle désigne son représentant/ sa représentante qui est membre de droit du comité. Les autres membres de l'équipe peuvent participer à toutes les réunions du comité, avec voix consultative.

Elle recueille 3 voix.

b) Variante b : placement des « Elles » avant les « Ils ».

¹ Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour $\frac{3}{4}$ au moins. Elles/Ils sont engagé(e)s par le comité qui signe avec elles/eux un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même, et soumis pour approbation au comité.

³ L'équipe professionnelle désigne sa représentante/ son représentant qui est membre de droit du comité. Les autres membres de l'équipe peuvent participer à toutes les réunions du comité, avec voix consultative.

Elle recueille 7 voix.

c) Variante c : reprise du terme « membres » par « ils », sans distinction entre le masculin et le féminin

¹ Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour $\frac{3}{4}$ au moins. Ils sont engagés par le comité qui signe avec eux un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même, et soumis pour approbation au comité.

³ L'équipe professionnelle désigne sa représentante/ son représentant qui est membre de droit du comité. Les autres membres de l'équipe peuvent participer à toutes les réunions du comité, avec voix consultative.

Elle recueille 2 voix

Pour la modification de l'Article 11, 1^{er} et 3^{ème} alinéas, c'est donc la variante b qui l'emporte par 7 voix.

6. Divers

La Présidente demande à l'assistance s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle lève la séance et invite l'assemblée à une verrée qui sera suivie à 19h par le spectacle *Un conte cruel* au Théâtre de Poche.

Elle rappelle que ce spectacle est né de l'initiative de *Solidarité Femmes* et Hervé Loichemol suite à la polémique soulevée par la venue de Bertrand Cantat à la Comédie.

Cette pièce de théâtre écrite par Valérie Poirier sur la base d'entretiens avec des femmes suivies par *Solidarité Femmes* est mise en scène par Martine Paschoud. La Présidente remercie la Fondation Francis & Marie-France Minkoff qui a généreusement offert les places pour cette représentation.

Genève, le 19 avril 2016

Personnes présentes:

Accietto, Irène ; Alonso, Charo ; Anglès, Florence (CLAFG) ; Armuzzi Schmidt, Manuela ; Beaujouan, Anne-Solène (100 women in Hedge Funds) ; Berclaz, Isabelle ; Berclaz, Michel ; Bieri, Marietta (100 women in Hedge Funds) ; Breitler, Christine ; Chaïx, Mathilde (les Dames de Morges) ; Chan Sum Fat, Jessica ; Chappell Giles ; Chaponnière, Corinne ; Chaponnière, Martine (SOS Femmes Genève) ; Chavez, Carla ; Chijoli, Liza ; Conne, Pierre ; Corsta, Carlos ; Cortellini, Béatrice ; Demierre, Christine ; Denervaud, Jean-Marc ; De Perrot, Françoise ; Doggwiler, Sylvie ; Dubouloz, Hervé ; Dumartheray, Vasco (Centre LAVI) ; Dupertuis, Claude (BMW Moto Club Genève) ; Ehretsmann, Andrea ; Ehretsmann, Claude ; Flan, Thérèse ; Fry, Colette (BPEV) ; Gander, Ivana ; Germanier, Simone (UMUS) ; Guerdan, Viviane ; Guinot, Serge (Pharos) ; Hartmann, Esther ; Hussian, Gisèle ; Ingnoli, Francine ; Jacqueson Maroni, Elise ; Kataeva, Anna ; King-Ingnoli, Frédérique ; Krauchi, Rocio ; Lanfranchi, Anne ; Lequint Akerib, Corinne ; Martinelli, Damienne ; Madaule, Natacha ; Mandallaz, Christelle ; Maulini, Camille ; Menghini, Mathieu ; Miéville, Julia ; Monnard, Karen ; Mota, Angela (Conseil de Citadanie Suisse romande, Genève) ; Ody Berkovits, Laurence ; Pupet, Angeline ; Pupet, Pascal ; Perez, Carmen ; Peytermann, Chloé ; Procofieff, Sophia (BPEV) ; Rezende, Thais ; Riedlin, Nicole ; Rodrik, Albert ; Ruiz, Daniel ; Ruiz, Jacqueline ; Seitenfus, Christiane ; Seitenfus, Laetitia ; Tabin Descombes, Marika ; Toledo, Ana ; Tosi Lacombe, Marina ; Vasconcelos, Maria Luiza (BPEV) ; Villacastin, Béatrice ; Von Burg, Céline ; Von Burg, Dominique ; Wyss, Dominique (100 Women in Hedge Funds).

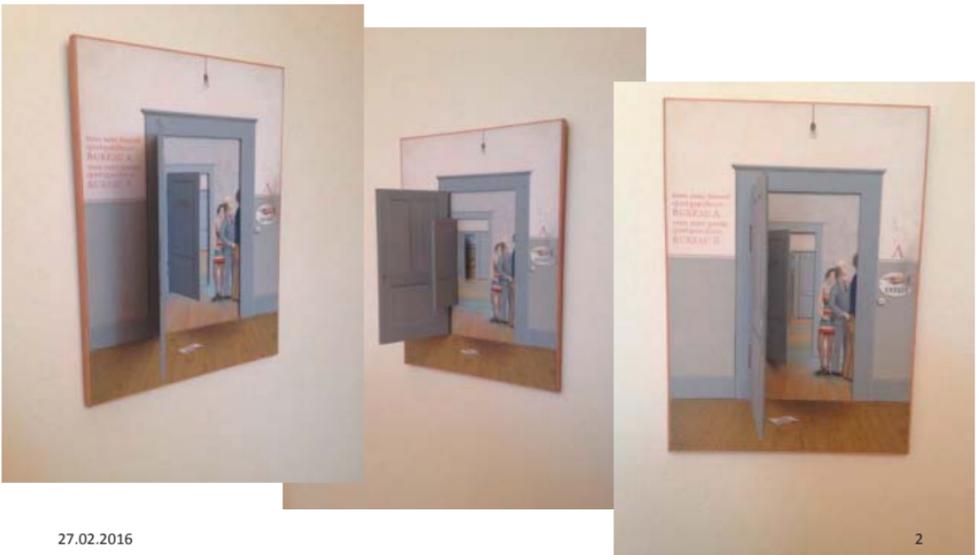
Personnes excusées :

Alder, Esther (Ville de Genève, Département de la cohésion sociale) ; Association pour l'appartement de jour ; Baud, Olivier (FOJ) ; Broch, Luc (Police genevoise) ; Commune de Vandoeuvres ; Drocco, Thierry (Gendarmerie de Genève) ; F-Information ; Fleury, Catherine ; Giroud, Alain (Police genevoise) ; Golisciano, Anna (Vivre sans violence) ; Gouthière, Fabrice (Fiduciaire Comtesas & Gerficom) ; Juge, Christina (Commune de Cologny, Conseillère administrative ; Leuba, Patrick (Commune de Vernier ; Secrétaire Général) ; Leunberger, Nathalie (Conseillère administrative, commune de Meyrin) ; Liebkind, Yaël (La main tendue Genève) ; Magnin, Xavier (Maire de Plan-les-Ouates) ; Marland ; Morgan ; Maugé, Marc (Fondation Hans Wildorf) ; Maury Pasquier, Liliane (Conseillère aux Etats) ; Mezzadonna, Nicole ; Pasche, Philippe (Commune de Pregny-Chambésy, Conseiller administratif) ; Rageth, Jean-Pierre ; Roman, Héloïse (Ville de Genève, Agenda 21) ; Rusconi, Sandra ; Schroft, Philippe (Ville de Genève, chef du Service social) ; Van Berchem, Costin (Fondation Hans Wildorf) ; Viol-Secours ; Walpen, Francis (Ancien député).

Annexe 1 du PV de l'AG du 27.02.16



Réflexions stratégiques...



Valeurs

Réflexions stratégiques...



- *compétence / professionnalisme*
- *bienveillance / confiance / accueil*
- *créativité*

27.02.2016

3

Grandes orientations

Réflexions stratégiques...



- Evolution de SF en terme de taille = maintenir/grandir
- Politique de SF vis-à-vis des hommes et des couples homosexuels = ouverture
- Expertise de SF = la développer / la renforcer

27.02.2016

4



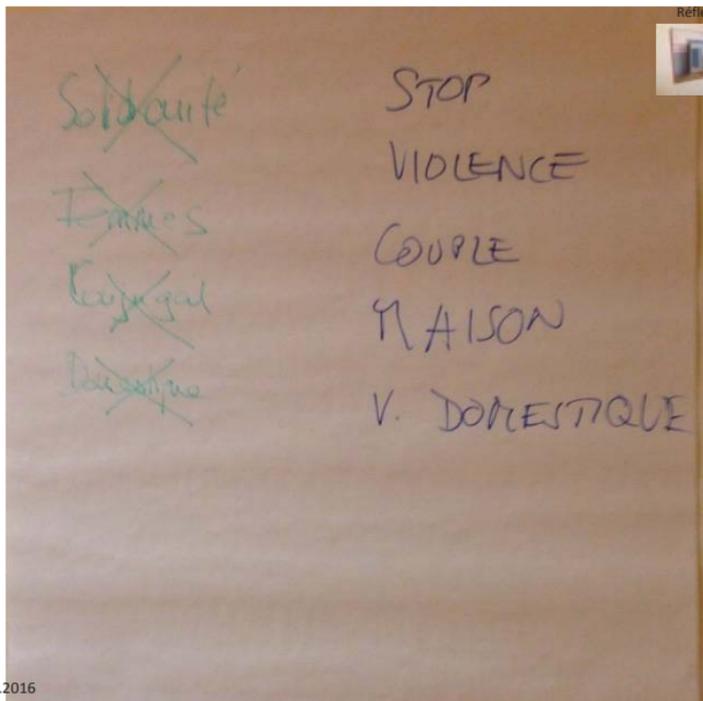
NOM du Projet 2017–2020

Violence en couple, ouvrons la porte :

- dans les quartiers
- aux familles
- à l'entourage
- aux jeunes
- aux victimes
- à l'ensemble de la population
- aux internationaux

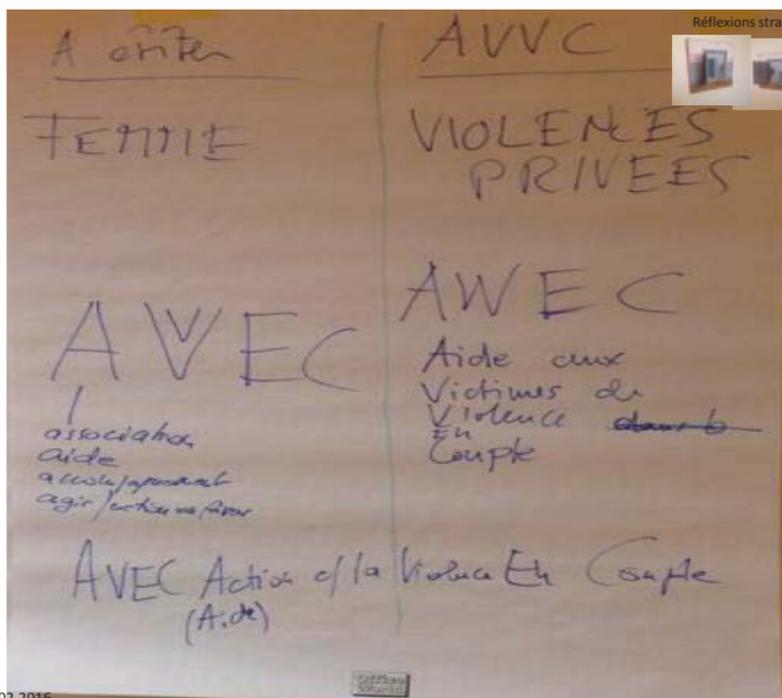
27.02.2016

5

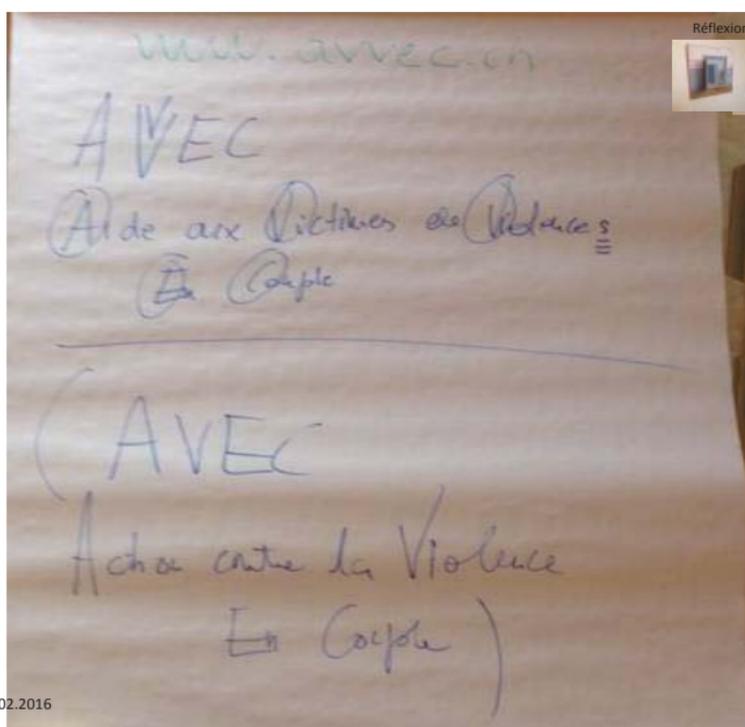


27.02.2016

6



7



8

Réflexions stratégiques...



Eurêka !



27.02.2016

9

Réflexions stratégiques...



MARQUE



Aide aux Victimes de Violences En Couple

27.02.2016

10

Ordre du Jour

1. Approbation du PV de l'AG du 29.04.15
2. Rapport financier
3. Rapport d'activité
4. Elections statutaires
5. Modification des statuts
6. Divers

27.02.2016

11

2. Rapport financier

Produits :	1'387'966.82
Charges :	1'417'295.87
Résultat	
avant fonds affectés :	-29'329.05
après fonds affectés :	-3'867.93
après répartition :	-3'403.49

27.02.2016

12

3. Rapport d'activité

- Aide directe

Pôle accueil

Permanence téléphonique

Permanence sans rendez-vous

Séances collectives d'information

Consultation individuelle

Consultation mère-enfant

Activités groupales

Hébergement

27.02.2016

13

Aide directe

LES FEMMES VICTIMES EN 2015



27.02.2016

14

Aide directe

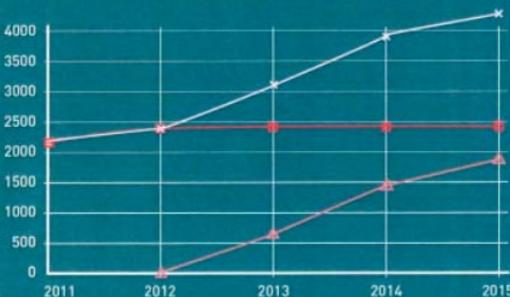


27.02.2016

15

Aide directe

Consultations :
Contrat de prestations et
projet « 1000 Femmes de + »



-  référence du nombre de consultations de base à honorer l'année 2012). Tout entretien supplémentaire fait partie du nombre d'entretiens réalisés dans le cadre du projet « 1000 Femmes de + ».
-  nombre de consultations en plus par année
-  nombre de consultations par année pour l'Etat et le projet

27.02.2016

16

Rapport d'activité

- Sensibilisation
 - Professionnels
 - Etudiants
 - Grand public

Concertation avec le réseau spécifique à nos missions

Participation à des Comités, des groupes de réflexion

27.02.2016

17

Sensibilisation

LES PROFESSIONNELLS EN 2015



27.02.2016

18

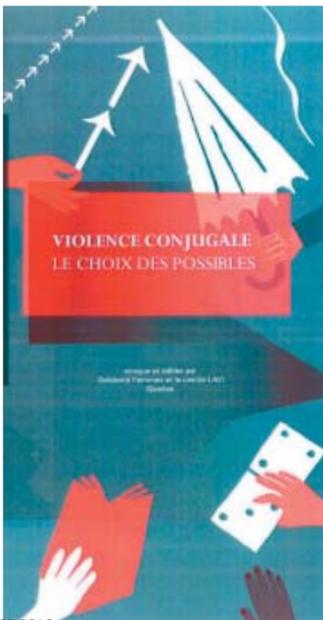
Sensibilisation

LE GRAND PUBLIC



27.02.2016

19



27.02.2016

Réflexion de fond

Brochure conçue et réalisée par Solidarité Femmes et le Centre LAVI

20



Spectacle : Un conte cruel

21

4. Elections statutaires - Comité

**8 membres
à élire par l'AG**

Lorena ALVAREZ
Grégoire CARASSO
Pierre CONNE
Valérie LAEMMEL JUILLARD
Camille MAULINI
Claire SMITH
Dominique VON BURG
Laurence ODY BERKOVITS

**2 représentantes
de l'équipe**

Béatrice CORTELLINI
directrice
Anne LANFRANCHI
représentante de
l'équipe

5. Modification des statuts

Article 1 – Nom : Sous le nom ~~Solidarité Femmes~~ "AVVEC – Aide aux Victimes de la Violence en Couple" est constituée une association sans but lucratif au sens des art. 60 SS. CCS.

27.02.2016

23

5. Modification des statuts

Article 3 – Buts : L'association a pour buts :

a) d'apporter des conseils et une aide directe, sur les plans psychologique et social, aux ~~femmes~~ **personnes** subissant des violences physiques, psychiques, sexuelles, dans leur couple, ainsi qu'à leurs enfants.

27.02.2016

24

5. Modification des statuts

Article 9 - dernier alinéa : *En cas de nécessité et à titre exceptionnel, le comité peut statuer hors la présence de la /du représentant/e de l'équipe et de la directrice.*

27.02.2016

25

5. Modification des statuts

Article 11 – 1er et 3e alinéa :

¹Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes en principe pour $\frac{3}{4}$ au moins.

Ils/Elles sont engagé(e)s par le comité qui signe avec eux/elles un contrat de travail. ...

³ L'équipe professionnelle désigne son représentant/sa représentante qui est membre de droit du comité. ...

27.02.2016

26

MERCI ... ET TRES BONNE SOIREE

**Rendez-vous
à 19h
au Théâtre de Poche**



27.02.2016

27



**RAPPORT
ANNUEL**

**20
19**

L'ÉQUIPE

Manuela ARMUZZI SCHMID, psychologue dipl. FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo, formée en EMDR

Amélie BAUDERE, stagiaire-psychologue

Jessica CHAN SUM FAT, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie sociale et en cliniques psychothérapeutiques, certifiée en orientation systémique et formations en approches humanistes et cognitivo-comportementales

Thais DE REZENDEN OSINI, stagiaire

Clara FAVRE, stagiaire-psychologue

Catherine FLEURY, assistante sociale HES, certifiée en interventions systémiques CEF/DUPA

Mélissa LALLEMAND, stagiaire HES

Anne LANFRANCHI, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES, certifiée en interventions systémiques CEF/DUPA

Corinne LEQUINT AKERIB, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES, certifiée en interventions systémiques CEF/DUPA, formée en aide aux victimes de traumatisme CEFOC

Morgan MARLAND, psychologue

Julia MIEVILLE, psychologue

Karen MONNARD, psychologue dipl. FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Laetitia SEITENFUS, psychologue dipl. FSP, MAS en évaluation et intervention psychologiques

Marta SUAREZ, conseillère conjugale FRTC, thérapeute de famille ASTHEFIS, Supervisor ASTHEFIS

Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, éducatrice sociale HES
Béatrice VILLACASTIN, psychologue dipl. FSP, certifiée en aide aux victimes FSP et en guidance interactive UNIGE, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Céline VON BURG FLEURY, psychologue dipl. FSP, éducatrice spécialisée HES, diplômée en approche humaniste – Psycho-dramatiste PDH, formée en EMDR

LE COMITÉ

Laurence ODY BERKOVITS, présidente, avocate

Lorena ALVAREZ, avocate

Grégoire CARASSO, conseiller municipal en Ville de Genève

Pierre CONNE, Dr méd, MSc, député au Grand Conseil genevois (législature 2013–18)

Valérie LAEMMEL-JUILLARD, juge à la Cour de justice

Camille MAULINI, avocate

Claire SMITH, analyste financière

Dominique VON BURG, journaliste

Représentantes pour l'équipe

Béatrice CORTELLINI

Anne LANFRANCHI

ADMINISTRATION

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psychologie d'urgence FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo, certifiée en guidance interactive UNIGE

Andrea EHRETSMANN, chargée de communication et de recherche de fonds

Frédérique KING-INGIGNOLI, secrétaire

Elise JACQUESON MARONI, responsable de la communication et de la recherche de fonds

Nicole RIEDLIN, secrétaire

Sofia DOS ANJOS, intendante

SOMMAIRE



Le mot de la présidente

2

SOUTENIR

4

Glossaire

10

Dossier : Le choix des possibles

15

SENSIBILISER

28

Bilan et comptes

34

Nous contacter

38

Remerciements

39



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2015 a été une année charnière pour notre association.

Année charnière parce que nous avons mené à bien des projets qui nous tenaient à cœur en vue de consolider notre action en faveur des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

- Nous arrivons au terme de notre grand projet «Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015».
- Nous avons pu poursuivre nos actions de sensibilisation auprès des magistrats du pouvoir judiciaire, des médecins, de la police, des crèches et des pharmaciens.
- Nous avons, avec le centre LAVI de Genève, publié une nouvelle édition de la plaquette «Violence conjugale – Le choix des possibles».
- Nous avons, avec le soutien très apprécié du club Soroptimist Genève Fondateur, organisé une mobi-

lisation orange contre la violence conjugale à l'occasion de la Journée contre les violences faites aux femmes le 28.11.15.

- Nous avons enfin prêté notre concours à Richard Dindo pour son documentaire sur la violence conjugale ainsi qu'à Valérie Poirier et Martine Paschoud pour leur pièce «Un conte cruel».

Année charnière parce que nous -Equipe et Comité- avons pris le temps de réfléchir à l'avenir de notre association :

- Ces réflexions stratégiques nous ont permis de définir nos valeurs, à savoir : (i) compétence et professionnalisme, (ii) bienveillance, confiance et accueil et enfin (iii) créativité.
- Nous avons également réfléchi à notre évolution : dans un environnement avec le soutien fort des autorités publiques mais une stagnation voire une ré-

duction des subventions, nous avons décidé de poursuivre notre croissance avec prudence et réalisme, sachant que nous aurons la lourde responsabilité de chercher et trouver des moyens en augmentation chaque année.

- Une de nos valeurs clé étant la compétence et le professionnalisme, nous avons décidé de mettre l'accent et développer notre expertise en matière de violence conjugale.
- Nous nous sommes interrogés sur notre offre de prestations pour les hommes : des réflexions sont en cours pour un partenariat avec Pharos.

Pour mettre en place ces réflexions, nous avons lancé les bases d'un nouveau grand projet, appelé à prendre la succession de notre projet «Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015». Sachant que la violence conjugale est un fléau qui touche tous les milieux et tous les âges, nous l'avons baptisé «Violence en couple, ouvrons les portes» : ouvrons les portes aux victimes et à leur entourage, aux favorisés et moins favorisés, aux jeunes et moins jeunes, à Montchoisy et ailleurs dans le canton.

À la veille des 40 ans de l'association, nous nous sommes interrogés sur notre ADN : notre nom «Solidarité Femmes Genève» et le descriptif de notre mission «Aide et soutien aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants». Nous nous sommes rendus compte que le nom de Solidarité Femmes n'est pas parlant en dehors des milieux spécialisés. De même nous avons constaté que le terme de conjugal - qui signifie relatif à l'union des époux - n'est plus adapté aujourd'hui. Nous voulons dès lors mettre en place une nouvelle marque en ligne avec nos réflexions stratégiques : «**AVVEC - Aide aux Victimes de Violences En Couple**»¹.

Pour conclure, je dirais que rien n'aurait été possible sans le soutien et la générosité de nos donateurs ainsi que de nos bénévoles «ambassadeurs-drices» que je tiens à remercier ici chaleureusement. Mes remerciements vont également aux membres de l'équipe dont le remarquable travail nous permet de voir l'avenir avec sérénité ainsi qu'aux membres du Comité qui œuvrent bénévolement et dans la discrétion en faveur de cette belle cause.

Laurence ODYBERKOVITS

¹ Cette proposition est soumise à l'assemblée générale le 27.02.2016.

LES FEMMES VICTIMES EN 2015



entretiens ont été effectués
au centre de consultation



sont venues au centre
de consultation



mères avec
leurs enfants
ont bénéficié de

546

prestations



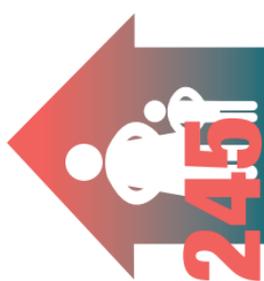
3'924

appels de femmes reçus à notre
permanence téléphonique



165

sont venues à une
permanence sans
rendez-vous



3'245

nuitées ont été comptabilisées
dans notre foyer



802

prestations collectives dans nos locaux
et à l'extérieur

SOUTENIR

SOUTENIR

En 2015, dernière année du projet «Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015» - 777 femmes ont reçu de l'aide dans nos locaux. Soit encore une légère augmentation par rapport à 2014 (765).

Un soin particulier apporté à l'accueil

Notre pôle accueil* diversifié (permanence téléphonique*, permanence sans rendez-vous*, et séance d'information hebdomadaire*) continue d'offrir aux victimes le moyen de contact le plus adapté à leur situation. Ainsi, 558 nouvelles femmes au total se sont adressées à nous à travers ces différentes portes d'entrées.

Grâce à la séance d'information*, nous soutenons également les proches des femmes victimes mais également les professionnels et les étudiants intéressés par cette problématique.

Par ailleurs, sous l'impulsion de nos stagiaires¹, nous avons rendu notre salle d'attente plus chaleureuse. A présent, nos bénéficiaires peuvent prendre un café ou un thé en patientant et les néons ont laissé la place à une lumière plus douce. Avant de débiter la consultation, les femmes profitent ainsi d'un espace plus agréable.

«SOUTENONS 1000 FEMMES DE + D'ICI FIN 2015» OBJECTIF ATTEINT ET DÉPASSÉ!

Au terme des trois ans du projet, le bilan s'avère très positif. En effet, nous avons pu apporter un réel soutien (un suivi en consultation) à 1'396 femmes de plus. Notre objectif est donc non seulement atteint (+1000) mais également dépassé de près de 40%. En parallèle, le nombre de consultations supplémentaires a donc suivi la même courbe ascendante, atteignant le chiffre de 3'927 au lieu des 3'027 consultations visées. Les entretiens mère-enfant ont également connu une progression sensible de 31%. Rappelons que pour atteindre ces résultats, le nombre de permanences téléphoniques, la permanence sans rendez-vous ainsi que les plages dédiées à la consultation ont été «augmentées» grâce aux fonds récoltés auprès d'institutions publiques et donateurs privés. Nous les remercions ici vivement de nous avoir permis de répondre à un besoin qui est bien là.*

¹ Voir encadré page 9

* Chaque astérisque correspond à une définition de notre glossaire page 10

Progression stable des consultations individuelles*

En 2015, le nombre de consultations a poursuivi la progression entamée en 2013. Nous sommes passés de 3'838 entretiens en 2014 à 4'251 cette année (+ 10.76%)². Au total, 703 femmes ont pu bénéficier d'un suivi et pour le 68% d'entre elles, il s'est agi d'un accompagnement à moyen et long terme (deux entretiens et +).

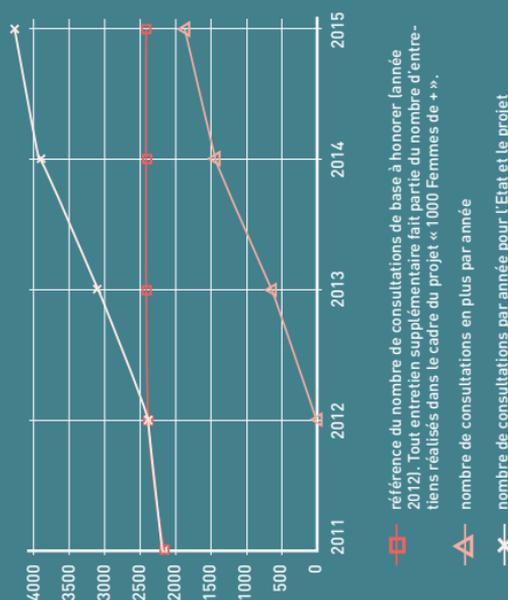
Les entretiens mère - enfant(s) : prendre en compte la famille

Notre association propose cette prestation depuis 1995 et a acquis une expertise en matière d'évaluation de l'impact de la violence conjugale sur les enfants. En 2015, 70 femmes sont venues en consultation avec leurs enfants, de nourrissons à jeunes adultes.

Le groupe, une prestation importante pour nos bénéficiaires

Solidarité Femmes propose différents types d'activités groupales pour les femmes hébergées ainsi que pour les autres bénéficiaires. Nous avons dispensé 802 prestations collectives en 2015. Durant les groupes de parole*, les femmes victimes peuvent échanger sur leur expérience respective. Alors que les groupes informels* offrent un espace de convivialité pour des conversations plus décontractées.

Consultations : Contrat de prestations et projet « 1000 Femmes de + »



² Voir bilan du projet « Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015 » ci-dessus

UNE NOUVELLE BROCHURE POUR LES PERSONNES VICTIMES ET LES PROFESSIONNEL-LE-S

Solidarité Femmes et le Centre LAVI de Genève ont conçu et rédigé une nouvelle brochure qui s'intitule « Violence conjugale : le choix des possibles »¹.*

Entre vulgarisation et spécialisation, cette brochure a été pensée pour être aussi accessible et compréhensible que possible aux personnes victimes, tout en leur donnant suffisamment d'informations pour qu'elles puissent se déterminer en connaissance de cause et être autonomes dans leurs choix et décisions. S'adressant prioritairement aux femmes, principales victimes de violence conjugale, cette brochure pourra également être utile à des hommes vic-

times, ainsi qu'aux proches et aux professionnel-le-s concerné-e-s par ce type de violence. Elle se présente en effet comme un outil de travail utile pour l'ensemble des professionnel-le-s des domaines psychologique, médical, social et juridique concernés. Cette publication a été éditée avec le soutien du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Elle est à consulter et/ou à télécharger sur les sites internet respectifs de Solidarité Femmes et du Centre LAVI. Elle peut également être commandée auprès du BPEV².



¹ Voir dossier page 15

² Voir les coordonnées du BPEV page 26

25'000

brochures de prévention ont été éditées
en collaboration avec le Centre LAVI

LA PAROLE AUX STAGIAIRES

Notre association accueille des psychologues-stagiaires depuis de nombreuses années. Nous avons un partenariat avec la HETS de Genève. Pendant six mois, les stagiaires participent à l'entier de nos activités en mettant l'accent sur le champ qui répond le mieux à leur formation respective.

Nous avons demandé aux stagiaires ce que leur passage à Solidarité Femmes leur a apporté. Voici un résumé de leurs réponses. Il s'agit avant tout pour elles d'une première confrontation au phénomène de la violence conjugale et à ses effets ainsi qu'aux différentes techniques d'aide utilisées par les professionnelles de l'association. Toutes insistent sur le fait d'avoir énormément appris sur le réseau genevois, mais également découvert des difficultés d'ordre pratiques et légales (celles liées aux permis de séjour, par exemple) qui limitent l'aide. Les stagiaires psychologues notent s'être familiarisées avec différents outils techniques comme l'écoute active et l'entretien motivationnel.

Par ailleurs, elles soulignent la large gamme de nos interventions et voient le soutien psychosocial comme un atout. Ressortent aussi la prise

Nous donnons également des séances d'information sur la violence conjugale à l'extérieur, auprès de nos associations partenaires ainsi que des membres du réseau.*

Hébergement

En 2015, le nombre de nuitées dans notre foyer a sensiblement augmenté (+31.58%). Nous sommes passés de 2'466 nuitées en 2014 à 3'245 cette année. Cette progression s'explique par le plus grand nombre d'enfants accompagnant leur mère durant le séjour par rapport aux années précédentes. De plus, il est à noter l'allongement de la durée moyenne de séjour qui s'éleva à 125 jours contre 83 l'an passé.*

Nous remercions chaleureusement les stagiaires actuelles et passées pour leur implication: Adèle, Amélie, Clara, Julia, Mélissa, Morgan et Thais.

en charge ouverte adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire ainsi que l'approche centrée sur l'autonomisation, le tout déployé dans un esprit d'équipe solidaire.

GLOSSAIRE

Centre de consultation LAVI de Genève

Il s'agit d'une association privée, subventionnée par les pouvoirs publics, qui a ouvert ses portes en 1994 suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993 de la Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI). Cette structure a pour mission d'apporter aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle.

Consultation individuelle

Chaque femme qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, elle peut bénéficier d'un entretien

de type psychosocial ou psychologique. Solidarité Femmes travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales et humanistes.

Cycle de la violence conjugale

La violence intervient par crises entrecoupées de périodes plus ou moins calmes. On parle du cycle de la violence.

1. **L'escalade.** L'auteur instaure un climat de tension (plaintes, accusations, gestes brusques)
2. **L'explosion.** L'auteur agresse psychologiquement ou physiquement la victime.
3. **La justification:** L'auteur explique ses actes violents par des facteurs extérieurs (problèmes

au travail, le mauvais comportement de sa partenaire...)

4. **La lune de miel:** L'auteur cesse ses actes violents, cherche à se faire pardonner et promet de changer.

Tôt ou tard le cycle reprend. Et au fil du temps, les phases sont suivent de plus en plus rapprochées et les agressions de plus en plus graves. La période de calme peut aller jusqu'à disparaître.

Entretien mère-enfant(s)

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence conjugale sur les enfants. En effet, 80% des femmes victimes qui consultent sont mères. Nous proposons donc aux femmes et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent

exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

Entretien motivationnel

Solidarité Femmes a développé cette technique qui est à la fois un style relationnel et une modalité de prise en charge. Cette approche a été reconnue comme efficace dans des champs variés de la santé, mais aussi pour toute personne qui souhaite opérer un changement dans sa vie. Il s'agit à la fois d'un outil d'évaluation lors de l'initiation de la démarche et un moyen de préparer la rupture avec un comportement problématique. Elle est notamment utilisée avec succès lors de la permanence téléphonique.

Foyer

Solidarité Femmes propose un hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants. Ce lieu confidentiel et sécurisé comporte 5 chambres privatives avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximum de séjour est de 6 mois. Diverses prestations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial.

Groupe de parole

Solidarité Femmes propose à ses bénéficiaires, hébergées ou non, différents groupes de parole. Ces groupes qui réunissent six participantes en moyenne sont enca-

drés par deux professionnelles. Les femmes peuvent échanger dans la confidentialité et le respect autour de thème comme l'affirmation de soi, les ressources de protection ou encore les capacités de reconstruction.

Groupes informels

Ces groupes permettent aux femmes de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux femmes encore suivies au centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (Fête de Noël avec l'équipe et le comité par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été (ex : sorties au parc aquatique).

Permanence sans rendez-vous

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux femmes qui souhaitent établir un premier contact ou ont une question précise. Les personnes sont ensuite orientées vers notre consultation ou un autre service adapté.

Permanence téléphonique

Elle est le pilier central de notre pôle accueil et compte 18 heures hebdomadaires en 2015. Ce moyen de contact est très majoritairement utilisé par les femmes victimes de violence conjugale, mais aussi par leurs familles et leurs proches.

Pôle accueil

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique*, une permanence sans rendez-vous* et une séance d'information*.

Projet « Soutenons 1000 femmes de + d'ici fin 2015 »

Ce projet est né du constat qu'une part importante de femmes, actuellement victimes de violence conjugale dans notre canton (nous estimons ce nombre à 8'000), reste dans l'ombre et ne fait appel à aucune structure. Soit parce que les femmes n'ont pas encore identifié qu'elles vivent cette situation, soit qu'elles sont ambivalentes par rapport à une demande d'aide.

Trois objectifs principaux ont été définis :

- informer les femmes victimes de violence conjugale pour les aider à en parler
 - faciliter la prise de conscience des femmes concernées
 - convaincre l'entourage que chacun-e peut agir et être un relais entre les victimes et l'association.
- En parallèle à cette campagne, nous avons renforcé nos présentations.

Séance d'information

Nous proposons chaque jeudi une séance d'information d'une heure destinée à un public varié : personnes directement concernées, proches, professionnels et auteurs. Cette présentation, éla-

borée en collaboration avec le Centre LAVI Genève*, transmet des informations concernant la violence conjugale, les lois et l'accès au réseau.

Violence conjugale

« Tout autant que des actes d'agression physiques, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme l'intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information » (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002).

Au niveau genevois, la violence conjugale est définie dans la

loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types de ces violences : par « violences domestiques », la loi F 130, article 2, désigne « une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu ».

Violence économique

La violence économique c'est perdre ou obliger le partenaire à travailler, s'approprier son salaire ou son argent, la priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

Violence physique

La violence physique c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poings et de pied, mordre et brûler.

Violence psychologique

La violence psychologique c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la partenaire, la priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

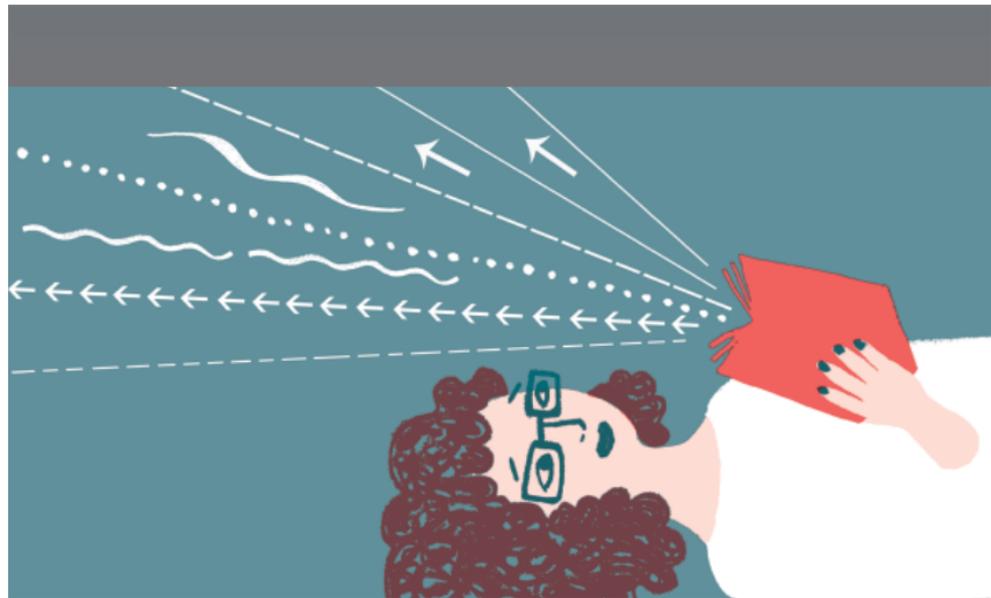
Violence sexuelle

La violence sexuelle c'est contraindre la partenaire à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.





DOSSIER
VIOLENCE CONJUGALE.
LE CHOIX DES POSSIBLES



La publication de cette brochure, réalisée en collaboration avec le Centre LAVI et le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences conjugales, constitue un des événements de l'année 2015 pour Solidarité Femmes.

Forte d'une centaine de pages, elle a en effet l'ambition non seulement d'apporter des réponses pratiques et concrètes aux personnes confrontées à la violence conjugale, mais aussi de les soutenir, de leur ouvrir des voies de réflexion. En d'autres termes, de les accompagner pour qu'elles ne se sentent pas seules face au problème qu'elles affrontent.

La brochure aborde aussi le sujet du soutien nécessaire aux enfants pris dans l'engrenage de la violence conjugale et s'intéresse directement aux questionnements de l'entourage des victimes.

Elle constitue enfin un outil précieux pour les professionnels-le-s qui sont en contact avec les personnes vivant une situation de violence conjugale.

Jessica CHAN SUM FAT

Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Béatrice CORTELLINI

Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Béatrice VILLACASTIN

Psychologue FSP

Un premier « bestseller »

Pendant sa vie de couple, une femme sur cinq est victime de violence conjugale en Suisse (Gillioz et al. 1997). Des hommes aussi subissent des violences en couple, psychologiques surtout. Une femme sur 10 vit en ce moment de la violence physique ou sexuelle au sein de son couple. A Genève, cela représente 8'000 femmes. Les victimes appartiennent à tous les milieux, sont de toutes conditions. Cet ouvrage en effet est le fruit de l'expérience des victimes qui ont réussi à transformer leur vie, ainsi que des chercheurs, des thérapeutes, des femmes et des hommes de loi qui combattent ce fléau depuis des décennies. Cette brochure s'adresse aussi bien aux personnes qui vivent la violence conjugale qu'à leur entourage et à toutes celles et ceux que ce sujet interpelle. Car pour chacune et chacun, dans sa position, il est possible d'agir !

Solidarité Femmes et le Centre LAVI ont vocation à développer la complémentarité de leurs prestations au bénéfice des femmes victimes de violence conjugale. Plus d'un tiers des personnes qui s'adressent au Centre LAVI consultent pour une situation de violence conjugale. C'est donc tout naturellement que le partenariat avec Solidarité Femmes, qui s'occupe exclusivement de ce problème, s'est intensifié.

Notre première brochure commune a vu le jour en 2000. Intitulée « La violence est inacceptable. Violence conjugale, que faire ? », elle s'adressait principalement aux femmes victimes de violence conjugale. Déjà coéditée par les deux associations et le Service pour la promotion de l'égalité de Genève, cette brochure a été pionnière en apportant des informations sur les aspects légaux et les aides concrètes à disposition des personnes victimes. Elle a fait l'objet d'une très large diffusion (plus de 30'000 exemplaires) et a dû être rééditée à deux reprises, en 2001 et 2004.

Nous sommes heureux que cette collaboration ait pu être reconduite en 2015, avec pour résultat l'édition d'une nouvelle brochure, plus volumineuse et plus complète : « Violence conjugale. Le choix des possibles »

Pourquoi cette nouvelle brochure ?

Au quotidien, dans notre travail de soutien psychosocial et thérapeutique, nous réalisons que si les personnes victimes apprécient de recevoir des informations sur les démarches concrètes qu'elles peuvent effectuer face à leur situation de violence conjugale, ces informations ne couvrent cependant qu'une partie de leurs besoins.

En effet, ces personnes sont souvent submergées par tellement d'émotions et de questionnements qu'elles ont de la peine à mettre en place des actions concrètes. Elles ont donc besoin d'être accompagnées également dans ce qu'elles vivent en elles-mêmes. D'où la décision de tenir compte, dans la nouvelle brochure, de l'ensemble du processus qu'elles traversent.

Par ailleurs, nous sommes régulièrement confrontées aux questionnements sur ce que vivent les enfants des victimes de violence conjugale, ainsi qu'aux difficultés vécues par les personnes de leur entourage, y compris les professionnels. Cette nouvelle brochure les prend également en compte.

Avant d'entrer dans le contenu de la brochure, il vaut la peine de s'arrêter sur le modèle transthéorique de changement développé à la fin des années 1970

par les psychologues James O. Prochaska et Carlo C. DiClemente. Souvent, en effet, il est à la base de nos interventions thérapeutiques, raison pour laquelle nous nous en sommes servi pour structurer la brochure.

Les étapes du « modèle transthéorique du changement »

Ce modèle a été développé afin de décrire les étapes par lesquelles passent les personnes qui souhaitent effectuer un changement dans leur vie. À la base, il était surtout utilisé pour les personnes dépendantes à certaines substances.

Mais nous nous sommes rendu compte que ce modèle était également très utile dans notre travail de suivi psychosocial et thérapeutique. En effet, chercher à sortir d'une situation de violence conjugale nécessite un réel changement dans une vie. Sans compter que la question de la dépendance est également présente dans un couple, puisque mettre en commun sa vie avec une autre personne crée de fait des « dépendances », tant légales qu'affectives, financières, parentales, etc.

Le processus de changement revu par Solidarité Femmes dans le cadre de la violence conjugale décrit les 5 étapes suivantes:

La précontemplation : la personne victime n'a que peu conscience de son problème. Elle vient souvent consulter pour faire plaisir ou sous la pression de son entourage.

La contemplation : Ayant pris conscience de son problème et souhaitant le résoudre, la personne victime ne sait toutefois pas comment s'y prendre. Elle éprouve des sentiments contradictoires, qui la mettent dans une situation d'ambivalence et donc d'incertitude quant à la démarche à effectuer.

La préparation à l'action : Les personnes victimes recherchent des informations et se préparent à agir pour changer la situation.

L'action : Les personnes victimes agissent, effectuent des démarches concrètes pour tenter de modifier la nature de la relation conjugale.

Le maintien à l'action : Les personnes victimes vivent des conséquences de leur action. Ces conséquences peuvent s'avérer positives, mais elles peuvent aussi engendrer de nouvelles difficultés. Les efforts doivent donc être poursuivis pour éviter de revenir à la situation antérieure.



Si la situation n'a pas changé de manière satisfaisante, la personne victime recommencera ce cycle, permettant une nouvelle action. Cette série d'actions rapprochera la personne victime du but recherché : la fin des violences.

Comme ce modèle le montre à l'évidence, l'intervention des professionnels ne peut pas être la même selon l'étape dans laquelle se trouve la personne victime. Cette dernière en effet ne sera en mesure de recevoir que les paroles et les informations correspondant au stade où elle se trouve.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2002) la violence conjugale est favorisée par la présence de nombreux facteurs. Le modèle ci-contre met en avant le fait que tant des facteurs sociaux, communautaires, relationnels et familiaux, que des facteurs individuels jouent un rôle dans la présence de violence au sein d'un couple.

La brochure : structure et contenu

Quand elle se saisira de cette brochure, la personne victime de violence conjugale se trouvera donc à l'une de ces étapes de ce cycle. En structurant la brochure suivant ces différents stades, nous lui permettrons de suivre tel ou tel chapitre en fonction de ses besoins du moment.

Ainsi, le **premier chapitre** reflète la première étape nécessaire au changement, celle qui consiste à prendre conscience de ce que l'on vit. D'où son titre : « **Identifier et comprendre la violence conjugale** ». A ce stade, les personnes qui consultent - pour elles ou pour une connaissance - nous parlent de

conflits et de disputes de couple plutôt que de violence conjugale. Et cela même si la peur s'est installée ou que les coups se répètent.

Ce chapitre explique donc ce qu'est la violence conjugale à travers des définitions, des chiffres, des modèles, mais aussi à travers un test qui permet de reconnaître si l'on est confronté à de la violence conjugale dans son couple ou dans celui de ses connaissances. Par exemple : Est-ce que mon partenaire me fait peur, m'insulte, me gifle, me donne des coups, me contraint à des relations sexuelles, m'interdit de travailler ?

ou dans le couple, la présence d'une faible capacité de communication et de négociation dans le couple, la dépendance affective, une relation de pouvoir inégalitaire vont exposer davantage au risque de violence.

Au niveau communautaire, les contextes socio-économiques des personnes comme une faible insertion sociale, la pauvreté, l'exclusion ou l'isolement contribuent également à augmenter le risque de violence conjugale.

Enfin, **au niveau sociétal**, le rôle de la société face à l'existence de la violence conjugale est pris en compte, puisque les normes sociales et culturelles ont un impact sur l'acceptation de la violence. Il est tenu compte notamment des rapports d'inégalité entre femme et homme, de la rigidité des rôles impartis à chacun.

Ce modèle offre non seulement la possibilité de comprendre les causes de la violence mais suggère également des pistes d'action, en renforçant des facteurs de protection. Chaque niveau étant relié aux autres, en agissant sur un niveau cela se répercutera sur les autres. Par exemple, en agissant au niveau sociétal à travers la promotion de lois qui protègent les personnes victimes, les risques de violence conjugale sont aussi réduits à d'autres niveaux.

Facteurs sociaux

Facteurs communautaires

Facteurs relationnels et familiaux

Facteurs individuels

Ce modèle met en évidence qu'aucun facteur n'explique à lui seul les causes de la violence ; 4 niveaux sont impliqués :

Au niveau individuel, le modèle considère notamment les facteurs biologiques, les troubles psychologiques ou de personnalité, la toxicomanie, les antécédents de comportements agressifs ou de maltraitance subis comme des caractéristiques personnelles qui augmentent le risque de vivre de la violence, que l'on soit victime ou auteur-e.

Au niveau relationnel, la présence de facteurs comme le type de relations familiales, avec les pairs

Le deuxième chapitre renvoie à l'étape faisant suite au choc que l'on a vécu en réalisant que l'on est victime de violence conjugale, ce qui laisse place à de nombreux sentiments. Ce chapitre s'intitule : «**Vivre de la violence conjugale**».

Par exemple Sophie (nom d'emprunt) qui se trouve dans cette phase dit lors d'un entretien : «**je n'en peux plus, continuer comme ça, j'en meurs à petit feu, mais partir m'est impossible, j'ai beaucoup trop peur ...**»

Ce chapitre décrit l'ambivalence et la difficulté de choisir ce qu'il faut faire dans une telle situation. Il explique la paralysie qui se saisit alors des personnes victimes, une passivité souvent comprise par l'extérieur. Ce chapitre permet de comprendre qu'il est normal que les personnes victimes sont généralement traversées de sentiments de honte, de culpabilité, de peur. Qu'elles sont aussi sous l'emprise de leur partenaire, développent une impuissance à changer la situation et s'isolent. Tout cela complique et ralentit le passage aux actions qui pourront changer la situation.

Le troisième chapitre, «Envisager une vie sans violence conjugale» permet d'imaginer et de préparer l'action qui conduira au changement. Les personnes, à ce stade, nous expliquent qu'elles veulent que ça change mais qu'elles ne savent pas comment s'y prendre.

La brochure dresse alors l'inventaire des nombreuses possibilités d'actions qui peuvent modifier la situation de violence conjugale telle qu'elle est vécue. En effet, entre les deux extrêmes - accepter la violence de la relation de couple ou se séparer - de nombreuses solutions existent. Par exemple, s'ouvrir du problème à ses proches, entamer une thérapie individuelle ou de couple, rechercher un emploi/une formation, appeler la police en cas de violence, etc. Toutes ces actions aident la personne victime à sortir de l'impuissance et à retrouver sa capacité d'agir. L'autonomie et la liberté de penser retrouvées modifieront la relation de couple. Ce chapitre a pour objectif d'identifier les actions qui sont adaptées aux situations diverses. En effet, tout n'est pas toujours possible à un moment donné, mais il y a toujours quelque chose à faire. D'où le titre de la brochure «**Violence conjugale. Le choix des possibles**».

Pour que la personne victime retrouve ses ressources et soit capable de changer la situation, il faut du temps et du soutien. Elle a besoin de retrouver à la fois la confiance en sa capacité d'agir et l'assurance quant à l'efficacité de ses actions. Il s'agit donc d'identifier l'action qui est à portée et qui contribuerait à résoudre le problème. Sur la base du Modèle écologique de l'OMS, Solidarité Femmes a élaboré ce tableau d'exemples d'actions qui contribuent à réduire les risques de violence conjugale.

Actions sur les facteurs individuels	Actions sur les facteurs relationnels et familiaux	Actions sur les facteurs communautaires	Actions sur les facteurs économiques	Actions sur les facteurs sociaux
Connaissance de soi	Modification des relations interpersonnelles	Sortir de l'isolement - insertion sociale	Indépendance financière	Interventions de tiers et d'autorités
Faire une thérapie individuelle	Entreprendre une thérapie de couple ou de famille	Contacter des professionnel-le-s	Commencer une formation	Demander la présence d'une tierce personne lors d'une situation à risque
Retrouver des loisirs	Faire une médiation si la communication le permet	Revoir sa famille	Chercher un emploi	Appeler la police
Faire du sport	Etre plus sûr-e de soi et communiquer ses opinions	Contacter ses ami-e-s ou collègues	Se renseigner sur ses droits au chômage	Demander au juge de définir la garde des enfants
Avoir des moments de détente	Vivre séparément	Faire de nouvelles rencontres	Ouvrir son propre compte bancaire	Faire valoir son droit de quitter le domicile
Prendre soin de soi	Partager les tâches parentales	Avoir un téléphone portable à soi	S'informer sur le droit à des aides sociales	Entamer des mesures juridiques
Renforcer son estime et sa confiance en soi	Demander des mesures protectrices de l'union conjugale	Intégrer un groupe associatif, communautaire ou religieux	Etre responsable de sa gestion financière	Réfléchir aux rapports hommes-femmes et à leur impact dans le fonctionnement de son couple

Le quatrième chapitre, « Agir face à la violence conjugale », détaille les actions concrètes possibles et tient lieu de guide. Les personnes se sentent prêtes et nous les accompagnons dans les démarches à effectuer à cette étape.

Ce chapitre explique donc comment faire appel aux services offerts par différentes structures. Il peut s'agir de consultations spécialisées auprès d'un médiateur, d'un thérapeute, d'un avocat, de la police, d'un foyer, etc. Ce chapitre apporte en plus des informations sur le recours à la justice civile ou pénale.

Le cinquième chapitre, « Continuer à changer sa vie », a pour objectif de maintenir le changement effectué. Il présente des outils qui permettent de surmonter les doutes quant aux conséquences de l'action entreprise.

En effet, lorsqu'une personne agit pour résoudre son problème, elle peut se trouver face à des conséquences à la fois positives et négatives :

Anna (nom d'emprunt) explique lors d'une consultation : « J'ai pensé qu'avec un emploi tout s'arrangerait car mon mari me disait que j'étais inutile et ne l'aidais pas mais il surveille désormais constamment mon téléphone. Cependant, je suis très contente de voir du monde et d'avoir un peu d'argent pour m'acheter des vêtements que je peux choisir moi-même. »



Cette déclaration illustre comment toute action, même minime, peut provoquer du stress, des émotions positives et négatives. Les outils et les informations proposés dans ce chapitre devraient aider les personnes à faire face dans une telle période.

Le sixième chapitre, « Accompanyer les enfants victimes de la violence conjugale », rappelle que les enfants sont touchés par cette réalité. Ils peuvent être directement victimes de la violence. Mais même quand ils ne le sont pas – ce qui est généralement le cas – ils subissent les conséquences néfastes de ce climat.

Ce chapitre prend en compte les inquiétudes que les parents ou les proches peuvent ressentir par rapport aux enfants. Il décrit également les impacts possibles de la violence conjugale sur les enfants et offre des moyens de soutien.

Le septième chapitre, « Jouer un rôle en tant que témoin de la violence conjugale », s'adresse lui directement à l'entourage.

Il propose une liste d'actions envisageables pour agir en tant que témoin. Il démystifie également une série de croyances répandues à propos de la violence conjugale, ce qui clarifiera les choses pour les éventuels témoins quant au rôle qu'ils peuvent jouer.

Quant au huitième chapitre, « Répertoire d'adresses utiles », il sert de guide et d'assistance aux personnes qui cherchent à sortir de leur isolement. Il fournit les coordonnées de tous les services spécialisés où l'on peut obtenir de l'aide.

Remerciements à Dominique VON BURG, journaliste et membre du Comité, pour son aide précieuse à la rédaction de cet article.

Bibliographie

- Cortellini, B., Monnard-Devolz, K., Villacastin, B. (2010). Le processus de changement et l'entretien motivationnel : appropriation d'outils de travail. Genève : Solidarité Femmes.
- Fry, C. & al.(2000). La violence est inacceptable : Violence conjugale, que faire ? Genève : Service de promotion de l'égalité entre homme et femme, Centre de consultation LAVI, Solidarité Femmes.
- Gilloz, L., De Puy, J., Ducret, V. (1997). Domination et violence envers la femme dans le couple. Lausanne : Payot.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève : OMS.
- Prochaska, J. O., & DiClemente, C. C. (1992). The transtheoretical approach. Dans J. C. Norcross, & M. R. Goldfried (dir.), Handbook of psychotherapy integration. 300 - 334. New York, NY, US : Basic Books, Inc.

Un outil d'accompagnement pour toutes et tous

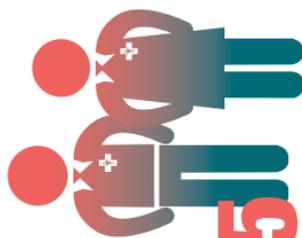
« Violence conjugale. Le choix des possibles » ouvre des pistes de solutions et de compréhension nouvelles sur les moyens de construire une vie de couple sans violence.

Pour commander la brochure, veuillez contacter :

Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)
8 Rue du 31- Décembre
CH - 1207 Genève
T : 022 388 74 50
egalite@etat.ge.ch

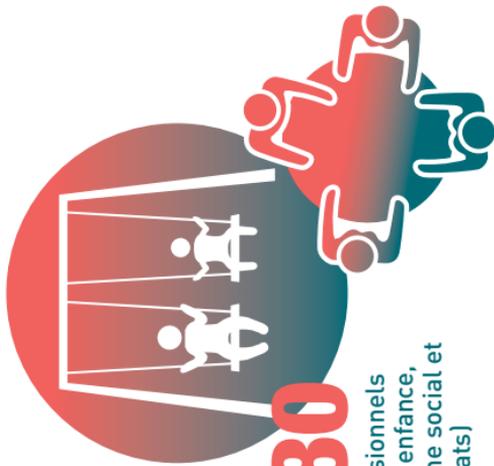


LES PROFESSIONNELS EN 2015



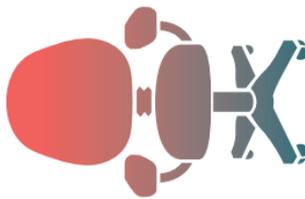
105

intervenant-es en pharmacie



180

professionnels
(petite enfance,
domaine social et
consulats)



40

professionnels
des ressources humaines
au total pour la période 2013-15

LE GRAND PUBLIC

1 mois
de prévention dans

132
officines de pharmaGenève

700
personnes ont porté
notre t-shirt
(Course de l'Escalade,
Mobilisation orange)




415
personnes se sont assises sur le banc
de la Treille pour manifester contre
la violence conjugale

727
« like » depuis juin 2014



SENSIBILISER

SENSIBILISER

En cette dernière année du projet «Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015», nos actions de communication grand public se sont principalement adressées à l'entourage et à de nouveaux professionnels.

Événement public et sensibilisation de partenaires-clé

L'entourage des personnes victimes de violence conjugale - qu'il soit privé ou professionnel - est essentiel car il permet souvent à ces dernières de faire le pas pour demander de l'aide. Notre rôle et donc l'objectif visé lors de nos différentes actions est de les aider à détecter des signes puis de leur donner quelques clés simples pour soutenir un proche, une voisine, une collègue ou une patiente. Un slogan, des chiffres, des séances d'information pour mieux expliquer la problématique complexe de la violence conjugale : tous ces moyens divers et variés sont importants pour alerter la population sur ce fléau qui touche actuellement une femme sur dix à Genève. En 2015, nous avons mis en place deux actions spécifiques. La première avec les pharmaciens de PharmaGenève et la seconde avec le Club

LA VIOLENCE CONJUGALE AU CŒUR D'UN DOCUMENTAIRE

Cette année, notre association a été au cœur d'un projet artistique. Le cinéaste documentariste suisse, Richard Dindo a choisi de parler de la violence conjugale en tournant un film sur Solidarité Femmes et son réseau. Une année durant, le réalisateur a dans un premier temps effectué un vrai travail d'immersion en observant nos diverses prestations d'aide ainsi que nos actions de sensibilisation.

Privilégiant les témoignages filmés, Richard Dindo a interviewé plusieurs collaboratrices, offrant ainsi le regard de professionnelles sur la violence conjugale et leur travail au quotidien. Il s'est également entretenu avec plusieurs de nos bénéficiaires afin de recueillir leur histoire. Avant même que le tournage n'ait démarré, Richard Dindo s'exprimait ainsi : «Ce sera un film dont les images elles-mêmes reflèteront une certaine beauté comme une marque de respect envers les femmes filmées». Nous nous réjouissons de découvrir ce documentaire qui sortira sur grand et petit écrans courant 2016.

FORMATION ET PRÉVENTION AVEC LES PHARMACIENS

La prévention et le conseil de premier recours font partie du travail des professionnel-le-s de la santé que sont les intervenant-e-s en pharmacie. À ce titre, ils entretiennent au quotidien une relation de confiance avec leur clientèle. C'est pourquoi Solidarité Femmes s'est associée à pharmagenève, qui regroupe plus de 130 officines dans notre canton, afin de sensibiliser un maximum de collaborateurs-trices à la problématique de la violence conjugale. Notre module de formation a été dispensé à 105 intervenant-t-e-s en pharmacie afin de leur permettre de réfléchir sur la posture professionnelle à adopter face à une femme victime. Puis, en novembre, la sensibilisation a pu être élargie au grand public, soit à des milliers de clients des pharmacies membres de pharmagenève qui ont mis nos flyers de prévention à disposition. Un grand merci à Jean-Luc Forni, son président, pour sa collaboration et la sensibilité dont il a fait preuve face à cette problématique.

Soroptimist Genève-Fondateur, afin de mobiliser les Genevois-ses contre les violences faites aux femmes et la violence conjugale en particulier¹.

Nos slogans parlent aux femmes victimes

Parallèlement à ces deux opérations ponctuelles, nous avons comme les deux années précédentes diffusé nos flyers à l'intention de l'entourage mais également des victimes. A nos partenaires et associations membres du Réseau genevois ainsi qu'aux avocats et aux médecins qui sont souvent confrontés à la problématique de la violence conjugale. Au total, 30'000 flyers ont été diffusés. Pour nos bénéficiaires, l'action la plus pertinente et la plus efficace reste la mise à disposition de nos flyers dont les slogans font écho à leur vécu personnel².

Par ailleurs, nous avons reconduit l'opération t-shirt à la Course de l'Escalade les 5 et 6 décembre dernier. Là encore, nos 300 t-shirts orange fluo au slogan « Contre la violence conjugale, vous êtes notre meilleur relais » ont trouvé preneurs en moins de 40 minutes.

¹Voir encadré page 33

²Lire bilan du projet « Soutenons 1000 Femmes » page 32

« SOUTENONS 1000 FEMMES DE + D'ICI FIN 2015 »

DE NOMBREUSES ACTIONS AUPRÈS DE PUBLICS TRÈS DIVERS

Pour soutenir 1000 Femmes de + d'ici fin 2015 et pouvoir aller au-devant de ces personnes qui, par manque d'information, honte ou peur ne viennent pas jusqu'à nous, une campagne a été lancée début 2013 à l'intention des victimes en général et des jeunes mères en particulier. En 2014 et 2015, l'accent a été mis sur l'entourage qui est un relais précieux entre les victimes et nous. En effet, une voisine, un frère, une collègue ou un ami peuvent aider à provoquer le dé clic.

Ainsi, parallèlement à l'élaboration d'un nouveau matériel d'information sur l'association (plaquette, site internet, page Facebook), de nombreuses actions ont été menées. Certaines chaque année, d'autres de manière ponctuelle.

Voici quelques exemples :

- diffusion de flyers dans le réseau genevois
- clip vidéo de prévention dans les cinémas
- stands (Salon du Bébé; Salon RH)
- affiche à l'arrière de bus TPG

- t-shirt avec slogan à la Course de l'Escalade
- conférences (Salon RH, Ladies Lunch)
- flyers dans 132 officines de pharmacie (sages-femmes, policiers, ressources humaines).
- Mobilisation contre la violence conjugale : 415 personnes sur le banc de la Treille
- Articles, interviews, reportages dans les médias

Des milliers de Genevois ont ainsi pu en savoir plus sur cette problématique qui est complexe. Beaucoup de fausses croyances sur le sujet sont à faire connaître afin d'aider les victimes mais aussi l'entourage et les professionnels.

Pour nos bénéficiaires, l'action qui est apparue comme la plus pertinente et efficace en termes de prévention et d'aide est la diffusion de flyers s'adressant à différentes catégories de victimes. En effet, les « slogans » inspirés directement de paroles recueillies auprès de femmes suivies chez Solidarité Femmes, font écho à ce qu'elles ont vécu ou vivent encore.

« MOBILISATION ORANGE » : 415 PERSONNES ONT RÉPONDU À L'APPEL

Samedi 28 novembre, Solidarité Femmes et le Club Soroptimist Genève-Fondateur ont relevé le défi de faire s'asseoir plus de 300 personnes sur le banc de la Treille, en Ville-Ville de Genève. Au total, 415 personnes ont répondu à l'appel pour dire non à la violence conjugale. Ce record a été enregistré au RecordSetter, un organisme similaire au Guinness Book. Les SIG avaient même illuminé le Jet d'eau en orange pour l'occasion. L'événement portait le nom de Mobilisation orange en référence au mouvement mondial initié par le Secrétaire général des Nations Unies - Orange your world - afin de signifier son refus des violences commises envers les femmes. Le 25 novembre est la journée pour l'élimination des violences faites aux filles et aux femmes à travers le monde.

Les ressources humaines sensibilisées

Nous avons également poursuivi la sensibilisation des collaborateurs-trices RH dans les entreprises. La relation entamée en 2014, avec les employés d'une grande multinationale à Meyrin lors d'une journée de volontariat dans nos locaux, a été enrichie d'une séance de formation au siège. Trois ans après son lancement, notre module de formation est apprécié là où il est donné. Généralement, les entreprises le considèrent comme un outil précieux pour gérer les situations de violence conjugale. Néanmoins, la mise en place d'un tel module n'est pas si évident, ce sujet demeurant délicat pour l'entreprise qui craint de trop s'immiscer dans la vie privée de ses employées. Mais comme beaucoup de personnes extérieures au couple finalement. Il s'agit d'un projet de longue haleine qui trouve petit à petit sa place dans le monde du travail.

En qui concerne la formation académique, Solidarité Femmes a continué d'intervenir dans le cadre de la HETS (Haute Ecole en travail Social) et supervisé les travaux pratiques de masters en psychologie.

BILAN ET COMPTES

Comptexas + Gericom S.A.
Associations d'Associés

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'attention du conseil d'administration
des membres de

L'Association Solidarité Femmes, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Solidarité Femmes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attirons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint implique principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise examinée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indémêlés et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comptexas + Gericom SA


 Giuseppe Lamiela
 Agréé fiduciaire diplômé
 Agrément n° 11090


 Fabrice Goulibre
 Expert réviseur agréé
 Agrément n° 105145

Genève, le 3 février 2016
Annexe

Annexe : - comptes annuels
 (bilan total CHF 683'82.45, compte de résultat, annexe)

Bilan au 31 décembre 2015

	PASSIFS		PASSIFS	
	2015	2014	2015	2014
ACTIFS	2015	2014		
ACTIFS CIRCULANTS				
Liquidités				
Caisse	2 951,70	3 751,50		
CCP 12-2961-6	155 189,24	445 711,08		
CCP 10-227204-0	41 783,50	35 701,80		
CCP 12-141302-7	430 185,86	309 151,01		
	630 110,30	794 315,39		
Créances à court terme				
Créances hébergement	9 440,25	12 243,00		
	9 440,25	12 243,00		
Actifs transitoires				
Charges payées d'avance	625,15	574,95		
Produits à recevoir	45 564,75	20 000,15		
	46 189,90	20 575,10		
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	685 740,45	827 133,49		
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilités				
Mobilier, matériel	9 741,90	15 375,90		
& installation affectés	-6 999,90	-9 995,94		
./. Fonds d'amortissements				
	2 742,00	5 379,96		
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	2 742,00	5 379,96		
TOTAL DE L'ACTIF	688 482,45	832 513,45		
FONDS ÉTRANGERS				
A COURT TERME				
Créanciers sociaux	20 894,35	20 933,40		
Créanciers divers et charges à payer	13 966,40	29 602,50		
Produits encaissés d'avance	650,00	120 250,00		
Provision solde vacances non prises	33 327,00	12 525,00		
Provision remboursement sinistre	9 361,70	9 590,50		
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	-	464,44		
	78 199,45	193 365,84		
TOTAL FONDS ÉTRANGERS	78 199,45	193 365,84		
FONDS AFFECTÉS				
Fonds Aménagement & déménagement	1 387,30	2 436,80		
Fonds Sensibilisation	283 070,20	220 597,45		
Fonds Hébergement	33 990,63	36 042,20		
Fonds 1000+ Femmes	206 357,12	336 357,12		
Fonds Compétences & Bibliothèques	19 462,75	14 295,55		
Fonds prestations spécialisées enfants	40 000,00	-		
	584 268,00	609 729,12		
TOTAL FONDS AFFECTÉS	584 268,00	609 729,12		
FONDS PROPRES				
Fonds propres reportés	29 418,49	29 233,40		
Résultat de l'exercice	-3 403,49	185,09		
	26 015,00	29 418,49		
TOTAL FONDS PROPRES	26 015,00	29 418,49		
TOTAL DU PASSIF	688 482,45	832 513,45		

Compte de profits
et pertes
au 31 décembre 2014

PRODUITS	2015	2014
Subventions		
Etat de Genève	725'999.00	725'999.00
Communes genevoises	8'000.00	8'000.00
	733'999.00	733'999.00
Subventions en nature		
Mise à disposition de locaux	120'332.00	120'332.00
Association Partage	224.45	1'206.41
	120'556.45	121'538.41
Dons affectés		
Entreprises et fondations	374'859.98	411'000.51
Dons Privés	29'121.65	97'788.35
Communes genevoises	41'650.00	71'850.00
	445'631.63	580'638.86
Cotisations		
Cotisations	4'000.10	3'450.00
	4'000.10	3'450.00
Revenus propres		
Hébergements foyer	74'306.00	80'940.30
Participation des usagers	90.00	280.00
Autres revenu d'activités	2'295.00	2'295.00
	76'691.00	83'515.30
Autres produits		
Produits divers et sur ex. antérieur	7'088.64	3'280.15
	7'088.64	3'280.15
TOTAL DES PRODUITS	1'387'966.82	1'526'421.72

CHARGES

2015 2014

Charges de personnel			
Salaires et charges sociales	1 086 095.10	1 069 845.10	8 429.25
Formation et supervisions	17 518.90	20 442.75	4 471.20
Autres charges de personnel	8 575.87	735.90	1 049.50
Variation provision pour vacances non prises	20 802.00	-17 475.00	
	1 132 991.87	1 073 548.75	13 949.95
Frais d'administration			
Frais administratifs & divers	9 081.25	9 424.85	
Téléphones, fax & internet	10 729.95	10 801.80	2 637.96
Consommables & maintenance informatique	11 699.86	23 142.55	3 106.00
Frais comité & séances	8 316.70	2 763.20	
Assurances	4 273.05	3 765.80	
Honoraires	7 584.30	6 947.10	5 743.96
Frais de déplacement	633.80	1 038.70	
	52 318.91	57 884.00	1 417 295.87
Communication & Publications			
Communic. & publications	56 434.78	54 343.55	
Montchoisy			
Loyers	120 332.00	120 332.00	
Charges & intendance	22 739.10	26 704.86	
	143 071.10	147 036.86	-29 329.05
Activités			
Foyer	1 508.00	1 425.05	
Montchoisy	1 390.35	1 238.00	
Traductions & autres frais	8 316.00	8 818.50	
Sorties Mères-Enfants	1 570.95	2 271.40	
	12 785.30	13 752.95	-3 867.93
Foyer			
Intendance & entretien			11 662.25
Sécurité			5 078.15
Aménagement & déménagement femmes			780.00
			17 520.40
Amortissements et corrections d'actifs			
Dotations aux amortissements			3 764.77
Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs			796.00
			4 560.77
TOTAL DES CHARGES			1 368 647.28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS			157 774.44
Utilisations des fonds affectés	471 092.75	419 943.15	
Dotations à des fonds affectés	-445 631.63	-577 048.06	
Résultats des fonds affectés	25 461.12	-157 124.91	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION			649.53
Part du résultat revenant au subventionneur	464.44	-464.44	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION			185.09
			-3 403.49

NOUS CONTACTER



Permanence téléphonique 022 797 10 10

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 14h et 17h
les mercredis et vendredis entre 9h et 12h

Permanence sans rendez-vous

les mardis entre 16h et 18h

Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy

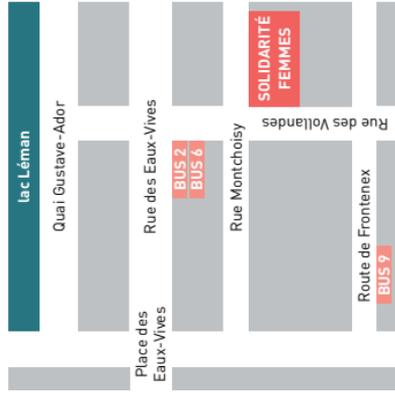
1207 Genève

Téléphone : 022 797 10 10

Fax : 022 718 78 30

www.solidaritefemmes-ge.org

info@solidaritefemmes-ge.org



MERCI

Aux personnes, associations, fondations et institutions qui, par leurs services ou leurs dons, renforcent notre mission :

Association catholique de l'action sociale et éducative, Association Partage, Association « Un Enfant, Un Cadeau », C&A Foundation, BMW Moto Club Genève, Catholic Women's Circle, Club Soroptimist Genève-Fondateur, Communauté des Religieuses Trinitaires, Consulat Général du Brésil, Fondation Comandrel, Fondation Divesa (une Fondation du Groupe Assural), Fondation Francis & Marie-France Minkoff, Fondation de la Loterie Romande, Fondation Hans Wilsdorf, Foyer Arabelle, International Women's Club of Nyon, La Traverse, OAK Foundation, PharmaGenève, Toutes en moto, Union paysanne du Canton de Genève – Carigny, Vide-Greniers d'Anières, Z4 Fit Club Geneva, ainsi que le cinéaste Richard Dindo et le photographe Haykel Ezzeddine.

Aux entreprises qui par leurs services ou leurs dons ont contribué à la réalisation de nos objectifs:

Bacardi-Martini SA, Banque Cantonale de Genève, Capital Group Companies Global, Cargill International SA, Cyber Network SA, Hewlett-Packard (Suisse) SA, Procter & Gamble Services (Switzerland) SA, SITA, Willow Stream SA.

Et des remerciements tout particuliers vont à nos bénévoles ainsi qu'aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DE SOLIDARITÉ FEMMES

Au **Canton de Genève** qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la **Ville de Genève** qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale de Solidarité Femmes et soutiennent ainsi son action :

Aire-la-Ville, Avusy, Carouge, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Genthod, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meimier, Meyrin, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Veyrier.

MERCI

NOUS TENONS À ADRESSER ICI
 NOS CHALEUREUX
 REMERCIEMENTS À NOS
 DONATEURS ET DONATRICES
 ET / OU MEMBRES

ALVAREZ Lorena	CAVIEZEL STILLWAGON	FELDER Dominique	KULIKOVA Yulia
ANDERFUHREN Marie	Catherine	FLEURY Gilles	KUMAR Mini
ANDRETTI Ana Cristina	CHAN SUM FAT-LEE CHOON	FLEURY Marie-Françoise	LAEMMEL-JUILLARD Valérie
ARMAS Ana-Cristina	Marie	FONTAINE Chantal	LAMBOTTE Gabriëlle
ARQUIER Marie-Claire	CHANTANARATT NGUYEN Salisa	FONTANA Barbara	LANGER Marcelle
BACHMANN BADER Brigitte	CHARLIER PUTALLAZ Claudine	Foyer Arabelle	LAPPIERRE Monique
BAHRAMI Makameh	CHATAGNY David	FRANK Ian	LEPEU Pascale
BERNASCONI Maria	CHATAGNY Monique	FREDERIC Esther	MAMMANA Laurent
BERNER Daniel	CICUREL Lucienne	GERMANN NICOD Isabelle	MANCINO Pierre
BERSIER Anne-Lise	CLAUSEN Véréna	GIAUQUE Nadine	MARCHAND-MAITRE Bernadette
BERTANI Lorella	CONNE Pierre	GOLAZ-CONSTANTIN Nelly	MARKINA Evgenia
BERTHET Catherine	CORTELLINI René	GOLOVINE Claude	MARLIER Carla
BEYLER Sylvie	COURTINE Nathalie & CRUSI	GROSS Martine	MARTINELLI-NIETO Damiana
BOUCHET Frédérique	Roberto	GUDAT Uwe	MARTINEZ Serge
BREGANI Hélène	CUERO Jessica	GUERDAN Viviane	MAULINI Camille
BRETLER Christine	CUISINIER Virginie	GUIGNOT Alain	MAURY PASQUIER Liliane
BROTO-ANGHELOPOULOU Diane	DE GIUSEPPE Lorena	GUINOT Serge	MEILLER MITTELU Corina
BUCHS Valérie	DE PERROT Françoise	HAERING Albert-Luc	MENTHA PITTELOUD Carole
BUFFLE Martine & Jean-Claude	DE ROVINELLI Elisabeth	HALDIMANN Maryline	METTRAUX Joseph
BUNZLI Maria	DEL VAL Paloma	HÄMMERLI Rita & Reinhard	MEYER Pierre-Alain
BURKE Mildred	DENERVAUD Jean-Marc	HEREDIA Aurélio	MEYLAN Jean-Michel
CAMPOS-FISCH Lyola	DESSUET-GENET Anne-Françoise	HOOG Janine	MEZZADONNA Nicole Blanche
CARASSO Grégoire	DOMINGUEZ Sara	HUNSBEDT Dominique	MONNARD André
	DUBOIS FERRIERE Christa	IMBODEN Claire	MORETTI Diane
	DUCRET Véronique	INGIGNOLI Emmanuelle	ODY BERKOVITS Laurence
	DUPRAZ Colette	JANBOURQUIN KAUER	OPERIOU PESSE Sophie
	ECUVILLON Alice	Marianna	PAPO THOMPSON Hilary
	EMERICH Catherine	KARLIN-RIGO Lisa	PARINI Lorena
	EXCHAQUET Antoine	KELLER Jean-Pierre	PERROT Valérie
	FAVRE Monique	KERN Ilse	PIDOUX Anna Maria
	FAVRE Patrick	KIFLE Asli	
		KNOCH Tania	

SOUTENEZ NOTRE ACTION! CHAQUE DON AIDE UNE FEMME.

PLUME Amélie
 RAGETH Jean-Pierre
 RAMA Karina
 RAVANO MELLI Laura
 REYMOND Evelyn
 REZZONICO Ariane
 RICART Maria-Angeles
 RICHARD Amélie
 RIEDER Arabelle
 RIESEN Monique & Norbert
 ROAL Anne-Mary
 ROCHAT Quynh Linh
 ROCHAT Sylvia
 ROD-GRANGE Elisabeth
 RODRIK Albert
 ROL Anne-Mary
 ROTHLIN Hansjoerg
 RUBAN BLANC SUISSE
 RUIZ Daniel
 RUIZ Jacqueline
 SANCHEZ Maria-José
 SIMONNET Florian
 SINTES Frédérique
 SMITH Claire
 SORDET Véronique
 STEHLE Claire-Lise
 ST-PIERRE Véronique
 STREIT-GROUX Yvonne & Eddy
 STURZENEGGER Mireille
 SWAIN Helen
 TABIN Marie-Odile
 TALABARDON Carolina

TALLEUX Denise
 TEMPERLI Philippe
 TEMPESTINI Cathia
 THOENI-MEROZ Jaqueline
 TOSI LACOMBE Marina
 TSCHOPP Françoise
 VENEGAS Luz
 VERNET DUNANT Pascale &
 Christophe
 VINCENT Alexandra
 VON BURG Dominique
 WALPEN Francis
 WEEN Trude
 WEISS Conrad
 WIESER Sibylle
 WIESNER ROCH Ines
 WILLARD Sally Ann
 ZU DOHNA Kerstin

ainsi qu'à toutes celles et ceux qui
ont souhaité garder l'anonymat.

CCP 12-2961-6
 IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6



SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET À LEURS ENFANTS

WWW.SOLIDARITEFEMMES-GE.ORG



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF	2015	2014
	CHF	CHF
Actifs circulants		
<i>Liquidités</i>		
Caisses	3'446.20	4'768.75
PostFinance	39'653.29	126'422.70
Banque Cantonale de Genève	197'683.40	276'440.73
	240'782.89	407'632.18
<i>Créances</i>		
Débiteurs	28'198.60	32'567.00
Impôt anticipé à récupérer	4.35	269.55
	28'202.95	32'836.55
<i>Comptes de régularisation actif</i>	(note 4)	
Charges payées d'avance	25'216.85	8'775.40
Produits à recevoir	79'866.55	33'297.40
	105'083.40	42'072.80
Total Actifs circulants	374'069.24	482'541.53
Actifs immobilisés		
<i>Immobilisations corporelles</i>	(note 5)	
Parc informatique	-	3'650.00
Agencement des locaux et mobilier	122'710.00	147'505.00
Equipement couture	-	5'626.00
	122'710.00	156'781.00
<i>Immobilisations financières</i>	(note 6)	
Garantie loyer - Boutique	7'829.50	7'828.20
Garantie loyer - Label Bobine	11'443.00	11'443.00
Garantie téléphone - Boutique	400.00	400.00
	19'672.50	19'671.20
Total Actifs immobilisés	142'382.50	176'452.20
TOTAL DE L'ACTIF	516'451.74	658'993.73

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

PASSIF	2015	2014
	CHF	CHF
Capitaux étrangers		
<i>Engagements à court terme</i>		
<u>Dettes</u> (note 7)		
Solde subvention Ville de Genève (Fonds chômage)	-	281.49
	-	281.49
<u>Comptes de régularisation passif</u> (note 8)		
Charges à payer	18'578.70	66'352.70
Salaires et charges sociales à payer	46'246.54	30'365.00
	64'825.24	96'717.70
<i>Engagements à long terme</i>		
Fonds garanties loyers	19'272.50	19'271.20
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	-	-
Total Capitaux étrangers	84'097.74	116'270.39
Capital des fonds (note 9)		
Fonds René Mouthon	166'197.24	278'815.80
Fonds Prostitution jeunes et étudiants	66'356.27	-
	232'553.51	278'815.80
<u>Fonds de solidarité</u>		
Fonds actions spéciales	2'903.50	14'928.15
Fonds d'urgence (consultantes)	17'110.00	11'248.90
Fonds d'urgence (enfants)	8'495.00	14'438.40
	28'508.50	40'615.45
<u>Fonds d'investissements</u>		
Fonds d'investiss.(parc informatique)	-	-
Fonds d'investiss.(agencement des locaux et mobilier)	122'694.90	147'489.90
Fonds d'investiss.(équipement couture)	-	5'626.00
	122'694.90	153'115.90
Total Capital des fonds	383'756.91	472'547.15
Capitaux propres (note 10)		
Réserve (résultats reportés)	73'918.87	73'918.87
Résultats cumulés sur la durée du contrat	(3'742.68)	735.76
Résultat de l'exercice	(21'579.10)	(4'478.44)
Total Capitaux propres	48'597.09	70'176.19
TOTAL DU PASSIF	516'451.74	658'993.73

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

P R O D U I T S	Budgets		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques	(note 11)		
Etat de Genève (Contrat de prestations)	355'000.00	355'000.00	355'000.00
Ville de Genève (Fonds chômage)	263'000.00	263'000.00	292'322.00
Villes et Communes	23'750.00	36'000.00	25'750.00
	641'750.00	654'000.00	673'072.00
Dons et cotisations			
Particip. cantonale aux emplois de solidarité	(note 12)		
Indemnités formation HES S2	298'301.10	389'152.00	225'986.30
Fondation Valéria Rossi di Montelera	7'650.00	7'650.00	7'650.00
Fonds Mécénat SIG	80'000.00		80'000.00
Fondation Terrévent	-	169'800.00	5'000.00
Autres Fondations-sociétés	10'000.00		-
Mandat Jobcoaching	18'000.00		250.00
Cotisations et dons	6'000.00	-	5'925.00
	13'555.00	2'400.00	6'420.00
	433'506.10	569'002.00	331'231.30
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires Les Fringantes	148'940.50	165'000.00	169'791.60
Chiffre d'affaires Label Bobine	173'341.10	135'000.00	113'596.45
	322'281.60	300'000.00	283'388.05
Autres produits d'exploitation			
Prix développement durable	-	-	2'500.00
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	-	6'000.00	12'384.00
Autres produits	2'780.48	-	31'375.93
	2'780.48	6'000.00	46'259.93
Produits affectés au capital des fonds			
Produits fonds prostitution jeunes et étudiants	(note 9)		
Produits fonds de solidarité	(note 9)		
	96'000.00	-	-
	212'963.85	-	179'177.85
	308'963.85	-	179'177.85
TOTAL DES PRODUITS	1'709'282.03	1'529'002.00	1'513'129.13

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

CHARGES	Budgets		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel			
Salaires bruts (note 12)	699'638.50	573'918.00	635'970.10
Salaires EdS (note 12)	329'699.75	405'000.00	290'545.95
Stagiaires HIETS	15'627.05	13'750.00	14'310.00
J. Indemnités des assurances (note 13)	(29'023.90)	-	(78'200.35)
Charges sociales	227'660.14	215'427.00	190'505.75
Formation continue et supervision	9'657.00	11'500.00	8'871.00
Frais de personnel	6'965.90	3'000.00	3'139.55
	1'260'224.44	1'222'595.00	1'065'142.00
Charges de locaux			
Loyers et charges	104'594.55	107'953.00	103'658.20
Services Industriels	3'015.77	4'150.00	3'075.55
Entretien et aménagement des locaux	4'956.26	5'600.00	9'663.10
Assurances	2'743.10	2'720.00	2'728.60
	115'309.68	120'423.00	119'125.45
Charges administratives			
Frais de bureau	10'813.16	9'054.00	9'939.40
Frais informatiques	10'051.72	5'500.00	10'412.40
Marketing, publicité, docum. et rapport d'activité	12'465.30	12'100.00	49'345.35
Matériel de communication, supports d'information	6'874.69	-	4'804.41
Téléphones	7'429.85	9'200.00	8'970.20
Honoraires comptabilité et révision	14'072.00	18'000.00	11'130.40
Matériel de formation	2'534.15	2'700.00	2'325.45
	64'240.87	56'554.00	96'927.61
Charges de fonctionnement			
Cotisations, dons	1'360.00	900.00	1'090.00
Frais de transports et déplacements	3'131.05	3'000.00	1'789.62
Autres charges de fonctionnement	10'302.95	13'500.00	10'115.55
	14'794.00	17'400.00	12'995.17
Charges d'exploitation			
Rétrocessions sur ventes d'habits	68'728.00	82'500.00	73'976.00
Fourniture de couture	29'602.74	22'000.00	20'991.99
Entretien, réparation, pt outillage couture	7'165.52	7'000.00	9'042.01
Prestations de tiers	-	-	1'030.00
	105'496.26	111'500.00	105'040.00
Charges affectées au capital des fonds			
Dépenses fonds de solidarité (note 9)	225'070.80	-	158'868.10
	225'070.80	-	158'868.10
Amortissements et divers (note 5)			
Dotations aux amort.(Parc informatique)	3'650.00	-	10'775.00
Dotations aux amort.(Agencement des locaux et mobilier)	24'795.00	-	24'795.00
Dotations aux amort.(Equipement couture)	5'626.00	-	5'626.00
	34'071.00	-	41'196.00
TOTAL DES CHARGES	1'819'207.05	1'528'472.00	1'599'294.33

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

C H A R G E S	Budgets		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Report des charges	1'819'207.05	1'528'472.00	1'599'294.33
RESULTAT D'EXPLOITATION	(109'925.02)	530.00	(86'165.20)
<i>Résultats financiers</i>			
Produits financiers	66.95	270.00	249.75
Charges financières	(792.76)	(800.00)	(1'055.83)
	(725.81)	(530.00)	(806.08)
RESULTAT INTERMEDIAIRE	(110'650.83)	-	(86'971.28)
<i>Variation du capital des Fonds</i>			
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	112'618.56	-	68'737.13
Dissolution (Attribution) Fonds Prostitution jeunes et étudiants	(66'356.27)	-	-
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	12'106.95	-	(20'309.75)
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	30'421.00	-	33'896.00
	88'790.24	-	82'323.38
Solde subv. Ville de Genève (Fonds chômage) (note 7)	281.49	-	(281.49)
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	(21'579.10)	-	(4'929.39)
Part du résultat revenant au subventionneur	-	-	450.95
RESULTAT DE L'EXERCICE	(21'579.10)	-	(4'478.44)

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2015

DESIGNATION	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	(21'579.10)	(4'478.44)
Amortissements	34'071.00	41'196.00
(Diminution)/Augmentation du capital des fonds	(88'790.24)	(82'323.38)
Diminution/(Augmentation) des créances	4'633.60	(26'880.80)
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actif	(63'010.60)	(3'097.95)
(Diminution)/Augmentation des dettes à court terme	(281.49)	(30'676.34)
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passif	(31'892.46)	37'009.15
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	(166'849.29)	(69'251.76)
(Investissements) dans les immobilisations financières	(1.30)	(5.87)
Désinvestissements dans les immobilisations financières	-	-
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(1.30)	(5.87)
(Diminution)/Augmentation Fonds garanties loyers	1.30	5.87
(Diminution)/Augmentation Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	-	(450.95)
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	1.30	(445.08)
VARIATION DES LIQUIDITES	(166'849.29)	(69'702.71)
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde initial	407'632.18	477'334.89
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde final	240'782.89	407'632.18
JUSTIFICATIF VARIATION DES LIQUIDITES	(166'849.29)	(69'702.71)

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2015

	Solde au 31.12.2014	Dotation 2015	Utilisation 2015	Solde au 31.12.2015
Capitaux propres				
<i>Moyens provenant des capitaux propres</i>				
Réserve (résultats reportés)	73'918.87	-	-	73'918.87
Résultats cumulés sur la durée du contrat	(3'742.68)	-	-	(3'742.68)
Résultat de l'exercice (Perte)	-	-	(21'579.10)	(21'579.10)
Total des Capitaux Propres	70'176.19	-	(21'579.10)	48'597.09
Capital des Fonds				
<i>Moyens provenant du capital des fonds</i>				
Fonds René Mouthon	278'815.80	-	(112'618.56)	166'197.24
Fonds Prostitution jeunes et étudiants	-	96'000.00	(29'643.73)	66'356.27
<u>Fonds de solidarité</u>				
Fonds actions spéciales	14'928.15	191'485.60	(203'510.25)	2'903.50
Fonds d'urgence (consultantes)	11'248.90	21'478.25	(15'617.15)	17'110.00
Fonds d'urgence (enfants)	14'438.40	-	(5'943.40)	8'495.00
	40'615.45	212'963.85	(225'070.80)	28'508.50
<u>Fonds d'investissements</u>				
Agencement des locaux et mobilier	147'489.90	-	(24'795.00)	122'694.90
Equipelement couture	5'626.00	-	(5'626.00)	-
	153'115.90	-	(30'421.00)	122'694.90
Total Capital des Fonds	472'547.15	212'963.85	(368'110.36)	383'756.91

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10

1204 Genève

**PLAN DE L'ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

1	Forme juridique et activité
2	Organisation
3	Principes d'évaluation
4	Comptes de régularisation actif
5	Immobilisations corporelles
6	Immobilisations financières
7	Dettes
8	Comptes de régularisation passif
9	Capital des Fonds
10	Capitaux propres
11	Subventions
12	Charges de personnel
13	Indemnités des assurances
14	Exonérations fiscales cantonale et fédérale
15	Autres informations
16	Compte d'exploitation analytique "Consultation"
17	Compte d'exploitation analytique "Fondation Valeria Di Montelera"
18	Compte d'exploitation analytique "Boutique Les Fringantes"
19	Compte d'exploitation analytique "Label Bobine"

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

1 FORME JURIDIQUE ET ACTIVITE

L'association SOS FEMMES est une association sans but lucratif, fondée en 1940 et constituée sous la forme d'une association, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Elle a pour mission d'offrir un accompagnement socio-pédagogique en vue d'une réorientation et d'une (ré)insertion sociales et professionnelles. Elle s'adresse à des femmes désirant quitter la prostitution ainsi qu'à des femmes qui vivent une rupture sociale et professionnelle.

L'association SOS Femmes assure sa mission par le biais de trois secteurs d'activité :

1. La consultation sociale

Accompagnement social individualisé qui offre un accueil, un soutien administratif et une aide active dans la mise en place d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

2. La boutique "Les Fringantes"

Propose une formation de base aux femmes stagiaires et favorise l'acquisition de compétences professionnelles variées dans le domaine de la vente : relation clientèle, tenue de la caisse, gestion du stock et suivi du processus global.

3. Entreprise sociale d'insertion "Label bobine"

Label bobine, entreprise sociale et outil d'insertion par l'activité économique dans le domaine de la couture. Les femmes dans différents statuts d'insertion (Emploi de solidarité, stages) sont accompagnées dans un processus d'insertion socio-professionnelle. Label bobine fournit ses services pour des créateurs de mode et propose des accessoires et objets publicitaires créés à partir de textiles publicitaires usagés (bâches, oriflammes, drapeaux).

2 ORGANISATION

Le comité bénévole de l'association SOS FEMMES se présente comme suit :

CHAPONNIERE Martine	Présidente *
BOLLMANN Felix	Membre *
CSUPOR Isabelle	Membre *
FALLET Marcel	Membre *
GUYOT-KOELLIKER Natacha	Membre *
JAQUIERY Virginie	Membre *
REICHEL Dominic	Membre *

signature collective à deux *

Direction et administration :

SCHNEIDER Lydia, coordinatrice *
NAKOURI Delphine, secrétaire comptable *, assistée par la Fiduciaire Sandrine Meylan Lacraz, Carouge
MARGARYAN Narek, apprenti employé de commerce

BERTHET Marie-Jeanne, responsable Les Fringantes *
NGUYEN Yen Nhi, responsable Label bobine *

L'organe de révision :

Anne-Marie Parini de la Fiduciaire Parini à Plan-Les-Ouates est chargée dès l'exercice 2011 de la vérification des comptes annuels en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

3 PRINCIPES D'EVALUATION

Les états financiers 2015 de l'association SOS FEMMES ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations, aux directives étatiques et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Dans ce contexte, nous avons porté une attention particulière à la norme RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Liquidités

Les comptes de liquidités sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les subventions à recevoir sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association. Les créances débiteurs sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur nette, déduction faite des fonds d'amortissements. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Parc informatique	25.00%
Agencement des locaux et mobilier	12.50%
Equipement couture	20.00%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des garanties de loyers et de téléphone.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice en cours.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association.

Dons privés et cotisations

Les dons spécifiques et cotisations sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des prestations facturées.

Budgets

La colonne budget des états financiers comprend le budget indiqué en annexe de la convention avec la Ville de Genève et le budget du Contrat de Prestations avec l'Etat de Genève.

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

4 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF **2015** **2014**

Charges payées d'avance

Loyers	8'784.85	8'775.40
Assurances accidents et maladie	16'432.00	-
	25'216.85	8'775.40

Produits à recevoir

Dons des villes et communes	8'300.00	9'100.00
Fondation Terrévent	10'000.00	-
Etat de Genève, participation EdS	25'124.80	21'222.40
Mandat Jobcoaching	6'000.00	2'975.00
Indemnités des assurances sociales	8'645.70	-
Autres dons	21'796.05	-
	79'866.55	33'297.40

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au 31 décembre :

Désignation	Prix d'achat	Taux d'amort.	Amort. cumulés au 31.12.2014	Valeur nette comptable au 31.12.2014	Amortissements 2015	Valeur immobilisations au 31.12.2015
Parc informatique	43'108.40	25.00%	39'458.40	3'650.00	3'650.00	-
Agencement des locaux et mobilier	198'380.63	12.50%	50'875.63	147'505.00	24'795.00	122'710.00
Equipement couture	28'130.00	20.00%	22'504.00	5'626.00	5'626.00	-
TOTAUX	269'619.03		112'838.03	156'781.00	34'071.00	122'710.00

Le seuil d'activation est fixé à CHF 5'000.00.

Valeur assurance installations permanentes	2015	2014
Boutique "Les Fringantes"	97'100.00	96'300.00
Consultation sociale	67'700.00	67'100.00
Entreprise sociale d'insertion "Label bobine"	118'300.00	117'300.00

La liste des inventaires physiques est tenue à jour.

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES **2015** **2014**

Une Fondation privée genevoise a généreusement consigné sur le compte "Garantie Loyer" les sommes de CHF 7'050.00 (1996) ET CHF 400.00 (2004), soit une caution de CHF 7'450.00. En cas de remboursement total ou partiel de la caution bancaire, SOS FEMMES s'est engagée à restituer le montant, intérêts compris.

Garantie loyer-Les Fringantes	7'829.50	7'828.20
Garantie loyer-Label Bobine, consignée directement par une Fondation privée genevoise	11'443.00	11'443.00

La contrepartie de ces engagements est comptabilisée au passif du bilan sous "Fonds garanties loyers"

Garantie téléphone-Les Fringantes	400.00	400.00
	19'672.50	19'671.20

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

7 DETTES **2015** **2014**

Solde subvention Ville de Genève (Fonds chômage)

Part de la subvention Ville de Genève non dépensée (40%) selon contrat 2014 - 281.49

8 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF **2015** **2014**

Charges à payer

Fiduciaires (comptabilité et révision)	14'000.00	14'000.00
Vêtements en consignation, rembours. s/ventes 4ème trimestre	2'865.50	2'400.50
Parc informatique	-	5'551.10
Identité visuelle	-	38'340.00
Autres charges	17'13.20	6'061.10
	18'578.70	66'352.70

Salaires et charges sociales à payer

Salaires, solde	2'930.05	-
Caisse de compensation, solde	16'925.20	7'956.60
Assurances accidents et maladie, solde	11'633.44	5'387.00
Prévoyance professionnelle, solde	14'757.85	17'021.40
	46'246.54	30'365.00

9 CAPITAL DES FONDS **2015** **2014**

FONDS RENE MOUTHON

Ce fonds provient de la succession de Monsieur René Mouthon. Il est destiné à soutenir la création d'un nouveau poste d'assistante sociale attaché spécifiquement à la problématique de la prostitution, et subsidiairement à des recherches de fonds privés pour la rénovation des locaux de la consultation sociale et de la boutique les Fringantes ainsi qu'au salaire d'une travailleuse sociale chargée particulièrement de l'insertion professionnelle des stagiaires.

Fonds René Mouthon au 1er janvier

278'815.80 **347'552.93**

Dons succession René Mouthon

- -

Total des produits affectés

- -

Charges de personnel

(112'618.56) (68'737.13)

Fonds René Mouthon au 31 décembre

166'197.24 **278'815.80**

FONDS PROSTITUTION JEUNES ET ETUDIANTS

Ce fonds est destiné à soutenir la recherche sur l'exploitation sexuelle des étudiants et à soutenir les services de conseil de SOS Femmes aux étudiants et aux jeunes impliqués dans différentes formes de travail du sexe.

Fonds Prostitution jeunes et étudiants au 1er janvier

- -

Fondation OAK

96'000.00 -

Total des produits affectés

96'000.00 -

Charges de personnel

(28'313.93) -

Charges administratives

(38.90) -

Charges de fonctionnement

(1'290.90) -

Total des charges affectées

(29'643.73) -

Fonds Prostitution jeunes et étudiants au 31 décembre

66'356.27 -

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

9 CAPITAL DES FONDS (suite) 2015 2014

FONDS ACTIONS SPECIALES (Fonds de solidarité)

Ces fonds reçus de tiers sont destinés aux femmes suivies par SOS Femmes.

Fonds actions spéciales au 1er janvier	14'928.15	277.30
Recherche de fonds pour nos consultantes		
Amitié Solidarité	3'850.00	7'509.00
Fondation Victor et Héléne Barbour	53'304.45	50'569.55
Fondation Œuvre Séraphique	12'014.15	5'557.75
Chaîne du Bonheur	4'213.00	6'458.00
Fonds Solidarité mère et enfant (SOF0)	1'900.00	2'000.00
BCAS (Bureau central action sociale)	10'016.75	11'101.90
Fondation privée genevoise	81'630.60	52'487.35
Fonds social Hospice Général	-	7'875.00
Aides financières de la Ville de Genève	2'600.20	700.00
Société Suisse d'Utilité Publique	-	3'000.00
Fondation Butin-Ponson	6'259.00	-
Fondation Paul Polletti	550.00	-
Fondation Start	800.00	-
Secours Suisse d'Hiver	2'700.00	-
Dons à recevoir (mouvement)	6'796.05	(9'478.00)
Total recherche de fonds	186'634.20	137'780.55
Remboursements reçus sur montants prêtés	4'851.40	10'467.30
Total des produits affectés	191'485.60	148'247.85
Soutiens financiers aux femmes	(203'510.25)	(133'597.00)
Fonds actions spéciales au 31 décembre	2'903.50	14'928.15

FONDS D'URGENCE consultantes (Fonds de solidarité)

Ce fonds a été créé en 2000 pour des dépannages d'urgence et des formations de base à des femmes en difficulté.

Fonds d'urgence (consultantes) au 1er janvier	11'248.90	22.25
Fondation privée genevoise	20'000.00	30'000.00
Remboursement des dépannages par les femmes	1'478.25	930.00
Total des produits affectés	21'478.25	30'930.00
Dépannages d'urgence, formations de base destinés aux femmes	(15'617.15)	(19'703.35)
Fonds d'urgence (consultantes) au 31 décembre	17'110.00	11'248.90

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

9 CAPITAL DES FONDS (suite) 2015 2014

FONDS D'URGENCES enfants (Fonds de solidarité)

Les fonds récoltés en 2010 par l'Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence lors du déjeuner Ladies'Lunch ont été affectés en faveur des enfants des femmes suivies par SOS Femmes.

Fonds d'urgence (enfants) au 1er janvier	14'438.40	20'006.15
Soutiens financiers en faveur des enfants des femmes bénéficiaires de l'association	(5'943.40)	(5'567.75)
Fonds d'urgence (enfants) au 31 décembre	8'495.00	14'438.40

FONDS D'INVESTISSEMENTS

Les fonds d'investissements proviennent des dons reçus pour l'acquisition des bien immobiliers, tels que le parc informatique, l'agencement des locaux et l'équipement couture. Ils sont dissous proportionnellement à la durée d'amortissement de ces biens. (voir tableau de variation des fonds)

10 CAPITAUX PROPRES 2015 2014

Réserve (résultats reportés)	73'918.87	73'918.87
Résultat cumulés sur la durée du contrat (*)	(3'742.68)	735.76
Résultat de l'exercice	(21'579.10)	(4'478.44)
Total des Capitaux Propres au 31 décembre	48'597.09	70'176.19
Détail de la répartition du résultat		
Compte d'exploitation "CONSULTATION" Note 16	(106'203.63)	(115'143.43)
Compte d'exploitation "FONDATION VALERIA" Note 17	(567.79)	(14.61)
Compte d'exploitation "BOUTIQUE LES FRINGANTES" Note 18	85'625.26	109'806.42
Compte d'exploitation "LABEL BOBINE" Note 19	(432.94)	422.23
Résultat de l'exercice avant répartition	(21'579.10)	(4'929.39)
Subvention non dépensée à restituer	-	450.95
Résultat de l'exercice	(21'579.10)	(4'478.44)

(*) Le résultat cumulé sur la durée du contrat étant déficitaire, il n'a pas été réparti.

Historique en vue de la répartition en fin de contrat de prestations (Etat de Genève) 2013-2016					
	REP	2013	2014	2015	TOTAL
Résultat avant répartition		1'186.71	(4'929.39)	(21'579.10)	(25'321.78)
Résultats cumulés sur la durée du contrat	62%	735.76	(3'056.22)	(13'379.04)	(15'699.50)
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	38%	450.95	(1'161.36)	(5'084.04)	(5'794.45)

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

11 SUBVENTIONS **2015** **2014**

Subventions des collectivités publiques

Subvention versée par le DSE Etat de Genève (contrat de prestations 4 ans)			355'000.00	355'000.00
Subvention versée par la Ville de Genève			263'000.00	292'322.00
Villes et Communes de :	2015	2014		
Aire-la-Ville	200.00	200.00		
Bardonnex	-	500.00		
Carouge	2'000.00	2'000.00		
Chêne-Bourg	2'000.00	2'000.00		
Chêne-Bougeries	2'000.00	3'000.00		
Choulex	200.00	200.00		
Collonge-Bellerive	1'000.00	1'000.00		
Corsier	-	950.00		
Lacornex	-	100.00		
Lancy	1'000.00	-		
Meinier	500.00	500.00		
Meyrin	8'000.00	8'000.00		
Onex	300.00	300.00		
Plan-Les-Ouates	5'000.00	5'000.00		
Puplinge	-	200.00		
Soral	200.00	-		
Vandoeuvres	1'000.00	1'500.00		
Vernier	350.00	-		
Versoir	-	300.00	23'750.00	25'750.00
			641'750.00	673'072.00

12 CHARGES DE PERSONNEL **2015** **2014**

Les salaires du personnel en travail social et administratif sont fixés à l'engagement sur une base inférieure à celle de l'échelle des traitements de l'Etat. Les salaires des auxiliaires sont établis selon le barème établi par l'association.

Salaires bruts

Personnel de direction (1 poste à 60%) réparti à 40% coordination, 20% travail social			60'844.80	60'742.80
Personnel (responsables structures insertion et travailleuses sociales)			500'855.55	467'176.65
Personnel administratif			125'540.80	90'296.75
Auxiliaires de vente			12'397.35	17'753.90
			699'638.50	635'970.10

Une convention de collaboration relative aux emplois de solidarité entre l'association SOS FEMMES et le Département de la solidarité et de l'emploi de l'Etat de Genève, signée en mars 2011 règle les conditions d'attributions de ces emplois.

Salaires Eds

Salaires bruts des emplois de solidarité	329'699.75	290'545.95
Charges sociales des emplois de solidarité	69'259.88	46'990.01
Total masse salariale des emplois de solidarité	398'959.63	46'990.01
Participation cantonale aux emplois de solidarité	298'301.10	225'986.30

Association SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

13 INDEMNITES DES ASSURANCES	2015	2014
Assurances pertes de gain maladie	9'714.60	45'828.45
Assurances pertes de gain accidents	1'121.30	22'130.60
Allocations maternité	18'188.00	10'241.30
	29'023.90	78'200.35

14 EXONERATIONS FISCALES CANTONALE ET FEDERALE

L'association SOS Femmes est au bénéfice des exonérations fiscales sur le plan cantonal (renouvellement selon arrêté du Conseil d'Etat depuis 1975, reconduit pour une période de 10 ans dès l'exercice 2010) et fédéral.

15 AUTRES INFORMATIONS	2015	2014
Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	NEANT	NEANT
Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de l'association, ainsi que des actifs sous réserve de propriété	NEANT	NEANT
Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan	NEANT	NEANT
Dettes envers les institutions de prévoyance	14'757.85	17'021.40
Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par l'association	NEANT	NEANT
Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de l'association	NEANT	NEANT
Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable	NEANT	NEANT
Indications sur l'objet et le montant des réévaluations	NEANT	NEANT
Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire; sont également mentionnées les conditions auxquelles la société a acquis ou aliéné ses propres actions	NON APPLICABLE	
Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital	NON APPLICABLE	
Indication sur la réalisation d'une évaluation du risque <i>La mise à jour de notre évaluation des risques a été avalisée par le comité en date du 27 février 2014.</i>		
Le cas échéant, les motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision	NON APPLICABLE	

Autres demandes :

Autres provisions pour risques et charges	NEANT	NEANT
Provision pour vacances et heures supplémentaires	NEANT	NEANT
Prestations à titre gratuit	NEANT	NEANT
Indemnités et prestations en nature	NEANT	NEANT
Autres	NEANT	NEANT

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CONSULTATION" 2015

P R O D U I T S	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
<i>Subventions des collectivités publiques</i>			
Etat de Genève (Contrat de prestations)	114'056.00	114'056.00	120'021.00
Villes et Communes	23'750.00	36'000.00	25'750.00
	137'806.00	150'056.00	145'771.00
<i>Dons et cotisations</i>			
Indemnités formation HES S2	3'825.00	3'825.00	3'825.00
Fonds Mécénat SIG	-	-	5'000.00
Autres Fondations-sociétés	2'000.00	99'800.00	250.00
Mandat Jobcoaching	6'000.00	-	5'925.00
Cotisations et dons	13'505.00	2'400.00	6'390.00
	25'330.00	106'025.00	21'390.00
<i>Autres produits d'exploitation</i>			
Autres produits	2'486.85	-	418.10
	2'486.85	-	418.10
<i>Produits affectés au capital des fonds</i>			
Produits fonds de solidarité	212'963.85	-	179'177.85
	212'963.85	-	179'177.85
TOTAL DES PRODUITS	378'586.70	256'081.00	346'756.95
C H A R G E S			
	2015	2015	2014
<i>Charges de personnel</i>			
Salaires bruts	216'744.35	154'026.00	224'034.95
Stagiaires HETS	6'458.75	6'250.00	6'250.00
./. Indem. assurances	(2'120.90)	-	(40.50)
Charges sociales	54'581.53	35'261.00	52'605.21
Formation continue et supervision	3'450.00	3'750.00	5'440.00
Frais de personnel	3'936.25	-	513.10
	283'049.98	199'287.00	288'802.76
<i>Charges de locaux</i>			
Loyers et charges	20'824.80	22'025.00	20'824.80
Services Industriels	534.35	950.00	602.10
Frais d'entretien et aménagement locaux	1'783.05	600.00	4'236.15
Assurances	395.60	435.00	393.60
	23'537.80	24'010.00	26'056.65
Total à reporter	306'587.78	223'297.00	314'859.41

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

C H A R G E S	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Total reporté	306'587.78	223'297.00	314'859.41
Charges administratives			
Frais de bureau	5'960.36	4'054.00	5'699.65
Frais informatiques	6'857.50	2'500.00	4'640.70
Marketing, publicité, docum. et rapport d'activité	6'902.50	5'000.00	6'840.20
Matériel de communication, supports d'information	525.85	-	1'454.85
Téléphones	4'437.00	4'200.00	4'462.50
Honoraires comptabilité et révision	10'072.00	14'000.00	7'130.40
	34'755.21	29'754.00	30'228.30
Charges de fonctionnement			
Cotisations	910.00	900.00	840.00
Autres charges de fonctionnement	2'124.15	1'800.00	1'523.70
	3'034.15	2'700.00	2'363.70
Charges affectées au capital des fonds			
Dépenses fonds de solidarité	225'070.80	-	158'868.10
	225'070.80	-	158'868.10
Amortissements			
Dotations aux amort.(Parc informatique)	3'650.00	-	3'650.00
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	4'170.00	-	4'170.00
	7'820.00	-	7'820.00
TOTAL DES CHARGES	577'267.94	255'751.00	514'139.51
RESULTAT D'EXPLOITATION	(198'681.24)	330.00	(167'382.56)
Résultats financiers			
Produits financiers	3.10	170.00	50.55
Charges financières	(421.00)	(500.00)	(408.80)
	(417.90)	(330.00)	(358.25)
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) au capital des fonds	88'725.51	-	48'427.38
Dissolution fonds d'investissements	4'170.00	-	4'170.00
	92'895.51	-	52'597.38
RESULTAT "CONSULTATION" avant répartition	(106'203.63)	-	(115'143.43)

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

17 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " FONDATION VALERIA DI MONTELERA " 2015

P R O D U I T S	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
<i>Dons</i>			
Fondation Valéria Rossi di Montelera	80'000.00	80'000.00	80'000.00
TOTAL DES PRODUITS	80'000.00	80'000.00	80'000.00
C H A R G E S			
<i>Frais généraux</i>			
Salaires bruts	67'733.65	-	63'627.40
J. Indem. assurances	(6'375.50)	-	-
Charges sociales	15'693.64	-	15'019.21
Formation continue et supervision	3'200.00	-	900.00
Matériel de formation	316.00	-	468.00
	80'567.79	-	80'014.61
TOTAL DES CHARGES	80'567.79	80'000.00	80'014.61
RESULTAT "VALERIA" avant répartition	(567.79)	-	(14.61)

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

18 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "BOUTIQUE LES FRINGANTES" 2015

PRODUITS	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
<i>Subventions des collectivités publiques</i>			
Etat de Genève (Contrat de prestations)	240'944.00	240'944.00	234'979.00
	240'944.00	240'944.00	234'979.00
<i>Dons</i>			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	36'122.00	-	28'882.44
Indemnités formation HES S2	3'825.00	3'825.00	3'825.00
Dons divers	50.00	-	30.00
	39'997.00	3'825.00	32'737.44
<i>Produits d'exploitation</i>			
Chiffre d'affaires sur ventes d'habits	148'930.50	165'000.00	169'791.60
	148'930.50	165'000.00	169'791.60
<i>Autres produits d'exploitation</i>			
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	-	-	4'128.00
	-	-	4'128.00
TOTAL DES PRODUITS	429'871.50	409'769.00	441'636.04

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

CHARGES			
<i>Charges de personnel</i>			
Salaires bruts	132'933.45	204'892.00	134'478.10
Salaires bruts EdS	38'700.00	7'740.00	38'700.00
./. Indem. assurances	-	-	(10'496.00)
Stagiaires HETS	7'976.70	7'500.00	8'060.00
Charges sociales	42'209.14	48'274.00	36'915.92
Formation continue et supervision	2'445.00	3'750.00	250.00
Autres charges du personnel	106.50	-	30.00
	224'370.79	272'156.00	207'938.02
<i>Charges de locaux</i>			
Loyers et charges	35'463.80	35'928.00	34'559.40
Services Industriels	782.75	1'200.00	1'038.75
Frais d'entretien et aménagement locaux	1'493.05	2'500.00	967.40
Assurances	1'345.50	1'085.00	1'340.00
	39'085.10	40'713.00	37'905.55
<i>Charges administratives</i>			
Frais de bureau	490.85	1'000.00	368.10
Marketing, publicité, docum. et rapport d'activité	4'027.60	4'100.00	3'589.15
Téléphones	976.10	1'500.00	1'441.40
Matériel de formation	2'218.15	1'900.00	1'857.45
	7'712.70	8'500.00	7'256.10
<i>Charges de fonctionnement</i>			
Cotisations	250.00	-	250.00
Autres charges de fonctionnement	3'917.60	5'700.00	4'616.35
	4'167.60	5'700.00	4'866.35
<i>Charges d'exploitation</i>			
Retrocessions sur ventes d'habits	68'757.05	82'500.00	73'976.00
	68'757.05	82'500.00	73'976.00
<i>Amortissements</i>			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	11'250.00	-	11'250.00
	11'250.00	-	11'250.00
TOTAL DES CHARGES	355'343.24	409'569.00	343'192.02
RESULTAT D'EXPLOITATION	74'528.26	200.00	98'444.02
<i>Résultats financiers</i>			
Produits financiers	17.85	100.00	189.40
Charges financières	(170.85)	(300.00)	(77.00)
	-153.00	(200.00)	112.40
<i>Variation du capital des Fonds</i>			
Dissolution fonds d'investissements	(11'250.00)	-	(11'250.00)
RESULTAT "LES FRINGANTES" avant répartition	85'625.26	-	109'806.42

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

19 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "LABEL BOBINE" 2015

PRODUITS	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
<i>Subventions des collectivités publiques</i>			
Ville de Genève (Fonds chômage)	263'000.00	263'000.00	292'322.00
	263'000.00	263'000.00	292'322.00
<i>Dons</i>			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	262'179.10	352'000.00	197'103.86
Fondation Terrévent	10'000.00	-	-,-
Autres dons	16'000.00	70'000.00	-
	288'179.10	422'000.00	197'103.86
<i>Produits d'exploitation</i>			
Chiffre d'affaires	173'351.10	135'000.00	113'596.45
	173'351.10	135'000.00	113'596.45
<i>Autres produits d'exploitation</i>			
Prix développement durable	-	-	2'500.00
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	-	6'000.00	8'256.00
Autres produits	293.63	-	30'957.83
	293.63	6'000.00	41'713.83
TOTAL DES PRODUITS	724'823.83	826'000.00	644'736.14

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

CHARGES

Charges de personnel

Salaires bruts	247'963.40	215'000.00	213'829.65
Salaires bruts EdS	273'678.50	366'300.00	251'845.95
J. Indem. assurances	(20'527.50)	-	(67'663.85)
Charges sociales	103'638.40	125'700.00	85'965.41
Formation continue	562.00	4'000.00	2'281.00
Frais de personnel	2'923.15	3'000.00	2'596.45
	608'237.95	714'000.00	488'854.61

Charges de locaux

Loyers et charges	48'305.95	50'000.00	48'274.00
Services Industriels	1'698.67	2'000.00	1'434.70
Frais d'entretien et aménagement locaux	1'680.16	2'500.00	4'459.55
Assurances	1'002.00	1'200.00	995.00
	52'686.78	55'700.00	55'163.25

Charges administratives

Frais de bureau	4'380.85	4'000.00	3'881.65
Frais informatique	3'166.42	3'000.00	5'761.70
Marketing, publicité, docum. et rapport d'activité	1'505.20	3'000.00	38'916.00
Matériel de communication, supports d'information	6'348.84	-	3'349.56
Téléphones	2'016.75	3'500.00	3'066.30
Honoraires révision	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Matériel de formation	-	800.00	-
	21'418.06	18'300.00	58'975.21

Total à reporter	682'342.79	788'000.00	602'993.07
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Association SOS Femmes

Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

CHARGES	Budget		
	2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Total reporté	682'342.79	788'000.00	602'993.07
Charges de fonctionnement			
Frais de manifestations	1'125.90	3'000.00	1'553.80
Frais de transports et déplacements	2'661.70	3'000.00	1'768.82
Autres charges de fonctionnement	2'513.75	3'000.00	2'442.50
	6'301.35	9'000.00	5'765.12
Charges d'exploitation			
Fourniture et matériel de couture	26'739.54	22'000.00	20'991.99
Entretien, réparation, petit outillage couture	9'999.67	7'000.00	9'042.01
Prestations de tiers	-	-	1'030.00
	36'739.21	29'000.00	31'064.00
Amortissements			
Dotations aux amort.(Parc informatique)	-	-	7'125.00
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	9'375.00	-	9'375.00
Dotations aux amort.(Equipement couture)	5'626.00	-	5'626.00
	15'001.00	-	22'126.00
TOTAL DES CHARGES	740'384.35	826'000.00	661'948.19
RESULTAT D'EXPLOITATION	(15'560.52)	-	(17'212.05)
Résultats financiers			
Produits financiers	46.00	-	9.80
Charges financières	(200.91)	-	(570.03)
	(154.91)	-	(560.23)
Variation du capital des Fonds			
Dissolution fonds d'investissements	15'001.00	-	18'476.00
	15'001.00	-	18'476.00
RESULTAT "LABEL BOBINE" avant répartition	(714.43)	-	703.72
Part du résultat revenant au subventionneur	(281.49)	-	281.49
RESULTAT "LABEL BOBINE" DE L'EXERCICE	(432.94)	-	422.23



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association SOS Femmes

Département Présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association SOS Femmes a pour mission " d'offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter, ainsi qu'à des femmes migrantes ou qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel." (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association SOS Femmes s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes exerçant ou ayant exercé la prostitution et qui souhaitent changer d'activité ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel :

- consultation et accompagnement social;
- encouragement à une reprise d'activité, notamment par un stage socio-professionnel à la boutique "Les Fringantes".

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 355 000 F

Durée du contrat : 4 ans (2013-2016)

Période évaluée : 3 premières années (2013-2015)

PRESTATION 1 – Stage de d'insertion sociale et professionnelle

Objectif 1. Permettre aux femmes de renforcer leurs compétences et/ou de sortir de l'isolement en augmentant les possibilités de stages pratiques

Indicateurs :

1.1.1. Nombre total de stages. Les stages interrompus durant la période d'essai de 1 mois ne sont pas pris en compte. Les stages interrompus après plusieurs semaines, pour des raisons de santé, de problématiques familiales ou encore de réorientation du projet, sont pris en compte.

1.1.2. Acquisition des compétences sociales et professionnelles : proportion des stages débouchant sur un résultat "très satisfaisant" et/ou "satisfaisant".

Valeurs cibles

1.1.1. Au moins 25 stages par année

1.1.2. Résultats "très satisfaisants" et "satisfaisants" pour au moins 75 % des stages organisés

Résultats réels:

1.1.1.

2013 : 32 stages organisés, 9 stages accomplis avec obtention d'un certificat ou d'une attestation, 15 stages en cours. 8 stages interrompus dont 6 après plusieurs mois d'activité pour des raisons de santé, garde d'enfants non résolue, réorientation d'un projet. (2 pendant la période d'essai)

2014 : 34 stages organisés, 13 stages accomplis avec obtention d'un certificat ou attestation, 17 stages en cours. 4 stages interrompus après plusieurs mois d'activité pour des raisons de santé.

2015 : 34 stages organisés, 18 stages accomplis avec obtention d'un certificat ou d'une attestation, 16 stages en cours. (1 stage interrompu dans la période d'essai)

1.1.2. Résultats des bilans de progression des compétences (voir annexe), pris en compte en décembre de chaque année.

Nombres de stagiaires concernées pour ces trois dernières années pour le calcul des pourcentages ci-dessous :

2013 : 17

2014 : 34

2015 : 30

Savoir-faire : maîtrise des techniques de vente, des procédures de travail, d'un matériel professionnel.

Savoir-être : sens des responsabilités, de la communication, de la collaboration, respect du cadre.

Aptitudes personnelles : compréhension, mémorisation, rythme de travail, gestion du stress, résistance physique.

Résultats :

Savoir-faire professionnel

2013 : 77 % très satisfaisants et satisfaisants, 23 % à renforcer

2014 : 80 % très satisfaisants et satisfaisants, 20 % à renforcer

2015 : 77 % très satisfaisants et satisfaisants, 23 % à renforcer

Savoir-être professionnel

2013 : 77 % très satisfaisants et satisfaisants, 23 % à renforcer

2014 : 85 % très satisfaisants et satisfaisants, 15 % à renforcer

2015 : 83 % très satisfaisants et satisfaisants, 17 % à renforcer

Aptitudes personnelles

2013 : 71 % très satisfaisants et satisfaisants, 29 % à renforcer

2014 : 88 % très satisfaisants et satisfaisants, 12 % à renforcer

2015 : 83 % très satisfaisants et satisfaisants, 17 % à renforcer

Objectif 2 : Favoriser la reprise d'activités et l'accès à la formation de base des femmes peu ou pas qualifiées

Indicateurs :

1.2.1 Mobilisation des capacités d'apprentissage : proportion des stagiaires ayant suivi des appuis de formation dans les domaines suivants

Valeurs cibles

<i>Domaine</i>	<i>% des stagiaires</i>
1.2.1.1. Techniques de vente	90 %
1.2.1.2. Français	30 %
1.2.1.3. Recherche d'emploi	40 %
1.2.1.4. Informatique	5 %
1.2.1.5. Autres domaines (gestion administrative, organisation familiale, prévention de la santé)	25 %

Résultats réels :

1.2.1. Années 2013- 2014- 2015

<i>Domaine</i>	<i>Effectifs</i>	<i>En %</i>
1.2.1. Techniques de vente	2013 : 30	94 %
	2014 : 34	100 %
	2015 : 30	88 %
1.2.2. Français	2013 : 20	63 %
	2014 : 17	50 %
	2015 : 17	50 %
1.2.3. Recherche d'emploi	2013 : 16	50 %
	2014 : 14	41 %
	2015 : 13	38 %
1.2.4. Informatique	2013 : -	--
	2014 : 6	17 %
	2015 : 3	9 %
1.2.5. Autres domaines (gestion administrative, organisation familiale, prévention de la santé)	2013 : 24	75 %
	2014 : 15	41 %
	2015 : 25	74 %

1.2.2 Reprise d'une activité à la suite du stage

Valeur cible : 60 % de reprise d'une activité

Résultats réels :

1.2.2. Années 2013 - 2014 - 2015

Domaines	Effectifs	En %
Formations (courtes ou diplômantes)	2013 : 2	22 %
	2014 : 5	38,5 %
	2015 : 6	33 %
Reprise d'un emploi	2013 : 3	33 %
	2014 : 5	38,5 %
	2015 : 2	11 %
Stage premier marché de l'emploi	2015 : 3	17 %
Activité bénévole et autre mesure d'insertion	2013 : 3	33 %
	2014 : 3	23 %
	2015 : 4	22 %
<i>Total</i>	36 sur 40	90 %

40 femmes ont terminé leur stage avec un certificat ou une attestation (9 en 2013, 13 en 2014 et 18 en 2015). 36 d'entre elles (soit 90 %) ont entrepris une nouvelle activité sociale, professionnelle ou de formation à la suite du stage à la boutique.

Commentaire(s) :Objectif 1 : atteint

1.1.1 : Les formules de stages se sont diversifiées, ce qui permet de marquer 3 étapes de progression dans les objectifs d'insertion. Toutefois le nombre total de places de stages est au maximum de la capacité d'accueil de la structure, grâce à l'apport financier de fonds privés (0,8 poste d'encadrement financé).

Les stages interrompus après une longue période pour des raisons de santé ou de réorientation du projet d'insertion (grossesse, déménagement etc.) sont considérés comme accomplis. L'expérience acquise durant la période d'activité constitue en soi un plus pour la suite du processus d'insertion. Seuls les stages interrompus durant la période d'essai d'un mois ne sont pas pris en considération.

1.1.2 : L'immersion dans une pratique professionnelle fait émerger les ressources et les lacunes de la stagiaire. L'évaluation des compétences est effectuée au moyen d'une grille (voir document annexé) qui permet de marquer la progression sur les plans social et professionnel et d'ajuster les objectifs du contrat si nécessaire. Ces évaluations ont lieu au minimum 3 fois par périodes de 6 mois.

Objectif 2 : atteint

1.2.1 : Toutes les stagiaires sont formées aux techniques de vente par alternance entre des temps de pratique et des temps d'appuis individuels ou collectifs (atelier relation à la clientèle).

Le contrat d'objectifs individuels établit les appuis à mettre en place. Le français et la recherche d'emploi sont les plus sollicités par notre public. Les "autres domaines de formation", sont des appuis à la résolution de problématiques telles que la santé qui se dégrade, la gestion des responsabilités familiales, la résolution de difficultés administratives. Ils visent l'acquisition d'outils pour consolider sa situation et franchir un premier palier incontournable vers l'autonomie sociale et économique. Les demandes dans ce type d'appuis ont été en forte augmentation ces dernières années. Nous ne pouvons

toutefois pas y répondre suffisamment. Dès que cela est possible, nous orientons prioritairement les stagiaires vers d'autres associations ou services du réseau social genevois.

1.2.2 : Une majorité de femmes ont entrepris une autre activité après le stage à la boutique. Accéder à un emploi ou à un stage sur le premier marché du travail est un long processus. Dans l'intervalle, la mobilisation de la personne dans une formation ou par une activité bénévole qui permet d'entraîner les compétences, permet d'agir préventivement sur la dégradation de la situation sociale et de la santé.

2 - Accompagnement social

Objectif 1. Offrir une insertion sociale et professionnelle

Indicateurs d'efficacité:

- 2.1.1. Nombre total des projets développés avec les consultantes
- 2.1.2. Diversité des projets et équilibre entre projets d'insertion sociale et projets d'insertion professionnelle
- 2.1.3. Intensité et diversité de la collaboration avec le réseau genevois

Valeurs cibles

- 2.1.1. 400 projets par année
- 2.1.2. Insertion professionnelle entre 25 et 30 % des projets réalisés
- 2.1.3. Environ 100 contacts réseau par année

Résultats réels:

2013 : 234 femmes suivies, 46.6% nouvelles situations.

- 2.1.1 Nombre total de projets : 1'257 (dont 497 en faveur des (ex)-travailleuses du sexe).
- 2.2.2. Insertion sociale (622 projets : aide sociale, impôts, AVS, AI, assurance maladie, allocations logement, pensions alimentaires, SPC, recherche de fonds, etc.) et insertion professionnelle (635 projets : emploi, formation, cours).
- 2.1.3. 463 collaborations avec le réseau (prestations sociales et désendettement 121 / emploi et formation 189 / santé 55 / violence conjugale 11 / prostitution 28 / logement 27 / famille 7 / juridique 25).

2014 : 254 femmes suivies, 43.3% nouvelles situations.

- 2.1.1 Nombre total de projets : 1'387 (615 en faveur des (ex)-travailleuses du sexe).
- 2.2.2. Insertion sociale (813 projets : aide sociale, impôts, AVS, AI, assurance maladie, allocations logement, pensions alimentaires, SPC, recherche de fonds, etc.) et insertion professionnelle (574 projets : emploi, formation, cours).
- 2.2.3. 592 collaborations avec le réseau (prestations sociales et désendettement 128 / emploi et formation 249 / santé 101 / violence conjugale 9 / prostitution 27 / logement 32 / famille 14 / juridique 32).

2015 : 223 femmes suivies, 33.2% de nouvelles situations.

- 2.1.1 Nombre total de projets : 1'142 (600 en faveur des (ex)-travailleuses du sexe).
- 2.2.2. Insertion sociale (726 projets : aide sociale, impôts, AVS, AI, assurance maladie, allocations logement, pensions alimentaires, SPC, recherche de fonds, etc.) et insertion professionnelle (416 projets : formation, emploi, cours).
- 2.2.3. 400 collaborations avec le réseau (prestations sociales et désendettement 117 / emploi et formation 157 / santé 57 / violence 3 / prostitution 16 / logement 21 / famille 8 /

juridique 21).

Objectif 2 : Intensifier le travail lié à la réinsertion des femmes désirant quitter la prostitution (Présenter les caractéristiques des femmes accueillies à SOS Femmes : âge, formations, statuts-permis)

Indicateurs d'efficience:

- 2.2.1. Nombre de situations en lien avec la prostitution
- 2.2.2. Proportion des personnes ayant arrêté la prostitution
- 2.2.3. Intervention d'information / prévention / réseau

Valeurs cibles :

- 2.2.1. 30 situations par année
- 2.2.2. 70 % (soit 21 situations)
- 2.2.3. 2 événements

Résultats réels :

2013 :

- 2.2.1. 78 (ex)-travailleuses du sexe.
- 2.2.2. 45 ex-travailleuses du sexe.
- 2.2.3. Intervention dans un CASS de l'Hospice général, rencontre avec l'équipe des médiatrices culturelles d'Aspasie.

2014 :

- 2.2.1. 91 (ex)-travailleuses du sexe.
- 2.2.2. 58 ex-travailleuses du sexe.
- 2.2.3. Rencontre Espace Solidaire Pâquis, cours à l'Université de Genève.

2015 :

- 2.2.1. 92 (ex)-travailleuses du sexe.
- 2.2.2. 55 ex-travailleuses du sexe.
- 2.2.3. Formation à la HETS, intervention dans un CASS de l'Hospice général, conférence à Toulouse, cours à l'Université de Genève, rencontre avec l'équipe du Planning familial, rencontres avec l'équipe de l'Appart 74 à Gaillard, tournées avec les médiatrices culturelles d'Aspasie, tournées avec l'équipe du MSW.

Commentaire(s) :

- 1) 2.2.2. Nous souhaitons modifier la cible pour l'objectif 2.2.2. A savoir, supprimer le pourcentage de femmes et garder uniquement le chiffre absolu de 21 situations.
- 2) Pour le prochain contrat de prestation, nous souhaitons ajouter l'objectif suivant : 700 entretiens individuels par an.
- 3) Pour le prochain contrat de prestation, nous souhaitons ajouter le nombre de projets réalisés par femme. Indicateur moyenne globale pour l'ensemble des femmes : 3 projets.
- 4) Elargissement de nos publics cibles, à savoir les jeunes, les étudiant-e-s et les personnes LGBT concerné-e-s par la prostitution. Indicateur : comptabilisation des personnes âgées de 18 à 25 ans ou ayant un statut d'étudiant-e ainsi que des personnes LGBT.

3 - ETATS FINANCIERS

Objectif 1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

3.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

3.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Valeurs cibles

3.1.1. 0

3.1.2. 0

Résultats réels:

3.1.1. 0

3.1.2. 0

Objectif 2 : Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)

Indicateurs :

3.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

Valeurs cibles :

3.2.1. 0

Résultats réels :

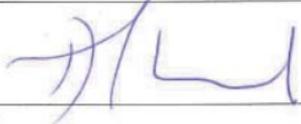
3.2.1. 0

Observations de l'institution subventionnée :**Observations du département :**

Pour la période 2013-2016, l'association SOS- Femmes a totalement repensé l'éventail des objectifs et des indicateurs en orientant ceux-ci sur sa pratique métier. Les nouveaux indicateurs 2013-2016 tendent à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation. Le travail préparatoire pour le contrat de prestations 2017-2020 avec le subventionné a confirmé la plupart des indicateurs définis et en a affiné certains afin de refléter au mieux le travail effectué par l'association, à savoir en priorité, la réorientation professionnelle des travailleurs du sexe.

Il convient de noter que pour le contrat de prestations 2017-2020, un nouvel indicateur qualitatif sera introduit et permettra de connaître la proportion de personnes LGBT suivies par l'association. En effet, en 2016, le BPEV a vu son mandat s'élargir à la prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBT, domaine dans lequel on dispose de très peu de données.

SOS-Femmes a parmi les personnes suivies, des victimes de violences conjugales, Le BPEV avec le soutien de l'OCSTAT, identifiera dans la deuxième moitié de 2016 si une participation de SOS-Femmes à l'Observatoire des violences domestiques est possible.

POUR LE SUBVENTIONNE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Chaponnière Martine, Présidente du Comité	M. Chaponnière
Reichel Dominique, Membre du Comité	
Genève, le	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Fry Colette, Directrice du BPEV	Colette Fry
Genève, le 02.08.2016	



Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département présidentiel (le département),

d'une part

et

- **SOS-Femmes**

ci-après désignée (**la bénéficiaire**)

représentée par

Madame Martine Chaponnière, présidente du comité
et par

Monsieur Dominique Reichel, membre du comité

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par SOS-Femmes ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de SOS-Femmes;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -**Dispositions générales****Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123,126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

Article 2*Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme O 09 Intérieur.

Article 3*Bénéficiaire*

SOS-Femmes est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter, ainsi qu'à des femmes migrantes ou qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

*Prestations attendues
du bénéficiaire*

SOS-Femmes s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent changer d'activité ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel :

- consultation et accompagnement social;
- encouragement à une reprise d'activité, notamment à travers la boutique "Les Fringantes".

Article 5

*Engagements financiers
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à SOS-Femmes une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :
Année 2017 : 351'450 F
Année 2018 : 351'450 F
Année 2019 : 351'450 F
Année 2020 : 351'450 F

Article 6

*Plan financier
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble prestations de SOS-Femmes figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, SOS-Femmes remettra au département présidentiel une actualisation de son budget de l'année en

- 5 -

cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. SOS-Femmes est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. SOS-Femmes tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

SOS-Femmes s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne

SOS-Femmes s'engage maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne

SOS-Femmes s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

SOS-Femmes, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat [ou rapport de performance] reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées.

Article 13

Traitement des bénéficiaires et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et SOS-Femmes selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.

2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de SOS-Femmes.

- 7 -

Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par SOS-Femmes est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de SOS-Femmes. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.
5. A l'échéance du contrat, SOS-Femmes conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, SOS-Femmes assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF SOS-Femmes s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par SOS-Femmes auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16*Objectifs, indicateurs,
tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de SOS-Femmes ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par SOS-Femmes;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
 2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
 3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) SOS-Femmes n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

- Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*
1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
 2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 10 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

François Longchamp

conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date :

15.8.2016

Signature

Pour SOS-Femmes

représenté-e par

Martine Chaponnière
Présidente

Date :

Signature

27/7/16

Dominique Reichel
Membre du Comité

Date :

Signature

27.7.16

Annexe 1

SOS Femmes : Tableaux de bord des objectifs et indicateurs 2017-2020

Prestation I - Stages d'insertion professionnelle

La boutique offre un espace de valorisation et de reconnaissance pour des femmes vivant une situation d'exclusion. Lieu d'accueil, elle est le premier palier pour se centrer sur un projet et la recherche de moyens pour le réaliser. Le stage aux Fringantes n'est pas indemnisé et nécessite un engagement personnel dans un processus de formation. Ses effets positifs sont notamment la stabilisation de la situation personnelle, le renforcement de l'identité personnelle et professionnelle, la confiance en soi, la structuration de la vie quotidienne, l'enrichissement d'un réseau social, l'acquisition d'outils pour l'autonomie. Pour celles qui ont déjà un emploi – travail temporaire ou sur appel – le stage permet d'enrichir leurs compétences professionnelles pour élargir leur champ de recherche d'emploi. La boutique est aussi un lieu professionnalisant pour des femmes faiblement qualifiées, elle offre un environnement tout à la fois sécurisant pour reconstruire des liens et stimulant pour progresser dans leurs apprentissages.

Par ailleurs, le stage valorise les compétences de femmes dont le profil ne répond plus aux critères du marché de l'emploi (santé fragilisée, âge). Dans ce sens, il est aussi un moyen pour agir sur la dégradation de la santé psychique et consolider une insertion sociale.

Prestation II - Consultation sociale

Depuis 2013, l'équipe de la Consultation sociale a dynamisé et recentré ses activités de réorientation sociale et professionnelle sur sa mission historique, à savoir les femmes exerçant ou ayant exercé la prostitution. En effet, SOS Femmes est l'unique association à offrir ce type de prestations spécifiques. Grâce à ce renforcement, le nombre d'(ex)-travailleuses du sexe accompagnées a plus que doublé depuis ces dernières années. L'accompagnement à l'arrêt de la prostitution ainsi que les difficultés psycho-sociales et professionnelles auxquelles sont confrontées ces femmes multiplient le nombre d'intervention et les projets développés en leur faveur dans le but d'améliorer durablement leur condition de vie.

Par ailleurs, depuis ces dernières années, nous sommes confrontées à une croissance importante de demandes de femmes voulant développer des projets d'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre la précarité, de se former, d'augmenter leur compétitivité sur le marché de l'emploi et de gagner en indépendance financière.

D'une manière générale, l'ensemble des femmes que nous accompagnons rencontrent des difficultés administratives et d'accessibilité aux institutions pour faire valoir leurs droits. De ce fait, notre intervention et notre soutien s'avèrent le plus souvent indispensables pour lutter contre les inégalités sociales, économiques et culturelles.

1. Prestation : Stage de réinsertion sociale et professionnelle					
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats		
			2017	2018	2019
1.1. Permettre aux femmes de renforcer leurs compétences et/ou de sortir de l'isolement en augmentant les possibilités de stages pratiques	<p>1.1.1. Nombre total de stages organisés par année et nombre de stages interrompus sans explication pendant la période d'essai.</p> <p>1.1.2 Acquisition des compétences sociales et professionnelles : proportion des stages débouchant sur un résultat "très satisfaisant" et/ou "satisfaisant".</p> <p>% stages très satisfaisants et satisfaisants</p> <p>% stages à renforcer</p>	<p>1.1.1. Au moins 25 stages organisés par année. Zéro stage interrompus sans explication pendant la période d'essai.</p> <p>1.1.2. Niveau acquisition de compétences : Résultats "très satisfaisants" et moins 75 % des stages organisés</p>			
1.2. Favoriser la reprise d'activités et l'accès à la formation de base des femmes peu ou pas qualifiées dans le cadre du stage	<p>Mobilisation des capacités d'apprentissage : appuis de formation</p> <p>Chaque stagiaire participe au minimum à une formation.</p> <p>Domaines</p> <p>1.2.1. Techniques de vente.....%</p> <p>1.2.2. Français.....%</p> <p>1.2.3. Recherche d'emploi.....%</p> <p>1.2.4. Informatique.....%</p> <p>1.2.5. Autres domaines.....%</p> <p>Les autres domaines d'appuis sont en forte augmentation ces dernières années. Il s'agit principalement de soutiens à la résolution de problématiques telles que la santé qui se dégrade.</p>	<p>1 formation par stagiaire</p> <p>Valeurs cibles</p> <p>Proportions annuelles des stagiaires ayant suivi des formations par domaines</p> <p>1.2.1. 90 %</p> <p>1.2.2. 30%</p> <p>1.2.3.40%</p> <p>1.2.4. 5%</p> <p>1.2.5. 25%</p>			

Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020
	<p>la gestion des responsabilités familiales, la résolution de difficultés administratives. L'objectif de ces appuis vise l'acquisition d'outils comme premier palier incontournable vers l'autonomie sociale et économique des stagiaires.</p> <p>Reprise d'une activité à la suite du stage : proportion des femmes concernées</p> <p><i>Domaines en %</i> Formations (courtes ou diplômantes)% Reprise d'un emploi% Stage premier marché de l'emploi% Activité bénévole et autre mesure d'insertion% Total%</p> <p>..... femmes ont terminé leur stage avec un certificat ou une attestation. ont entrepris une nouvelle activité sociale, professionnelle ou de formation à la suite du stage à la boutique. stagiaires n'ont pu poursuivre dans une activité en raison de problèmes de santé trop importants.</p>	60% de reprise d'une activité				

2. Prestation : Accompagnement social

Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
2.1. Offrir une insertion sociale et professionnelle	<p>2.1.1. Nombre total de projets développés avec les consultantes (les femmes qui font appel au service de consultation psychosociale de SOS Femmes)</p> <p>Nombre total de projet pour consultantes (par projet, nous entendons "objectifs à atteindre").</p> <p>2.1.2. Diversité des projets et équilibre entre projets d'insertion sociale et projets d'insertion professionnelle.</p>	2.1.1. 400 projets par année				
		2.1.2. Insertion professionnelle entre				

<p>Les projets d'insertion professionnelle, formation et cours représentent projets (.....%) et les projets d'insertion sociale représentent projets (.....%).</p> <p>Nombre de projets développés dans l'année pour l'ensemble des consultantes (N=.....) Situation administrative (+ décautage) Logement Budget et désendettement Recherches de fonds Formation, orientation, réinsertion, cours Santé Conflits conjugaux, séparation/divorce, violence conjugale Enfants (soutien éducatif, loisirs, soutien scolaire, aide enfants majeurs, etc.) Accompagnement pour sorties de travail du sexe Total projets</p> <p>Nombre de projets développés pour les (ex-)travailleuses du sexe (N=) Situation administrative (+ décautage) Logement Budget et désendettement Recherches de fonds Formation, orientation, réinsertion, cours Santé Conflits conjugaux, séparation/divorce, violence conjugale Enfants (soutien éducatif, loisirs, soutien scolaire, aide enfants majeurs, etc.) Accompagnement pour sorties de travail du sexe Total projets</p>	<p>25 et 30 % des projets réalisés</p>	
<p>2.1.3. Intensité et diversité de la collaboration avec le réseau genevois : nombre de contacts réseau</p>	<p>2.1.3. Environ 100 contacts réseau par</p>	

<p>par année</p> <p>Plus de partenariats réseau développés. Commentaires : cf. tableau ci-dessous</p>	<p>2.2.1. Nombre de situations en lien avec la prostitution</p> <p>Nous avons effectué suivis de personnes exerçant ou ayant exercé la prostitution. Parmi celles-ci, % sont des nouvelles situations accueillies dans l'année,% sont suivies depuis 2015 et% sont suivies depuis 2 à 5 ans. Ces données mettent en évidence le fait que l'accompagnement à l'arrêt de la prostitution est un processus s'inscrivant dans du moyen voire long terme.</p>	<p>2.2.2. Nombre de personnes ayant arrêté la prostitution</p>	<p>2.2.3. Intervention d'information / prévention / réseau</p> <p>2.2.4. Nombre d'entretiens individuels par an</p> <p>2.2.5. Nombre moyen de projets développés par femmes</p>	<p>2.2.6. Un comptage des personnes âgées de 18 à 25 ans ou ayant un statut d'étudiant-e ainsi que des personnes LGBT est effectué.</p>
<p>2.2. Intensifier le travail lié à la réinsertion des femmes désirant quitter la prostitution</p>			<p>2.2.2. soit 21 personnes</p> <p>2.2.3. soit 2 événements</p> <p>2.2.4. soit 700 entretiens/an</p> <p>2.2.5. soit 3 projets</p> <p>2.2.6. comptage effectué : oui - non</p>	<p>année</p> <p>2.2.1. 30 situations par année</p>

Prestation 2 – Accompagnement social
 Objectif 2.1. Offrir une insertion sociale et professionnelle
 2.1.3. Intensité et diversité de la collaboration avec le réseau genevois. Il peut y avoir plusieurs collaborations pour une même situation (projet).

Domaine	Réseau	Nombre de collaborations	% des femmes concernées
Prestations sociales, désendettement	Hospice général, Caritas – Centre social protestant Aide sociale hors canton, SSI, BCAS, Bureau universitaire social, conseiller social, SPC, SSVG, AI		
Emploi, chômage	OCE, Centre de transition professionnelle, syndicats		
Orientation et formation	OFCP – Femme et emploi Voie F, F-Info, Job coach, Pôle formation UOG, Ifage, Ecole de coiffure, UPA, Ecole Nelen, école de langues, Fit-pro, Ecole PEG, Ecole BEER, loi-formation, Découvrir, CEFOC Croix-Rouge Ecole-club Migros		
Insertion Loisirs, bénévolat, communauté religieuse, charité Santé	Camarada, Les Fringantes Espace solidaire Pâquis, centre genevois de volontariat, Servette Club, Carrefour Rue		
Violence (conjugale) Prostitution Logement, hébergement Problèmes juridiques	Structure hospitalières Secteurs ambulatoires, médecins privés, Appartenance, Pluriels, planning familial, sage-femme, logopédiste, société de rhumatisme Solidarité Femmes Aspasie, Bus Boulevard Cœur des Grottes, Appart 74 Gaillard, Unité de logement temporaire, Fondation Queue d'Arve, Carte blanche, Centre Espoir, hôtels, Arabelle, régies LAVI, avocats, CCSI, OCP, Asloca,		
Famille	SPMI, Tutelles, membres de la famille, crèche, BIPE		

Axe 3 : Gestion des ressources humaines						
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
4.1. Favoriser la démocratie interne en garantissant la consultation des collaborateurs sur des options stratégiques	Indicateur de performance 4.1.1. Séance de bilan annuel	4.1.1. Bilan annuel : 1 séance par unité				



Réinsertion sociale & professionnelle

STATUTS DE SOS Femmes

I. NOM ET SIEGE

Article 1^{er}

Sous la dénomination de SOS Femmes, il existe au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une association sans but lucratif, dont le siège est dans le Canton de Genève, à l'adresse Rue de la Madeleine 10, 1204 Genève.

II. BUT

Article 2

L'association a pour but :

- d'offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se recycler, ainsi qu'à des femmes migrantes ou qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel.

L'association remplit ces objectifs en se donnant les moyens prévus dans son règlement interne et en mettant à disposition une équipe professionnelle, ainsi que des locaux adaptés.

III. RESSOURCES FINANCIERES

Article 3

Les ressources de l'association proviennent :

- de subventions officielles,
- de dons d'associations publiques et privées ou de personnes privées,
- des cotisations des membres (le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale),
- de legs,
- de ses activités rémunérées.

Les dons, legs ou autres versements affectés le sont de manière irrévocable.

IV. QUALITE DE MEMBRE

Article 4

Est membre toute personne acceptée par le Comité qui, après en avoir fait la demande, accepte les présents statuts, démontre un intérêt particulier à participer aux activités de l'association et s'acquitte de la cotisation annuelle.

Article 5

La qualité de membre se perd par démission écrite qui peut être donnée en tout temps, par exclusion prononcée par le Comité ou du fait de l'absence de paiement des cotisations. L'exclusion prononcée par le Comité doit être ratifiée par l'assemblée générale.

V. ORGANES

Article 6

Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale,
- le Comité,
- l'Organe de contrôle.

Article 7

L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année par le(a) président(e), dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel. Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance.

Elle a notamment les compétences suivantes :

- 1) élection du Comité,
- 2) élection de l'Organe de contrôle,
- 3) approbation du rapport du Comité et des comptes annuels,
- 4) décharge au Comité et aux Organes de contrôle,
- 5) décision sur les propositions du Comité et des membres,
- 6) modification des statuts,
- 7) dissolution de l'association,
- 8) fixation des cotisations.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents.

Un cinquième des membres de l'association peut, en tout temps, demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Article 8

Le Comité

Le Comité est formé de cinq personnes au moins, élues par l'assemblée générale chaque année. Elles sont rééligibles.

Le Comité élit en son sein un(e) président(e).

Il engage le personnel, dont les fonctions sont définies par un cahier des charges.

Le(a) président(e) convoque les séances du Comité.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le(a) président(e) tranche.

Sauf décision contraire du Comité, les membres du personnel participent à ces réunions, avec voix consultative.

Les décisions peuvent être prises par voie de circulation.

Article 8 bis

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.

Les membres du Comité agissent bénévolement. Ils ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.

D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles.

Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

VI. RESPONSABILITE

Article 9

La fortune de l'association répond exclusivement de ses obligations.

La responsabilité personnelle des membres est exclue.

VII. SIGNATURE

Article 10

Engagent l'association par leur signature collective à deux, le(a) président(e) et un membre du Comité.

VIII. CONTROLE

Article 11

Chaque année, une société fiduciaire, une ou plusieurs personnes spécialisées seront élues comme organe de contrôle.

Les droits et obligations de l'organe de contrôle sont ceux du contrôle dans les sociétés anonymes (articles 728 et 730 du Code des obligations).

IX. DISSOLUTION

Article 12

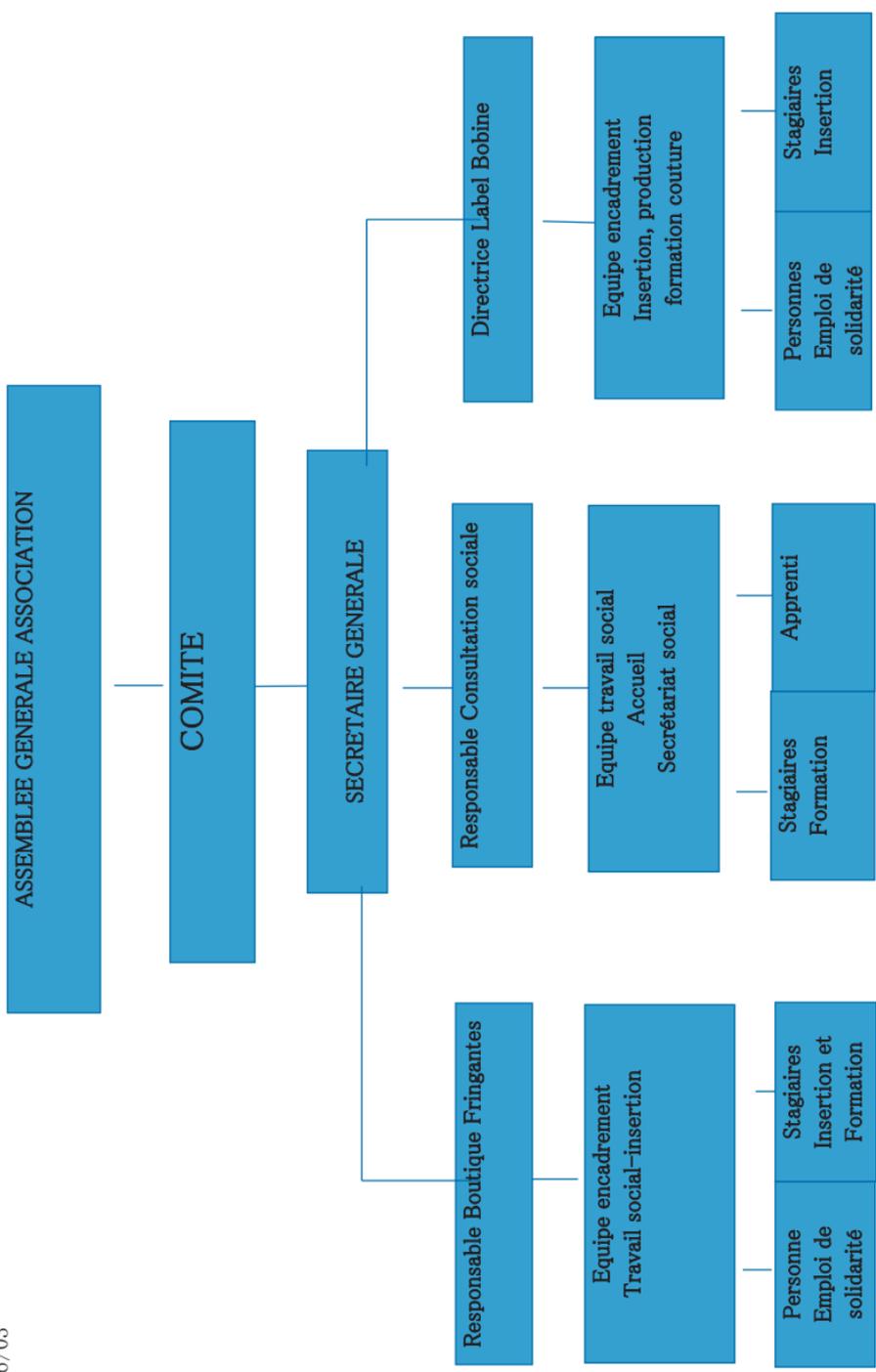
L'association peut se dissoudre en tout temps par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents de l'association ou lorsque le but ne plus être atteint.

Article 13

En cas de dissolution de l'association, l'actif éventuel doit être attribué à une association exerçant des activités similaires et bénéficiant de l'exonération fiscale.

N. Chaponnière, présidente
J. Hof

Genève, le 11 avril 2011





Réinsertion sociale & professionnelle

Liste des membres du comité SOSFEMMES

PRESIDENTE

Madame Martine CHAPONNIERE

MEMBRES

Madame Isabelle CSUPOR

Monsieur Marcel FALLET

Monsieur Dominique REICHEL

Madame Virginie JAQUIERY

Monsieur Félix BOLLMANN

Madame Natacha GUYOT KOELLIKER

BUDGET SOS FEMMES

Version du 19.07.16

	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
	TOTAL GENERAL				
CHARGES					
Charges du personnel	1'631'993	1'647'001	1'644'896	1'646'331	1'646'331
Salaires bruts	777'083	786'516	787'659	788'836	788'836
Salaires bruts (auxiliaires)	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Remplacements (provision maternité)	27'896	27'896	27'896	27'896	27'896
Stagiaires HETS, en insertion, apprenti CFC, auxiliaires	34'820	34'820	34'820	34'820	34'820
Charges sociales (estim.22%)	193'556	195'631	195'882	196'141	196'141
Salaires bruts EdS à charge de SOS Femmes	464'532	464'532	464'532	464'532	464'532
Charges sociales EdS (estim. 20%)	92'906	92'906	92'906	92'906	92'906
Frais de personnel	3'500	3'500	3'500	3'500	3'500
Indemnités reçues assurances	-10'800	-10'800	-10'800	-10'800	-10'800
Formation continue et supervision	8'500	12'000	8'500	8'500	8'500
Charges des locaux	128'423	128'423	128'423	128'423	128'423
Loyers et charges	114'953	114'953	114'953	114'953	114'953
Services industriels	3'850	3'850	3'850	3'850	3'850
Entretien et aménagement des locaux	6'600	6'600	6'600	6'600	6'600
Assurances	3'020	3'020	3'020	3'020	3'020
Charges administratives	61'833	64'700	61'889	61'889	61'889
Frais de bureau	9'000	9'000	9'000	9'000	9'000
Frais informatique (interv.mat,maintenance)	10'944	11'000	11'000	11'000	11'000
Marketing, pub., doc. et rapport d'activité	14'000	14'000	14'000	14'000	14'000
Téléphones, internet	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000
Honoraires comptabilité et révision	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000
Matériel de formation et frais d'animation	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700
Divers et imprévus	189	3'000	189	189	189
Charges de fonctionnement	18'200	18'200	18'200	18'200	18'200
Cotisations, dons	900	900	900	900	900
Frais de prospection et représentation	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000
Frais de fonctionnement, fournitures, animation	10'800	10'800	10'800	10'800	10'800
Frais de transports et déplacements	3'500	3'500	3'500	3'500	3'500
Charges d'exploitation	128'700	127'340	123'620	121'700	121'700
Rétrocessions sur ventes d'habits	73'600	71'720	67'200	64'600	64'600
TVA	13'600	14'120	14'920	15'600	15'600
Fourniture de couture	33'000	33'000	33'000	33'000	33'000
Frais de port et de douane	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500
Entretien, réparation, petit outillage	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000
Charges financières	800	800	800	800	800
Frais financiers	800	800	800	800	800
TOTAL DES CHARGES	1'969'949	1'986'464	1'977'828	1'977'343	1'977'343
PRODUITS					
Contributions publiques	641'000	637'450	637'450	637'450	637'450
Contrat de prestation (Etat de Genève BPEV)	355'000	351'450	351'450	351'450	351'450
Ville de Genève (Fds chômage)	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
Dons des communes	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000
Autres produits	988'237	992'237	964'298	945'182	945'182
Participation cantonal aux EdS (forfait pro rata j. travail - rbt assur.)	429'132	429'132	429'132	429'132	429'132
Prime à la réinsertion Eds, création apprentissage	9'000	6'000	9'000	9'000	9'000
Indemnités formation HES S2	7'650	7'650	7'650	7'650	7'650
Dons privés Mouthon	63'939	63'939	38'000	-	-
Dons privés Valeria	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
Dons privés Terrévent	20'000	-	-	-	-
Dons privés OAK *	34'116	34'116	34'116	-	-
Autres dons privés et fondations	302'000	329'000	324'000	377'000	377'000
Cotisations des membres	2'400	2'400	2'400	2'400	2'400
Produits d'exploitation	340'000	353'000	373'000	390'000	390'000
Chiffre d'affaires exploitation	340'000	353'000	373'000	390'000	390'000
Produits financiers	270	270	270	270	270
Intérêts financiers	270	270	270	270	270
TOTAL DES PRODUITS	1'969'507	1'982'957	1'975'018	1'972'902	1'972'902
RESULTAT (- bénéfice, + perte)	-442	3'507	2'810	4'441	4'441

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département présidentiel	<p>M. François Longchamp, conseiller d'Etat</p> <p>Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19</p>
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)	<p>Mme Colette Fry</p> <p>Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève</p> <p>Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60</p>
Service des finances du département présidentiel	<p>Mme Malika Bussien, cheffe de service</p> <p>Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49</p>
Service d'audit interne de l'Etat de Genève	<p>Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>

SOS-Femmes

Mme Martine Chaponnière, présidente
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève

Tél. : 022 311 22 22

Fax : 022 311 23 20

Courriel : sosfemmes@sosfemmes.ch

Annexe 5

Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

fiduciaire
Anne-Marie Parini

**ASSOCIATION
SOS FEMMES**

Rue de la Madeleine 10

1204 GENEVE

Chemin des Sciers 9
1228 Plan-les-Ouates
t 022 329 93 70
ap.parini@bluewin.ch

Plan-Les-Ouates, le 11 avril 2016

Réf. : 19220155

Numéros registre 104517/502181

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'association SOS FEMMES à Genève.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.



FIDUCIAIRE PARINI
Anne-Marie Parini

Annexe : comptes annuels



Réinsertion sociale & professionnelle

Genève, le 25 avril 2016

RAPPORT DE PERFORMANCE

BUTS ET ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Présentation

SOS Femmes est une association privée, reconnue d'utilité publique, qui exerce sa mission dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'État de Genève signé en 2013 (premier contrat signé en 2008). Elle est subventionnée par l'actuel Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, anciennement Département de la Solidarité et de l'Emploi. L'association est au bénéfice d'une exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (LIPM) selon un arrêté du Conseil d'État du 23 septembre 1994 ; le renouvellement de l'exonération court pour une période de 10 ans à partir de l'exercice 2010.

Buts statutaires

L'association a pour buts d'offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter, ainsi qu'à des femmes migrantes ou qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel.

L'association remplit ces objectifs en se donnant les moyens prévus dans son règlement et en mettant à disposition une équipe professionnelle, ainsi que des locaux adaptés.

DISPOSITIF DE SOS FEMMES AU 31 DECEMBRE 2015

Secteur de consultation, situé au 10 rue de la Madeleine, 1204 Genève

La Consultation sociale offre un accompagnement social et pédagogique en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle. Elle a accueilli 74 nouvelles demandes en 2015 et continué le suivi de 149 anciennes situations (total 223 situations).

Secteur d'insertion professionnelle, situé au 4 rue Vignier, 1205 Genève

La boutique « Les Fringantes » offre à environ 30 femmes par année (34 femmes en 2015) une place de stage pratique et vise à la formation des femmes ne pouvant entrer dans les filières habituelles de formation. En 2011, une personne en Emploi de Solidarité a été engagée dans la vente et travaille encore en 2015.

Secteur de travail, situé au 27 rue du Nant, 1207 Genève

L'entreprise sociale de couture « Label Bobine » offre à des femmes en Emploi de Solidarité (8 personnes en 2015) un soutien dans un processus d'insertion professionnelle, une consolidation et une qualification des compétences, une passerelle vers le marché ordinaire de l'emploi. L'entreprise sociale a également offert 23 stages répartis en stage de formation, stage d'orientation et stage découverte dans le domaine de la couture.

1. A noter que l'entreprise sociale « Label Bobine » dépend du Fonds chômage de la Ville de Genève et des participations aux salaires des emplois de solidarités par le Service des emplois de solidarité, Canton de Genève. Cette unité n'entre pas dans les prestations décrites dans le contrat de prestation cantonal.

Composition du Comité au 31 décembre 2015

Madame Martine Chaponnière Présidente de l'association

Madame Isabelle Csupor Membre du comité

Madame Virginie Jaquier Membre du comité

Madame Natacha Guyot Koelliker Membre du comité

Monsieur Marcel Fallet Membre du comité

Monsieur Dominique Reichel Membre du comité

Monsieur Félix Bollmann Membre du comité

Aucun membre du comité n'a reçu de salaire, d'indemnité ou de jetons de présence.

Organe de révision

Fiduciaire ANNE PARINI

Chemin des Sciers 9

1228 Plan-les-Ouates

Effectif du personnel au 31 décembre 2015

L'équipe comprend 8.6 postes équivalents plein temps + 1 poste apprenti (coordinatrice, responsables de structure, travailleuses sociales, directrice d'entreprise, secrétaire-comptable, responsable d'atelier, maître socioprofessionnelle, chargée de communication, chargée de projet, apprenti). L'équipe comprend, depuis 2011, des postes en Emploi de Solidarité (1 « Les Fringantes », 8 « Label Bobine »). Les champs professionnels couverts sont la vente, la couture, l'administratif et l'intendance.

Signature et engagement de l'association

Double signature pour retraits et paiements.



Réinsertion sociale & professionnelle

Procès-verbal

Assemblée générale du 13 avril 2016

Madame Martine Chaponnière, Présidente, ouvre l'assemblée générale ordinaire et remercie les personnes présentes. Elle remercie, Madame Sophia Procoffief du Bureau de la promotion, de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), de sa présence.

La liste des excusé-es est annexée au présent procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2015

L'assemblée ne souhaite pas la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2015.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de la Présidente

A la demande de notre présidente, les membres du comité de SOS Femmes se présentent rapidement.

Madame Chaponnière rappelle que l'année 2015 a été difficile pour notre association. De ce fait, les membres du comité ont très souvent été sollicités, notamment dans les groupes de pilotage responsables de chaque entité.

Elle souhaite la bienvenue à Madame Anne-Laure Pulfer Aebi, Secrétaire générale de SOS Femmes depuis le 1er mars 2016.

Nous prenons donc un nouveau départ pour une direction stable et sereine.

Pour conclure, Madame Chaponnière tient à remercier toutes les professionnelles de l'association, les stagiaires et les personnes en emploi de solidarité (EdS) pour leur travail.

Elle remercie également les organismes privés, les communes de la Ville de Genève, la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les fidèles membres de SOS Femmes pour leur soutien.

3. Bilan des activités 2015

Roxane Aubry, Responsable de la Consultation sociale, Marie-Jeanne Berthet, Responsable de la boutique « Les Fringantes » et Yen Nhi Nguyen, Directrice de Label Bobine/CREATURE prennent la parole pour le bilan des activités de l'année 2015.

Consultation sociale

Durant l'année 2015, 223 personnes ont été suivies à la consultation sociale.

92 personnes étaient concernées par le travail du sexe, dont 37 étaient encore en activité fin 2015.

Pour l'ensemble des femmes que nous avons reçues, 1142 projets ont été développés, dont 600 en faveur des femmes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe.

Par ailleurs, les assistantes sociales ont effectué pour plus de CHF 186'000.- de recherche de fonds individuelles pour le soutien aux projets de formation, aux cours de langue, au désendettement, aux frais de garde et activités pour les enfants, etc., travail qui ne pourrait se réaliser sans l'important soutien des fondations privées que nous tenons tout particulièrement à remercier car ces aides financières sont vraiment un outil de travail indispensable pour apporter une aide concrète et efficace aux femmes.

Par ailleurs, grâce à des fonds privés, la Consultation sociale a commencé un nouveau projet en lien avec la prostitution des jeunes et des étudiant-e-s depuis le printemps 2015.

Enfin, grâce à l'implication et à l'engagement d'une travailleuse sociale bénévole, des activités collectives ont pu être mises en place à partir de l'été 2015. Celles-ci ont eu lieu à une fréquence régulière et 56 activités gratuites ont ainsi été développées en faveur d'une soixantaine de consultantes et d'enfants.

Les Fringantes

Cette année, les Fringantes ont innové en diversifiant les stages proposés au sein de la boutique. En effet, deux nouvelles formules de stage sont venues compléter le stage principal.

Le premier complément concerne les stagiaires qui sont arrivées au terme du stage principal de 18 mois et qui n'ont pas eu la chance de trouver un emploi et/ou pour lesquelles il n'y a pas de relais immédiat après celui-ci. La boutique propose donc de continuer le stage dans un cadre différent avec plus

d'autonomie professionnelle sur des temps où il n'y pas l'encadrement des travailleuses sociales. Le suivi de ces personnes est allégé et principalement centré sur l'activité commerciale du magasin.

Le deuxième complément concerne les stagiaires qui n'ont aucun projet de retour à l'emploi, notamment pour des raisons de santé et d'âge. Il y a un risque élevé pour ces personnes de se retrouver dans une grande solitude. Pour ces femmes qui sont généralement suivies également par la Consultation sociale, un contrat d'engagement bénévole de longue durée a été pensé. Les stagiaires ont donc la possibilité de venir travailler 2h par semaine à la boutique, un ancrage social important.

Les Fringantes ont accueilli 34 stagiaires en 2015.

En plus des ateliers recherche d'emploi, assurance maladie et relation à la clientèle, deux nouveaux ateliers ont été proposés cette année; il s'agit d'un atelier ciné-débat qui en plus de sensibiliser à la lecture de l'image, permet aux femmes de pratiquer le français et d'un atelier bien manger à petit prix proposé par la Fédération Romande des Consommateurs (FRC).

Label Bobine/CREATURE

2015 est l'année de la création de la marque CREATURE.

CREATURE, qui allie les mots création et couture, donne une image plus punchy de Label Bobine.

L'atelier continue à travailler avec des créateurs de mode en produisant des séries et avec des entreprises en leur proposant divers objets provenant de bâches publicitaires revalorisées faisant ainsi appel à leur responsabilité sociale et écologique.

Label Bobine a également accueilli 23 stagiaires issues de divers milieux, dont des bénéficiaires de l'Hospice général et de l'Assurance-invalidité mais également des jeunes qui souhaitent faire de la couture leur métier.

Des ateliers de couture s'adressant à des enfants du primaire ont également été réalisés avec succès.

Il est à relever que deux personnes en emploi de solidarité (EdS) ont intégré le marché du travail ordinaire en 2015.

Enfin, le chiffre d'affaires est en nette augmentation par rapport à l'année 2014.

4. Comptes et bilan de l'exercice

Madame Sandrine Meylan, notre comptable, nous présente les comptes de l'année 2015.

L'année 2015 se termine avec un excédent de charges avant répartition de CHF 21'579.-.

Le résultat cumulé sur la durée du contrat de prestations étant déficitaire, il n'a pas été reparti. La répartition finale sera tablée à la fin du contrat de prestations soit à fin 2016.

Madame Martine Chaponnière remercie Madame Meylan et demande si il y a des questions.

Pas de questions.

5. Rapport du vérificateur de comptes

Madame Anne-Marie Parini, notre organe de contrôle, nous fait lecture de son rapport.

Madame Martine Chaponnière demande à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au comité et à l'organe de contrôle.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, la décharge est donnée.

6. Perspectives 2016

Madame Anne-Laure Pulfer Aebi, Secrétaire générale, prend la parole pour nous parler des perspectives 2016.

SOS Femmes c'est trois unités ; trois manières de pratiquer l'insertion. En écoutant et en entendant ses collègues, Madame Pulfer Aebi a pu déterminer trois axes pour le futur.

Le premier axe est que chaque entité puisse déployer sa spécificité et développer son autonomie par rapport à l'ensemble de SOS Femmes, qu'elle puisse être libre dans sa différence et dans sa complémentarité.

Le deuxième axe a pour but de renforcer l'axe formation bas seuil et l'insertion professionnelle.

Enfin, le troisième axe est de pouvoir pérenniser ces prestations avec une campagne de recherche de fonds musclée, l'association passant par des difficultés financières.

Pour terminer, Madame Pulfer Aebi remercie le comité pour son engagement et son soutien ainsi que les collaboratrices pour leur accueil.

7. Désignation de l'organe de contrôle.

Le mandat de la fiduciaire Anne-Marie Parini étant statutairement arrivé à échéance, nous avons demandé à l'Etat de Genève une prolongation qui nous a

été accordée pour deux ans. Madame Chaponnière demande donc à l'assemblée de réélire la fiduciaire Anne-Marie Parini comme organe de contrôle. L'assemblée approuve à l'unanimité.

8. Cotisations

La cotisation de CHF 30.- reste inchangée.

9. Divers

Une personne de l'assemblée remercie le comité et les professionnelles pour leur travail. Madame Chaponnière l'en remercie.

10. Elections statutaires

Madame Isabelle Csupor ne se représente pas au comité de SOS Femmes en 2016.

Madame Chaponnière propose de réélire les membres du comité se représentant :

Madame Martine Chaponnière, Présidente

Monsieur Félix Bollmann, membre

Monsieur Marcel Fallet, membre

Madame Natacha Guyot-Koelliker, membre

Madame Virginie Jaquier, membre

Monsieur Dominic Reichel, membre

Le comité est réélu à l'unanimité.

Madame Chaponnière clôt l'assemblée générale ordinaire et remercie les personnes présentes.



Réinsertion sociale & professionnelle

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 AVRIL 2016

PERSONNES EXCUSEES

VILLE DE GENÈVE	Département de la cohésion	Mme Sandra
Capeder	sociale et de la solidarité	Service de la
petite enfance		

PARTENAIRES	Service Social Inter Entreprises, M. Jean-Michel
Marti, Directeur	
SOCIAUX	Couple et Famille
	Groupe Femmes UDC, Mme Eliane Michaud
Ansermet	
	Carrefour addictionS, Mme Laurence Fehlmann
Rielle	
	Association Viol-Secours
	Association l'Orangerie
	Association Voie-F, Mme Julia Montefusco
	Association les Vernets d'Arve, Mme Sheila Buemi-
Moore	
	Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), M. Olivier
Baud	
	Union des Paysannes et Femmes rurales
genevoises, Mme	Sandra Baudet

FONDACTIONS	Fondation Valeria Rossi di Montelera
	Fondation Hans Wilsdorf

MEMBRES	Christine et Jean-Luc Loretz
	Liliane Maury Pasquier
	Sylvain Thévoz
	Anne Goehner
	Silva Disler
	Claude Howald
	Anne-Marie Schroeter
	Martine Baudin

EQUIPE	Mme Caroline Minder
	M. Narek Margaryan
	Mme Lise Piguet
	M. Fulgence Freitas

Insertion sociale
& professionnelle

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

1940 – 2015
75 ans d'activité

SOS
Femmes

SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	5
LA CONSULTATION SOCIALE	6
LABEL BOBINE	13
BOUTIQUE « LES FRINGANTES »	19
BILAN CHIFFRÉ	22
REMERCIEMENTS	28
STRUCTURE	30

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2015 a été difficile dans le domaine de l'aide sociale. Sur le plan suisse, une campagne contre les abus de l'aide sociale a contribué à créer un climat délétère et tendu. Les nouvelles normes adoptées en septembre réduisent l'aide pour les familles nombreuses et pour les jeunes adultes dès 25 ans.

Sur le plan genevois, les demandes d'aide sociale sont en constante augmentation, l'Hospice Général peine à trouver les ressources et les logements nécessaires pour les personnes en grande difficulté financière et sociale.

Dans ce contexte morose, le rôle des associations est crucial. Elles aussi voient les demandes d'aide augmenter, chacune dans son domaine lève des fonds privés pour dépanner les personnes qui viennent consulter, soulageant ainsi l'Etat de contributions financières supplémentaires.

A SOS Femmes en 2015, les travailleuses sociales de la Consultation sociale ont récolté CHF 186'634.- pour diverses aides financières telles que des dépannages dans des situations d'urgence, arriérés de loyer, frais médicaux et dentaires, formations, cours, etc.

Ce beau résultat n'empêche cependant pas notre association de se retrouver dans des difficultés certaines quant à ses frais de fonctionnement. Si la situation est commune à nombre d'associations, 2015 fut pour SOS Femmes une année particulièrement difficile tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel. Mais de l'adversité ressort toujours du positif et les recentrements nécessaires. Le comité de l'association s'est recentré sur l'élaboration d'une vision stratégique à court, moyen et long terme, la Consultation sociale s'est recentrée sur le service aux (ex-)travailleuses du sexe, la boutique Les Fringantes a développé de nouvelles formules de stages professionnels et a recadré les conditions du dépôt-vente de vêtements et enfin, Label Bobine a créé sa propre marque, CREATURE. Quel que soit le public, quelle que soit l'activité déployée, la raison d'être de notre association reste la réinsertion, économique et professionnelle si possible, sociale dans les autres cas.

SOS Femmes a également créé le poste de secrétaire générale, occupé depuis le 1^{er} mars 2016, afin de mieux articuler la dynamique de l'association créée par le travail de ses trois entités.

Ainsi, les turbulences vécues en 2015 ont donné lieu à un souffle nouveau dont l'énergie se fait déjà sentir en ce premier trimestre de l'année 2016.

MARTINE CHAPONNIÈRE
Présidente

LA CONSULTATION SOCIALE

SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL

Offrir un accueil, un accompagnement et un suivi individualisé à travers des entretiens psycho-sociaux.

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Favoriser le développement de projets sociaux et professionnels.

●PUBLIC

- Personnes souhaitant arrêter ou ayant arrêté le travail du sexe.
- Jeunes et étudiant-e-s concerné-e-s par le travail du sexe ou les échanges économico-sexuels;
- Femmes souhaitant développer un projet d'insertion sociale ou professionnelle.

●OBJECTIFS

- Favoriser la réorientation socio-professionnelle des (ex)-travailleuses du sexe;
- Encourager l'accès à la formation;
- Soutenir la recherche d'emploi et de stage;
- Défendre les droits sociaux.

●ACTIVITÉS

- Accompagnement spécifique pour les personnes désirant arrêter le travail du sexe;
- Soutien à la gestion administrative et familiale;
- Insertion sociale et professionnelle;
- Recherche de financements;
- Information et orientation dans le réseau.

PERSONNES ACCUEILLIES

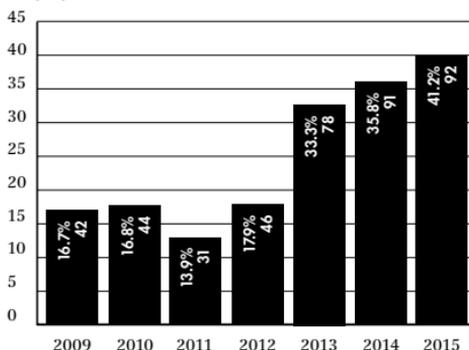
Durant l'année 2015, les travailleuses sociales de la Consultation sociale ont prodigué un accompagnement psycho-social individualisé à 221 femmes et 2 hommes (arrêt du travail du sexe). Dans 33.2% des cas, il s'agissait d'une nouvelle prise en charge. Pour les autres situations, 25.1% des femmes étaient suivies depuis 2014, 35.4% depuis 2 à 5 ans et 5.8% depuis plus de cinq ans. La secrétaire sociale, lors de la permanence téléphonique, a effectué 274 entretiens téléphoniques. Suite à ceux-ci et après évaluation de la demande, 239 femmes ont été réorientées vers d'autres partenaires du réseau répondant davantage à leurs besoins spécifiques.

Sur les 223 personnes accueillies, 92 étaient concernées par le travail du sexe, dont 37 l'exerçaient (soit 40.2%) et 55 (soit 59.8%) l'avaient pratiqué par le passé. Dans 41.3% des cas, il s'agissait de nouvelles situations; 15.2% sont suivies depuis 2014; 35.9% sont connues depuis 2 à 5 ans et 7.6% depuis plus de 5 ans.

Une dizaine de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT) souhaitant arrêter ou ayant arrêté le travail du sexe font appel chaque année aux services de la Consultation.

La part des femmes suivies pendant ou suite à l'exercice du travail du sexe est restée relativement stable entre 2009 et 2012, malgré une légère baisse en 2011. La volonté de l'association de renforcer l'accompagnement des femmes souhaitant arrêter le travail du sexe s'observe dès 2013 par une hausse importante du nombre des dossiers des consultantes répondant à ces critères. L'augmentation se poursuit sur 2014 et sur 2015. Si le nombre absolu n'augmente que d'une unité, la part des dossiers concernant des (ex)-travailleuses du sexe sur l'ensemble des dossiers a considérablement augmenté, comme le montre le graphique ci-dessous :

Proportion et nombre de dossiers concernant les (ex)-travailleuses du sexe sur l'ensemble des dossiers



Activité collective avec nos
consultantes et leurs enfants,
croisière sur le Lac Léman



PROJETS DÉVELOPPÉS

Ce sont 1'142 projets qui ont été développés en 2015 concernant les 223 personnes accueillies (le nombre d'interventions allant d'une à vingt-deux par femme). Ce sont également 600 projets qui ont été développés en faveur des 92 (ex)-travailleuses du sexe. Au niveau de la recherche de fonds individuelle, ce sont CHF 186'634.- qui ont été octroyés par des fondations privées pour diverses interventions, comme par exemple les formations, les frais de garde, les activités pour les femmes et les enfants, les cours, le désendettement ou les aides financières ponctuelles. D'une manière générale, le processus d'insertion et de réorientation sociale et professionnelle nécessite la mise en œuvre de divers projets, tels que l'accès à hébergement d'urgence ou à un logement pérenne, le soutien à la gestion financière et administrative, la recherche d'emploi et de stages, l'accès à des formations et à des cours (langue, informatique), le développement d'activités sociales, sportives ou culturelles, l'accès à la santé (suivi médical, psychologique et gynécologique) et aux droits sociaux.

Synthèse générale des interventions et des projets

Projets	Nombre de projets développés pour l'ensemble des consultantes (N=223)
Situation administrative (+ décartage)	222
Logement	117
Budget et désendettement	122
Recherches de fonds	82
Formation, orientation, réinsertion, cours	351
Santé	69
Conflits conjugaux, séparation/divorce, violence conjugale	51
Enfants (soutien éducatif, loisirs, soutien scolaire, aide enfants majeurs, etc.)	63
Accompagnement pour sorties du travail du sexe	65
Total projets	1'142



Consultation sociale, salle d'attente

PROFIL DES CONSULTANTES

Âge

La classe d'âge la plus représentée est celle des 41 à 50 ans (34.7%). Dans une proportion très légèrement inférieure (30.2%), elles sont âgées entre 31 et 40 ans. 17.6% sont âgées entre 16 et 30 ans et 15.3% entre 51 et 60 ans, 2.3% ont plus de 60 ans. Si l'on considère uniquement les personnes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe, la moyenne d'âge s'élève à 43 ans.

Nationalité

En ce qui concerne les nationalités de l'ensemble des consultantes, elles sont 19% de nationalité suisse. 35% proviennent des pays de l'Union européenne, 23% de pays d'Afrique; 15% d'Amérique Latine (y compris l'Amérique centrale). Les ressortissantes de pays d'Asie (3%), de pays européens hors Union Européenne (5%) et d'Amérique du Nord (1%) restent très minoritaires. 78 consultantes possèdent une nationalité de l'UE / AEE. La répartition des nationalités montre que la prédominance des femmes venant de la péninsule ibérique persiste. En effet, 56.4% des consultantes ont la nationalité espagnole. La seconde nationalité la plus représentée est la française (15.4%) suivie de l'Italie (11.5%) et du Portugal (11.5%), de la Hongrie (3.8%) et enfin de la Roumanie (1.3%). Parmi les 73 (ex)-travailleuses du sexe de nationalité étrangère, 75.3% ont un permis «B»; 15.1% un permis «C»; 6.8% sont sans statut légal et 2.8% ont d'autres types de permis (permis «G», permis «N»). Parmi les 92 (ex)-travailleuses du sexe, 5.4% sont nées en Suisse; 1.1% est arrivée durant son enfance ou adolescence. La très grande majorité (93.5%) des femmes sont arrivées en Suisse à l'âge adulte. La moyenne d'âge à l'arrivée en Suisse des consultantes (ex)-travailleuses du sexe est de 32 ans.

État civil et situation familiale

Si l'on prend en considération l'état civil, 81.6% des consultantes sont hors mariage: 35.8% sont célibataires, 12.6% sont séparées, 27.4% sont divorcées et enfin, 5.8% sont veuves. 18.4% des femmes sont mariées. Sur les 154 consultantes ayant des enfants, 50 femmes (32.5%) ont laissé un ou des enfants dans leur pays d'origine ou autre pays de migration (majeur-e-s ou mineur-e-s), 27 femmes (17.5%) ne vivent pas avec un ou des enfants, sans qu'il(s) soit(en)t dans le pays d'origine (en foyer, chez un ex-conjoint, chez d'autres membres de leur famille ou bien ces enfants sont majeur-e-s et indépendant-e-s), 100 femmes (65.9%) vivent avec un ou plusieurs enfants. Parmi les 154 mères de familles, 69 vivent seules avec leurs enfants mineur-e-s et/ou majeur-e-s. On peut donc considérer que 44.8% des

mères sont des cheffes de familles monoparentales, ce qui représente un peu moins d'un tiers de l'ensemble des consultantes.

Niveau de formation

D'une manière générale, le niveau de formation des consultantes est peu élevé. Si 5.8% n'ont fréquenté aucune scolarité, 32.7% d'entre elles ne sont pas allées au-delà de la scolarité obligatoire. Ainsi, 38.5% des consultantes ne sont au bénéfice d'aucune formation secondaire, supérieure ou professionnelle. Parmi celles qui ont fréquenté des écoles ou centres de formation au-delà de la scolarité obligatoire, (61.5% de l'ensemble des consultantes), 38.7% ont effectué une formation courte, 13.9% ont effectué un apprentissage ou une formation jugée équivalente, 27.7% ont fréquenté un lycée, collège, école de commerce ou ECG 19.7% ont fréquenté l'université ou une haute école. Parmi les femmes qui ont obtenu un diplôme au-delà de la scolarité obligatoire, soit 124 femmes, 52.4% ont des formations qui ne sont pas reconnues à Genève.

Statut socio-professionnel

En ce qui concerne l'emploi, 4.9% des femmes travaillent à plein temps, 26.0% des femmes travaillent à temps partiel, 15.2% exercent le travail du sexe et sont considérées comme indépendantes. 32.7% bénéficient de l'aide sociale, 9% sont au chômage, 6.3% sont au bénéfice des prestations complémentaires ou PC famille, 4% sont au bénéfice d'une rente invalidité, 1.8% perçoivent des indemnités perte de gains, 0.4% sont au bénéfice d'une rente AVS, 0.4% reçoivent une pension alimentaire, 4.9% des femmes sont étudiantes, 10.3% sont femmes au foyer. Parmi les 120 consultantes qui ont un emploi, ceux-ci se répartissent essentiellement dans des sphères d'activités qui ne requièrent que peu de qualifications particulières. Plusieurs d'entre elles cumulent plusieurs emplois.

Femmes de chambre, nettoyeuses, femmes de ménage, intendante	27
Garde enfants, parascolaire, patrouilleuse, aide-éducatrice, monitrice, remplaçante enseignement primaire, veilleuse	25
Restauration, service	3
Aides-soignantes, auxiliaires de santé, ASE	8
Interprète, médiatrice culturelle	2
Employée de commerce, aide-comptable, recherche de fonds	5
Esthéticienne, couturière, tri de vêtements	3
Vendeuses, distribution de journaux	7
Jardinière, peintre en bâtiment	2
Agente de sécurité, entraîneuse sportive	2
Travailleuses du sexe	36
Total	120

PARTENARIATS DÉVELOPPÉS

L'accompagnement nécessaire au développement de projets et à la réorientation socio-professionnelle s'inscrit dans un réseau de collaborations très varié et indispensable pour la Consultation sociale. En 2015, 400 collaborations autour du suivi des situations ont ainsi été développées auprès de divers partenaires.

Domaine	Réseau	Nb de collaborations	% des femmes concernées
Prestations sociales, désendettement	Hospice général	79	35.4%
	Caritas – Centre social protestant	25	11.2%
	Aide sociale hors canton, SSI, BCAS, Bureau universitaire social, conseiller social, SPC, SSVG, AI	13	5.8%
Emploi, chômage	OCE, Centre de transition professionnelle, syndicats	4	1.8%
Orientation et formation	OFPC – Femme et emploi	19	8.5%
	Voie F, F-Information, Job coach, Pôle formation	12	5.4%
	UOG, Ifage, Ecole de coiffure, UPA, Ecole Nelen, école de langues, Fit-pro, Ecole PEG, Ecole BEER, \$ Ici-formation, Découvrir, CEFOC	35	15.7%
	Croix-Rouge	10	4.5%
	Ecole-club Migros	57	25.6%
Insertion	Camarada, Les Fringantes	16	7.2%
Loisirs, bénévolat, communauté religieuse, charité	Espace solidaire Pâquis, centre genevois de volontariat, Servette Club, Carrefour Rue	4	1.8%
Santé	Structure hospitalières	11	4.9%
	Secteurs ambulatoires, médecins privés, Appartenance, Pluriels, planning familial, sage-femme, logopédiste, société de rhumatisme	46	20.6%
Violence (conjugale)	Solidarité Femmes	3	1.3%
Prostitution	Aspasie, Bus Boulevard, Appart 74 Gaillard	17	7.6%
Logement, hébergement	Cœur des Grottes, Unité de logement temporaire, Fondation Queue d'Arve, Carte blanche, Centre Espoir, hôtels, Arabelle, régies	20	8.9%
Problèmes juridiques	LAVI, avocats, CCSI, OCP, Asloca	21	9.4%
Famille	SPMI, Tutelles, membres de la famille, crèche, BIPE	8	3.6%

NOUVELLES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN 2015

Prostitution des jeunes et des étudiant-e-s

Grâce à des fonds privés, la Consultation sociale a commencé à développer un nouveau projet en lien avec la prostitution des jeunes et des étudiant-e-s dès le printemps 2015. Celui-ci a notamment pour objectifs principaux de développer, durant les années à venir, l'accompagnement psycho-social de ce public cible, de créer un site internet spécifique concernant l'arrêt de la prostitution, de sensibiliser les professionnel-le-s qui travaillent auprès des jeunes et des étudiant-e-s sur les problématiques liées à la prostitution ainsi que de développer une recherche action sur la prostitution des jeunes et des étudiant-e-s. Le développement de ce nouvel axe d'intervention est notamment motivé par le fait que les jeunes et les étudiant-e-s concerné-e-s par la prostitution ou les échanges économico-sexuels sont actuellement très faiblement représenté-e-s au sein de notre association, raison pour laquelle nous souhaitons développer des outils d'intervention professionnelle spécifiques pour ce public cible et renforcer notre visibilité par rapport à notre accompagnement psycho-social lors de la réorientation socio-professionnelle des (ex)-travailleuses du sexe.

Insertion sociale des consultantes à travers des activités collectives

Grâce à l'implication et à l'engagement d'une travailleuse sociale bénévole, des activités collectives ont pu être mises en place à partir de l'été 2015. Celles-ci ont eu lieu à une fréquence régulière et 56 activités gratuites ont ainsi été développées en faveur d'une soixantaine de consultantes et d'enfants. Ces activités socio-culturelles et sportives, diverses et variées, telles que par exemple des concerts, des pièces de théâtre, des balades, des piques-niques, des festivals, des musées, des visites de Genève, des expositions, des sorties à la patinoire, etc., ont permis aux consultantes de tisser des liens entre elles, d'échanger sur leur parcours, leur expérience et de créer des réseaux de solidarité, de pratiquer et améliorer la pratique du français, de développer leur mobilité dans la ville et de profiter de l'offre socio-culturelle genevoise. Le bilan de ces activités est extrêmement positif et constitue une plus-value importante à l'accompagnement psycho-social individuel en favorisant l'insertion sociale collective, notamment pour les (ex)-travailleuses du sexe le plus souvent isolées socialement, raison pour laquelle nous espérons vivement poursuivre cela en 2016.



Label Bobine, atelier de production

LABEL BOBINE

PRIX CANTONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE JUIN 2014
PRIX SUISSE DE L'ÉTHIQUE NOVEMBRE 2013

Label Bobine, l'entreprise sociale de SOS Femmes, a vu le jour en 2011. Elle est un outil d'insertion par l'activité économique dans le domaine de la couture et accueille des femmes dans différents statuts d'insertion en les accompagnant dans un processus d'insertion socio-professionnelle. Label Bobine est un atelier de production textile offrant ses services aux créateurs de mode ainsi qu'aux entreprises. Fin 2015, une marque est créée et dédiée aux produits qui sortent de l'atelier: CREATURE.

●PUBLIC

Label Bobine accueille des femmes en statut « Emplois de Solidarité » (EdS) ainsi que des femmes adressées par d'autres partenaires du réseau social pour des stages (Hospice général, Office Cantonal de l'Emploi, Assurance Invalidité et jeunes en parcours de formation professionnelle).

●OBJECTIFS

Développer une entreprise sociale dirigée dans un esprit entrepreneurial et ouvrant pour l'intégration sociale, l'activité commerciale ayant essentiellement des objectifs sociaux. L'entreprise est un « tremplin » pour la personne bénéficiaire qui y construit son projet professionnel.

●ACTIVITÉS

En relocalisant la production de lignes de vêtements plus près de leurs créateurs, Label Bobine contribue à dynamiser le tissu économique local. En outre, la structure propose une solution respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, elle met le talent de ses couturières au service d'une autre activité: la revalorisation de textiles publicitaires utilisés par différentes entreprises tels que des banderoles et bâches.

LABEL BOBINE, LA COUTURE AU SERVICE DE LA MODE ET DES ENTREPRISES

Label Bobine est un atelier de couture qui propose ses services aux entreprises et aux créateurs de mode. Aux uns, l'atelier propose la conception de design et la fabrication d'objets « corporate » alors qu'aux autres elle propose un service de proximité de réalisation en série. Pour chacun de ses clients, l'atelier offre des biens et des services de qualité. Le savoir-faire des femmes en insertion ainsi que le « made in Geneva » en font la valeur ajoutée.

Confection en série et package pour créateurs de mode

Confection en série « made in Geneva » (min. 20 pièces), gradation, prototypage, patronage sont des services proposés aux créateurs de mode romands qui trouvent en Label Bobine un partenaire fiable et de proximité.

Objets « corporate »

« Label Bobine c'est le design et la confection d'accessoires utiles et "fashion" créés à votre image et avec votre matière ». Label Bobine propose aux entreprises de revaloriser leurs textiles promotionnels (bâches, drapeaux, oriflammes) en objets à leur image. Pour ce faire, l'atelier récupère les textiles promotionnels d'entreprises en proposant des designs adaptés à leurs besoins. Spécialiste de la transformation d'objets « corporate », CREATURE s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une idée simple: proposer aux entreprises de revaloriser leurs textiles publicitaires en les transformant en accessoires « corporate ». Cette approche répond aux besoins toujours croissants des entreprises aujourd'hui obligées de considérer leur impact environnemental et social et de valoriser leurs actions dans ces domaines.

2015 EN CHIFFRES

Processus d'insertion : Label Bobine, une passerelle pour les femmes

La spécificité de Label Bobine est de pouvoir adapter la réponse en terme d'accompagnement du projet des personnes au cas par cas (voir ci-dessous : histoires de projets). L'impact social est quantifiable par la mesure des progrès dans l'acquisition des compétences métiers et sociales chez toutes les femmes accueillies. Pour toutes les femmes accueillies même pour un temps court, nous mettons en place un suivi en terme de projet professionnel ou projet de formation.

La notoriété désormais acquise par Label Bobine nous permet de mettre en place pour chacune des femmes un projet sur mesure souvent en collaboration avec des partenaires (stages en extérieur, relais à l'OFPC, mise en place d'un cours de couture à Label Bobine).

Le savoir-faire et le savoir-être acquis pendant le stage sont transférables vers d'autres métiers que la couture, mais nous devons encore valoriser ce développement de compétences qui pour le moment est peu visible.

PARTENARIATS / RÉSEAU

Cette année, 3 projets ont été initiés avec des associations partenaires :

Fondation Ensemble

La Fondation Ensemble et plus particulièrement l'ARTCADE a proposé à l'une des employées en EdS de développer des produits avec les résidents en situation de handicap. Madame I. se rend donc une fois par semaine 1/2 journée pour co-animer un atelier de couture. Ce projet est pour Madame I. un moyen d'expérimenter ses compétences dans le milieu de l'accompagnement puisqu'elle désire par la suite entamer une formation d'ASE (assistante socio-éducative).

EMS les Châtaigniers

L'EMS les Châtaigniers a proposé à Madame A., employée EdS d'animer un atelier pour les résident-es de l'EMS. Ce stage d'une demi-journée par semaine (en sus de la préparation de l'atelier à Label Bobine) est une opportunité pour A. de revaloriser ses compétences dans l'accompagnement et l'animation d'ateliers pour personnes âgées, poste qu'A. avait précédemment occupé.

ORIF Vernier

L'ORIF est dans un premier temps venu nous consulter autour d'un projet de développement d'une AFP couture. Par la suite, il a été décidé de la présence de l'une de nos couturières Madame N. une demi-journée par mois pour commencer pour faire de la retouche dans leur secteur buanderie et former les apprenties aux techniques de retouche de base.

Projet d'amélioration des perspectives de sorties/accompagnement vers le statut d'indépendant

Des contacts avec la FER ont été pris et nous ont permis de mesurer la faisabilité du projet. Il devrait dès lors nous être possible de «coacher» l'accès au statut d'indépendant pour les stagiaires. Le projet d'agrandissement et de changements de locaux prévoit une espace de «co-working-mutualisation» de compétences et de matériel à louer pour des couturières indépendantes.

En ce qui concerne la modélisation de ce projet pour les employées EdS, il n'a pas pu être avancé (changement de direction du SEDS, gel des postes).

- 50% d'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2014
- 25 personnes accueillies
- 25 suivis de projets d'insertion professionnelle (bilans, coaching)
- 8 postes en Emploi de Solidarité (9 personnes)
- 15 stages effectués
- 23 demandes de stages traitées
- 2 retours sur le premier marché (1 CDD, 1 CDI)
- 1 formation qualifiante certifiée (certificat d'assistante RH)
- 3 projets d'insertion en partenariat avec le réseau
- Autres formations : cours de français, formation interne
- Temps alloué à la formation interne : 20% du temps de travail des collaboratrices
- Temps alloué à la formation externe : 20% du temps de travail des collaboratrices

CLIENTS 2015**Ils nous font confiance**

- Ville de Genève (Service de la Jeunesse, Direction du patrimoine, Département des finances et du logement)
- Palexpo
- Hôpital des Trois-Chênes
- Ville d'Onex
- Ville de Lancy
- SIG
- Loyco
- Jeune Chambre Internationale de Genève
- Terragir
- Fondation Paint a smile
- 3BM3
- Ville d'Yverdon
- État de Fribourg, Service de l'Energie
- Grand Théâtre de Genève
- Musée d'Art et d'Histoire
- Rodolphe Haller SA
- Wax Up
- Mondays Sàrl
- EMS Val Fleuri
- Association La Virgule
- Across Photography
- The Soltice
- SVDP
- Laboratoire
- Heavy Craft
- L'Asticot
- Wax Up
- Maxim Wuersch
- Exuma
- It's Bonnard
- The Taillis
- C'est Elle

LABEL BOBINE EN 2015 C'EST AUSSI...

- G21 Swisstainability Forum: Participation table ronde
- Prix IDDEA intervention soirée d'ouverture
- Slow Design & Fashion Days, animation d'un atelier couture, prêt d'accessoires pour le défilé.
- Label Bobine est reconnue comme entreprise formatrice.
- Participation à l'événement «Sunglaskez Charisma», prêt d'accessoires pour le défilé
- Philiias, Humagora Bus tour, partenaire du bus tour, visite de Label Bobine
- Prix Cantonal du développement durable: stand
- Référencement de Label Bobine dans le cadre de la nouvelle version du guide sur les achats durables. Visites de l'atelier par des entreprises PME et multinationales.



SORTIES D'ÉQUIPE

- Visite des coulisses du Grand Théâtre et lunch au restaurant des Bastions offert par JT International SA
- Visite de la voilerie Europsails
- Sortie d'été: sortie paddle board
- ADC, association pour la danse contemporaine, spectacle CREATURE dont les costumes ont été réalisés par une stagiaire de Label Bobine

Transat Emmanuelle et sac Jane, des accessoires CREATURE

LABEL BOBINE DANS
LA PRESSE ET LES MÉDIAS

- Bilan, 24 juin 2015
- Canal Onex, 17 février 2015
www.dailymotion.com/video/x2hh5lq_sujet-des-eleves-transforment-des-baches-en-sacoche_news
- Léman Bleu, 3D Eco, 25 mars 2015
- RTS Emission Toute Taxes Comprises (TTC) 21 septembre 2015
- Femina, magazine féminin romand, décembre 2015



CREATURE, LA MARQUE DES PRODUITS
ET DES SERVICES DE LABEL BOBINE

L'entreprise Label Bobine étant désormais reconnue dans la région, nous avons décidé de garder le nom Label Bobine comme raison sociale et de créer une marque fédérant nos produits et services.

Le travail de Label Bobine avec les entreprises nous positionne comme «spécialiste de l'objet corporate durable». L'objet «corporate» étant un support s'intégrant dans une stratégie de communication globale, il était devenu indispensable de développer des outils de communication qui puissent expliquer à nos clients tant la partie entrepreneuriale que la partie sociale de la structure.

C'est en contractant les mots CREATION ET COUTURE que la nouvelle marque a été créée, clin d'œil à la transformation, tant des matières que de sa propre vie.

VERBATIMS ET REMERCIEMENTS

Grand Théâtre de Genève

Fabrication de différents accessoires vendus à la billetterie du GTG, récupération de tous les textiles publicitaires (bâches, oriflammes).

Grâce à son partenariat avec Label Bobine, le Grand Théâtre de Genève valorise une partie de ses matériaux promotionnels usagés en objets et accessoires qui diversifient notre offre marchande par des produits associant les activités de l'une des plus prestigieuses institutions culturelles genevoises à celles d'une entreprise locale à vocation sociale. La réduction du volume de nos déchets relatifs aux activités commercialisation et marketing est appréciable et le public du Grand Théâtre retrouve dans les propositions innovantes de Label Bobine le souvenir de spectacles récents qui l'ont positivement marqué, contribuant à la pérennisation de notre image d'acteur culturel. Notre partenariat avec Label Bobine est non seulement une valorisation des sous-produits de notre activité culturelle, il constitue également une part de valeur ajoutée à notre image civique, par la collaboration avec une entreprise sociale dynamique, créative et reconnue publiquement pour son implication dans l'économie locale, responsable et durable. – AURÉLIE ELISA GFELLER, chargée du mécénat et des partenariats, Grand Théâtre de Genève

Les porte-cartes sont bien arrivés et je vous remercie encore pour le super job de votre équipe! En ce moment le fournisseur qui respecte les délais devient rare...

– CATHERINE FREYMOND,
directrice hôtellerie, EMS Val Fleuri SA

EMS Val Fleuri

Fabrication de 350 «luggage tags» et de 350 porte-cartes à partir de la bâche de chantier d'agrandissement du bâtiment.

E. ancienne collaboratrice en EDS

Par la présente, je tenais à vous remercier pour mon passage fait au sein de votre atelier. Le temps passé chez LB m'a permis dans un premier temps, de renouer avec mon premier métier (couturière), en participant aux différentes productions de l'atelier. Il m'aura également redonné le goût de la création lors d'élaboration de divers prototype d'accessoires. Dans un deuxième temps, le changement de poste au sein de l'administration m'a permis de consolider mes connaissances et mon expérience dans l'administration en général et surtout de reprendre confiance en mes capacités et aptitudes. Mon passage en EDS chez LB m'a également et surtout donné l'opportunité de réaliser et finaliser mon projet professionnel qui tenait en une reconversion professionnelle dans le domaine des ressources humaines. La possibilité de suivre une formation en cours d'emploi m'a permis de décrocher le précieux sésame qu'est le certificat d'assistante en gestion du personnel HRSE. Ce nouveau diplôme en poche m'a donné l'occasion d'obtenir un poste fixe à plein temps en tant qu'assistante RH dans un établissement privé de renom à Genève. J'ai pleinement conscience que la réalisation de mon projet de changement de carrière n'aurait pas eu la même finalité sans un passage au sein de votre entreprise. A ce titre, je tenais à nouveau à vous remercier du fond du cœur ainsi que toute l'équipe de Label Bobine et SOS Femmes pour ces 18 mois passés avec vous, où il m'a justement été possible de finalement changer de voie et de vie. Merci pour votre confiance, votre soutien et votre implication auprès de personnes dans le besoin d'une nouvelle chance, je vous prie (...). – E.M. octobre 2015



Label Bobine, atelier de production



Les Fringantes, vitrine

LES FRINGANTES

ACTIVITÉ SOCIOPROFESSIONNELLE

Stages pratiques dans la vente et formation de base

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Boutique de vêtements féminins fonctionnant sur le mode du dépôt-vente

<p>●PUBLIC</p> <p>Femmes en difficultés sociales et/ou professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Ruptures familiales ; · Perte d'emploi ; · Problèmes de santé ; · Isolement social et culturel ; · Barrière de la langue ; · Famille monoparentale. 	<p>●OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager la reprise d'une activité ; · Stabiliser et consolider une situation sociale précaire ; · Favoriser l'accès à la formation ; · Soutenir la recherche d'un emploi. 	<p>●ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pratique professionnelle acquisition de compétences ; · Suivi du projet, information et orientation ; · Appuis individuels et ateliers de formation de base ; · Aide à la gestion administrative et familiale.
--	---	---

La boutique offre un espace de valorisation et de reconnaissance pour des femmes vivant une situation d'exclusion. Lieu d'accueil, elle est le premier palier pour se centrer sur un projet et la recherche de moyens pour le réaliser. Le stage aux Fringantes nécessite un engagement personnel. Ses effets positifs sont notamment la stabilisation de la situation personnelle, le renforcement de l'identité personnelle et professionnelle, la confiance en soi, la structuration de la vie quotidienne, l'enrichissement d'un réseau social, l'acquisition d'outils pour l'autonomie. Pour celles qui ont déjà un emploi – travail temporaire ou sur appel – le stage permet d'enrichir leurs compétences professionnelles pour élargir leur champ de recherche d'emploi. La boutique est aussi un lieu professionnalisant pour des femmes faiblement qualifiées, elle offre un environnement tout à la fois sécurisant pour reconstruire des liens et stimulant pour progresser dans leurs apprentissages.

BILAN DES ACTIVITÉS

En 2015 les types de stages proposés à la boutique ont été diversifiés ; ils se déclinent selon trois modèles :

- Stage I, avec suivi socioprofessionnel soutenu, limité à 18 mois (31)
- Stage II, « vers l'autonomie », soutien individuel plus espacé et accès aux différentes activités de formation (2)
- Le contrat d'engagement professionnel bénévole de longue durée, pour conserver le lien et la mobilisation dans une activité (2).

Les stagiaires qui ont effectué une première étape à la boutique (stage I), à savoir un stage bénéficiant d'un accompagnement social et pédagogique soutenu et qui ont des compétences professionnelles avérées sont appuyées dans leurs efforts pour accéder à un emploi ou obtenir un stage dans une entreprise du premier marché. Cependant, au vu des grandes difficultés à voir cet objectif se réaliser dans la continuité du passage aux Fringantes, une seconde étape offre la possibilité de se maintenir en activité dans l'attente d'un travail. Celle-ci, nommée stage II, propose à des stagiaires ayant terminé le stage I une dynamique et des relations principalement orientées sur l'activité économique.

D'autres stagiaires visent surtout la construction et le maintien d'un projet d'insertion sociale. Plus âgées et vivant un isolement lié soit à la non-maîtrise de la langue, soit à d'autres facteurs d'exclusion, elles parviennent au terme des 18 mois de stage sans autres perspectives de suite à long terme. Durant le stage à la boutique, elles ont parcouru un chemin important dans leur situation personnelle et relationnelle et elles ont atteint une forme d'équilibre. La fin du stage représente pour elles un risque important de repli sur soi et de dégradation de leur santé. Le contrat d'engagement bénévole sur le long terme définit un cadre et des rapports de travail sur la base des compétences mobilisées dans la première étape de stage. Cette option s'adresse spécifiquement à des femmes suivies par la consultation sociale de l'association.

31 femmes ont effectué le stage I en 2015. Plus de la moitié d'entre elles partageaient leur emploi du temps avec d'autres activités ; 7 avaient des emplois salariés à temps partiel ou sur appel, comme aides à domicile, vendeuse et dans les ménages et 14 complétaient leur stage par des formations dans différents organismes agréés (cours Migros, UOG, Voie F).

ENCOURAGEMENT À LA FORMATION DE BASE

En alternance avec les temps de pratique dans une activité professionnalisante, des activités individuelles et collectives gratuites sont organisées pour favoriser l'accès des femmes à l'information pour une plus grande autonomie et à la formation.

En 2015, les stagiaires ont en majorité un niveau de scolarité et de formation très faible (22).

7 femmes ont des diplômes professionnels ou universitaires non reconnus en Suisse et 2 ont un CFC.

Les appuis individuels ont répondu à des besoins divers : consolidation du français, rédaction de courriers, élaboration du projet de formation, consolidation de compétences professionnelles, difficultés familiales.

Ateliers 2015

82 heures d'ateliers ont été proposées et ont réuni des groupes de 4 à 8 personnes. Les thématiques reconduites étaient la recherche d'emploi, la gestion des frais médicaux et la relation à la clientèle. Un atelier « Ciné-débat » ainsi que des rencontres « Bien manger à petits prix » ont été les nouveautés 2015.

Processus d'accompagnement

L'accompagnement à la formation comporte des étapes souvent invisibles qui ont pour objectifs de réhabiliter, de conscientiser et de donner confiance à la personne. Concrètement, le travail consiste à établir le lien, à susciter l'intérêt, à discuter de la disponibilité à suivre régulièrement le programme de stage. Cet accompagnement dit « de proximité » joue un rôle essentiel dans la reconstruction et l'ancrage du lien social qui favoriseront les développements à venir. Il vise la réappropriation d'une estime de soi et mène à l'acquisition de l'autonomie.

Les actions dans la formation de base sont menées grâce au généreux soutien financier de la Fondation de Bienfaisance Valeria Rossi di Montelera.

FIN DE STAGE

Cette année, 15 femmes ont poursuivi les activités suivantes à l'issue de leur stage :

Suites de stage		Domaines
Formations	6	Cours de français intensif Informatique Économie domestique
Stage professionnel	2	Vente Secrétaire médicale
Autre activité d'insertion	3	Activité bénévole autre activité d'insertion
Autre priorité	4	Santé Projet familial

Face à un marché du travail verrouillé, la recherche de stages en entreprises devient une porte d'accès à un éventuel recrutement et une étape incontournable pour accéder aux formations courtes qualifiantes, notamment dans le domaine des soins à la personne. Le «marché des stages» étant passablement saturé dans plusieurs domaines, la patience et la persévérance sont requises pour en obtenir un.

Les personnes fragilisées et restant sans occupation durant de longues périodes sont davantage menacées dans leur santé physique et/ou psychique. Ainsi, les cours et le bénévolat sont des alternatives positives pour rester mobilisée dans une activité, malgré la pénurie des offres d'emplois sur le premier marché.

Cette année, parmi les 15 femmes qui ont achevé le stage I avec un certificat ou une attestation, aucune n'a abouti dans son projet d'accès à un emploi stable, malgré les multiples démarches qu'elles ont entreprises.

1 stage a été interrompu durant la période d'essai.

COLLECTE DE VÊTEMENTS

Les vêtements de seconde main proposés à la boutique proviennent principalement de clientes qui déposent leurs articles pour une durée de 3 semaines dans nos rayons et récupèrent le cinquante pourcent du prix de vente. Cependant, notre offre est aussi enrichie chaque année par des dons de vêtements de particuliers. Nous comptons sur ces dons de vêtements de qualité dont l'intégralité des montants de la vente finance directement nos projets en faveur des femmes. Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui manifestent ainsi leur intérêt pour notre action.

COLLABORATIONS

Nous remercions toutes les personnes et associations avec lesquelles nous avons eu le plaisir de collaborer en

2015: La boutique Ayni*, pour des projets de stages dans la vente, Anna Bromberger, de la Fédération Romande des Consommateurs pour les ateliers «Bien manger à petit prix», Zoé Deuel, chargée de mission PPE+ (Programme d'Expériences Professionnelles) pour l'animation de l'atelier «Cinéma-débat». Par ailleurs, des partenaires du réseau ont accueilli ponctuellement en leurs locaux des activités liées au stage: la Maison des Associations, la Maison de Quartier de Plainpalais, les UAC de Plainpalais ainsi que l'association F-Information.

*www.boutiqueayni.org

PROFIL DES STAGIAIRES EN QUELQUES CHIFFRES

Public adressé par	
Service de consultation de SOS Femmes	13
Démarche individuelle	8
Partenaires du réseau social*	
Démarche individuelle	10

* Hospice Général, F Information, OFPC, Service social de Vernier, Ligue du Cancer

Causes principales d'isolement social et de distance à l'emploi des stagiaires:

- Situation sociale fragilisée: violences, addictions, dettes, troubles psychiques et/ou physiques, logement en hôtel ou foyer, isolement de longue durée (16)
- Sans titres de formation reconnus ou niveau de formation ne dépassant pas la scolarité obligatoire (29)
- N'ayant jamais exercé d'emplois salariés (2)
- Niveau de français insuffisant (6)

Catégories d'âges	Stagières
51 ans et plus	3
41 à 50 ans	10
31 à 40 ans	13
21 à 30 ans	5
Ressources financières	
Stagières	
Prestations de l'Hospice Général	25
Revenu propre	5
Rente AI	1
Niveau de formation le plus élevé des stagiaires	
Effectifs	
Scolarité obligatoire - apprentissage dans pays d'origine	22
Certificat Fédéral de Capacité	2
Diplôme d'école professionnelle supérieure ou licence universitaire (NR: *)	7

*NR- formations non reconnues en Suisse

BILAN CHIFFRÉ

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	2015	2014
	CHF	CHF
Actifs circulants		
LIQUIDITÉS		
Caisses	3'446.20	4'768.75
PostFinance	39'653.29	126'422.70
Banque Cantonale de Genève	197'683.40	276'440.73
	240'782.89	407'632.18
CRÉANCES		
Débiteurs	28'198.60	32'567.00
Impôt anticipé à récupérer	4.35	269.55
	28'202.95	32'836.55
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Charges payées d'avance	25'216.85	8'775.40
Produits à recevoir	79'866.55	33'297.40
	105'083.40	42'072.80
Total Actifs circulants	374'069.24	482'541.53
Actifs immobilisés		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Parc informatique	-	3'650.00
Agencement des locaux et mobilier	122'710.00	147'505.00
Equipement couture	-	5'626.00
	122'710.00	156'781.00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Garantie loyer - Boutique	7'829.50	7'828.20
Garantie loyer - Label Bobine	11'443.00	11'443.00
Garantie téléphone - Boutique	400.00	400.00
	19'672.50	19'671.20
Total Actifs immobilisés	142'382.50	176'452.20
TOTAL DE L'ACTIF	516'451.74	658'993.73

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

PASSIF	2015	2014
	CHF	CHF
Capitaux étrangers		
ENGAGEMENTS À COURT TERME		
<i>Dettes</i>		
Solde subvention Ville de Genève (Fonds chômage)	-	281.49
	-	281.49
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
Charges à payer	18'578.70	66'352.70
Salaires et charges sociales à payer	46'246.54	30'365.00
	64'825.24	96'717.70
ENGAGEMENTS À LONG TERME		
Fonds garanties loyers	19'272.50	19'271.20
Subventions non dépensées à restituer à l'État	-	-
Total Capitaux étrangers	84'097.74	116'270.39
Capital des fonds		
Fonds René Mouthon	166'197.24	278'815.80
Fonds Prostitution jeunes et étudiants	66'356.27	-
	232'553.51	278'815.80
<i>Fonds de solidarité</i>		
Fonds actions spéciales	2'903.50	14'928.15
Fonds d'urgence (consultantes)	17'110.00	11'248.90
Fonds d'urgence (enfants)	8'495.00	14'438.40
	28'508.50	40'615.45
<i>Fonds d'investissements</i>		
Fonds d'investiss. (parc informatique)	2'903.50	14'928.15
Fonds d'investiss. (agencement des locaux et mobilier)	17'110.00	11'248.90
Fonds d'investiss. (équipement couture)	8'495.00	14'438.40
	28'508.50	40'615.45
Total Capital des fonds	383'756.91	472'547.15
Capitaux propres		
Réserve (résultats reportés)	73'918.87	73'918.87
Résultats cumulés sur la durée du contrat	(3'742.68)	735.76
Résultat de l'exercice	(21'579.10)	(4'478.44)
Total Capitaux propres	48'597.09	70'176.19
TOTAL DU PASSIF	516'451.74	658'993.73

COMPTES DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

PRODUITS	2015	Budgets 2015	2014
	CHF	CHF	CHF
SUBVENTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			
État de Genève (Contrat de prestations)	355'000.00	355'000.00	355'000.00
Ville de Genève (Fonds chômage)	263'000.00	263'000.00	292'322.00
Villes et Communes	23'750.00	36'000.00	25'750.00
	641'750.00	654'000.00	673'072.00
DONS ET COTISATIONS			
Particip. cantonale aux emplois de solidarité	298'301.10	389'152.00	225'986.30
Indemnités formation HES S2	7'650.00	7'650.00	7'650.00
Fondation Valéria Rossi di Montelera	80'000.00	169'800.00	80'000.00
Fonds Mécénat SIG	-	-	5'000.00
Fondation Terrévent	10'000.00	-	-
Autres Fondations-sociétés	18'000.00	-	250.00
Mandat Jobcoaching	6'000.00	-	5'925.00
Cotisations et dons	13'555.00	2'400.00	6'420.00
	433'506.10	569'002.00	331'231.30
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires Les Fringantes	148'940.50	165'000.00	169'791.60
Chiffre d'affaires Label Bobine	173'341.10	135'000.00	113'596.45
	322'281.60	300'000.00	283'388.05
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prix développement durable	-	-	2'500.00
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	-	6'000.00	12'384.00
Autres produits	-	-	31'375.93
	2'780.48	6'000.00	46'259.93
PRODUITS AFFECTÉS AU CAPITAL DES FONDS			
Produits fonds prostitution jeunes et étudiants	96'000.00	-	-
Produits fonds de solidarité	212'963.85	-	179'177.85
	308'963.85	-	179'177.85
TOTAL DES PRODUITS	1'709'282.03	1'529'002.00	1'513'129.13

COMPTES DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

CHARGES	2014	Budgets 2014	2013
	CHF	CHF	CHF
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires bruts	699'638.50	573'918.00	635'970.10
Salaires EdS	329'699.75	405'000.00	290'545.95
Stagiaires HETS	15'627.05	13'750.00	14'310.00
./ Indemnités des assurances	(29'023.90)	-	(78'200.35)
Charges sociales	227'660.14	215'427.00	190'505.75
Formation continue et supervision	9'657.00	11'500.00	8'871.00
Frais de personnel	6'965.90	3'000.00	3'139.55
	1'260'224.44	1'222'595.00	1'065'142.00
CHARGES DE LOCAUX			
Loyers et charges	104'594.55	107'953.00	103'658.20
Services Industriels	3'015.77	4'150.00	3'075.55
Entretien et aménagement des locaux	4'956.26	5'600.00	9'663.10
Assurances	2'743.10	2'720.00	2'728.60
	115'309.68	120'423.00	119'125.45
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Frais de bureau	10'813.16	9'054.00	9'939.40
Frais informatiques	10'051.72	5'500.00	10'412.40
Marketing, publicité, docum. et rapport d'activité	12'465.30	12'100.00	49'345.35
Matériel de communication, supports d'information	6'874.69	-	4'804.41
Téléphones	7'429.85	9'200.00	8'970.20
Honoraires comptabilité et révision	14'072.00	18'000.00	11'130.40
Matériel de formation	2'534.15	2'700.00	2'325.45
	64'240.87	56'554.00	96'927.61
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Cotisations, dons	1'360.00	900.00	1'090.00
Frais de transports et déplacements	3'131.05	3'000.00	1'789.62
Autres charges de fonctionnement	10'302.95	13'500.00	10'115.55
	14'794.00	17'400.00	12'995.17
CHARGES D'EXPLOITATION			
Rétrocessions sur ventes d'habits		82'500.00	73'976.00
Fourniture de couture		22'000.00	20'991.99
Entretien, réparation, pt outillage couture		7'000.00	9'042.01
Prestations de tiers		-	1'030.00
	105'496.26	111'500.00	105'040.00
CHARGES AFFECTÉES AU CAPITAL DES FONDS			
Dépenses fonds de solidarité	225'070.80	-	158'868.10
	225'070.80	-	158'868.10
AMORTISSEMENTS ET DIVERS			
Dotations aux amort. (Parc informatique)	3'650.00	-	10'775.00
Dotations aux amort. (Agencement des locaux et mobilier)	24'795.00	-	24'795.00
Dotations aux amort. (Equipement couture)	5'626.00	-	5'626.00
	34'071.00	-	41'196.00
TOTAL DES CHARGES	1'819'207.05	1'528'472.00	1'599'294.33

COMPTES DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

CHARGES	2015	Budgets 2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Report des charges	1'819'207.05	1'528'472.00	1'599'294.33
Résultat d'exploitation	(109'925.02)	530.00	(86'165.20)
RÉSULTATS FINANCIERS			
Produits financiers	66.95	270.00	249.75
Charges financières	(792.76)	(800.00)	(1'055.83)
	(725.81)	(530.00)	(806.08)
Résultat avant variation du capital des fonds	(110'650.83)	-	(86'971.28)
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS			
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	112'618.56	-	68'737.13
Dissolution (Attribution) Fonds Prostitution jeunes et étudiants	(66'356.27)	-	-
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	12'106.95	-	(20'309.75)
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	30'421.00	-	33'896.00
	88'790.24	-	82'323.38
Solde subv.Ville de Genève (Fonds chômage)	281.49	-	(281.49)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	(21'579.10)	-	(4'929.39)
Part du résultat revenant au subventionneur	-	-	450.95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(21'579.10)	-	(4'478.44)

Accueil convivial,
Mélange de genres, toujours une trouvaille
intéressante.

Partons à la découverte de la
pièce qui fait Filt,

Avec bonheur

1

Tiré de notre livre d'or
des fringantes

Super 😊
Donner une zéine
clance a des habilles
c'est genial !!!
et y'adore... Je vends
de plus? que vouloir
continues

10. 6. 13

MP.

REMERCIEMENTS

Notre implication, notre travail, nos prestations ne peuvent se réaliser et se développer que par la reconnaissance des institutions et personnes qui soutiennent notre association.

Nous adressons nos sincères et chaleureux remerciements tout particulièrement à :

L'État de Genève, Département de la Solidarité et de l'Emploi
L'État de Genève, Office Cantonal de l'emploi, Service des emplois de solidarité
Le Fonds chômage de la Ville de Genève, Département des finances

Les villes et communes de :

Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellevue, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Soral, Vandoeuvres, Vernier, Versoix.

Les institutions et entreprises

Ecole-Club Migros Genève, Société Coopérative Migros Genève, Fondation Privée Genevoise, Fondation de Bienfaisance Valeria Rossi Di Montelera, OAK Foundation, Firmenich S.A., Japan Tobacco International SA, Fondation Terrévent, Grand Théâtre de Genève, Fondation Philias, Fondation Aide aux Enfants, ONG SOS pour un monde meilleur, Lions Club Genève.

La Radio suisse romande et l'émission Chacun pour tous ainsi que tous les généreux auditeurs pour leurs dons.

Le Service culturel de la Ville de Genève

Les généreux donateurs restés anonymes.

Nos membres et donateurs :

Mmes et MM. Gisèle Adolphe, Jeanne Attarian, Martine Baudin, Marie-Thérèse Bayard, Maria Bernasconi, Marie et Claude Beran-Berthet, Lise et Jacques Berthoud, Lorella Bertani, Sonia Boissonas, Anne Bonna Bourquin, Anne-Marie Bossy, Pierre Bourgeois, Lucienne Bourquin, Laure Brolliet, Madeleine Brun Rossi, Christiane Brunner, Gaston Burnand, Jacqueline Capitaine, Florence Chaponnière, Gabrielle Chaponnière, Carole Choisy, Anne-Françoise Corthay, Roger Deneys, Patricia Devaud, Ariane Ecuyer, Elfriede Egger, Alain et Monica Cerutti, Paola Erse Savoy, Laure Florinetti Induni, Jacques Foëx, Chantal Fontaine, Denise Fromaigeat, Fabienne Gautier, Lucienne Gillioz, Lucas Philippe Gerzat, Anne Goehner, Claude Golovine, Danielle Hermes Bernard, Jaques Hochstaetter, Josette Hostettler, Claude Howald, Simone Irminger, Doris Jacques, Anne-Christine Kasser, Stéphanie Kissling, Christine et Jean-Luc Loretz, Pierre Losio, Sylvie Lambelet, Norbert Maendly, Geneviève Magnin Usel, Heidi Mauge-Aebi, Lilliane Maury-Pasquier, Laury Malherbe, Françoise et Pierre Mermoud, François Moser, Caroline de Morawitz, Paule Papparou-Laplace, Arielle Pannier, Claude-Alain Piguët, Daisy Perrin-Mueller, Antoinette Perrot, Francine de Perrot, Amélie Plume Claude Ramseyer, Charles Renaud, Sophie Rodari, Annick Roduit, Charles Roguet, Catherine Rohner, Yvette Rossi, Valentin Roten, Isabelle Roux, Nathalie Ruegger, Anne-Catherine Ruttimann, Michèle Schärer, Claudine Sperry, Brigitte Studer, Anne-Marie Schroeter, Tatiana et Marwan Shakarchi, Gabriella Seliappi, Cristina Stein, Catherine Stepczynski, Sylvain Thévoz, Lucile Tschanz, Massimo Usel, Marie Vollenweider, Martin du Pan, Océane Wagner, Pauline et Jacques de Werra, Ariane Weyeneth, Cédric Wicht.

Nous sommes également très reconnaissantes envers les différentes fondations qui nous ont témoigné leur confiance en accordant une aide financière, sur projet, à nos usagères :

Aides financières de la Ville de Genève, Association Amitié et Solidarité, Bureau Central d'Aide Sociale, Chaîne du Bonheur, Fondation Butin-Ponson Robert, Fondation Gialdini, Fondation Hans Wilsdorf, Fondation Hélène et Victor Barbour, Œuvre Séraphique de charité de Soleure, Fondation Paul Poletti, Fonds de Solidarité mère et enfant (SOFO), Secours Suisse d'Hiver, Association START.

Nous adressons aussi nos plus vifs remerciements aux responsables, collaboratrices et collaborateurs des différents services qui ont contribué à la réussite de nos démarches.

Toute notre reconnaissance va également aux personnes qui nous ont fait don de vêtements en faveur de la boutique « Les Fringantes ».

Label Bobine remercie ...

Nos remerciements vont également aux entités qui nous ont donné des bâches pour la production de Label Bobine : Centre Balexert SA, Grand Théâtre de Genève, Palexpo SA, Conservatoire de Musique de Genève, Festival la Bâtie, Ville de Genève.

Nouvelle identité visuelle CREATURE, création et web design : Nous remercions Raphaël Pasquali et Alexandre Pugin de l'agence The Workshop qui ont brillé pour leur travail de design et d'identité d'entreprise avec la création de la marque de CREATURE. www.theworkshop.ch

Photographie : Toute l'iconographie CREATURE met en scène des photos signées Philippe Palma, photographe du Studio 119. Ce studio photo de renom a mis toute l'excellence et son savoir faire, création et production comprise, des supports visuels de CREATURE. www.studio119.ch

Direction artistique, stylisme : Photographe, styliste photographie et scénographe, Aimée Hoving a collaboré à la construction de l'identité visuelle des produits CREATURE. Pour les mettre en scène, elle a supervisé le stylisme.

Les figurants de nos différents shootings : Samantha May, Emily Cottingham, Raphaël Pieroni, Xenia & Sasha Velebit, Augusta Placido, Laura Gardel, Jean-Paul Menke, Philippe Davier.

Maquilleuse : Merci à la talentueuse Danielle Savino.

Soirée de lancement du 25 novembre : William Pollier, arrangements floraux

Partenaires tombola : ADC Association pour la danse contemporaine, Balexert SA, Bulthaup, CGN, Coop, Festival la Bâtie, Festival Antigél, Grand Théâtre de Genève, Hôtel Beau Site, Père Jakob, Jardin des Monts, Opaline, Whitepod, KABBA, L'asticot, Laboratoire, Monsieur Papillon, Marché d'ici même, Muller Factory, Vert Attitude, Wax Bar, WhitePod.

Généreux donateurs (aide financière) : Migros Genève, Fondation Terrévent, JT International SA, Partenariats divers, Fondation Ensemble, EMS Les Châtaigniers, ORIF Vernier

Nous espérons n'avoir oublié personne.

STRUCTURE

Association privée à but non lucratif reconnue d'utilité publique, SOS Femmes est subventionnée en partie par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé du Grand Conseil de l'Etat de Genève (DEAS) et par le Fonds chômage de la Ville de Genève. Une part importante des charges est couverte par le chiffre d'affaires de ses deux entreprises sociales. Pour le solde, l'association fait appel au généreux soutien des communes, de fondations, d'entreprises et de donateurs privés.

Le Comité 2015

La Présidence

Martine CHAPONNIÈRE

Les membres

Felix BOLLMANN

Isabelle CSUPOR

Marcel FALLET

Natacha GUYOT KOELLIKER

Virginie JAQUIERY

Dominic REICHEL

L'équipe Consultation et Fringantes comprend 6,6 postes équivalent plein temps, dont 1,15 poste financé par la Fondation Valeria Rossi di Montelera et la Fondation OAK. Label Bobine comprend 3,0 postes équivalent plein temps financés par le Fonds Chômage de la Ville de Genève. Ces temps de travail sont répartis entre 13 personnes (responsables de structure, chargée de projet, travailleuses sociales, secrétaire-comptable, directrice d'entreprise sociale, responsable d'atelier, maître socioprofessionnelle, secrétaire de direction, apprenti employé de commerce). De plus, l'association compte 9 postes en emplois de solidarité équivalant à 8,5 postes équivalent plein temps (1 secrétaire, 7 couturières et 1 vendeuse).

Secteur Consultation

Lydia SCHNEIDER HAUSSER

Roxane AUBRY, Lise PIGUET

Laure KOZUCHOWSKI

Delphine BOSSY-NAKOURI

Narek MARGARYAN

Fulgence FREITAS (PPE+)

Ariane ECUYER (activités bénévoles)

Secteur Fringantes

Marie-Jeanne BERTHET-LAPLACE, Anne-Rosalie

BOURQUIN-BOURGEOIS, Emilie BRUNETIERE, Souliya

PEYSSON, Elodie THIEBAUD, Zoé DEUEL (PPE+)

Secteur

Yen Nhi NGUYEN, Nathalie DELAYEN, Noham REICHEL,

Label Bobine/Creature

Caroline MINDER, Erika MILLET, Rebecca DOBLADO,

Snezana TRIFUNOVIC, Elisabeth MIGUEL, Laure SAINI,

Augusta PLACIDO, Odile VUILLEMIN, Sarah BRU

LABORDE, Ikkal AKYOL.

L'équipe à également
bénéficié de l'arrivée
de 3 stagiaires

Ariane ECUYER 3^e année HETS-IES,

Sarah PREISIG 2^e année HETS-IES,

Stéphanie MBUINZAMA stage probatoire.

Fiduciaire

Sandrine MEYLAN LACRAZ

Organe de contrôle

Fiduciaire Anne-Marie PARINI

Imprimerie

Printstar Genève

Graphiste

Mathilde VEUTHEY

SOS
Femmes



CONSULTATION SOCIALE
rue de la Madeleine 10
1204 Genève
022 311 22 22
sosfemmes@sosfemmes.ch

Permanence téléphonique
lun 10h30 – 12h30
mar 10h30 – 12h30
mer fermé
jeu 10h30 – 12h30
ven 10h30 – 12h30

LES
Fringantes



LES FRINGANTES
rue Vignier 4
1205 Genève
022 328 16 55
fringantes@infomaniak.ch

	Horaires	Offices
lun	14h30 – 18h30	16h – 18h
mar	12h – 18h30	16h – 18h
mer	12h – 18h30	
jeu	12h – 18h30	14h30 – 16h30
ven	12h – 18h30	14h30 – 16h30
sam	10h – 17h45	

LABEL
Bobine



LABEL BOBINE
rue du Nant 27
1207 Genève
022 700 00 27
info@creature.ch

Horaires
lun 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30
mar 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30
mer 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30
jeu 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30
ven 8h30 – 12h30 & 13h30 – 17h30

CREATURE

SOS Femmes favorise le changement de parcours de vie en cherchant à promouvoir la dignité humaine et l'égalité entre hommes et femmes.

Sa mission principale consiste à offrir un accueil et un accompagnement social et d'insertion à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se ré-orienter professionnellement, ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel.

SOS FEMMES EST MEMBRE DU CAPAS

Le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) a poursuivi son essor en 2015. 34 organisations en sont membres. www.capas-ge.ch/new



BOUTIQUE LES FRINGANTES

GRILLE D'ÉVALUATION

STAGE PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DE LA VENTE

Nom :

Taux d'activité :

Prénom :

Référente :

Date :

Aptitudes personnelles					Observations
	très satisfaisant	satisfaisant	partiellement satisfaisant	pas satisfaisant	
Compréhension des tâches					
Mémorisation des tâches					
Capacité de concentration					
Rythme de travail					
Gestion du stress					
Résistance physique					
Persévérance <ul style="list-style-type: none"> • vite découragée • essaie de tenir • supporte les échecs 					

Savoir-être professionnel					Observations
	très satisfaisant	satisfaisant	partiellement satisfaisant	pas satisfaisant	
Présentation personnelle (vêtements adaptés et soignés)					
Relations avec les collègues <ul style="list-style-type: none"> • esprit d'équipe • respect • sens de la collaboration • aisance relationnelle 					
Relations avec les responsables <ul style="list-style-type: none"> • communication • collaboration • rapport à l'autorité 					
Relations avec la clientèle <ul style="list-style-type: none"> • calme • courtoisie • respect • patience • fermeté • sens de la négociation 					
Respect des règles de travail <ul style="list-style-type: none"> • voir document du contrat 					
Sens des responsabilités <ul style="list-style-type: none"> • les évite • les accepte • les recherche 					

Intérêt pour les activités <ul style="list-style-type: none"> capacité à questionner envie d'apprendre plaisir 					
Qualité de l'exécution des tâches <ul style="list-style-type: none"> organisation précision raisonnement logique 					
Régularité de la présence					
Ponctualité					

Compétences T.I.C. (technologies de l'information et de la communication)	Acquis	Partiellement acquis	En formation	Jamais fait	Observations
Utiliser une boîte mail					
Utiliser une clé USB					
Effectuer une recherche sur internet					
Utiliser les plate formes de recherche d'emploi (<i>indeed, job up ...</i>)					
Envoyer une postulation électronique					
Rédiger une lettre sur Word ou Open Office					

Savoir-faire professionnel - boutique	acquis (autonome)	partiellement acquis	en formation	jamais fait	Observations
Comprendre la logique de classement et utiliser des fichiers clientèle					
Classer les fiches dans l'ordre demandé					
Étiqueter les vêtements lisiblement et correctement					
Ranger les vêtements dans les rayons					
Rechercher les vêtements (retirer et stocker dans les rayons adéquats)					
Utiliser la caisse enregistreuse					
Connaître le chemin de l'étiquette					

Tenir le livre de compte à jour					
Effectuer les démarches à l'extérieur (poste, banque, achats divers..)					
Connaître les critères de réception des habits					
Prendre des vêtements en dépôt (description de l'article sur la fiche)					
Évaluer la valeur du vêtement et fixer un prix (textile et mode)					
Refuser un habit qui ne correspond pas aux critères					
Connaître et transmettre les conditions du dépôt/vente					
Accueillir, conseiller et renseigner la clientèle					
Effectuer une surveillance discrète de la clientèle (achat, don)					
Connaître la politique commerciale du magasin (sac, pas d'échange, pas de chien, pas d'euro, pas de carte, pas de remboursement, pas de nourriture, nombre de vêtements dans les cabines)					
Répondre au téléphone et prendre les messages					
Habiller les mannequins de la vitrine					
Ranger le matériel et les locaux					
Participer à l'entretien du magasin et de l'arrière-boutique					

Compétences acquises:

Compétences à développer :

Moyens :

Objectif intermédiaire :

Association Viol-Secours

ANNEXE 6

Bilan

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Note	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités	4	78'003.78	104'577.94
Débiteurs		-	2'340.00
Impôts anticipés		-	406.80
Charges payées d'avance	5a	6'436.60	13'853.30
Produits à recevoir	5a	7'254.70	500.00
Total actifs circulants		91'695.08	121'678.04
Actifs immobilisés			
Garantie loyer		4'027.20	4'026.15
Immobilisations corporelles	6	1.00	1.00
Total actifs immobilisés		4'028.20	4'027.15
Total des actifs		95'723.28	125'705.19
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes envers les fournisseurs		-	6'946.35
Charges à payer	5b	12'870.80	10'087.95
Produits reçus d'avance	5b	3'120.00	3'250.00
Provision pour vacances non prises et heures supplémentaires		22'800.00	12'300.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	7	-	-
Total fonds étrangers à court terme		38'790.80	32'584.30
Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds			
Stages FemDoChi	8	26'103.97	30'123.62
Projets ponctuels	9	3'751.50	3'751.50
Loterie Romande psychomotricité	10	-	3'334.00
Fonds Communication	11	5'273.30	7'595.30
Fonds Prévention	12	5'171.24	13'119.84
Fonds Fête des 30 ans	13	-	7'989.80
Total fonds affectés		40'300.01	65'914.06
Fonds propres			
Fonds de soutien	14	2'849.46	2'849.46
Résultats reportés		33'958.75	33'958.75
Réserve "Part de subvention non dépensée"	7	-20'175.74	-9'601.38
Total fonds propres		16'632.47	27'206.83
Total des passifs		95'723.28	125'705.19

Association Viol-Secours
Compte de résultat
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Note	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Résultat d'exploitation				
Produits d'exploitation				
Subventions Etat de Genève		295'001.00	295'000.00	295'001.00
Subventions Communes		30'500.00	30'000.00	25'050.00
Dons privés	16	27'562.10	38'330.00	23'793.00
Dons affectés pour projets spécifiques	17	57'000.00	30'000.00	61'159.25
Cotisations de membres		5'020.00	5'200.00	4'580.00
Animations		1'489.80	7'300.00	13'716.00
Produits activité FemDochi	8	21'200.00	25'500.00	28'990.00
Produit d'intérêts et produits divers		711.15	500.00	366.30
Total produits d'exploitation		438'484.05	431'830.00	452'655.55
Charges d'exploitation				
Personnel				
Salaires	18	-239'259.68	-256'530.00	-261'195.05
Indemnités d'assurance	18	-	-	26'230.30
Charges sociales	18	-68'791.35	-66'100.00	-71'796.90
Autres charges de personnel		-2'548.80	-4'100.00	-1'304.85
Vacances non prises et heures supplémentaires		-10'500.00	-	-12'300.00
Total charges de personnel		-321'099.83	-326'730.00	-320'366.50
Frais généraux				
Charges de locaux		-20'184.60	-20'900.00	-20'663.65
Frais d'animations		-1'108.05	-10'033.00	-7'935.55
Charges activité FemDoChi	8	-23'219.65	-23'000.00	-25'500.25
Charges projets spécifiques		-85'814.78	-45'000.00	-34'920.10
Fonds de soutiens, charges effectives		-119.00	-	-561.00
Frais administratifs et charges d'intérêts		-23'126.55	-24'500.00	-24'482.63
Total frais administratifs		-153'572.63	-123'433.00	-114'063.18
Total charges d'exploitation		-474'672.46	-450'163.00	-434'429.68
Résultat d'exploitation, net, avant résultat des fonds		-36'188.41	-18'333.00	18'225.87
Attributions aux fonds		-78'200.00	-53'000.00	-91'019.25
Utilisation des fonds		103'814.05	71'333.00	67'814.36
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat		-10'574.36	-	-4'979.02
Part due à l'Etat	7	-	-	-
Résultat de l'exercice après traitement du résultat		-10'574.36	-	-4'979.02

Association Viol-Secours
Tableau de variation des fonds
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

2015

Fonds affectés	01.01.2015	Attributions	Utilisations	Transferts internes	31.12.2015
Fonds stages FemDoChi	30'123.62	21'200.00	-25'219.65	–	26'103.97
Fonds communication	7'595.30	–	-2'322.00	–	5'273.30
Fonds prévention	13'119.84	–	-7'948.60	–	5'171.24
Fonds fête des 30 ans	7'989.80	57'000.00	-64'989.80	–	–
Fonds projets ponctuels	3'751.50	–	–	–	3'751.50
Fonds Loterie Romande	3'334.00	–	-3'334.00	–	–
Total Fonds affectés	65'914.06	78'200.00	-103'814.05	–	40'300.01

Fonds propres

Fonds de soutien	2'849.46	119.00	-119.00	–	2'849.46
Résultats reportés	33'958.75	–	–	–	33'958.75
Part de subvention non dépensée	-9'601.38	–	–	-10'574.36	-20'175.74
Résultat de l'exercice	–	-10'574.36	–	10'574.36	–
Total Fonds propres	27'206.83	-10'455.36	-119.00	–	16'632.47

2014

Fonds affectés	01.01.2014	Attributions	Utilisations	Transferts internes	31.12.2014
Fonds stages FemDoChi	30'133.87	28'990.00	-29'000.25	–	30'123.62
Fonds communication	–	10'000.00	-2'404.70	–	7'595.30
Fonds prévention	–	33'659.25	-20'539.41	–	13'119.84
Fonds fête des 30 ans	–	17'500.00	-9'510.20	–	7'989.80
Fonds projets ponctuels	6'217.30	–	-2'465.80	–	3'751.50
Fonds Loterie Romande	6'667.00	–	-3'333.00	–	3'334.00
Total Fonds affectés	43'018.17	90'149.25	-67'253.36	–	65'914.06

Fonds propres

Fonds de soutien	2'540.46	870.00	-561.00	–	2'849.46
Résultats reportés	33'958.75	–	–	–	33'958.75
Part de subvention non dépensée	-4'622.36	–	–	-4'979.02	-9'601.38
Résultat de l'exercice	–	-4'979.02	–	4'979.02	–
Total Fonds propres	31'876.85	-4'109.02	-561.00	-560.00	27'206.83

Association Viol-Secours
Tableau de financement
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	2015	2014
<u>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat net de l'exercice	-10'574.36	-4'979.02
+/- Variation du fonds de soutien	-	309.00
+/- Variation des créances d'exploitation	3'408.80	-2'096.40
+/- Variation des engagements à court et moyen terme	6'206.50	18'960.74
Total flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	-959.06	12'194.32
Flux financier provenant de l'activité d'investissement		
- Augmentation du dépôt de garantie	-1.05	-2.00
Total flux financier provenant de l'activité d'investissement	-1.05	-2.00
Flux financier provenant de l'activité de financement		
+/- Variation des fonds affectés	-25'614.05	22'895.89
Total flux financier provenant de l'activité de financement	-25'614.05	22'895.89
Total variation des liquidités	-26'574.16	35'088.21
Liquidités au début d'exercice	104'577.94	69'489.73
Liquidités en fin d'exercice	78'003.78	104'577.94

Association Viol-Secours
Annexes aux États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

Tous les montants sont en CHF

1) Présentation

Viol-Secours est une association reconnue d'utilité publique basée à Genève et régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil suisse. Son origine remonte à l'année 1982 qui voit la formation d'un «Comité contre le viol» pour soutenir deux femmes victimes de viols en bande dans l'affaire Pré-Naville. L'association est formellement créée en 1985 sous le nom de «Collectif Viol-Secours».

Le canton de Genève ainsi que la ville de Genève l'ont soutenue dès 1989 et ont permis une professionnalisation du travail de soutien des femmes violées et de prévention de la violence sexuelle. L'association n'est pas enregistrée au registre du commerce.

2) Organisation

- a) Le comité est composé de :
- Mme Brigitte Bucherer Présidente
 - Mme Djemila Carron
 - Mme Virginia Lucas
 - Mme Alix Heiniger
 - Mme Tania Nicolini
 - M. Christian Schiess
 - Mme Amanda Terzidis
 - Mme Isabelle Chatelain

Les membres du comité ne sont pas rémunérés.

b) Statut social

L'association Viol-Secours est au bénéfice d'une exonération fiscale valable jusqu'en 2016. Elle n'est pas assujettie à la TVA.

c) Comptabilité

La comptabilité est tenue par l'association Comptabilis, 2, avenue Henri-Dunant, 1205 Genève

d) Révision

L'organe de révision est Fiduciaire Chavaz SA, rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge

3) Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont ceux définis par le CC, CO, LGAF, LSubv, LIAF, directives étatiques, ainsi que par les normes Swiss GAAP RPC.

a) Reconnaissance du revenu

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association. Les dons et subventions affectés à un projet particulier qui n'ont pas été utilisés conformément à leur affectation durant l'exercice sont attribués aux fonds affectés dans le résultat des fonds.

Les dons et subventions affectés collectés lors des années précédentes, et qui sont utilisés conformément à leur affectation durant l'exercice, sont reconnus dans le résultat des fonds.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

b) Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

4) Liquidités

Les liquidités sont composées de la manière suivante :

Au 31.12.2015 Au 31.12.2014

Caisse	1155.75	915.65
Compte CCP	36991.33	46875.94
Compte Epargne CCP	39856.7	56786.35
Total	78'003.78	104'577.94

5) Comptes de régularisation

a) Comptes de régularisation actifs :

	2015	2014
Produits à recevoir	7'254.70	500.00
Produits formations/animations	100.00	500.00
Dons projets spéciaux à recevoir	7'000.00	
Montants payés en trop assurances sociales	154.70	
Charges payées d'avance	6'436.60	13'853.30
Assurance LAA	4'100.00	4'856.00
Assurance IJM	–	6'677.00
Assurance RC et choses	472.60	496.30
Loyers payés d'avance	1'375.00	1'375.00
Référencement 2014	–	–
Abonnement payé d'avance	489.00	449.00

b) Comptes de régularisation passifs :

	2015	2014
Produits reçus d'avance	3'120.00	3'250.00
Formations FemDoChi	2'920.00	3'250.00
Cotisations membres	200.00	–
Charges à payer	12'870.80	10'087.95
Divers fournisseurs	1'799.60	
Assurance AVS	1'904.15	6'096.15
Assurance LAA	–	130.15
LPP	4'267.05	–
Assurance IJM	–	361.65
Estimation révision	2'500.00	2'000.00
Estimation bouclement comptes	2'000.00	1'500.00
Fête des 30 ans – Honoraires encore à payer	400.00	–

6) Immobilisations corporelles

Les biens corporels sont assurés pour une valeur de CHF 48'000.00.

7) Subvention à restituer à l'État

L'association Viol-Secours est au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'État de Genève, couvrant la période de 2013 à 2016. Conformément à ce contrat de prestation ainsi qu'à la Loi sur les indemnités et aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et à son règlement d'application du 31 mai 2006, l'association Viol-Secours doit restituer à l'État de Genève, à l'échéance du contrat, 68% de son résultat durant la période concernée.

A la fin de chaque exercice comptable, la part du résultat qui doit être restituée à l'État est calculée et incluse dans la rubrique « Subvention à restituer à l'État ». La part revenant à l'association Viol-Secours est incluse dans une réserve « part de subvention non dépensée », qui sera acquise de façon définitive à l'association uniquement à la fin de la durée du contrat de prestation.

En 2013, 2014 et 2015, le résultat de l'exercice présentant une perte, cette perte a été entièrement attribuée à l'association Viol-Secours.

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Résultat de l'exercice, avant traitement du résultat	-4'622.36	-4'979.02	-15'848.36
Part à restituer à l'Etat de Genève	–	–	–
Réserve « Part de subvention non dépensée »	-4'622.36	-4'979.02	-15'848.36
Part à restituer à l'Etat – Solde cumulé	–	–	–
Part de subvention non dépensée – Solde cumulé	-4'622.36	-9'601.38	-25'449.74

8) Fonds affecté « Stages Fem Do Chi »

Sous le nom de Fem Do Chi, l'Association Viol-Secours gère une activité spécifique prise en charge par les participantes, en organisant des cours d'autodéfense plus spécialement destinées aux femmes et adolescentes.

9) Fonds affecté « Projets ponctuels »

Des projets ponctuels sont financés tout ou en partie par des fonds privés. En 2014, ce fonds a permis de financer un projet avec le centre de la Roseraie.

10) Fonds affecté « Loterie Romande psychomotricité »

Il s'agit d'un fonds reçu en 2013 de la part de la Loterie Romande pour un projet de suivi psychomoteur des femmes victimes de violences se déroulant sur 3 ans.

11) Fonds affecté « communication »

Il s'agit d'un fonds provenant de la Fondation Oltramare pour les activités de communication de Viol-Secours.

12) Fonds affecté « prévention »

Il s'agit d'un fonds provenant d'un legs et des avoirs nets provenant de la dissolution de l'Association des praticiens genevois en psychothérapie, destiné à financer les activités de prévention de Viol-Secours.

13) Fonds fête des 30 ans

Il s'agit d'un fonds provenant de donateurs privés, pour financer les activités liées au 30^e anniversaire de l'association Viol-secours.

14) Fonds de soutien

Ce fonds permet de soutenir ponctuellement des femmes qui ont de la difficulté à payer par exemple un stage Fem Do Chi, une consultation juridique, ou d'autres frais en relation avec les buts de l'association. Il s'agit d'un fonds propre affecté.

15) Subventions en nature

L'Association ne reçoit pas de subventions en nature.

16) Dons privés

Les principaux dons privés reçus sont les suivants :

	2015	2014
Fondation A. & E. Baur	10'000.00	10'000.00
Ernst Gohner Stiftung	5'000.00	5'000.00
Banque cantonale de Genève	2'000.00	2'000.00
Autres dons privés	10'562.10	6'793.00
Total	27'562.10	23'793.00

17) Dons privés – projets spéciaux

Les principaux dons privés reçus pour les projets spéciaux sont les suivants :

	2015	2014
<u>Dons Fête des 30 ans</u>		
Oak Foundation	25'000.00	–
Loterie romande	15'000.00	–
Fondation privée	–	15'000.00
Ville de Genève	12'000.00	–
Pourcent culturel Migros	5'000.00	–
Emilie-Gourd	–	2'500.00
Total	57'000.00	17'500.00

Dons Fonds communication

Fondation Oltramare	–	10'000.00
---------------------	---	-----------

Dons Fonds prévention

Legs Caterina Ragucci	–	30'000.00
Don APGP	–	3'659.25
Total	–	43'659.25

18) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales totaux de l'Association Viol-Secours pour l'exercice 2015 sont les suivants :

	Activité principale	Stage FemDoChi	Projets spécifiques	Total
Salaires	239'259.68	16'519.25	50'435.47	306'214.40
Indemnités Assurance	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges sociales	68'791.35	1'636.35	7'828.25	78'255.95
Total	308'051.03	18'155.60	58'263.72	384'470.35

19) Prestations bénévoles

En sus du Comité, qui n'est pas rémunéré, un informaticien met régulièrement, gratuitement, ses compétences au service de l'association pour le bon fonctionnement du système informatique.

20) Engagements de prévoyance

La prévoyance obligatoire en faveur du personnel s'effectue au travers de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Le plan de prévoyance, établi selon le principe de la primauté des prestations, couvre le personnel en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Il est financé pour 1/3 par les collaborateurs et pour 2/3 par l'employeur. Les primes annuelles à la charge de la société figurent dans le compte de résultat. Les informations requises par la Swiss Gaap RPC 16 ne sont pas disponibles.

L'employeur n'a pas versé de contributions créditées comme réserves de contributions de l'employeur.

Au 31 décembre 2015, les cotisations ordinaires à payer s'élevaient à CHF 4'262.05 (2014 : 4'807.60) et les charges de prévoyance – part employeur – dans « charges sociales » s'élevaient à 41'273.40 (2014 : 38'207.25).

21) Autres informations

	2015	2014
Cautionnements et sûretés en faveur de tiers (garantie loyers)	4'027.20	4'026.15
Contrats de leasing non portés au bilan	Néant	Néant
Montants provenant de la dissolution de réserves latentes	Néant	Néant
Engagements conditionnels	Néant	Néant

22) Événements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité et sont soumis à l'Assemblée générale du 13 avril 2016. Entre le 31 décembre 2015 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'Association Viol-Secours au 31 décembre 2015 ou qui devrait être présenté ici.

23) Rapport de performance

Ci-après.



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association Viol-Secours

Département Présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Viol-Secours a pour mission de "lutter contre tous les types de violences sexuelles, qui peuvent être, entre autres, des abus subis dans l'enfance, du harcèlement sexuel au travail ou dans la vie privée, des violences sexuelles commises par des professionnels, des viols et des agressions à caractère sexuel subis à l'âge adulte; selon deux axes d'intervention interdépendants : a) L'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, ainsi qu'à leurs proches. b) La mise sur pied et la gestion de différents projets de prévention afin de limiter l'incidence de ces violences" (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association Viol-Secours s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes victimes de violences sexuelles :

- tenue d'une permanence téléphonique;
- gestion d'un site internet;
- entretiens et suivi de la personne;
- accompagnement médical, social, juridique;
- animation de groupes d'expression;
- organisation de stages d'autodéfense;
- activités de prévention;
- expertises (à l'intention des médias, étudiants et étudiantes, spécialistes).

Mention du contrat : Contrat de Prestations

Durée du contrat : 4 ans (2013-2016)

Période évaluée : 3 premières années (2013-2014-2015)

Prestation 1 – Suivi des femmes et de leurs proches

Objectif 1 : Qualité du suivi et tenue des dossiers

Indicateurs :

- 1.1.1. Nombre total de personnes suivies en entretien
- 1.1.2. Proportion des personnes suivies en entretien au bénéfice d'une fiche de situation
- 1.1.3. Pourcentage des fiches de situation actualisées

Valeurs cibles :

1.1.1. environ 30 par année, réajustée à 60 en 2014

1.1.2. 100 %

1.1.3. 90 %

Résultat réel :

	2013	2014	2015
1.1.1	70	66	59
1.1.2	98.5%	100%	100%
1.1.3	94%	98%	100%

Commentaire(s) :

Les valeurs de 1.1.2 et 1.1.3 sont largement atteintes ce qui témoigne de la qualité du suivi et de la tenue des dossiers.

Pour l'indicateur 1.1.1 le réajustement à la hausse de 2014 nous paraît, avec le recul, surévalué et nous pensons qu'une cible à 50 refléterait mieux la réalité.

Prestation 1 – suivi des femmes et de leurs proches

Objectif 2 : Cohérence et pertinence du suivi

Indicateurs :

1.2.1. Proportion des personnes suivies déclarant avoir progressé dans leur autonomie durant l'accompagnement

1.2.2. Pourcentage de suivis terminés ayant répondu à la demande initiale

"Valeurs cibles" :

1.2.1. 60 %

1.2.2. 70 %

"Résultat réel" :

	2013	2014	2015
1.2.1	67.1% oui, 12.9% non, 20% pas d'info	74% oui, 13% non, 13% pas d'info	94% oui, 6% non, 0% pas d'info
1.2.2	75.6% oui, 22% non, 2.4% pas d'info	82.3% oui, 17.7% non, 0% pas d'info	94% oui, 3% non, 3% pas d'info

Commentaire(s) : Les cibles sont atteintes les trois années. Précision que la hausse est aussi dépendante des femmes reçues, par conséquent le maintien des cibles premières est cohérent. Une surévaluation influencerait notre modèle d'intervention.

Prestation 2 – prévention, formation et sensibilisation

Objectif 1 : Prévention primaire des violences sexuelles

Indicateurs :

2.1.1. Nombre total de participantes aux stages Fem Do Chi

2.1.2. Pourcentage de participantes suivant le cours de manière préventive

2.1.3. Fourchette d'âge

2.1.4. Proportion des participantes déclarant avoir acquis une meilleure capacité à se défendre

Valeurs cibles :

2.1.1. 90 par année

2.1.2. 60 %

2.1.3. Large fourchette (ado - senior)

2.1.4. 90 %

Résultat réel :

	2013	2014	2015
2.1.1	101	115	75
2.1.2	63%	75%	77%
2.1.3	11-20 ans 24%; 21-30 ans 19%; 31-40 ans 21%; 41-50 ans 15%; 51 ans et + 20%; pas d'info 1%	11-20 ans 32%; 21-30 ans 20%; 31-40 ans 11%; 41-50 ans 16%; 51 ans et + 13%; pas d'info 8%	11-20 ans 35%; 21-30 ans 16%; 31-40 ans 20%; 41-50 ans 17%; 51 ans et + 9%; pas d'info 3%
2.1.4	93% oui, 0% non et 7% pas d'info	91% oui, 0% non et 9% pas d'info	91% oui, 3% non et 3% pas d'info

Commentaire(s) : Pour l'indicateur 2.1.1 la cible en 2015 n'a pas été atteinte et nous souhaitons la réajuster à la baisse car deux stages mandatés depuis de nombreuses années n'auront plus lieu.

Prestation 2 – prévention, formation et sensibilisation**Objectif 2 : Sensibilisation des professionnel-le-s et du grand public****Indicateurs :**

2.2.1. Nombre de personnes ayant bénéficié de l'expertise de Viol-Secours

2.2.2. Proportion des personnes déclarant avoir acquis une meilleure compréhension du phénomène des violences sexuelles

2.2.3. Pourcentage des sollicitations satisfaites

2.2.4. Nombres d'interventions dans des médias

2.2.5. Pourcentage de nouvelles sollicitations institutionnelles et/ou associatives par rapport au total

"Valeur cible" :

2.2.1 40

2.2.2 80%

2.2.3 50%

2.2.4 5

2.2.5 20%

"Résultat réel":

	2013	2014	2015
2.2.1	70	87	65
2.2.2	88%	95%	93%
2.2.3	60%	71%	60%
2.2.4	9	3	9
2.2.5	60%	67%	60%

Commentaire(s) :

Pour l'indicateur 2.2.4 en 2015, 5 sur les 9 apparitions dans des médias concernaient les 30 ans de l'association. Nous trouvons que cet indicateur dépend trop de l'actualité médiatique et associative.

Nous pensons modifier certains de ces indicateurs lors du prochain contrat de prestations, afin de rendre davantage compte de la diversité des personnes sensibilisées au lieu de leur nombre.

Prestation 3 – Etats financiers

Objectif 1 : Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

3.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

3.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Valeurs cibles :

3.1.1. 0

3.1.2. 0

Résultat réel :

Prestation 3 – Etats financiers

Objectif 2 : 3.2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)

Indicateurs :

3.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

"Valeur cible" :

3.2.1. 0

"Résultat réel" :

Observations de l'Institution subventionnée : Pour la période 2017-2020, nous avons changé certains indicateurs afin de mieux refléter l'activité de l'association.

Observations du département :

Pour la période 2013-2016, l'association Viol-Secours a totalement repensé l'éventail des objectifs et des indicateurs en orientant ceux-ci sur sa pratique métier. Les nouveaux indicateurs 2013-2016 tendent à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation.

Le travail préparatoire pour le contrat de prestations 2017-2020 avec le subventionné a confirmé la plupart des indicateurs définis et en a affiné certains afin de refléter au mieux le travail effectué par l'association Viol-Secours.

L'association Viol-Secours est dans l'impossibilité de contribuer à l'Observatoire des violences domestiques, en effet, les consultations sont anonymes, par conséquent les données ne peuvent être cryptées.

POUR LE SUBVENTIONNE

<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Terzidis Amanda, Coresponsable	
Genève, le 27 juillet 2016	

POUR L'ETAT DE GENEVE

<i>Nom, prénom, titre</i>	<i>Signature</i>
Fry Colette, Directrice du BPEV	
Genève, le 2 août 2016	



Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département présidentiel (le département),

d'une part

et

- **Viol-Secours**

ci-après désignée (**la bénéficiaire**)

représentée par

Madame Brigitte Bucherer Baud, présidente
et par

Madame Amanda Terzidis, coresponsable

d'autre part

TITRE I - Préambule*Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par Viol-Secours ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de Viol-Secours;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -

Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123, 126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme O 09 Intérieur.

Article 3

Bénéficiaire

Viol-Secours est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- lutter contre tous les types de violences sexuelles, qui peuvent être, entre autres, des abus subis dans l'enfance, du harcèlement sexuel au travail ou dans la vie privée, des violences sexuelles commises par des professionnels, des viols et des agressions à caractère sexuel subis à l'âge adulte;
- selon deux axes d'intervention interdépendants :
 - a) L'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, ainsi qu'à leurs proches.
 - b) La mise sur pied et la gestion de différents projets de prévention afin de limiter l'incidence de ces violences.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

*Prestations attendues
du bénéficiaire*

Viol-Secours s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes victimes de violences sexuelles :

- tenue d'une permanence téléphonique;
- gestion d'un site internet;
- entretiens et suivi de la personne;
- accompagnement médical, social, juridique;
- animation de groupes d'expression;
- organisation de stages d'autodéfense;
- activités de prévention et de sensibilisation;
- expertises (à l'intention des médias, étudiant-e-s, professionnel-le-s).

Article 5

*Engagements financiers
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à Viol-Secours une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :

Année 2017 : 292'051 F
Année 2018 : 292'051 F
Année 2019 : 292'051 F
Année 2020 : 292'051 F

Article 6

*Plan financier
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble prestations de Viol-Secours figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par

type d'activités/prestations.

Annuellement, Viol-Secours remettra au département présidentiel une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. Viol-Secours est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Viol-Secours tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

Viol-Secours s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne

Viol-Secours s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne

Viol-Secours s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

Viol-Secours, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le(s) rapport(s) de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat [ou rapport de performance] reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatutaires;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées.

Article 13

Traitement des bénéficiaires et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et Viol-Secours selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Viol-Secours. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à

- 7 -

l'échéance du contrat ». La part conservée par Viol-Secours est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de Viol-Secours. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.
5. A l'échéance du contrat, Viol-Secours conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, Viol-Secours assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, Viol-Secours s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Viol-Secours auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.

2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et prétéritant la poursuite des activités de Viol-Secours ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Viol-Secours;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.

2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité/aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Viol-Secours n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement

1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 10 -

Pour la République et canton de Genève :
représentée par

François Longchamp
conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date :

15.8.2016

Signature

Pour Viol-Secours
représenté-e par

Brigitte Bucherer Baud
Présidente

Date : Signature

Genève, le 27 juillet 2016

Amanda Terzidis
Coresponsable

Date : Signature

Genève, le 27 juillet 2016

Annexe 1**TABLEAU DE BORD DES OBJECTIFS ET INDICATEURS POUR LE SUIVI DES PRESTATIONS 2017-2020**

La mission de l'association Viol-Secours est de lutter contre tous les types de violences sexuelles en développant deux axes d'intervention :

- L'aide et le soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles ainsi qu'à leurs proches.
- La mise sur pied de projets de prévention afin de limiter l'incidence desdites violences.

Plus précisément, l'aide directe consiste en un espace d'élaboration et de compréhension, pour les femmes ayant un vécu de violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, afin d'entamer un processus de réparation et de reconnaissance pour à terme favoriser la résurgence de leur autonomie et de leur identité.

Quant à la prévention, il s'agit de mettre à disposition du grand public, des professionnel-le-s et des femmes concernées, des compétences et une expertise dans le domaine des violences sexuelles afin d'informer sur cette thématique, de favoriser l'identification de ces violences et de limiter dans la mesure du possible leur étendue.

Concrètement, l'association fonctionne avec l'équivalent de 2.4 postes plein temps et est souvent contrainte de jongler entre ses deux axes en fonction des fluctuations et des contraintes extérieures ce qui peut entraîner, d'année en année, une grande variabilité dans les valeurs atteintes pour chaque indicateur.

Note : Les valeurs cibles mentionnées n'ont pas valeur d'objectif à atteindre mais de point de repère permettant de suivre l'évolution de l'activité de l'association et de faciliter sa gestion stratégique.

1. Prestation : suivi des femmes ayant vécu des violences sexuelles et de leurs proches					
Objectif 1	Indicateurs 2017-2020	Résultats			
		Valeurs cibles	2017	2018	2019
1.1. Répondance, suivi et tenue des dossiers Répondre aux nouvelles demandes Assurer un suivi psychosocial Tenir une fiche de situation actualisée afin de faciliter la transmission d'information d'une professionnelle à l'autre et de renforcer la qualité du suivi	1.1.1. Nombre total de nouvelles personnes nous contactant par téléphone, courriel ou à la porte	1.1.1. environ 80 par année			
	1.1.2. Nombre de personnes suivies en face à face	1.1.2. environ 50 par année			
	1.1.3. Proportion des personnes suivies en entretien au bénéfice d'une fiche de situation	1.1.3. 100 %			
	1.1.4. Pourcentage des fiches de situation actualisées	1.1.4. 90 %			
Objectif 2 1.2. Cohérence et pertinence du suivi Favoriser l'autonomie durant le suivi Avoir répondu à la demande initiale lors de la clôture du suivi	Indicateurs		Valeurs cibles		
	1.2.1. Proportion des personnes suivies déclarant avoir progressé dans leur autonomie durant l'accompagnement	1.2.1. 60 %			
1.2.2. Pourcentage de suivis terminés ayant répondu à la demande initiale	1.2.2. 70 %				

2. Prestation : prévention, sensibilisation et expertise					
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats		
			2017	2018	2019
2.1. Prévention primaire des violences sexuelles Favoriser l'acquisition d'outils d'autodéfense dans une perspective de prévention primaire des violences sexuelles	2.1.1. Nombre total de participantes aux stages de base Fern Do Chi	2.1.1. 70 par année			
	2.1.2. Pourcentage de participantes suivant le cours de manière préventive	2.1.2. 60 %			
	2.1.3. Fourchette d'âge	2.1.3. Large fourchette (ado - senior)			
	2.1.4. Proportion des participantes déclarant avoir acquis une meilleure capacité à se défendre	2.1.4. 90 %			
Objectif 2 2.2. Prévention, sensibilisation et expertise Toucher un large public en diversifiant les canaux de prévention de sensibilisation et d'expertise sur les violences sexuelles (médiat, conférence, formation, site internet, etc.) Répondre aux sollicitations associatives, institutionnelles et médiatiques en lien avec la problématique des violences sexuelles (formation, expertise, intervention spécifique, autodéfense, etc.)	Indicateurs		Valeurs cibles		
	2.2.1.				
	2.2.2. Nombre de canaux différents de prévention, de sensibilisation et d'expertise	2.2.1. 4			
	2.2.2. Nombre de sollicitations 2.2.3. Pourcentage des sollicitations satisfaites 2.2.4. Pourcentage de nouvelles sollicitations institutionnelles et/ou associatives par rapport au total	2.2.2. 10 2.2.3. 50% 2.2.4. 20%			



Statuts

Article 1 *Nom*

Sous le nom « Viol-Secours » est constituée une association sans but lucratif, régie selon les articles 60 et suivants du code civil suisse.

Article 2 *Siège*

Le siège de Viol-Secours est à Genève.

Article 3 *Buts*

Viol-Secours a pour but de lutter contre tous les types de violences sexuelles, qui peuvent être, entre autres, des abus subis dans l'enfance, du harcèlement sexuel au travail ou dans la vie privée, des violences sexuelles commises par des professionnels, des viols et des agressions à caractère sexuel subis à l'âge adulte. Viol-Secours développe deux axes d'intervention interdépendants :

- a) L'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, ainsi qu'à leurs proches.
- b) La mise sur pied et la gestion de différents projets de prévention afin de limiter l'incidence de ces violences.

Viol-Secours cherche à atteindre ces buts notamment par : une permanence téléphonique, un site Internet, des entretiens individuels de soutien psychosocial, des groupes de parole, des stages d'autodéfense pour femmes et adolescentes (Fem Do Chi), une expertise dans le domaine des violences sexuelles, des interventions dans les médias et les rencontres publiques et toute autre activité allant dans le même sens.

Article 4 *Ressources*

Les principales ressources sont constituées par :

- les cotisations annuelles des membres,
- les subventions des collectivités publiques,
- les dons et legs,
- les recettes de diverses activités et/ou interventions,
- les intérêts de sa fortune.

Article 5 Membres

Est membre de l'association toute personne physique ou morale adhérant à ses buts, qui en a fait la demande et payé sa cotisation, pour autant que le Comité n'ait pas refusé son admission.

Le Comité décide, sans indication de motif, des refus d'admission ainsi que des exclusions des membres.

Tout membre peut démissionner en tout temps par simple avis donné à l'association.

Article 6 Cotisations

Les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée générale.

Les membres de l'équipe professionnelle et du Comité en sont exempté-e-s.

Lors d'une démission en cours d'année, la cotisation reste acquise à l'association.

Article 7 Organes

Les organes de Viol-Secours sont :

- l'Assemblée générale,
- le Comité,
- l'organe de contrôle (fiduciaire).

Article 8 Assemblée générale

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de Viol-Secours. Elle est constituée de l'ensemble des membres, personnes physiques ou morales. Elle dessine les orientations du travail de Viol-Secours et en définit l'organisation.

Elle est convoquée par le Comité au moins dix jours à l'avance, une fois par an et, à titre extraordinaire, chaque fois que le Comité ou le cinquième des membres ou le tiers de l'équipe professionnelle en fait la demande.

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présent-e-s. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présent-e-s. Les membres personnes morales disposent d'une seule voix.

La décision de dissolution de l'association est prise à la majorité qualifiée par l'Assemblée générale convoquée à cet effet, soit les deux tiers des membres présent-e-s. Cette décision ne peut être effective que si les deux tiers des membres de l'association sont présent-e-s. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale pourra décider à la majorité des deux tiers des membres présent-e-s.

Article 9 Attributions de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a les compétences suivantes :

- élire le Comité,
- élire l'organe de contrôle,
- approuver le budget, les comptes et le rapport d'activité annuels,
- donner décharge au Comité et à l'organe de contrôle,
- décider des propositions du Comité, des membres ou de l'équipe,
- modifier les statuts,
- fixer le montant des cotisations,
- dissoudre l'association.

Article 10 Comité

Le Comité est composé de membres de l'association et de personnes physiques, à l'exclusion des personnes morales.

Il comprend au minimum 4 personnes qui siègent bénévolement.

Les deux tiers au moins du Comité sont des femmes dont la Présidente.

Les membres du Comité sont élu-e-s pour deux ans par l'Assemblée générale et sont rééligibles.

Le Comité s'organise lui-même. Il désigne en son sein une présidente qui représente, dans la mesure du possible, l'association vis-à-vis des tiers, seule ou conjointement avec une autre personne du Comité.

Le Comité ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres sont présent-e-s. Il prend ses décisions à la majorité simple. Dans la mesure du possible ses décisions font l'objet d'un consensus.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins huit fois par année. Si une majorité du Comité ou de l'équipe professionnelle le demande, des réunions supplémentaires sont agendées.

Le Comité peut s'adjoindre les services d'autres personnes pour des tâches spéciales. L'équipe professionnelle participe aux réunions du Comité avec voix consultative.

Article 11 Attributions du Comité

Le Comité a les compétences suivantes :

- veiller à la poursuite des buts de l'association et aux intérêts de ses membres,
- garantir le bon fonctionnement de l'association,
- décider des refus d'admission ainsi que des exclusions des membres,
- représenter l'association vis-à-vis de tiers,
- veiller à l'équilibre financier de l'association,
- contribuer à la recherche de fonds,
- convoquer et préparer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- élaborer la politique de l'association en concertation avec l'équipe professionnelle,
- élaborer le budget et l'affectation des ressources sur proposition de l'équipe professionnelle,

- engager et licencier le personnel en concertation avec l'équipe professionnelle et approuver les cahiers des charges.

Article 12 Equipe professionnelle

Les membres de l'équipe professionnelle sont des femmes et font partie de l'association.

Elles sont engagées par le Comité qui signe avec elles un contrat de travail. Le cahier des charges des membres de l'équipe est défini par l'équipe professionnelle elle-même et soumis pour approbation au Comité.

Article 13 Attributions de l'équipe professionnelle

L'équipe professionnelle réalise les activités de l'association comprenant notamment l'aide directe et la prévention.

Elle définit, en concertation avec le Comité, la politique et les activités de l'association.

Elle gère l'association selon la répartition des tâches comité-équipe approuvée par le Comité.

Elle règle les affaires courantes par délégation du Comité.

L'équipe professionnelle se conforme au règlement interne en vigueur.

Article 14 Dissolution

La dissolution de l'association est décidée par l'Assemblée générale aux conditions prévues par l'article 8 des présents statuts.

Dans ce cas, les fonds restants seront attribués à une association exerçant des activités similaires reconnue d'utilité publique et bénéficiant d'une exonération d'impôt.

Article 15 Responsabilités

L'association Viol-Secours est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité, sauf en ce qui concerne la gestion des affaires courantes pour lesquelles une signature d'un membre de l'équipe professionnelle suffit.

Les engagements et responsabilités de l'association Viol-Secours sont uniquement garantis par ses fonds, les membres étant exonéré-e-s de toute responsabilité financière.

Article 16 Disposition finale

Les présents statuts ont été approuvés et adoptés par l'Assemblée générale du 13 avril 2016.

Assemblée Générale

Comité

1 Coresponsable psychosociale et
cogestionnaire
60%

1 Coresponsable psychosociale et
cogestionnaire
55%

1 Permanente
psychosociale
55%

1 Permanente
psychomotricienne
20%

1 Responsable
prévention
50%

Fiduciaire
sociale

Animatrices
FemDoChi

Bénévoles



viol-secours

Membres du comité de Viol-Secours

Mme Brigitte BUCHERER BAUD, Présidente

Mme Djemila CARRON

Mme Alix HEINIGER

Mme Virginia LUCAS

Mme Tania NICOLINI

M. Christian SCHIESS



Budget prévisionnel de l'association Viol-Secours 2017-2020

(juillet 2016)

viol-secours

	2017	2018	2019	2020
Produits d'exploitation				
Subventions Etat de Genève	292'051.00	292'051.00	292'051.00	292'051.00
Subventions Communes	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Dons privés	49'549.00	49'299.00	48'650.00	48'599.00
Cotisations de membres	6'500.00	6'750.00	7'399.00	7'450.00
Produits d'interventions	600.00	600.00	600.00	600.00
Produits Groupes de parole	700.00	700.00	700.00	700.00
Produit gestion Fem Do Chi	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00
Produits stages Fem Do Chi	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00
Produits d'intérêts	200.00	200.00	200.00	200.00
Total produits d'exploitation	406'100.00	406'100.00	406'100.00	406'100.00
Produits exceptionnels				
Projets ponctuels	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Total produits exceptionnels	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Total produits	409'100.00	409'100.00	409'100.00	409'100.00
Charges de personnel				
Salaires	260'800.00	260'800.00	260'800.00	260'800.00
Charges sociales	69'000.00	69'000.00	69'000.00	69'000.00
Formation	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Supervision	1'800.00	1'800.00	1'800.00	1'800.00
Frais de voyage et repas	500.00	500.00	500.00	500.00
Total charges de personnel	334'100.00	334'100.00	334'100.00	334'100.00
Charges de locaux				
Loyers et charges	16'400.00	16'400.00	16'400.00	16'400.00
Entretien locaux	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Assurances choses	500.00	500.00	500.00	500.00
Total charges de locaux	20'900.00	20'900.00	20'900.00	20'900.00
Frais d'intervention				
Groupes de parole	100.00	100.00	100.00	100.00
Centre de documentation	200.00	200.00	200.00	200.00
Publications	3000.00	3000.00	3000.00	3000.00
Autres frais animations particulières	100.00	100.00	100.00	100.00
Total frais d'animation	3'400.00	3'400.00	3'400.00	3'400.00
Frais administratifs				
Frais de bureau (fournitures, téléphone, informatique, etc.)	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00
Honoraires fiduciaire	15'500.00	15'500.00	15'500.00	15'500.00
Frais associatifs (cotisations, comité, AG, etc.)	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'200.00
Total frais administratifs	24'700.00	24'700.00	24'700.00	24'700.00
Charges stages Fem Do Chi				
Charges stages Fem Do Chi	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00
Total charges d'exploitation	406'100.00	406'100.00	406'100.00	406'100.00
Charges exceptionnelles				
Fonds communication				
30 ans				
Fonds prévention	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
projet ponctuels	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Total charges exceptionnelles	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Total charges	412'100.00	412'100.00	412'100.00	412'100.00
Résultat avant variation des fonds	-3'000.00	-3'000.00	-3'000.00	-3'000.00
Dotation au fonds « Fem Do Chi»	-23'000.00	-23'000.00	-23'000.00	-23'000.00
Utilisation fonds « Fem Do Chi »	23'000.00	23'000.00	23'000.00	23'000.00
Utilisation fonds «prévention»	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Résultat net	0.00	0.00	0.00	0.00

- 15 -

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département présidentiel	M. François Longchamp, conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)	Mme Colette Fry Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60
Service des finances du département présidentiel	Mme Malika Bussien, cheffe de service Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49
Service d'audit interne de l'Etat de Genève	Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11
Viol Secours	Madame Brigitte Bucherer Baud Présidente Madame Amanda Terzidis Coresponsable 3, place des Charmilles Tél : 022 345 20 20 Fax : 022 345 29 29

Annexe 5

Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Association Viol-Secours

Bilan

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Note	<u>Au 31.12.2015</u>	<u>Au 31.12.2014</u>
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités	4	78'003.78	104'577.94
Débiteurs		–	2'340.00
Impôts anticipés		–	406.80
Charges payées d'avance	5a	6'436.60	13'853.30
Produits à recevoir	5a	7'254.70	500.00
Total actifs circulants		91'695.08	121'678.04
Actifs immobilisés			
Garantie loyer		4'027.20	4'026.15
Immobilisations corporelles	6	1.00	1.00
Total actifs immobilisés		4'028.20	4'027.15
Total des actifs		95'723.28	125'705.19
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes envers les fournisseurs		–	6'946.35
Charges à payer	5b	12'870.80	10'087.95
Produits reçus d'avance	5b	3'120.00	3'250.00
Provision pour vacances non prises et heures supplémentaires		22'800.00	12'300.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	7	–	–
Total fonds étrangers à court terme		38'790.80	32'584.30
Fonds affectés par donateurs ou recettes propres aux fonds			
Stages FemDoChi	8	26'103.97	30'123.62
Projets ponctuels	9	3'751.50	3'751.50
Loterie Romande psychomotricité	10	–	3'334.00
Fonds Communication	11	5'273.30	7'595.30
Fonds Prévention	12	5'171.24	13'119.84
Fonds Fête des 30 ans	13	–	7'989.80
Total fonds affectés		40'300.01	65'914.06
Fonds propres			
Fonds de soutien	14	2'849.46	2'849.46
Résultats reportés		33'958.75	33'958.75
Réserve "Part de subvention non dépensée"	7	-20'175.74	-9'601.38
Total fonds propres		16'632.47	27'206.83
Total des passifs		95'723.28	125'705.19

Association Viol-Secours
Compte de résultat
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Résultat d'exploitation	Note	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Produits d'exploitation				
Subventions Etat de Genève		295'001.00	295'000.00	295'001.00
Subventions Communes		30'500.00	30'000.00	25'050.00
Dons privés	15	27'562.10	38'330.00	23'793.00
Dons affectés pour projets spécifiques	16	57'000.00	30'000.00	61'159.25
Cotisations de membres		5'020.00	5'200.00	4'580.00
Animations		1'489.80	7'300.00	13'716.00
Produits activité FemDoChi	8	21'200.00	25'500.00	28'990.00
Produit d'intérêts et produits divers		711.15	500.00	366.30
Total produits d'exploitation		438'484.05	431'830.00	452'655.55
Charges d'exploitation				
Personnel				
Salaires	17	-239'259.68	-256'530.00	-261'195.05
Indemnités d'assurance	17	-	-	26'230.30
Charges sociales	17	-68'791.35	-66'100.00	-71'796.90
Autres charges de personnel		-2'548.80	-4'100.00	-1'304.85
Vacances non prises et heures supplémentaires		-10'500.00	-	-12'300.00
Total charges de personnel		-321'099.83	-326'730.00	-320'366.50
Frais généraux				
Charges de locaux		-20'184.60	-20'900.00	-20'663.65
Frais d'animations		-1'108.05	-10'033.00	-7'935.55
Charges activité FemDoChi	8	-23'219.65	-23'000.00	-25'500.25
Charges projets spécifiques		-85'814.78	-45'000.00	-34'920.10
Fonds de soutiens, charges effectives		-119.00	-	-561.00
Frais administratifs et charges d'intérêts		-23'126.55	-24'500.00	-24'482.63
Total frais administratifs		-153'572.63	-123'433.00	-114'063.18
Total charges d'exploitation		-474'672.46	-450'163.00	-434'429.68
Résultat d'exploitation, net, avant résultat des fonds		-36'188.41	-18'333.00	18'225.87
Attributions aux fonds		-78'200.00	-53'000.00	-91'019.25
Utilisation des fonds		103'814.05	71'333.00	67'814.36
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat		-10'574.36	-	-4'979.02
Part due à l'Etat	7	-	-	-
Résultat de l'exercice après traitement du résultat		-10'574.36	-	-4'979.02



viol-secours

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 13 AVRIL 2016

Présent-e-s : Lorraine ASTIER CHOLODENKO (P-V), Brigitte BUCHERER BAUD (Présidente), Djemila CARRON, Laetitia CARRERAS, Isabelle CHATELAIN, Alix HEINIGER, Irina INOSTROZA (CLAFG), Denis KELLER (Fiduciaire CHAVAZ SA), Virginia LUCAS, Sandrine MEYER-CHANSON (Comptabilis), Vita NESSI, Tania NICOLINI, Thais de REZENDE OSINI, Christian SCHIESS, Orane WIDDER.

Excusé-e-s : Rosangela GRAMONI, Sébastien KESSLER, Janine REVILLET, Sandrine ROHRER, Amanda TERZIDIS.

Arcade sages-femmes, Association pour l'Appartement de Jour (ApAJ), Association romande CIAO, Aspasia, Centre genevois du volontariat, Collectif féministe contre le viol (Paris), Maurice DEMONT (Pro Senectute Genève), Caroline EICHENBERGER (Camarada), F- information, Colette FRY (Directrice du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)), Julia MONTEFUSCO LECHENNE (Voie-F), l'Orangerie, Sofia PROCOFIEFF (adjointe de direction au BPEV), REPER, Vivre sans violence.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2015
2. Présentation des comptes 2015, rapport de la fiduciaire et approbation des comptes
3. Election de l'organe de contrôle pour l'exercice 2016
4. Présentation du rapport d'activité 2015
5. Perspectives 2016 et approbation du rapport d'activité
6. Présentation et approbation du budget 2016
7. Présentation des modifications des articles 10, 12 et 14 des statuts et approbation des nouveaux statuts
8. Elections des membres du comité et de la présidente
9. Divers

À 19h00, Alix Heininger ouvre la séance.

1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale (ci-après AG) du 15 avril 2015 est approuvé à l'unanimité avec une modification, à savoir l'ajout de l'absence excusée de Sébastien Kessler.

2. Présentation des comptes 2015, rapport de la fiduciaire et approbation des comptes

Sandrine Meyer-Chanson présente les comptes de l'année 2015. Cette année, l'association fait un déficit expliqué par la comptabilisation des vacances non-prises et des heures supplémentaires dans les charges de personnel, pratique qui a été introduite l'année passée déjà. Ces charges sont provisionnées cette année et seront en partie récupérées l'année prochaine. Sandrine Meyer-Chanson recommande leur approbation. Elle rappelle que la situation financière reste précaire.

Denis Keller présente le rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015. Il recommande également l'approbation des comptes sans remarque ni réserve, car aucun élément n'empêche d'approuver les comptes.

L'AG approuve les comptes de l'année 2015 à l'unanimité et décharge le comité pour l'année 2015.

Alix Heiniger remercie Comptabilis pour son important travail, ainsi que la fiduciaire Chavaz.

3. Election de l'organe de contrôle pour l'exercice 2016

La fiduciaire Chavaz est réélue à l'unanimité pour l'exercice 2016 en tant qu'organe de contrôle des comptes de Viol-Secours.

4. Présentation du rapport d'activité 2015

Lorraine Astier Cholodenko, Isabelle Chatelain, Alix Heiniger, Vita Nessi, Tania Nicolini, Djemila Carron, Christian Schiess et Orane Widder présentent le rapport d'activité de l'année écoulée.

5. Perspectives 2016 et approbation du rapport d'activité 2015

Lorraine Astier Cholodenko présente les perspectives pour l'année 2016.

L'AG approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 et Alix Heiniger remercie l'équipe professionnelle pour son travail durant cette année.

6. Présentation et approbation du budget 2016

Isabelle Chatelain présente le budget pour l'année 2016 et **l'assemblée l'approuve en l'état**.

7. Présentation des modifications des articles 10, 12 et 14 des statuts et approbation des nouveaux statuts

Isabelle Chatelain présente les modifications de statuts et leurs motifs. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'exonération fiscale dont bénéficient les structures reconnues d'utilité publique, les membres du comité doivent siéger bénévolement et en cas de dissolution, l'argent restant de Viol-Secours doit être reversé à une structure reconnue d'utilité publique et exonérée fiscalement.

Les changements des articles 10, 12 et 14 sont approuvés à l'unanimité.

8. Election des membres pour le Comité et élection de la Présidente

Les membres actuels, à savoir Brigitte Bucherer Baud, Djemila Carron, Alix Heiniger, Virginia Lucas, Tania Nicolini, Christian Schiess se représentent. Il n'y a pas de nouvelle candidature annoncée pour le comité 2016. Amanda Terzidis et Isabelle Chatelain, représentantes de l'équipe professionnelle au comité démissionnent. Brigitte Bucherer Baud se représente à la Présidence.

L'assemblée élit le nouveau comité à l'unanimité. La composition du comité pour 2016 est la suivante : Brigitte Bucherer Baud (Présidente), Djemila Carron, Alix Heiniger, Virginia Lucas, Tania Nicolini, Christian Schiess.

9. Divers

Il n'y a pas de divers.

L'assemblée générale 2016 est close à 20h35.

VIOL-SECOURS

RAPPORT D'ACTIVITE

2015



MIGROS

pour-cent culturel



**ERNST GÖHNER
STIFTUNG**

Mission

Les activités de Viol-Secours se déploient sur deux axes complémentaires : d'une part, l'aide directe aux femmes à partir de 16 ans qui ont vécu des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain, et à leurs proches ; d'autre part, la réalisation de projets de prévention ponctuels ou à long terme et la diffusion de l'expertise en matière de violences sexuelles.

Le mot de la présidente

L'année 2015 marque les 30 ans révolus de l'Association Viol-Secours ; temps de bilan, de prise de recul et de changements dans la continuité. L'élaboration et l'organisation de l'événement des 26, 27 et 28 novembre : « VIOL SECOURS FÊTE SES 30 ANS les années s'envolent, les luttes restent... » fût un temps fort, où le travail collectif a contribué au résultat final, la réussite !

30 ans de présence et d'action sur le terrain, dans le champ des violences sexistes et sexuelles, confèrent à Viol-Secours la valeur d'expertise, à partir de l'expérience de l'accueil, de la formation continue et de l'analyse des violences dans une perspective de genre.

La maturité acquise au fil de ces trois décennies suffira-t-elle à ce que l'identité forte d'une association issue de la mouvance féministe, dont la mission est depuis 30 ans reconnue d'utilité publique, perdure et s'inscrive dans la durée ?

Quoi qu'il en soit, à l'heure où la lecture masculiniste a le vent en poupe et cherche à rendre compte d'une escalade symétrique des violences, il nous semble essentiel de déconstruire les mythes véhiculés et de rétablir la réalité des faits.

MERCI à toute l'équipe, aux membres du comité, à toutes et tous nos membres de leur engagement ; ainsi qu'à nos partenaires sociaux et financiers des subventions accordées par le Canton, et les Communes.

Nous réitérons notre appel aux donateurs, qui par leur soutien financier, contribuent à la réalisation de projets de prévention, et réitèrent leur confiance en les possibles, grâce à leur engagement et à leur fidélité.

Pour le comité, la Présidente

Brigitte Bucherer Baud

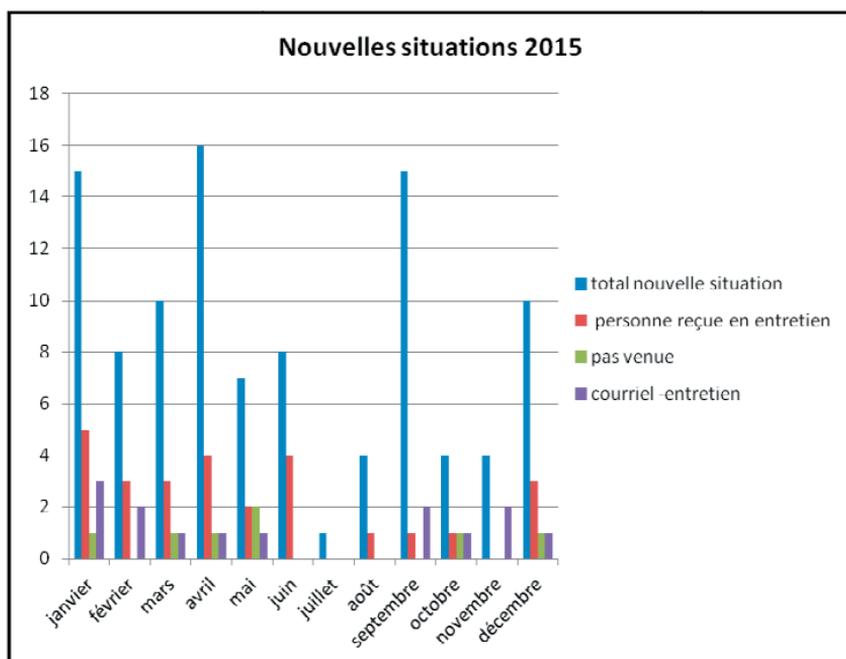
Sommaire

Mission	3
Le mot de la présidente	3
Sommaire	4
Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles	5
Soutien individuel.....	5
Suivis psychomoteurs.....	8
Groupe de parole et groupe d'expression « Mon corps à moi ! ».....	9
Prévention	9
Atelier « Être soi avec les autres »	10
Plaquette « Violences sexuelles. Informer, sensibiliser, prévenir. Nos outils. »	10
Campagne d'affichage « NON, ça veut dire NON ».....	10
30 ans de Viol-Secours	11
Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes	15
Interventions	18
Contacts avec les médias	19
Nos engagements réguliers	20
Nos engagements ponctuels	21
Contrat de prestation 2013-2016	22
Vie de l'association	23
Formations suivies	24
Perspectives 2016	24
Remerciements	25
Comptes	27

Accueil et soutien aux femmes ayant vécu des violences sexuelles

Soutien individuel

En 2015, 103 personnes (70 femmes ayant vécu des violences sexuelles et 33 proches) sont entrées en contact avec nous pour la première fois par téléphone, par courriel ou en sonnant à la porte. Sur l'ensemble des nouvelles situations, 28 personnes (25 femmes et 3 proches) sont venues pour un ou plusieurs entretiens. 14 personnes ont bénéficié d'une interaction par courriel avec un contenu quasi équivalent à celui qui peut être échangé lors d'un entretien en face à face. Les 61 autres personnes, soit ont été orientées vers d'autres associations, soit elles avaient besoin d'un renseignement ou d'un échange ponctuel. 30 femmes et 1 proche ayant pris contact en 2014 ou précédemment ont continué un suivi à Viol-Secours en 2015. Au total, 59 personnes ont été suivies en face à face.

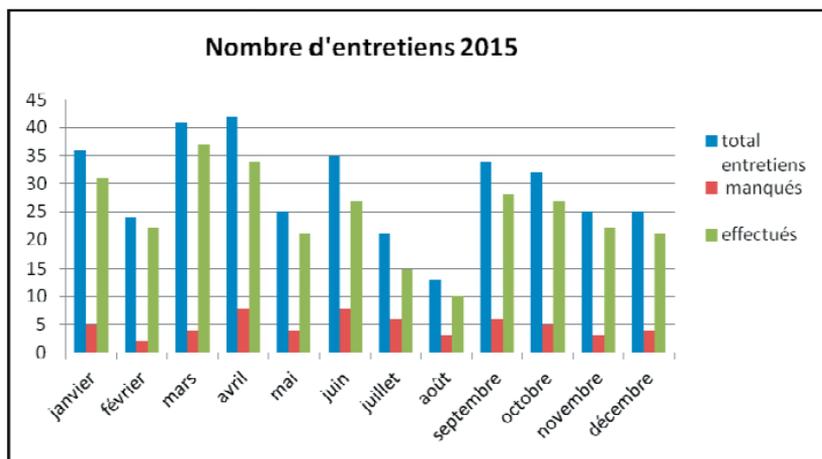


Les permanentes psychosociales ainsi que la psychomotricienne ont effectué 295 entretiens, dont 4 avec des proches. Le nombre d'entretiens a diminué en 2015. Le tableau ci-dessous montre les variations du nombre d'entretiens et le nombre de nouvelles situations ces sept dernières années.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Nb entretiens	314	287	402	369	280	411	295	336
Nb nouvelles situations	81	129	115	106	131	111	103	110

Lorsque nous l'observons d'une manière plus globale sur 7 ans, nous notons que le nombre d'entretiens est soumis à une grande fluctuation. Cette diminution reflète les différences de situations d'année en année.

La répartition irrégulière des entretiens selon les mois est visible ci-dessous :



Venir à un rendez-vous pour un entretien en face à face n'est pas simple et demande un grand courage car cela signifie se confronter à son vécu d'agression. Après le contact téléphonique ou électronique, les premiers entretiens manqués étaient au nombre de 7. Parmi les femmes concernées, 2 sont venues par la suite.

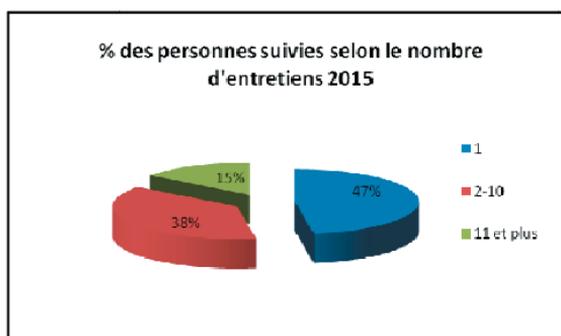
Parfois le processus est entamé et se déplacer pour venir à un entretien n'est momentanément pas réalisable. A cela s'ajoutent des difficultés de mémoire ou de la confusion qui entraînent l'oubli du rendez-vous. Le nombre d'entretiens manqués, c'est-à-dire les entretiens où la personne soit ne vient pas, soit décommande moins de 24h à l'avance, reste stable ces dernières années : 60 en 2013, 55 en 2014 et 58 en 2015.

Cette année, les entretiens manqués représentent 16,4% du nombre d'entretiens total. Une femme a manqué 7 entretiens et 20 femmes ont manqué entre 1 et 4 entretiens. La précarisation des conditions de travail pour certaines femmes, notamment le travail sur appel, ainsi que parfois des problèmes de santé, compliquent l'organisation du suivi.

Quant à la longueur des suivis, 47% des personnes reçues ont bénéficié d'un entretien unique, 38% ont bénéficié d'un suivi à moyen terme, et 15% d'un suivi à long terme. Relevons que 17,2% des personnes venues une seule fois avaient bénéficié d'un suivi à Viol-Secours en 2014 ou les années précédentes.

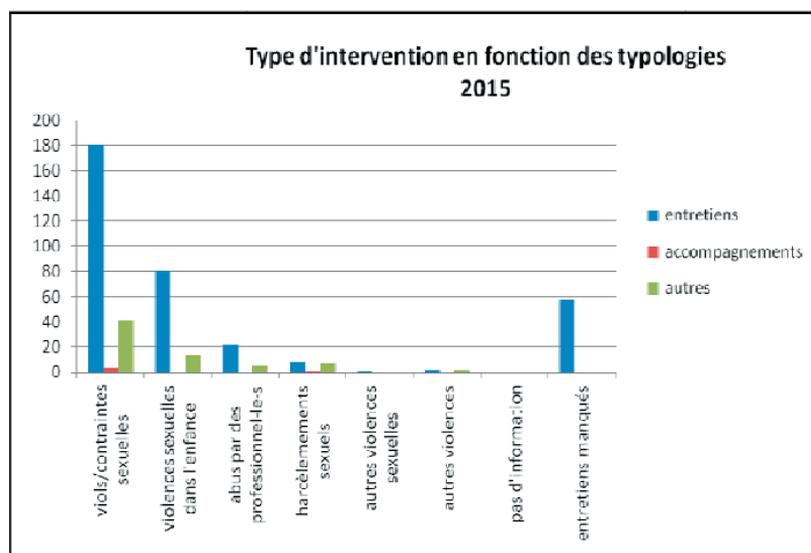
En 2015, 47% des femmes reçues plusieurs fois en entretien ont commencé leur suivi les années précédentes. A savoir que 73% l'ont commencé en 2014, 7% en 2013, 0% en 2012 et 20% précédemment. Nous pouvons dire que chaque suivi est propre à chaque femme.

Certaines femmes souhaitent un suivi régulier de quelques mois alors que d'autres viennent plus ou moins fréquemment sur plusieurs années. Nous faisons tout pour être au plus proche des besoins et des possibilités des femmes qui viennent à Viol-Secours.



Lorsque la demande de soutien ou d'information vient des proches, les suivis sont généralement de courte durée. En effet, les proches ont besoin d'informations ponctuelles et d'explications sur les violences sexuelles, afin de mieux comprendre et de réagir de manière adéquate face à la personne qui est touchée. Il arrive également que les proches viennent se renseigner sur nos prestations et notre mode d'accueil, puis encouragent la femme concernée à franchir le pas. Sur les 7 proches suivi-e-s en face à face ou par courriel, toutes et tous ont bénéficié d'un seul entretien.

Comme illustré par le graphique ci-dessous, et comme les années précédentes, les entretiens psychosociaux avec les femmes, tous types de violences confondus, ont représenté l'activité principale. Les permanentes psychosociales de l'association maintiennent la richesse et la spécificité d'un suivi adapté aux personnes ayant vécu des violences sexuelles en recourant selon les besoins à des entretiens verbaux, corporels ou d'expression créatrice. Depuis septembre 2011, les femmes peuvent également bénéficier d'entretiens psychomoteurs. Les formes de violences les plus représentées continuent d'être les viols et les contraintes sexuelles qui représentent 61% des entretiens (76% en 2014, 62% en 2013). La proportion des entretiens pour des violences sexuelles dans l'enfance remonte à 27% (16% en 2014 et 33% en 2013).



Le nombre d'autres démarches, notamment la rédaction de lettres, d'attestations ou le travail en réseau pour des femmes que nous recevons s'est stabilisé. Les situations restent complexes et nécessitent un travail de réseau multidisciplinaire.

Les accompagnements concernent principalement les démarches juridiques au niveau pénal pour des situations de viols/contraintes sexuelles, les démarches entreprises auprès d'employeurs à propos de situations de harcèlement sexuel et les abus par des professionnels. Leur nombre a considérablement chuté depuis 2011. En 2015, cinq accompagnements ont été effectués, majoritairement dans le cadre de procédures pénales.

Nous constatons que les femmes hésitent toujours à porter plainte, notamment car cela peut représenter une nouvelle intrusion dans leur intimité ; sans oublier que la procédure est longue, pénible, coûteuse et que l'issue reste incertaine. La façon dont un grand nombre de médias abordent des situations de violences sexuelles et les commentaires déplacés tant sur l'acte que sur la victime n'encouragent nullement les femmes à dénoncer les violences sexuelles. Nous rencontrons des femmes qui lorsqu'elles souhaitent obtenir des informations auprès de la police avant de déposer une plainte ont clairement été dissuadées de le faire et jugées sur leur comportement.

Suivis psychomoteurs

Avec les suivis individuels psychomoteurs, nous offrons la possibilité aux femmes qui frappent à la porte de Viol-Secours de (re)contacter et de mobiliser leurs ressources psychocorporelles. Ces rencontres, qui se font le plus souvent en parallèle des suivis individuels psychosociaux, peuvent avoir lieu à court, à moyen ou à plus long terme.

Groupe de parole et groupe d'expression « Mon corps à moi ! »

« Le groupe restaure des droits, réintègre dans un espace où, face à l'arbitraire et à la force brutale de l'agression sexuelle, des valeurs comme le libre choix, l'empathie et le respect de la dignité de la personne, de la dignité des femmes si souvent niée, sont conçues comme des valeurs essentielles ».

(Morbois & Casalis, 2002, p.40)

Actuellement, il existe dans notre association deux types de groupes destinés à des femmes ayant vécu des violences sexuelles. Le premier est le groupe de parole, qui donne la possibilité de déposer le vécu d'agression, d'en identifier les conséquences et de les apaiser. Le deuxième est le groupe d'expression « Mon corps à moi ! », qui permet d'échanger autour de différentes thématiques concernant son vécu actuel et d'identifier ses propres ressources, tout en se mettant en lien avec son corps grâce à des explorations corporelles. Il s'agit de deux groupes fermés, de huit participantes au maximum, animés par deux permanentes de l'association. Les séances hebdomadaires ont lieu pendant six ou huit semaines. Elles se déroulent dans un contexte où la confidentialité, le non-jugement et le respect de soi et de l'autre sont primordiaux.

Durant l'hiver 2015, un groupe de parole a eu lieu dans nos locaux. À ce groupe ont participé des femmes qui bénéficiaient déjà d'un suivi individuel à Viol-Secours, mais aussi des femmes qui ont pris contact avec nous car elles étaient à la recherche d'un espace collectif et souhaitaient spécifiquement participer à un groupe.

Une immense solidarité s'est créée dans ce groupe. Les participantes ont souligné la fonction libératrice de la parole, le sentiment de reconnaissance et de compréhension profonde de leur vécu grâce au partage avec des femmes ayant un vécu similaire. Au fil des rencontres, nous avons pu ressentir la force du collectif : le sentiment de ne plus être seule a permis de vaincre celui de honte, le lien et l'entraide ont permis de ressentir une confiance nouvelle en soi et les autres.

Prévention

Cette année couronne les 30 ans de Viol-Secours. L'association a mis en place un projet spécifique pour l'occasion, avec des ateliers, une pièce de théâtre et une exposition. Outre l'impact pour les personnes concernées et pour la sensibilisation de différents publics à la problématique des violences sexuelles, ce projet a également permis de consolider les réseaux institutionnel, associatif et professionnel de l'association. Il a également permis de visibiliser son travail en matière de prévention et d'accueil des femmes qui ont vécu des violences sexuelles.

Par ailleurs, plusieurs collaborations avec des organisations du monde socio-éducatif avec lesquelles nous avons déjà travaillé pour d'autres projets antérieurement ont été mises en place.

Atelier « Être soi avec les autres »

Le foyer La Caravelle accueille en internat 8 adolescentes et adolescents de 14 à 18 ans en situation difficile, à Genève. L'équipe du Foyer, qui nous avait déjà contactées en 2014 pour une intervention sur l'influence des représentations sexistes sur les relations filles-garçons, a renouvelé sa demande en 2015, cette fois-ci pour les adolescentes uniquement. Des jeunes filles du foyer Saint-Vincent étaient également présentes.

Cette année, l'intervention visait à travailler les questions d'autonomie et des rapports de pouvoir pour aborder ainsi la problématique des violences sexuelles. Par des jeux de rôle et des discussions tirées de situations imaginées mais réalistes, il s'agissait de travailler entre autres les notions d'emprise et de consentement et, par là, de se sentir légitime à faire respecter ses limites dans les relations amoureuses ou sexuelles. L'objectif de cet atelier était également d'échanger sur ses propres ressources d'autodéfense face aux rapports abusifs et sexistes.

A travers cette intervention, nous avons pu constater la pertinence de réitérer des interventions auprès des mêmes institutions : les adolescentes qui avaient participé à l'atelier l'année précédente ont amené des éléments intéressants pour les échanges.

Plaquette « Violences sexuelles. Informer, sensibiliser, prévenir. Nos outils. »

Cette année, nous avons édité un dépliant d'information intitulé « Violences sexuelles. Informer, sensibiliser, prévenir. Nos outils. ». Ce document présente les différentes activités de prévention de l'association, ainsi que les différents publics auxquels les ateliers et les interventions s'adressent.

Campagne d'affichage « NON, ça veut dire NON »

A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Viol-Secours et plusieurs autres associations (le Centre LAVI, TERRE DES FEMMES Suisse, Slutwalk Suisse, le 2ème Observatoire, F-Information), la Fédération des associations de parents d'élèves du post-obligatoire (FAPPO), le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), le Service Agenda 21 de la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) se sont associés pour promouvoir la campagne d'affichage « Non, ça veut dire NON ». Cette campagne était présente dans les rues de Genève du 25 novembre au 9 décembre 2015 et les affiches ont également été diffusées dans plusieurs établissements scolaires du post-obligatoire. Une vitrine consacrée à la thématiques des violences sexuelles était mise en place par Filigrane à la même période.

Sur les affiches, conçues initialement par un groupe de collégiennes, on pouvait lire deux messages « Non. Même timide, murmuré, étouffé... ça veut dire : NON » ou « Pas ce soir, ça veut dire : NON ». « Aucune excuse possible, c'est un viol ». Cette campagne a permis de diffuser largement un message clair et sans équivoque sur le viol.

30 ans de Viol-Secours

L'année 2015 a marqué les 30 ans d'intervention de Viol-Secours. Pour célébrer cet engagement en faveur de la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes, l'association a choisi de mettre en scène son expérience avec la création d'une pièce de théâtre, accompagnée d'une exposition et d'ateliers sur la question du consentement. La volonté principale était de réaliser une création collective qui s'appuie sur l'expertise acquise et qui puisse ainsi sensibiliser un public large sur les violences sexuelles faites aux femmes et sur leurs enjeux actuels.

Ce projet à plusieurs facettes s'est déroulé du 21 au 28 novembre, dates choisies sciemment dans la mesure où le 25 novembre est, chaque année, dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet et en particulier l'ensemble de l'équipe et du comité qui a donné de son temps bénévolement (230 heures environ) pour le mettre sur pied.

Le « wely wely want » : ateliers sur le consentement

La notion de consentement est centrale dans le travail que l'on propose au sein de l'association, tant pour le soutien des femmes en suivi individuel que pour les différentes interventions de prévention. Ce thème méritait donc une grande place lors des 30 ans de Viol-Secours. Nous avons fait appel à un réseau franco-suisse qui a mis sur pied des ateliers intitulés « Wely, wely, want », dont les outils proposés font écho au modèle d'intervention et à la vision de Viol-Secours. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux participantes d'échanger sur leurs conceptions et leurs pratiques liées au consentement, que ce soit au niveau sexuel ou dans les échanges quotidiens. Ces ateliers sont pensés pour que chacune puisse se questionner et se renforcer ainsi qu'élaborer une boîte d'outils mobilisable pour vivre des relations épanouissantes et respectueuses.

Le premier atelier, destiné à toutes femmes dès 16 ans, a eu lieu le 21 novembre en présence de 12 participantes. Le deuxième, destiné à toutes femmes, lesbiennes et personnes trans* dès 16 ans, s'est déroulé le 22 novembre avec 10 participantes. L'organisation de ces ateliers a permis de toucher une population hétérogène et d'un âge varié.

« Ticket gagnant pour Taccaripat ou l'étrange aventure d'Aelys » : lecture performée

« Aelys a gagné un ticket pour Taccaripat ! Un espace d'attractions où Cendrillon, Blanche-Neige, Aurore Belloboidormant, Prince Charmant et les super-héros se mélangent aux juges, avocats et ministres, pour une visite inoubliable et pour le moins surprenante... Dans les méandres de ce château phénoménal, entre barbe-à-mama et ballon d'hélium, Aelys se cherche et nous emmène à travers cet univers où le réel se mêle à l'imaginaire. »

Voici le scénario de la création théâtrale co-écrite par Sloane Kersusan et Charlotte Riondel, sous la direction de Viol-Secours.



L'objectif était de proposer une dramaturgie qui s'appuie sur l'expertise de Viol-Secours et qui reflète le traitement individuel et social des violences sexuelles. Cette création a découlé d'un processus collectif qui a impliqué l'ensemble de l'association. Des ateliers d'écriture, à l'écriture du scénario et à la mise en scène, nous avons effectué des allers-retours constants pour aboutir à un texte solide,

ce que toute personne engagée dans un processus créatif est amenée à faire. En choisissant des références puisées dans les contes et en créant un monde imaginaire, nous voulions présenter une pièce qui interroge et qui montre différentes facettes du traitement social des violences sexuelles. Nous souhaitions aussi laisser une place centrale à l'expression corporelle.

La pièce a été jouée à trois reprises, les 26, 27 et 28 novembre à l'Étincelle, salle de théâtre de la Maison du Quartier de la Jonction. Le public était au rendez-vous puisque nous affichions salle comble les trois soirs. Tant la mise en scène assurée par Charlotte Riondel que l'interprétation par Tara Macris, Julie Meyer, Céline Ricca, Aaricia Schwenter et la danseuse Sidonie Simon, ont porté avec justesse et créativité le texte pour donner vie à tous les personnages ainsi qu'à l'atmosphère bien particulière de ce « château phénoménal ».

Nous remercions également Eva Zornio pour sa collaboration à la création vidéo, et Louis Riondel pour la conception lumière.



« Les violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question » : une exposition

Le public a pu découvrir cette exposition durant les trois jours de festivités à la Maison du quartier de la Jonction. Ce lieu central a été choisi pour son espace propice à une exposition et pour son histoire d'engagement féministe. Le fait de toucher les jeunes qui fréquentent la maison a été un plus.

L'exposition comportait trois parties :

- une partie didactique sur les violences sexuelles
- des affiches sérigraphiées sur le thème du consentement
- des contributions créatives et des témoignages de femmes

La partie didactique se présentait sous une forme interactive où après une brève présentation de Viol-Secours, des informations générales sur les violences sexuelles ainsi que la présentation d'un continuum des violences sexuelles et sexistes, les visiteurs et visiteuses étaient invité-e-s à questionner les mythes sur les violences sexuelles et les rapports de genre.



Extrait « Violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question ». Volet didactique, Viol-secours.

Les deux autres parties de l'exposition reflétaient le pan artistique et créatif du travail de l'association.

Pour la partie consacrée aux affiches sérigraphiées sur le consentement, nous avons collaboré avec *La copirate rit* qui a lancé un appel à projets courant avril et s'est chargée de l'impression des dessins en sérigraphie. Les artistes Carole Brumann, Corinne Corbin, Coline Guggisberg, EMMATHOM, Fanny k., Jessie Sauv , Julie F, Rizzo Boring ont alors cr e un ou plusieurs dessins qui traitent de la notion de consentement. Au final, treize affiches ont  t  expos es sur les murs du foyer de la Maison de quartier. Certaines ont  t   galement reproduites sur tee-shirt et carte postale. Cette exposition a  galement eu beaucoup de succ s et a  t  l'occasion d' changes vari s et enrichissants avec le public. Ce fut le cas par exemple avec les membres du « groupe des ain -e-s » de la Maison de quartier que nous avons rencontr -e-s lors de leur repas hebdomadaire auquel nous avons pris part.



Extrait de « Violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question ». 11 affiches en sérigraphie, diverses artistes.

La troisième partie comportait des contributions créatives et des témoignages de femmes. A travers ce volet de l'exposition, nous voulions donner une place plus directe à l'expression artistique des femmes qui ont croisé le chemin de Viol-Secours. Il s'agissait tant de femmes qui ont sonné à notre porte, que d'anciennes travailleuses ou membres du comité. Nous leur avons proposé de contribuer sous la forme d'un texte (témoignage, poème, conte, etc.) ou d'un visuel (dessin, peinture ou collage). Elles ont écrit ou créé au sujet de Viol-Secours et de ce que l'association représente pour elles, sur le thème des violences sexuelles ou encore de leur vécu personnel, en choisissant de rester anonymes ou non.

Le public a pu découvrir les différentes créations dans un espace plus calme et confiné dans le foyer. Ces traces ont été symboliquement très importantes pour nous.

Aux côtés de ces contributions, des cadavres exquis montés sur des sons du quotidien d'intérieur étaient également à disposition à l'écoute. Ces textes ont été produits durant le travail d'écriture de la pièce par des membres de l'équipe, du comité et par les deux auteures.

Nous remercions le Musée de l'Elysée à Lausanne pour la mise à disposition du matériel d'écoute.



Extrait de « Violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question ». Texte et dessins, anonyme.

Dans le foyer de la Maison de quartier, nous avons également mis à disposition gratuitement des textes et brochures sur les violences sexuelles et sexistes, les questions féministes ou encore le masculinisme, ainsi qu'une bibliographie non-exhaustive d'ouvrages que nous recommandons. Cette table d'information a permis d'apporter des éclairages supplémentaires aux personnes qui désiraient approfondir les thématiques traitées à travers l'exposition ou la création théâtrale.

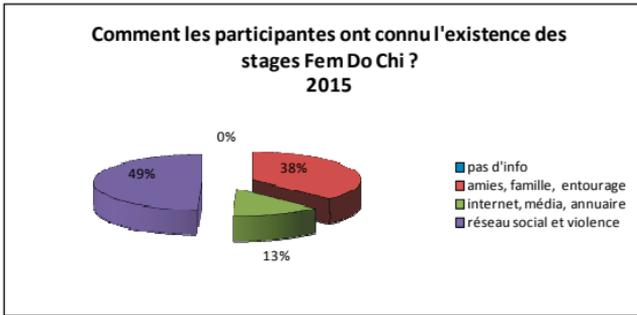
Ces trois jours ont été clôturés le 28 novembre par un délicieux repas du service traiteur *F-A-R - "Gourmandises exotiques"*, et une soirée dansante animée par la Djane *A paillettes*.

Stages d'autodéfense Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes

Cette année, le nombre de stages est en baisse. Le nombre total de femmes et d'adolescentes ayant suivi un stage de base, d'approfondissement ou de révision est de 101. Dans le détail, cela correspond à différentes formules de stages. Cette année, 5 stages de sensibilisation pour femmes dès 16 ans (40 femmes), ainsi que 1 stage pour adolescentes de 12 à 15 ans (10 adolescentes) ont été organisés par Viol-Secours, regroupant 50 participantes. Le stage d'approfondissement pour les femmes a eu lieu avec 15 participantes. Le nombre de stages mandatés par les HUG est passé de 3 à 1 en raison des coupes budgétaires, ce que nous déplorons car la demande existe : le cours était complet, soit 14 participantes. Cette année, nous avons eu une demande pour un cours pour adolescentes à l'Ecole allemande de Genève : elles étaient 11 à y participer.

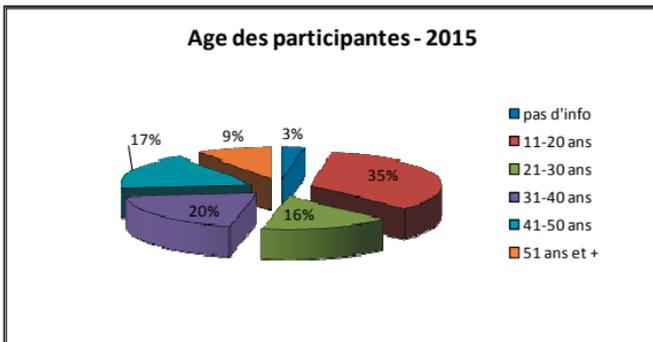
Depuis de nombreuses années, les participantes demandaient la possibilité de réviser les techniques verbales et physiques apprises pendant le week-end de base. En 2011, nous avons mis sur pied la formule de révision (4h sur un samedi) et malheureusement, faute d'inscriptions suffisantes, il n'a pas eu lieu. En 2012, 2 ateliers proposés ont pu avoir lieu, certes avec un nombre relativement faible de participantes (respectivement 7 et 8 par atelier). En 2013, il a été à nouveau annulé et en 2014, il y a eu 1 atelier avec 7 participantes. En 2015, un atelier a lieu avec 11 participantes. Le contenu a répondu aux attentes des femmes présentes.

La plupart étaient surprises de voir à quel point elles avaient intégré les outils Fem Do Chi. Elles ont également exprimé l'amélioration de leur qualité de vie suite aux stages et leur plaisir de se replonger dans l'état d'esprit Fem Do Chi pendant une demi-journée.

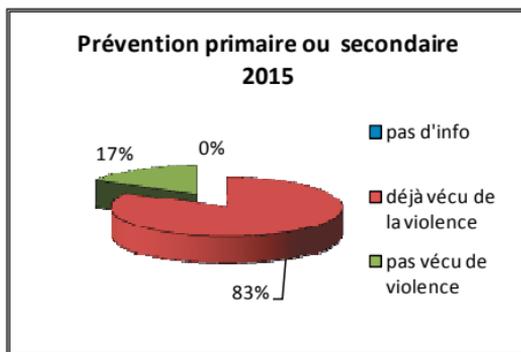


D'année en année, il y a peu de changement. Le réseau (Centre LAVI principalement) et le bouche à oreille demeurent les deux principaux moyens par lesquels les femmes prennent connaissance des stages Fem Do Chi. Notons qu'il y a des petits changements à relativiser selon l'évolution du pourcentage que représente l'entrée "pas d'info".

La proportion des femmes ayant connu l'existence des stages par le réseau social est de 49% en 2015 (44% en 2014, 41% en 2013 et 48% en 2012). Quant à la catégorie « internet, médias, annuaire », elle est passée de 16% en 2012, puis à 17 % en 2013 pour diminuer à 11% en 2014 et 13 % en 2015.



Concernant l'âge des participantes, la répartition entre les tranches d'âge est proche cette année de celle de la précédente. En 2015, la proportion de participantes de moins de 20 ans est de 35%. La proportion des femmes de plus de 51 ans correspond à 9% en 2015 (13% en 2014, 20% en 2013). Nous rappelons que la méthode Fem Do Chi convient à toute femme, indépendamment de l'âge et de la condition physique.



Les cours d'autodéfense Fem Do Chi sont proposés aux femmes (dès 16 ans), ainsi qu'aux adolescentes (12-15 ans). Ils répondent à des objectifs de prévention primaire pour les femmes et les adolescentes qui n'ont pas vécu de violences et à des objectifs de prévention secondaire pour celles qui en ont déjà vécues. Il est fondamental d'offrir aux femmes des outils de prise de conscience et de prévention de la violence, car une personne fragilisée par un vécu de violences court un plus grand risque d'être à nouveau agressée. Nous constatons l'importance de l'estime et du respect de soi, de la confiance en soi, de la capacité à faire des choix et de l'autonomie dans la prévention des violences.

En remplissant un questionnaire, ce sont les participantes qui définissent si elles ont ou non vécu de la violence et, si tel est le cas, de quel type. Nous pensons que d'une manière générale, les violences sont plutôt sous-estimées. Il est fréquent que les femmes minimisent la gravité de leur vécu en banalisant ou normalisant les actes de violences, particulièrement lorsqu'ils sont commis par un membre de la famille ou dans le cadre d'une relation amicale ou sentimentale.

En 2015, seules 17% des participantes déclarent ne pas avoir vécu de la violence (29% en 2014, 33% en 2013). 83% ont déclaré avoir vécu de la violence (63% en 2014, 66% en 2013). C'est le pourcentage le plus élevé de femmes ayant déjà vécu de la violence que nous relevons depuis l'introduction des questionnaires.

Parmi les femmes ayant répondu avoir vécu au moins l'un des trois types de violences, 92% déclarent avoir vécu de la violence psychologique (77% en 2014, 81% en 2013), 55% de la violence physique (47% en 2014, 57% en 2013) et 27% de la violence sexuelle (40% en 2014, 54% en 2013). Comme certaines participantes ont vécu plusieurs types de violences, les chiffres cumulés dépassent 100%. Bien que fluctuant selon la typologie des violences et selon les années, ces résultats sont élevés et confirment le rôle des stages Fem Do Chi en matière de prévention secondaire. Il est essentiel que les femmes ayant vécu des violences puissent disposer d'un outil qui leur permette de reprendre confiance en elles en réalisant leur potentiel de défense et d'affirmation, afin qu'elles accèdent à une vie quotidienne sereine, sans vivre en permanence dans la crainte d'une nouvelle agression.

Au delà des chiffres, ces stages sont fréquemment des moments de grandes émotions et d'élan de solidarité. C'est l'occasion d'un partage entre femmes de moments intimes et difficiles autour de leur vécu indépendamment de l'âge ou de leur statut socio-économique. Comprendre que l'on n'est pas seule avec ses blessures, ses émotions, ses révoltes, ses questionnements liés aux violences est essentiel. Le partage autour de ces thèmes met en lumière tout l'aspect social des violences et leur spécificité en tant que femmes.

Interventions

Dans cette partie, nous regroupons les activités ponctuelles de sensibilisation, de formation et de transmission de notre expertise. Ce travail nous donne l'occasion de faire connaître l'association, contribue à sa manière aux changements des mentalités nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et participe au débat dans l'espace public. Ces activités nous confirment par ailleurs l'importance de la prévention et de l'imbrication de l'accueil individuel avec les moments collectifs.

Janvier

Cette année, nous étions à nouveau invitées dans l'école pour jeunes filles et garçons au pair DIDAC à Genève pour présenter le travail de Viol-Secours. Nous sommes intervenues dans trois classes. Nous avons été accueillies avec intérêt par les jeunes qui ont exprimé l'utilité d'aborder le thème des violences sexuelles.

En janvier également, nous avons participé à une soirée « femmes » à la Maison de quartier de Chêne-Bourg où nous avons présenté l'autodéfense Fem Do Chi. Nous avons également mené une discussion sur la pose de limites à partir d'une mise en situation. La vingtaine de femmes présentes ont accueilli avec enthousiasme notre intervention.

Novembre

L'association a dispensé un cours à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP), dans le cadre du module MAP « Interroger le travail social par une approche en études genre ». L'objectif premier du cours est l'illustration du modèle d'analyse féministe de Viol-Secours par des exemples concrets d'intervention et de prévention, en favorisant l'échange et le travail en groupe.

Depuis plusieurs années, nous intervenions également auprès des étudiant-e-s de la HETS à Genève au sein d'un module libre sur le thème des violences domestiques. Suite à des coupes budgétaires, notre mandat n'a pas été reconduit pour 2015 et le module a finalement été supprimé en 2016. Nous le regrettons et nous estimons préjudiciable que la thématique des violences sexuelles contre les femmes ne soit pas présente dans la formation au travail social.

A l'occasion de la journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Musée de la Main à Lausanne qui accueille une exposition sur la violence a projeté le film « Viol conjugal, viol à domicile » (C. Roussopoulos et V. Ducret, 2003). Cet événement a été organisé par le Centre en Etude Genre (CEG) ainsi que la plateforme en études genre (PlaGe) de l'Unil. Une table ronde a suivi le film, composée de Michèle Gigandet du Centre d'accueil Malley Prairie de Lausanne, de Thierry Delessert, historien à l'Université de Lausanne et d'une permanente de Viol-Secours. Environ quatre-vingt personnes ont assisté au film et ont pris part à un débat intéressant.

Contacts avec les médias

Février

Nous avons participé à un article paru dans Le Courrier le 6 février sur la question de l'attitude des policiers et policières vis-à-vis des femmes portant plainte pour violences sexuelles.

Mai

Au mois de mai, nous avons répondu aux questions de 20 Minutes concernant la prise en charge de la police d'une femme agressée sexuellement suivie à Viol-Secours.

Juillet

Au mois de juillet, nous avons parlé de Fem Do Chi dans un article sur l'autodéfense féministe paru sur le site slate.fr.

Novembre

Les 30 ans de Viol-Secours ont été l'occasion de faire entendre notre voix en novembre : le site de l'EmiliE a parlé de l'évènement dans un article paru le 16 novembre, suivi d'un article publié dans Gauchebdo le 26 novembre et d'un autre dans Le Courrier le 27 novembre. Nous avons également réalisé une interview sur Radio-Cité le 26 novembre et deux apparitions au Téléjournal de la RTS le 27 novembre pour le 12h45 et le 19h30.

Décembre

Comme les violences sexuelles ne connaissent pas la barrière de la langue, nous parlions de Viol-Secours dans le numéro de décembre du journal tessinois « Il Foglione ».

Nos engagements réguliers

Comité du Centre LAVI Genève

L'association est toujours membre du Comité du Centre LAVI. Cette année a été particulièrement marquante. Madame Colette Fry qui a dirigé le Centre depuis sa création en 1994 a décidé de relever de nouveaux défis. Elle a été engagée en septembre 2015 comme directrice au Bureau de la Promotion de l'Égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Nous en profitons pour saluer son engagement constant auprès des personnes victimes d'infractions et nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec elle par l'intermédiaire du BPEV. Ce départ a annoncé une arrivée que nous saluons également. Monsieur Vasco Dumartheray, politologue de formation, avec une expérience professionnelle dans diverses institutions, a repris le poste de direction depuis le 1^{er} octobre 2015. Enfin, cette année nous souhaitons également souligner l'engagement constant dont fait preuve l'ensemble du personnel du Centre LAVI.

Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)

En janvier 2015, le département présidentiel et le département de la sécurité et de l'économie ont consulté plusieurs institutions et associations sur la perspective de réunir les thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, au sein d'une même entité, placée sous l'égide du département présidentiel. Cette consultation a été impulsée par une recommandation de la Cour des comptes sur l'évaluation de la politique de lutte contre les violences domestiques. Viol-Secours a répondu à cette consultation en insistant sur le fait que si ces thématiques étaient regroupées, ces deux domaines devraient être gérés par des femmes qui prennent en compte la dimension sociale des violences, incluant les rapports de pouvoir entre les sexes. Notre insistance était notamment due aux difficultés de communication et de divergence de fond que nous avons avec le Délégué aux violences domestiques depuis la création du poste.

Au final, 87% des associations, institutions et partis politiques consultés, se sont déclarés favorables au regroupement et le BPEV est entré en service courant 2015. Madame Muriel Golay, directrice du - jusqu'alors - BPE, a été promue à d'autres fonctions et Madame Colette Fry a été engagée à la direction du BPEV dès le mois de septembre 2015. Nous souhaitons une très belle continuation à Madame Golay et nous saluons la nomination de Madame Fry en nous réjouissant des futures collaborations.

Nos engagements ponctuels

Position critique sur le Protocole « Personnes sans statut légal victimes de violences domestiques ou de violences sexuelles »

Pour rappel, en mars 2013, le Bureau des violences domestiques, l'Office cantonal de la population, la Police genevoise ainsi que certaines institutions et associations ont établi un protocole validé et signé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, Monsieur Pierre Maudet. Le but annoncé était de renforcer la protection des personnes sans statut légal victimes de violences conjugales, familiales ou sexuelles. Nous avons salué la démarche, mais notre expérience nous forçait à constater que le protocole n'était pas satisfaisant. Des réunions avec des associations intéressées ont permis d'élaborer des propositions concrètes en vue d'atténuer la double violence que subissent, notamment, les femmes victimes sans statut légal. Une lettre signée par une douzaine d'associations a été envoyée à Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, ainsi qu'à Monsieur le Procureur général Olivier Jornot.

Suite à cela, une délégation a été reçue en septembre 2014 par le Conseiller d'Etat Pierre Maudet qui a donné suite à plusieurs échanges de courriers. Force est de constater que les choses n'avancent pas en faveur des personnes sans statut légal victimes de violences. Le groupe de travail devra, en 2016, reconsidérer les différentes démarches afin d'aboutir à une situation satisfaisante qui garantisse l'accès à la Justice à toutes les personnes victimes.

La Marche des Salopes

Ces marches dénoncent les violences sexuelles et le silence qui les entoure. C'est un mouvement de contestation né en 2011 à Toronto à la suite des déclarations d'un policier encourageant les femmes à ne pas s'habiller «comme des salopes » pour éviter d'être violées. Les étudiantes présentes sur le campus où s'est tenu le discours de l'agent ont appelé à une manifestation le 3 avril 2011. Dans les mois et les années qui ont suivi, des centaines de manifestations ont eu lieu dans de nombreuses villes dont à Genève le 6 octobre 2012. Cette année, la marche a été organisée le 6 juin. Viol-Secours était présente avec un stand au côté d'autres associations amies sur la Place des volontaires, où se sont déroulés plusieurs événements liés à la manifestation. Vous trouverez de plus amples informations sur le site de la Slutwalk : <http://slutwalk.ch/>

Conférence d'Alice Debauche et Véronique Le Goaziou «Rendre visible l'invisible, viols et violences sexuelles »

Viol-Secours, en collaboration avec l'Institut des Etudes Genre de l'Université de Genève a organisé le 19 mai à Uni-Mail une conférence sur la question de la violence masculine et son occultation notamment à travers les chiffres et les traitements judiciaires des plaintes pour viol.



Alice Debauche et Véronique Le Goaziou, deux chercheuses françaises qui travaillent sur les violences sexuelles, ont présenté les résultats de leurs recherches respectives. Alice Debauche a expliqué la manière dont on peut comptabiliser les violences, et spécifiquement le viol. Elle a entre autres mis en évidence l'importance des données collectées par le Collectif Féministe Contre le Viol. Véronique Le Goaziou nous a expliqué comment elle était arrivée au constat d'une forte inégalité de classe au sein de la justice française dans les cas de procès pour viol. Elle a mis en avant un fonctionnement classiste qui avantage les agresseurs de milieux aisés.

Contrat de prestation 2013-2016

Pour rappel, lors du renouvellement du contrat de prestation, il a été demandé expressément aux 4 associations qui font partie du même projet de loi, à savoir Solidarité-Femmes, SOS-Femmes, Foyer Arabelle et Viol-Secours, de réfléchir à des moyens d'économiser, notamment sur le « back office ». En 2013 et 2014, Viol-Secours a rencontré plusieurs fois les autres associations pour d'une part, définir ce qu'est concrètement le « back office » dans chaque association et d'autre part, mettre en évidence les économies déjà faites ces dernières années. Un document élaboré en commun et montrant les efforts fournis par toutes pour continuer à fonctionner au mieux pour les femmes accueillies a été envoyé début 2015 au DGAS. En mars, la directrice du DGAS a accusé réception et nous a remerciées pour le travail accompli qui répond à la requête du Grand Conseil.

Courant octobre, nous avons reçu un courrier nous informant que Viol-Secours sera transférée de département dès 2016, vers le Département présidentiel sous le BPEV tout comme les trois autres associations Solidarité-Femmes, SOS-Femmes, Foyer Arabelle faisant partie du même projet de loi.

En décembre, nous avons rencontré Madame Mudry (Directrice chargée des politiques d'insertion du DGAS) et Monsieur Horat (Adjoint de direction) pour comprendre les raisons de ce transfert. Ce fut également l'occasion de clore de longues années de collaboration.

En fin d'année, un courrier émanant du Département Présidentiel annonçait une baisse de subvention de 5 % d'ici 2018.

Vie de l'association

Membres

La notion de collectif reste essentielle pour Viol-Secours et cette dernière est incarnée par ses membres. Les permanentes, ainsi que les membres du Comité, ne sauraient accomplir leur travail et leur engagement sans un large soutien. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : qu'il soit symbolique ou financier, il reste toujours important. Merci à toutes celles et ceux qui continuent à soutenir l'association en lui permettant de mener à bien ses projets, ainsi que d'accueillir des femmes agressées sexuellement.

Comité

L'Assemblée Générale du mois d'avril a élu le nouveau comité de Viol-Secours. Nous remercions le membre sortant, Monsieur Simone Horat pour ses années d'engagement. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mesdames Djemila Carron et Tania Nicolini. Madame Brigitte Bucherer Baud a repris le poste de présidente. Continuent de siéger au sein du Comité Mesdames Alix Heiniger et Virginia Lucas, Monsieur Christian Schiess et les représentantes de l'équipe professionnelle Mesdames Isabelle Chatelain et Amanda Terzidis. Le comité est ouvert aux autres membres de l'équipe avec voix consultative.

Bénévoles

Nous adressons un immense merci à notre informaticien qui assure l'entretien et le bon fonctionnement de notre parc informatique.

A l'occasion de la fête des 30 ans de Viol-Secours, nous avons sollicité l'aide de plusieurs personnes bénévoles qui nous ont assistées pour la publicité (distribution de flyers et collage d'affiches), ainsi que pendant l'évènement pour différentes tâches. Un grand merci pour leur disponibilité. Il est très agréable de pouvoir compter sur le soutien des membres ou ami·e·s de Viol-Secours.

Equipe professionnelle

L'équipe professionnelle est composée des permanentes et coresponsables, Amanda Terzidis (60%) et Isabelle Chatelain (55%). Orane Widder est présente à 55% pour le poste de permanente psychosociale, et Vita Nessi à 20% pour le poste de permanente psychomotricienne. Lorraine Astier Cholodenko assure à 50% le poste de responsable prévention.

Sandrine Rohrer a quitté l'équipe Fem Do Chi après des années de collaboration. Nous la remercions et lui souhaitons le meilleur pour ses projets futurs. Les animatrices Sarah Bell, Isabelle Chatelain, Sarah Duc, Coline Guggisberg, et Laetitia Seitenfus ont animé les différents stages en 2015.

Nous remercions chaleureusement toutes les collaboratrices pour leur travail engagé.

La fiduciaire Comptabilis est mandatée pour effectuer la comptabilité et les démarches liées au personnel. Nous saluons leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Fiduciaire

Depuis 2012, la fiduciaire Chavaz SA est en charge de la vérification des comptes. Nous les remercions vivement pour leur travail de qualité.

Formations suivies

Cette année trois des membres de l'équipe ont suivies une formation continue.

Durant le printemps, une travailleuse a suivi la formation « Enfant intérieur » donnée par Farida Benet. Cette formation de 44h permet d'acquérir des techniques pour entrer en contact avec son enfant intérieur et celui des autres dans un contexte de relation d'aide afin d'apaiser des blessures qui continuent d'influencer la vie quotidienne à l'âge adulte.

Une travailleuse s'est formée à la technique du Théâtre-forum, durant un stage intensif de 35h en juillet organisé par la compagnie NAJE à Paris. Cette formation permettra d'assurer la pérennité des outils du Théâtre de l'opprimé dans les ateliers de prévention que nous animons.

Une travailleuse a suivi la formation continue « Techniques de ressourcement » proposée par l'EESP à Lausanne. Ce cours de trois jours permet d'acquérir des techniques simples de respiration, de relaxation et d'autohypnose. Ces connaissances sont utiles à la fois pour la travailleuse dans sa gestion personnelle du stress mais également comme outils que nous pouvons utiliser en entretien et transmettre aux femmes suivies.

Perspectives 2016

« Ticket gagnant pour Tacarripat, ou l'étrange aventure d'Aelys »

Suite au succès de cette création, nous espérons la remettre sur pied en 2016, notamment dans le cadre des événements liés au 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Exposition « Violences sexuelles et sexistes : pouvoir et consentement en question »

Cette exposition sera remontée dans différents lieux en France et en Suisse tout au long de l'année. Pour commencer, la bibliothèque féministe autogérée « le Poil de la bête » présentera la série d'affiches sur le consentement lors d'une exposition collective qui aura lieu du 12 février au 10 mars au Mas d'Azil (Ariège). En Suisse, l'exposition sera certainement présentée dans le cadre des événements liés au 25 novembre à Genève.

Brochure 30 ans

Nous souhaitons éditer une brochure, qui comprendrait des éléments du spectacle et de l'exposition permettant de développer un support de sensibilisation à la problématique des violences sexuelles et sexistes.

Campagne « Non, ça veut dire non » et Biennale du genre 2016

La collaboration autour de la prévention des violences de genre avec d'autres associations du réseau, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), le Service Egalité-Agenda 21 de la Ville de Genève, le DIP se poursuit en 2016. Il s'agit notamment de réfléchir à la promotion de la campagne d'affichage « Non, ça veut dire non » auprès de divers publics.

Du 17 au 27 novembre 2016, une série d'évènements (ateliers, conférences, et pièces de théâtre) auront lieu dans le cadre de la « Biennale du Genre 2016 », consacrée à la problématique des violences faites aux femmes. Toujours dans le cadre de cette collaboration, Viol-Secours sera partie prenante d'une des journées de la Biennale du genre, organisée par le BPEV, le Service Egalité de l'UniGe, et le Département de l'Instruction Publique (DIP) et le Théâtre du Grütli.

Formation Fem Do Chi

Depuis la dernière formation qui s'est terminée en 2011, l'équipe des animatrices a vu quelques changements et se compose aujourd'hui de 5 animatrices pour le même nombre de stages proposés. En collaboration avec Fem Do Chi Vaud, nous allons donc remettre sur pied une nouvelle formation, de deux ans et demi, afin d'agrandir l'équipe actuelle et de pouvoir assurer la pérennité des stages d'autodéfense Fem Do Chi.

Contrat de prestation 2017-2020

Durant l'année 2016, plusieurs réunions préparatoires auront lieu avec le BPEV pour le renouvellement du contrat de prestations 2017-2020.

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement les institutions, les entreprises et les organismes publics et privés pour leurs dons et leurs subventions régulières comme ponctuelles. Leur soutien permet à l'association de réaliser sa double mission, à savoir, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles et leurs proches, ainsi que la prévention des violences.

Subventions publiques

La République et le Canton de Genève (Département de l'Emploi, des affaires sociales et de la santé).

Dons des communes genevoises

Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Coligny, Grand-Saconnex, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Russin, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Veyrier.

Dons des communes vaudoises

Mies et Trelex.

Dons de fondations, entreprises et personnes privées

La Banque Cantonale de Genève, la Fondation Alfred et Eugénie Baur, la Fondation Ernst Göhner, Fondation Carl et Elise Elsener pour Victorinox AG, la Loterie Romande et la Migros, Claire McFarlane et les membres de CrossFit GVA, et cinq généreuses donatrices.

Don pour le projet ponctuel « 30 ans de Viol-Secours »

Fêter 30 ans de lutte contre les violences sexuelles a notamment été possible grâce au précieux soutien financier de plusieurs institutions et fondations que nous remercions très sincèrement pour leur aide.

Le Service Agenda 21 et le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, la Fondation Emilie Gourd, la Loterie Romande, Oak Fondation, le Service culturel Migros Genève et une fondation privée genevoise.

Cotisations et dons des membres

Nous remercions chaleureusement toutes et tous les membres qui témoignent leur intérêt pour les activités de l'association. Les cotisations, les dons et les encouragements sont toujours un soutien important. Nous les remercions d'autant plus dans la mesure où l'année 2015 se termine sur un déficit contrôlé mais important.

Comptes

Bilan

	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Actifs		
Actifs circulants		
Liquidités	78'003.78	104'577.94
Débiteurs	-	2'340.00
Impôts anticipés	-	406.80
Charges payées d'avance	6'436.60	13'853.30
Produits à recevoir	7'254.70	500.00
Total actifs circulants	91'695.08	121'678.04
Actifs immobilisés		
Garantie loyer	4'027.20	4'026.15
Immobilisations corporelles	1.00	1.00
Total actifs immobilisés	4'028.20	4'027.15
Total des actifs	95'723.28	125'705.19
Passifs		
Fonds étrangers à court terme		
Dettes envers les fournisseurs	-	6'946.35
Charges à payer	12'870.80	10'087.95
Produits reçus d'avance	3'120.00	3'250.00
22'800.00		12'300.00
Subvention à restituer à l'Etat de Genève	-	-
Total fonds étrangers à court terme	38'790.80	32'584.30
Stages FemDoChi	26'103.97	30'123.62
Projets ponctuels	3'751.50	3'751.50
Loterie Romande psychomotricité	-	3'334.00
Fonds Communication	5'273.30	7'595.30
Fonds Prévention	5'171.24	13'119.84
Fonds Fête des 30 ans	-	7'989.80
Total fonds affectés	40'300.01	65'914.06
Fonds propres		
Fonds de soutien	2'849.46	2'849.46
Résultats reportés	33'958.75	33'958.75
Réserve "Part de subvention non dépensée"	-20'175.74	-9'601.38
Total fonds propres	16'632.47	27'206.83
Total des passifs	95'723.28	125'705.19

Compte de résultat

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Résultat d'exploitation			
Produits d'exploitation			
Subventions Etat de Genève	295'001.00	295'000.00	295'001.00
Subventions Communes	30'500.00	30'000.00	25'050.00
Dons privés	27'562.10	38'330.00	23'793.00
Dons affectés pour projets spécifiques	57'000.00	30'000.00	61'159.25
Cotisations de membres	5'020.00	5'200.00	4'580.00
Animations	1'489.80	7'300.00	13'716.00
Produits activité FemDoChi	21'200.00	25'500.00	28'990.00
Produit d'intérêts et produits divers	711.15	500.00	366.30
Total produits d'exploitation	438'484.05	431'830.00	452'655.55
Charges d'exploitation			
Personnel			
Salaires	-239'259.68	-256'530.00	-261'195.05
Indemnités d'assurance	-	-	26'230.30
Charges sociales	-68'791.35	-66'100.00	-71'796.90
Autres charges de personnel	-2'548.80	-4'100.00	-1'304.85
Vacances non prises et heures supplémentaires	-10'500.00	-	-12'300.00
Total charges de personnel	-321'099.83	-326'730.00	-320'366.50
Frais généraux			
Charges de locaux	-20'184.60	-20'900.00	-20'663.65
Frais d'animations	-1'108.05	-10'033.00	-7'935.55
Charges activité FemDoChi	-23'219.65	-23'000.00	-25'500.25
Charges projets spécifiques	-85'814.78	-45'000.00	-34'920.10
Fonds de soutiens, charges effectives	-119.00	-	-561.00
Frais administratifs et charges d'intérêts	-23'126.55	-24'500.00	-24'482.63
Total frais administratifs	-153'572.63	-123'433.00	-114'063.18
Total charges d'exploitation	-474'672.46	-450'163.00	-434'429.68
Résultat d'exploitation, net, avant résultat des fonds	-36'188.41	-18'333.00	18'225.87
Attributions aux fonds	-78'200.00	-53'000.00	-91'019.25
Utilisation des fonds	103'814.05	71'333.00	67'814.36
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	-10'574.36	-	-4'979.02
Part due à l'Etat	-	-	-
Résultat de l'exercice après traitement du résultat	-10'574.36	-	-4'979.02

Les comptes complets peuvent être obtenus auprès de l'association.